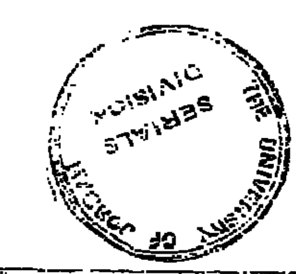
Initiatives : 10 pages d'offres d'emploi

Le Monde



15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15233 – 7 F

MERCREDI 19 JANVIER 1994

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

La clé syrienne

LE *président syrien cultive l'art* de l'ambiguïté dans ses rares déclarations publiques. Il a légèrement *dérogé* à ses habitudes à *l'issue de sa rencontre, dimanche* 16 janvier, à Genève, avec son homologue américain, et ce petit écart de conduite fait événement car il porte à *la fois sur le fond et la* forme.

La conférence de presse à laquelle Hafez El Assad – peu friand de contacts avec les journalistes – a participé avec Bill Clinton, était une première. Elle *lui a permis de dire – et c'est* également *nouveau* – que la fin du conflit avec Israël entraînerait des relations de paix « ordinaires » *entre tous les Etats de la région.* C'était un peu plus précis que la paix « totale » qu'il promettait jusqu'alors et dont Israël voulait *connaître* les contours, avant de *définir* l'ampleur du retrait de ses troupes du plateau du Golan. Mais c'était moins clair que l'interprétation qu'en a donnée par la suite le président américain en estimant que la Syrie est disposée à avoir des relations « normales » avec l'Etat juif.

EN public, le président Assad n'en aura pas dit plus, sauf pour indiquer que la Syrie répondra aux « exigences de la paix ». Mais en tête à tête avec le président américain, dont il souhaite faire le témoin et l'arbitre des pourparlers de paix avec Israël – et ultérieurement le garant d'une paix éventuelle –, il a davantage développé le fond de sa pensée. Et celle-ci, de toute évidence, est encourageante *puisque M. Clinton a* aussitôt souhaité une réponse « positive » de la part de l'Etat juif.

Il est un autre signe, plus significatif encore du changement qui s'est opéré à Genève : c'est l'annonce, lundi, par le *gouvernement israélien* qu'un accord avec la Syrie est possible, et surtout qu'un *référendum* serait organisé si l'Etat juif devait opérer un retrait « *significatif* » *du Golan.*

LE déclic qui a eu lieu à Genève n'a pas le caractère spectaculaire de la déclaration de principes signée par Israël et l'OLP le 13 septembre dernier à Washington. Bien des aspects du contentieux israélo-syrien doivent encore être discutés lors de la reprise des négociations d'ensemble dans la capitale américaine. En attendant, Damas a commencé à engranger les dividendes de la paix. Non seulement *M. Clinton a dit tout haut ce que* le président Assad voulait entendre, à savoir que la participation de la Syrie était la « clé » d'une *solution au Proche-Orient, que* celle-ci devait être « globale » et fondée sur le principe de l'échange des territoires contre la paix. *Mais encore a-t-il accédé au* souhait de Damas d'établir une relation de confiance avec Washington. Les différends entre les deux capitales – sur le terrorisme, la drogue, les relations avec l'Iran – seront examinés par les chefs de la diplomatie, loin de toute publicité, que le régime syrien abhorre.

Alors que, récemment, des progrès *ne paraissaient* possibles qu'à propos du seul volet israélo-*palestinien,* le sommet de Genève aura eu le mérite de permettre de relancer l'ensemble du processus de paix au Proche-Orient.

Lire nos informations page 6



M0147 - 0119 0 - 7,00 F

Exploitant le succès de la mobilisation laïque

Les syndicats exigent des crédits pour l'école publique

Tirant les leçons de la mobilisation en faveur de l'école publique, François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, devait, à la demande d'Edouard Balladur, ouvrir, mardi après-midi 18 janvier, des consultations avec les organisations syndicales. Celles-ci sont décidées à exploiter le nouveau rapport de forces créé en leur faveur par la grande manifestation du 16 janvier. Elles entendent réclamer notamment des crédits supplémentaires pour l'enseignement public. Le premier ministre rencontrera à son tour les dirigeants des syndicats, des associations professionnelles et des fédérations de parents d'élèves le 27 janvier.

La méthode choisie par le gouvernement pour la vaste *consultation sur l'avenir de* l'école publique, annoncée dès le 14 janvier (*le Monde* daté 16-17 janvier) et confirmée au lendemain de la manifestation en faveur de l'école publique, est désormais connue. Et la distribution des rôles ne laisse plus aucun doute : le ministre de l'éducation nationale, François Bayrou, passera en vedette américaine tandis que, tenant le rôle-titre, Edouard Balladur lancera officiellement, le 27 janvier, la « *vaste consultation* » promise. Tout au long de cette semaine et jusqu'au 27 janvier, le premier « *prendra contact avec les organisations syndicales et professionnelles de l'enseignement public et les fédérations de parents d'élèves* », comme le précise le communiqué de l'Hôtel Matignon diffusé lundi 17 janvier – autrement dit, il préparera *le terrain*, aplanira les bosses et arrondira les angles. A charge pour le premier ministre, une fois les enjeux clarifiés et un premier cahier des charges établi, de lancer officiellement la concertation à l'occasion d'une grand-messe à Matignon.

Faut-il y voir un symbole de la volonté du ministre de l'éducation nationale de fournir des gages à des organisations syndicales dopées par le succès inespéré de la manifestion du 16 janvier ? C'est le SNES (Syndicat national des enseignements de second degré), majoritaire chez les enseignants des collèges et des lycées et pilier de la *nouvelle fédération* enseignante concurrente de la FEN, la Fédération syndicale unitaire (FSU), qui ouvrira le ban au ministère de l'éducation nationale. Monique Vuaillat, son secrétaire général, ne dissimule pas son intention, résolue, de faire « *très rapidement* » monter les enchères, car, explique-t-elle d'un air gourmand, « *on ne retrouve pas tous les six mois un rapport de force de cette nature* ».

Pour Monique Vuaillat, François Bayrou doit prendre « *des mesures d'urgence* » pour la prochaine rentrée, annuler les suppressions de postes prévues et ajouter dans le filet du SNES mille création d'emplois pour faire face, notamment, à l'augmentation des effectifs en collège, « *et donner quelque crédibilité* » *à son projet de réforme.*

CHRISTINE GARIN

Lire la suite page 10

Au moins trente morts dans le séisme de Los Angeles

Un tremblement de terre d'une magnitude de 6,6 sur l'échelle de Richter a frappé, lundi 17 janvier vers 13 h 30 (heure de Paris), la ville de Los Angeles (Etats-Unis). Ressentie jusqu'à San-Diego et Las Vegas, cette secousse a été suivie de plus de deux cents répliques. Elle aurait eu son épicentre dans une zone située à une trentaine de kilomètres au nord-ouest de Los Angeles, plus précisément dans le nord de la vallée de San-Fernando, voisine de la faille de San-Andreas.

Le bilan provisoire de cette catastrophe était, mardi matin 18 janvier, de trente morts et de plus d'un millier de blessés. Quatorze personnes ont péri dans l'effondrement d'un immeuble à Northridge, la localité la plus proche de l'épicentre. L'état d'urgence a été immédiatement déclaré à Los Angeles, où l'aéroport *international a été fermé plusieurs heures* durant et le trafic ferroviaire interrompu.

Le président Clinton a proclamé la Californie « zone sinistrée », afin que des aides fédérales puissent être débloquées en faveur de cet Etat où les dégâts sont, d'ores et déjà, estimés à plusieurs centaines de millions de dollars.

page 9

Les autorités de sûreté favorables au redémarrage de Superphénix

La direction de la sûreté des installations nucléaires (DSIN) a *rendu au gouvernement mardi 18 janvier un rapport favorable* sous conditions au redémarrage de Superphénix. Le surgénérateur de Creys-Malville (Isère) pourrait, selon ces experts, être remis en route à puissance réduite après la fin des travaux destinés à *améliorer la protection contre les feux de sodium,* qui *sont* engagés depuis plusieurs mois et devraient être terminés en avril prochain. Le rapport ne se prononce pas sur l'utilisation de Superphénix en sous-générateur pour la destruction de plutonium *et en incinérateur de déchets radioactifs.* Ces modes de fonctionnement, qui ne peuvent pas être envisagés avant 1998, devront faire l'objet d'une nouvelle enquête de sûreté.

Après trois ans et demi d'arrêt consécutif à une série d'incidents, *puis à un « gel » décidé par Pierre Bérégovoy le 29 juin* 1992, la remise en route de Superphénix ne dépend plus que d'une décision du gouvernement.

page 24

La recherche d'un consensus politique face à la menace islamiste

L'armée algérienne dans la mêlée

A bout d'idées et de nerfs, nombre d'Algériens appellent de leurs vœux une intervention directe de l'armée dans les affaires du pays. Ils savent que cette armée, sur le comportement de laquelle ils auraient pourtant beaucoup à dire, est la dernière digue face à la déferlante islamiste : si cette digue cède ou se fissure, l'Algérie plongera irrémédiablement dans la guerre civile.

Auraient-ils été entendus ? Dans une solennelle mise en garde, lancée, dimanche 16 janvier à la télévision, le général Lamine Zéroual, ministre de la défense, a promis que « *l'armée ne restera pas les bras croisés devant les dangereux dérapages qui menacent l'avenir de l'Algérie* ».

Depuis 1954, l'histoire de l'Algérie se confond avec celle de son armée. Issue du peuple, celle-ci fut, *bien au-delà de la lutte de* libération nationale, une armée de militants qui se donna pour tâche de participer « *au développement du pays et à l'édification du socialisme* ». C'est elle qui, au lendemain de l'indépendance, confia à Ahmed Ben Bella les rênes du pouvoir, elle aussi qui, le 19 juin 1965, les lui retira, prenant ombrage de ses velléités d'indépendance vis-à-vis de l'ins*titution militaire.*

Depuis lors, l'armée a prudemment placé en vigie l'un des siens à la tête de l'Etat : le colonel Boumediène jusqu'à sa mort, en décembre 1978, puis le colonel Chadli jusqu'à sa démission-déposition en janvier 1992. Le recours, pour lui succéder, à un homme qui n'avait pas été élevé dans le sérail et, qui plus est, avait son franc parler – Mohamed Boudiaf – tourna, cinq mois et demi plus tard, à la tragédie, avec son assassinat dont on fit alors porter la responsabilité à ce qui fut surnommé commodément « *la mafia politico-financière* ».

Le FLN et l'armée n'ont toujours fait qu'un, les galonnés se présentant comme des « *chefs politico-militaires* », en clair des « *révolutionnaires complets* ». On les vit ainsi occuper les postes de responsabilité les plus en vue : ministres, préfets, PDG de sociétés nationales. Ainsi, tout autant que l'ancien parti unique, l'Armée nationale populaire (ANP) est-elle directement responsable de la déconfiture du pays. Mais, s'étant habilement tenue en *arrière de la scène politique,* elle s'est employée à n'en rien laisser paraître, sans réussir, néanmoins, à abuser grand monde.

Les événements ont, cependant, contraint l'ANP, deux fois déjà – sous le régime de l'état de siège, en octobre 1988, puis en juin *1991 – à pénétrer dans* l'arène politique, pour « *faire le sale boulot* » et rétablir un semblant d'ordre.

JACQUES DE BARRIN

Lire la suite page 4

POINT

La musique à l'heure de la crise

La crise économique a, un peu partout en Europe, des répercussions sur les institutions musicales. Les plus lourdes, les plus onéreuses, sont les plus touchées. La France est moins affectée que l'Italie, où les trois chœurs de la RAI ont été licenciés, où *plusieurs festivals ont disparu et où deux orchestres ont fusionné.* Les orchestres et les Opéras français sont néanmoins sur leurs gardes et l'annonce que le Festival d'Aix-en-Provence ne produirait qu'un seul opéra cet été apparaît comme un symbole, même si de grands concerts continueront à être *programmés. Le public* ne risque-t-il pas de déserter la ville de Cézanne et de perdre l'habitude de fréquenter le plus prestigieux des festivals français ?

A la direction de la musique du ministère de la culture et de la francophonie, on songe à redéfinir des priorités et répartir plus équitablement les subventions, en fonction des nouvelles donnes du paysage musical français.

page 16

CONJONCTURE

La monnaie manquante

par François Hollande

AU moment où le Conseil de la politique monétaire de la Banque de France s'installe, des interrogations surgissent à propos de l'évolution de la création monétaire dans notre pays et de la définition même de la monnaie. Comme si le renforcement des pouvoirs d'une institution s'accompagnait d'un effacement de la pertinence même de son activité.

En 1993, la France a détruit de la monnaie ! L'affirmation pourra surprendre jusqu'aux plus orthodoxes de nos économistes et jusqu'aux plus grands contempteurs de l'inflation. Et, pourtant, l'examen de tous les agrégats censés représenter la masse monétaire confirme cette observation.

Les dépôts à vue (M1) ont reculé, l'encours des comptes sur livret régresse, entraînant une légère chute de M2, quant à M3, qui sert de guide à la politique monétaire et qui comprend l'ensemble des moyens de paiement, son évolution en francs courants serait au mieux stable (contre une augmentation de 5,4 % en 1992), soit une baisse en valeur réelle.

Cette contraction du stock de monnaie s'explique notamment par une quasi-stagnation des crédits accordés par les banques. A la fin du premier semestre 1993, la masse des crédits à l'économie était inférieure, en valeur, à son niveau d'un an auparavant. Ce phénomène est sans précédent depuis l'après-guerre. Pour atténuer la portée de ces statistiques, les « autorités monétaires » relèvent que les bouleversements affectant M3 sont principalement dus au dégonflement de l'encours des sicav monétaires lié à l'impact de l'emprunt Balladur. Des placements de nature monétaire se seraient convertis en épargne stable sous forme notamment de titres obligataires, sans rien changer à la liquidité de l'économie (1).

Outre que cette thèse est contestable dans la mesure où elle laisse supposer une équivalence entre les modes de financement qu'elle qu'en soit la nature, elle consacre l'éclatement de la notion même de la monnaie et la disparition de la frontière entre les actifs monétaires, c'est-à-dire ceux qui représentent une réserve de moyens de paiement, et les avoirs « non monétaires », ceux qui correspondent à une volonté plus large, plus durable, d'épargne. Dépôts à terme, livrets, plan d'épargne, OPCVM, titres, ne forment plus des placements dont la liquidité serait décroissante, mais des produits financiers entièrement substituables. Dès lors, toute décision fiscale, toute opération financière de l'Etat (emprunt ou privatisation), toute innovation du système bancaire affectent les évolutions des agrégats monétaires sans modifier véritablement l'état réel de l'économie.

Il est donc paradoxal de continuer à analyser doctement et avec force détails des indicateurs dont la fiabilité est douteuse et à considérer comme immuable le lien entre l'offre de monnaie et le revenu nominal.

Certes, consciente des incertitudes grandissantes affectant ses agrégats, la Banque de France a élargi le champ de ses références, tout en confirmant M3 dans le rôle de guide monétaire. Désormais, elle examine avec attention l'évolution du crédit intérieur total, qui retrace l'endettement des agents non financiers. Elle se rassure en constatant la poursuite de l'augmentation du taux d'endettement, y compris en 1993. Pourtant, cet optimisme paraît bien exagéré, car, pour l'essentiel, c'est l'Etat qui, à travers ses ponctions grandissantes sur le marché obligataire (475 milliards en 1993), est à l'origine de cette progression, tandis que les crédits d'origine monétaire accordés par les banques aux entreprises se tassent.

Voilà pourquoi, en désespoir de cause, et faute de maîtriser le sens des évolutions des normes qu'elles définissent, les autorités monétaires se sont depuis plusieurs années raccrochées, pour conduire leur politique, à un objectif de change : « Puisque la nature de la monnaie nous échappe, feignons au moins d'en contrôler la valeur. »

L'inconvénient de ce choix ne réside nullement dans la stabilité du franc qui, même à son niveau actuel, reste un atout qu'il convient de préserver, mais dans le relatif abandon de l'autre objectif fondamental de la politique monétaire, qui consiste à approvisionner, de façon non inflationniste, l'économie en liquidités.

Rationnement monétaire

Or aujourd'hui, tout laisse penser que la monnaie manque. D'abord les taux courts, malgré leur baisse récente, restent plus élevés que les taux longs, traduisant le fait que les marchés monétaires sont plus tendus que les marchés financiers faute d'offre monétaire suffisante. En outre, l'inefficacité croissante de la politique budgétaire, malgré des déficits de plus en plus considérables (au moins 6 % du PIB en 1993), s'explique largement par le défaut d'accompagnement de la politique monétaire. La rigueur de la seconde s'ingéniant à contredire les effets espérés du relâchement de la première. Enfin, le coût du crédit demeure la cause première des anticipations défavorables en matière de reprise de la consommation.

Le plus étonnant dans cette histoire est que ce rationnement monétaire résulte davantage d'une mauvaise appréhension de l'évolution des agrégats monétaires que d'une volonté affichée des autorités responsables. En d'autres termes, il est plus subi que voulu, puisque chacun sait que la cause de la hausse des prix, d'ailleurs résiduelle, en France aujourd'hui ne tient pas à un excès de demande ou à un trop-plein de monnaie mais à la dérive – d'ailleurs faible – de certains coûts. Les aspects fiscaux n'étant pas les plus négligeables. Bref, derrière la consécration du rôle de la Banque de France, c'est à une crise des instruments et des objectifs de la régulation monétaire qu'on assiste aujourd'hui.

Incapables de définir les contours mêmes de la masse monétaire et entièrement déportés sur la défense de la valeur externe de la monnaie, les responsables monétaires en viennent à considérer comme secondaires les mouvements affectant la liquidité de l'économie et atténuent la portée de ces observations évoquant une augmentation, d'ailleurs indémontrée, de la vitesse de circulation de la monnaie.

Rien d'étonnant, dans ces conditions, que la déflation monétaire constatée en 1993 ait fini par produire la déflation tout court, comme en témoigne la baisse des prix enregistrée en décembre dernier.

Face à une situation de « monnaie manquante », l'urgence commande donc de remettre de manière raisonnable de la liquidité dans le circuit, c'est-à-dire d'injecter, pour un montant et une durée limités, de la « monnaie banque centrale ».

Les esprits chagrins feront notamment valoir qu'une telle initiative est désormais prohibée à la fois par le traité de Maastricht et par le nouveau statut de la Banque de France. En fait, dans la phase actuelle de l'UEM, rien n'interdit de façon exceptionnelle de « monétiser » indirectement une fraction du déficit public, même si, à terme, cette facilité doit disparaître à mesure que l'horizon de la monnaie unique se rapprochera. Reste la question de la volonté de la Banque de France, aujourd'hui indépendante (2). S'il s'avérait que cette institution chargée de maîtriser la création monétaire ne répondait pas convenablement à sa mission sans que le gouvernement y puisse rien, c'est toute la réforme de l'institut d'émission qu'il conviendrait de réexaminer.

En effet, on la savait déjà inutile, puisque l'indépendance des banques centrales était jusqu'à présent l'apanage des seuls Etats fédéraux, et même coûteuse, puisqu'elle s'est accompagnée d'un remboursement par l'Etat à la Banque de France d'au moins 20 milliards de francs cette année, alourdissant d'autant la dette publique. On la découvrait alors dangereuse puisque consacrant le régime de la « monnaie manquante ».

(1) Corrigée des effets exceptionnels liés au grand emprunt et au démarrage des privatisations ainsi que des mesures fiscales concernant les OPCV, l'évolution de M3, selon la Banque de France, serait proche de 2 % en 1993, soit toujours une diminution du stock de monnaie en valeur réelle.

(2) L'article 104 du traité de Maastricht interdit la monétisation directe de la dette publique.

► François Hollande est président du club Témoins.

INONDATIONS

Raison retrouver

par Christian Poncet

LES crues actuelles nous donnent une double leçon de modestie et de bon sens. Elles font redécouvrir l'extrême puissance de la nature et la perpétuelle dialectique entre l'homme et son environnement. En hydraulique, d'importants progrès ont été faits en matière de conception et de construction des ouvrages, de gestion et de prévision. Pourtant, de fortes précipitations neigeuses et pluviales conjuguées avec une température relativement douce ont provoqué des accumulations et des afflux d'eau que les ouvrages de protection construits par les hommes n'ont pu contenir.

Pour notre survie, nous avons, au fil des siècles, aménagé la nature pour d'abord nous en protéger, puis pour nos activités économiques et notre confort. La maîtrise acquise dans le quotidien, l'importance de nos moyens, la spécialisation de notre organisation nous donnent trop souvent l'illusion que « le ciel ne peut plus nous tomber sur la tête ». Si l'émotion légitime des victimes des catastrophes naturelles explique certains propos et jugements, il faut raison retrouver.

La leçon de modestie

Les ouvrages construits sur nos cours d'eau l'ont été par des ingénieurs responsables et compétents pour répondre à un besoin précis à une époque donnée, selon les contraintes et l'état des exigences du moment. Même s'ils sont datés, ils ont été et sont encore, pour leur immense majorité, utiles, pertinents, entretenus et bien gérés. Ils permettent, en période de sécheresse, d'alimenter villes et campagnes ; en période de précipitations d'écrêter les crues. Ils produisent de l'énergie et contribuent à l'enrichissement économique de la nation. Ils ne sauraient, en revanche, constituer une protection absolue en période extrême. Leur conception se réfère à des situations constatées, des hypothèses et des probabilités. La marge de sécurité prise et la faible fréquence des risques a malheureusement laissé croire à leur élimination. Il n'en est rien. Les tristes événements présents nous rappellent que des situations rares à l'échelle de l'histoire peuvent se retrouver à quelques semaines d'intervalle.

Les aménagements réalisés sur tous nos grands bassins hydrauliques constituent des apports fondamentaux dans la gestion d'une ressource vitale : l'eau. Ils ne sauraient être une réponse définitive pour la maîtrise des éléments naturels. Telle est la leçon de modestie.

L'eau est à usages multiples, dont certains sont aisément valorisables et commercialisables. Il est alors tentant de privilégier ces derniers au détriment des autres dans un intérêt spécifique ou sectoriel. C'est précisément pour éviter une telle dérive que, sous l'impulsion de Léon Perrier et d'Edouard Herriot, le législateur, en 1921, a voulu marquer le caractère global de certains aménagements hydrauliques en instaurant une concession à buts multiples pour aménager le fleuve le plus puissant de France, le Rhône.

Aujourd'hui, ces aménagements ne sont ni complets ni totaux. Sur les 42 530 hectares de terrains inondables concernés par l'aménagement du Rhône, 13 470 hectares sont totalement protégés des inondations, 27 750 partiellement, et 1130 connaissent une situation inchangée. Les secteurs d'« expansion » des eaux en période de crue sont répertoriés, prévus et connus. Le « Petit Rhône » et le « Grand Rhône » du delta ainsi que les digues associatives, et notamment celles de Camargue, sont demeurés extérieurs à la concession et hors du domaine d'intervention de la Compagnie nationale du Rhône. C'est en connaissance de l'œuvre accomplie par la compagnie que ses actionnaires ont émis en assemblée générale, le 30 novembre dernier, le vœu suivant : *« A la suite des événements tragiques liés aux inondations et aux autres ruptures de digues du Rhône, l'assemblée générale souhaite que, dans le cadre de l'objet de la Compagnie nationale du Rhône, notamment en matière d'aménagement du territoire et de protection des populations civiles, ses compétences soient étendues jusqu'à la mer. »*

En effet, les collectivités territoriales, conscientes que la volonté unitaire d'aménagement global établie par le législateur a été progressivement muselée au bénéfice d'un usage dominant, l'électricité, veulent aujourd'hui en retrouver la plénitude au profit de l'aménagement du territoire. A ce titre, les ressources qui peuvent en être dégagées doivent donc bénéficier à l'ensemble des finalités. Telle est la leçon de bon sens.

► Christian Poncet est directeur à la Compagnie nationale du Rhône (CNR).

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*

Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant directeur de la publication
Bruno Frappat, directeur de la rédaction
Jacques Guiu, directeur de la gestion
Manuel Lucbert, secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani, Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Thomas Ferenczi,
Bertrand Le Gendre, Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

DIAGONALES

BERTRAND POIROT-DELPECH *de l'Académie française*

Mémoire guidée

L'ANNÉE s'annonce riche en célébrations : cinquième centenaire de Rabelais, troisième centenaire de Voltaire, centenaire de Céline. Le cinquantenaire de la Libération va entraîner dans son sillage celui de plusieurs morts, fêtés au gré de leurs engagements.

Parce qu'elles obéissent au calendrier, ces listes ont un air de nécessité mathématique, indiscutable. Or l'arbitraire y règne en maître. On pourrait aussi bien commémorer d'autres naissances, d'autres morts, les dates de certains chefs-d'œuvre, plus marquantes que l'état civil des auteurs.

Il y a douze siècles, l'empereur Kammu fondait Kyoto. En 1494, meurt Pic de La Mirandole. 1594 voit se créer, de Shakespeare, *Roméo et Juliette, Titus Andronicus, la Mégère apprivoisée*, et voit mourir le Tintoret. Il y a deux siècles, la nécrologie s'emballe, pour cause d'échafaud, mais des œuvres essentielles surgissent, de Fichte, de Condorcet.

Il y a cent ans, paraissent *le Livre de la jungle, Quo vadis ?, Nietzsche contre Wagner, Poil de Carotte, Du sang, de la volupté, de la mort*. 1944 n'est pas seulement associée à des bouleversements militaires, c'est l'année d'*Aurélien* (Aragon), *le Sang des autres* (Beauvoir), *le Malentendu* (Camus), *Huis clos* (Sartre), de *Fictions* (Borges), de *Kaputt* (Malaparte).

Ces titres ne visent pas à dresser une liste d'oublis demandant réparation, mais à montrer que les commémorations telles qu'elles se programment de plus en plus vont contre la liberté de la mémoire et contre la mémoire même. Services officiels et commerciaux nous imposent leurs critères. La collectivité ne trie pas dans l'héritage selon son gré. Sans les livres de poche, nos relectures seraient réglées par le seul calendrier des anniversaires publics et la rotation accélérée des stocks.

Ces conditionnements de nos piétés font de la postérité une loterie. Le cynisme et le souci de ne pas être dupe poussent certains à pronostiquer les chances posthumes des uns et des autres. On a souvent dit qu'en décédant à quelques heures d'intervalle Cocteau et Piaf s'étaient fait du tort, qu'ils s'étaient mal débrouillés, en même temps qu'on leur cherchait désespérément des points communs.

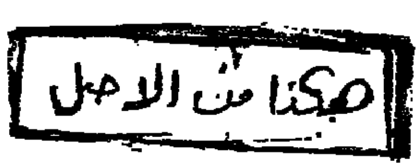
Les défenseurs des célébrations à date fixe font observer que celles-ci valent mieux que rien, que sans elles le passé succomberait à la tyrannie du présent. L'avantage est trompeur. Les réminiscences guidées détruisent les autres raisons que nous aurions de nous souvenir. Elles se recouvrent l'une l'autre, et leurs traces se confondent. Il n'y a de souvenir ancré que si l'envie de le constituer et l'effort pour l'entretenir viennent de chacun de nous.

Cette évidence ressort de l'expérience individuelle et des réflexions menées sur le Temps par Hegel, Husserl, Bergson ou Proust. La lecture de ce dernier nous a enseigné que la sauvegarde du passé suppose une recomposition de la durée ordinaire telle qu'elle devienne sensible, qu'elle se change en espace, en syntaxe. (Lire à ce propos les analyses de Julia Kristeva dans *le Temps sensible*, Gallimard 1994.) Les mécanismes de la *Recherche* s'appliquent aux événements collectifs comme aux séismes intimes. La naissance de Rabelais ou la publication d'*Aurélien* ne s'inscriront durablement dans la mémoire commune que si s'opèrent à leur profit et pour chacun les chimies à l'œuvre dans la fixation du pan de mur jaune, de la madeleine ou du mot « parme »...

Le mal indolore mais profond que cause la commémoration socialisée et quadrillée – équivalent des visites de musée au sifflet –, je l'ai mesuré en entendant des spectateurs s'étonner, à la sortie de *Des feux mal éteints*, que le film dérangeant de Moati, d'après Labro, sorte SANS la justification d'un anniversaire. En somme, il deviendrait incongru, illicite, d'évoquer un drame national en dehors d'un compte rond d'années après son déroulement, autrement que dans le cadre d'un devoir accompli comme un seul homme, pour la forme, du bout de la mémoire... « Et pourquoi tant de sang, de cadavres ?, ajoutaient les mêmes spectateurs. On en voit assez comme ça à la télévision. » Le sang comme produit consommable et appelant des quotas !

L'Algérie de 1962, pour moi, c'est à la fois la rage sanguinaire qui recommence aujourd'hui et le souvenir d'un ami journaliste cherchant, au bar de l'Aletti, par quels mots fidèlement ciselés définir ce qu'il avait vu la veille, comment tenir la balance égale entre les délires antagonistes, le visage tourmenté à la Bogart, le regard bleu écarquillé par le scrupule, derrière un nuage de cigarette. Certains jours, Eugène Mannoni, qui vient de nous quitter, exprimait à lui seul toute la vérité de l'heure, à la pointe d'une phrase conquise de haute lutte, au prix d'une nuit d'insomnie ; dernier des Justes.

La mémoire veut ces coq-à-l'âne secrets, ce flottement, cette anarchie ; sous peine de n'être qu'une mnémotechnique, et stérile.



La polémique sur la mission des « casques bleus » et les négociations de Genève

Le général Cot sera relevé de son poste avant la fin de son mandat en ex-Yougoslavie

N'acceptant pas qu'un commandant des « casques bleus » fasse, sans son autorisation, des déclarations publiques, le secrétaire général des Nations unies, Boutros Boutros-Ghali, a décidé, avec l'assentiment de Paris, de relever de son poste le général français Jean Cot, chargé de commander les opérations de l'ONU en ex-Yougoslavie, bien avant la date du 31 mars qui marque la fin du mandat de l'Organisation.

NEW-YORK (Nations unies)

de notre correspondante

M. Boutros-Ghali considère comme un crime de lèse-majesté l'intervention, dans les médias, de responsables dépendant du secrétariat général. Pourtant, de l'avis de la plupart des observateurs « non onusiens » de la crise yougoslave, le général Cot, avec son franc-parler habituel, a fait preuve d'autant de courage que de sang-froid dans l'exécution de sa mission impossible. La date du départ du général Cot, qui se trouve actuellement en France au chevet de sa mère, n'est pas encore fixée. Les diplomates le prévoient pour dans *« plusieurs semaines »*, sauf, bien sûr, disent-ils, s'il décidait de devancer la mesure qui le frappe.

Pendant son voyage en France, la semaine dernière, M. Boutros-Ghali, qui s'est entretenu avec le premier ministre et le ministre des affaires étrangères, leur aurait expliqué les raisons de sa volonté de remplacer le commandant de la FORPRONU. La détermination du secrétaire général a été telle que les autorités françaises n'ont pu intervenir en faveur du général Cot que sur les modalités de son départ et non pas sur le principe. MM. Balladur et Juppé ont persuadé M. Boutros-Ghali, dit-on de sources informées à Paris, de ne pas annoncer le départ du général – qui est en poste depuis juillet dernier – d'une façon trop abrupte, mais il est clair que ses jours sont comptés.

Des diplomates divisés

Est-ce que la France a défendu les prises de position du général Cot ? *« Si la France ne l'avait pas soutenu, il serait déjà parti »*, dit un diplomate. Evoquant des raisons de la décision du secrétaire général, ce diplomate, qui requiert l'anonymat, explique que M. Boutros-Ghali a été *« vivement contrarié, et c'est un euphémisme »* par des déclarations publiques et répétées de son commandant en chef. Pour M. Boutros-Ghali, si un haut fonctionnaire de l'ONU est en désaccord avec les décisions du secrétariat, il doit *« soit démissionner, soit se taire »*.

S'étant plaint plus d'une fois des humiliations subies quotidiennement par les soldats de l'ONU en Bosnie, le général Cot a demandé à maintes reprises au secrétaire général de lui accorder une « délégation de pouvoir » qui le fasse juge de l'opportunité d'un soutien aérien. Cette délégation lui a été à chaque fois refusée (le *Monde* du 8 janvier). Dans la lettre de réprimande que M. Boutros-Ghali a adressée à Jean Cot, des mots comme *« inacceptable »* et *« intolérable »*, à propos du comportement du général, apparaissent plusieurs fois.

Les diplomates ajoutent qu'à la suite de la réunion des chefs d'Etat et de gouvernement membres de l'OTAN sur la Bosnie, une décision doit être prise *« assez rapidement »* sur l'ouverture de l'aéroport de Tuzla. Ils estiment que cette opération *« se fera sous le commandement du général Cot ou elle ne se fera pas du tout »*. Des rumeurs à l'ONU font état de l'éventualité de remplacer le général Cot par le général britannique Sir Michael Rose, qui vient de succéder au général belge Francis Briquemont à la tête des « casques bleus » de Bosnie. Le général Briquemont rentre à Bruxelles après avoir, lui aussi, critiqué la politique de l'ONU en Bosnie.

Les diplomates de l'ONU sont divisés sur le sort du général Cot. Les uns lui donnent tort car, selon eux, *« où serait l'autorité du secrétaire général si tous ceux qui qui ne sont pas d'accord avec lui se mettaient à régler les problèmes dans la presse ? »*. D'autres font l'éloge du *« courage »* du général Cot qui, constatant la faiblesse des moyens qui lui sont alloués, se retrouve *« les mains liées derrière le dos »*. Ils estiment que, si on lui avait donné publiquement la délégation de pouvoir qu'il demandait, cela l'aurait mis dans une position *« nettement plus forte »* par rapport aux Serbes de Bosnie. D'autres encore ne sont pas surpris de cette décision. Ils mettent en avant le caractère de M. Boutros-Ghali, qui *« tolère très peu les critiques, aussi justes soient-elles »*. Le secrétaire général vient de demander la démission de son adjoint chargé de l'administration. L'Américaine Melissa Wells est, en effet, tenue pour responsable de la façon *« désastreuse »* dont s'est passé le dernier débat sur le budget de l'ONU. Trois autres sous-secrétaires généraux partiront dans les jours à venir : le Suédois Jan Elisson ; James Jonah, de Sierra-Leone, et l'Italien Marco Vianello-Chiodo.

Le secrétaire général, qui se trouve à Genève, a reçu, lundi 17 janvier, un rapport de son représentant spécial pour l'ex-Yougoslavie, le diplomate japonais Yasushi Akashi, sur la faisabilité des opérations demandées par l'OTAN, à savoir la réouverture de l'aéroport de Tuzla ainsi que la relève des troupes canadiennes piégées par les Serbes à Srebrenica.

AFSANÉ BASSIR POUR

[Le général Cot a adressé, au début de la semaine dernière, à M. Boutros-Ghali un rapport – en français – où il n'exprime pas seulement son souhait de recevoir de lui une délégation permanente de pouvoir sur un soutien aérien des « casques bleus » dans la zone : avant de suggérer des solutions différentes, il y critique aussi les méthodes, les procédures et le dispositif « onusiens » en ex-Yougoslavie.]

Les belligérants ont durci leurs positions

Les Serbes bosniaques paraissent persuadés de l'échec des négociations de paix qui devaient s'ouvrir, mardi 18 janvier, à Genève et se préparent à une intensification de la guerre en Bosnie, tandis que les négociateurs ont encore multiplié les déclarations pessimistes sur l'issue de ces pourparlers. *« Il n'y a pas de raisons d'être optimiste, la situation est très sombre et préoccupante »*, a ainsi déclaré le médiateur de l'ONU pour l'ex-Yougoslavie, Thorvald Stoltenberg. *« Nous avons tous les ingrédients d'un accord, et si la volonté était là nous pourrions avoir un accord et plutôt rapidement »*, a-t-il ajouté.

A la veille des discussions de Genève, l'Organisation de la conférence islamique (OCI) a demandé au secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, d'autoriser des frappes aériennes de l'OTAN contre les Serbes en Bosnie et réclamé la levée de l'embargo sur les armes. Dans une déclaration publiée à Genève après une réunion avec les dirigeants bosniaques musulmans, l'OCI a agité la menace de sanctions économiques contre les Etats favorables à un partage de la Bosnie. Ainsi l'OCI a-t-elle décidé de définir une *« position commune »* concernant des représailles économiques contre les pays soutenant *de facto* la Serbie.

Lundi, la délégation du gouvernement bosniaque aux pourparlers de Genève semblait décidée *« à ne pas capituler »* et entendait insister de nouveau sur l'accès à la mer Adriatique, à Neum, et à la Sava, à Brcko (nord-est), ainsi que sur le rattachement de ses enclaves de l'est. Elle a exclu tout partage de Sarajevo et décidé d'insister sur la sauvegarde de l'« Union des Républiques bosniaques ».

Parallèlement, devant le « Parlement » des Serbes de Bosnie, Radovan Karadzic a estimé que la conférence de Genève se trouvait *« à un tournant »* et qu'après la réunion de mardi *« rien ne sera plus comme avant »*. En cas d'échec qui, selon lui, paraît *« presque certain »*, les Serbes *« doivent se préparer à la guerre et à la défense de la République serbe »*, a encore dit le leader serbe bosniaque.

Sur le terrain, les combats se sont poursuivis avec le même acharnement, entre Serbes et Musulmans dans le nord-est de la République, entre Croates et Musulmans en Bosnie centrale. A Sarajevo, cinq personnes ont été tuées et dix autres blessées par bombardements et tirs isolés. – *(AFP, Reuter.)*

BOSNIE : explosion d'un véhicule du CICR à Banja-Luka. – Un véhicule du Comité international de la Croix-Rouge a été détruit par un engin explosif, lundi 17 janvier, à Banja-Luka, a annoncé à l'AFP un porte-parole de l'antenne du CICR dans cette ville sous contrôle serbe, dans le nord-ouest de la Bosnie. L'incident n'a pas fait de victimes mais a causé d'importants dégâts matériels. Les responsables du CICR à Banja-Luka ont été reçus par le maire de la ville, Predrag Radic, et le chef de la police locale, qui leur ont promis de *« prendre des mesures »*. – *(AFP.)*

REPÈRES

COLOMBIE

Tentative d'attentat contre le ministre des finances

L'Armée de libération nationale (guérilla guévariste) a revendiqué, lundi 17 janvier, un attentat manqué commis le même jour contre le ministre des finances, Rudolf Hommes, confirmant sa volonté de perturber la campagne pour l'élection présidentielle de mai. L'explosion a blessé un membre de l'escorte et sérieusement endommagé le véhicule blindé du ministre, maître d'œuvre de la politique économique néolibérale du président Gaviria. Environ 250 membres des Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC, marxistes) ont d'autre part attaqué un commissariat à Florian (province de Santander, au nord-ouest du pays), tuant deux policiers et en blessant trois autres, avant de dévaliser une agence bancaire. – *(AFP, Reuter.)*

MAROC

Hassan II condamne l'intégrisme musulman

Dans une lettre adressée, lundi 17 janvier, à l' *« université »* marocaine de *« l'éveil islamique »*, à l'occasion sa 8e session, Hassan II a condamné l'intégrisme musulman, estimant que *« jamais la violence n'avait constitué pour l'islam une méthode de persuasion à l'égard de ses ennemis, et encore moins à l'égard des siens »*. Le roi s'est félicité de l'existence, dans son pays, d'un cadre *« propice à tout dialogue constructif »*, permettant le dialogue, en matière islamique notamment, *« dans la liberté et la clarté »*.

Le parti de l'Istiqlal, l'un des principaux partis de l'opposition, avait demandé au gouvernement, la semaine dernière, de lever *« l'assignation à résidence »* de Cheikh Abdesslam Yassine, chef d'une association islamiste non reconnue, El Adl wal Ihssan (Justice et Bienfaisance). Il avait souligné que cet ancien inspecteur de l'éducation nationale, condamné en 1985 à deux ans de prison ferme pour avoir publié un pamphlet très violent contre Hassan II, est assigné à résidence à Salé, *« sans aucune décision judiciaire »*. – *(AFP.)*

RUSSIE

Vladimir Jirinovski est écarté des postes-clefs de la Douma

MOSCOU

de notre correspondant

Le nouveau paysage politique russe continue à émerger, lentement, du brouillard. Boris Eltsine a accepté, lundi 17 janvier, la démission du premier vice-premier ministre Egor Gaïdar ; une démission que les commentateurs russes, à l'inverse des responsables de l'administration américaine, décrivent comme un événement de première importance.

L'un d'entre eux, dans la *Niezavissimaïa Gazeta*, y voit la sanction, non seulement d'une orientation économique, mais du choix politique opéré par M. Gaïdar, qui, comme beaucoup de ses amis radicaux, a cru pouvoir sauver la réforme économique en confortant l'autoritarisme présidentiel. Résultat, écrit Vitali Tretiakov, *« Gaïdar a renoncé à la démocratie et perdu l'économie de marché »*. Beaucoup moins sévère, comme il sied à un quotidien pro-eltsinien, le journal les *Izvestia* affirme en titre que le premier ministre, Viktor Tchernomyrdine, est désormais en position de *« devenir le principal réformateur de Russie »*. Mais personne n'ignore que la « réforme » version Tchernomyrdine passe par un *maintien* d'importantes subventions aux industries déficitaires et par une relance de l'inflation. Certes, écrit un commentateur des *Izvestia*, *« Gaïdar n'était plus qu'un village Potemkine* (1) *destiné à rassurer les fans occidentaux du pouvoir russe »*. Son départ n'en marque pas moins la *« fin du romantisme du marché »* et le début du *« romantisme industriel »*. Pendant ce temps, la nouvelle Douma, dominée par l'opposition et présidée par un agraro-communiste, a fait lundi une certaine démonstration d'efficacité, en se répartissant sans trop de heurts les postes de vice-président et de présidents de commission. Le résultat majeur de l'opération est que le dirigeant ultra-nationaliste Vladimir Jirinovski et ses amis « libéraux-démocrates » sont écartés des postes les plus sensibles. Certes, les apparences sont sauves, et le parti sorti vainqueur des élections obtient, outre un poste de vice-président, cinq présidences de commission, allant de l'industrie à l'écologie.

Les députés se sont arrangés pour écarter M. Jirinovski de la présidence de la commission des affaires étrangères, qu'il avait bruyamment revendiquée, et où ses idées provocatrices auraient pu faire des ravages. A la place, ils ont créé à son intention une « commission de géopolitique » aux attributions assez fumeuses, et dont M. Jirinovski n'a d'ailleurs pas voulu pour lui-même, y plaçant un de ses adjoints.

Un souci de respectabilité

C'est finalement l'ancien ambassadeur à Washington Vladimir Loukine qui retrouvera le fauteuil de président de la commission des affaires étrangères, qu'il occupait déjà dans l'ancien Parlement, jusqu'à son départ pour les Etats-Unis au printemps 1992. M. Loukine est l'un des chefs de file du « groupe Iabloko », constitué autour de l'économiste réformateur Grigori Iavlinski, et la désignation de cet homme expérimenté, d'apparence posée, traduit le souci de respectabilité qui anime les nouveaux députés.

Sur le fond, M. Loukine partage cependant certaines des idées « impériales » communes à un très grand nombre de ses compatriotes et que M. Jirinovski ne fait qu'exprimer sous une forme outrancière. Les dirigeants ukrainiens, en particulier, n'ont certainement pas oublié le rapport confidentiel préparé au début de 1992 par M. Loukine, où il recommandait que la Russie s'empare de la flotte de la mer Noire, de ses bases et de ses chantiers navals et menace, au cas où Kiev ne serait pas d'accord, de remettre en cause l'appartenance de la Crimée à l'Ukraine... La question est toujours d'actualité, un partisan déclaré du rattachement de la Péninsule à la Russie étant arrivé en tête du premier tour de l'élection présidentielle en Crimée.

Par ailleurs, la Douma a rejeté, lundi, une proposition d'amnistie en faveur des responsables incarcérés après l'assaut contre le Parlement en octobre 1993 et des putschistes d'août 1991. Deux cent cinq députés ont voté pour, cent huit seulement contre, mais la *majorité requise des deux tiers* n'a pas été atteinte. C'est un bon exemple des possibilités qu'offre au président Eltsine la nouvelle réglementation des activités du Parlement : ses partisans peuvent bloquer la plupart des décisions avec seulement un tiers des voix.

JAN KRAUZE

(1) Villages modèles spécialement aménagés par le ministre Potemkine pour un voyage de Catherine II dans les nouvelles terres colonisées en 1787.

Le deutschemark au plus bas. – Le deutschemark a subi de plein fouet, lundi 17 janvier, l'annonce de la démission d'Egor Gaïdar. Le départ de celui qui est considéré comme l'architecte des réformes économiques a, aux yeux des marchés financiers, accru encore un peu plus l'incertitude sur l'avenir de la Russie. Le rouble a ainsi perdu 3,5 %, le 17 janvier, pour se retrouver à son plus bas niveau de l'histoire face à la devise américaine à 1 402 roubles pour un dollar. La Bourse de Francfort a perdu 0,21 % et la monnaie allemande a continué à céder du terrain face à l'ensemble des devises. Le deutschemark est passé face au franc de 3,3940 francs à la veille du week-end à 3,3925, lundi 17 janvier, et à moins de 3,3910 francs, mardi 18 janvier dans la matinée. La monnaie allemande passait même un court instant sous les 3,39 francs. Le dollar a, de son côté, joué son rôle de valeur refuge et s'est hissé, lundi soir, à 1,7550. Mardi 18 janvier dans la matinée, la devise allemande se reprenait un peu face au billet vert à 1,7515.

UKRAINE

Le gouvernement ne veut pas soumettre l'accord sur la dénucléarisation au Parlement

L'accord sur la dénucléarisation de l'Ukraine signé vendredi 14 janvier à Moscou par les présidents Bill Clinton, Boris Eltsine et Leonid Kravtchouk n'est *« pas soumis à la ratification »* du Parlement de Kiev, a déclaré le ministre ukrainien des affaires étrangères, Anatoli Zlenko, cité, lundi 17 janvier, par l'agence Interfax. M. Zlenko a estimé que le document signé à Moscou, qui prévoit le démantèlement de l'ensemble des 176 missiles et des bombardiers stratégiques stationnés en Ukraine, était un *« développement de la résolution sur la ratification du traité START I »* ratifié à l'automne par le Parlement, majoritairement opposé à l'accord signé lors du sommet tripartite de vendredi, et ne devait donc pas être soumis à une nouvelle ratification.

Par ailleurs, un proche conseiller du président Kravtchouk a jugé illégale, lundi, l'élection présidentielle de dimanche dans la péninsule ukrainienne de Crimée et a précisé que Kiev réagirait rapidement, sans préciser de quelle façon. C'est l'avocat russe Iouri Mechkov, partisan du rattachement de la Crimée à la Russie, qui est arrivé en tête avec 38,5 % des suffrages (*le Monde* du 18 janvier). – *(AFP.)*

Un avertissement du ministre de la défense

L'armée algérienne «ne restera pas les bras croisés»

■ **MISE EN GARDE.** Réclamant une «rupture radicale avec les pratiques passées à tous les niveaux», le ministre de la défense algérien, le général Lamine Zéroual, a adressé, dimanche, une sérieuse mise en garde aux partis qui seraient tentés de s'asbtenir de participer à la conférence nationale de consensus, prévue les 25 et 26 janvier.

■ **PRUDENCES CALCULÉES.** L'armée algérienne est, de plus en plus, considérée comme la dernière digue face à l'offensive des islamistes. Faute d'autre solution, beaucoup d'Algériens souhaitent qu'elle intervienne ouvertement sur la scène politique.

■ **PASSE-DROITS.** Les «acquis sociaux» dont bénéficie l'armée, héritière des «idéaux de Novembre 1954», sont à la mesure du respect et de la crainte qu'elle inspire à la population.

■ **UNE ARMÉE TUNISIENNE CHOYÉE.** Depuis l'arrivée au pouvoir du président Ben Ali, issu de ses rangs, l'armée tunisienne jouit d'une considération et de moyens qui lui ont manqué sous le règne de Habib Bourguiba, celui-ci ayant préféré la tenir à l'écart.

En prélude à la «conférence nationale de consensus» qui doit se réunir les 25 et 26 janvier, l'armée algérienne est sortie de sa réserve pour avertir qu'elle *«ne restera pas les bras croisés devant les dangereux dérapages qui menacent l'avenir de l'Algérie»*. Cette mise en garde, lancée, dimanche 16 janvier, à la télévision, par le général Lamine Zéroual, ministre de la défense, s'adressait, semble-t-il, aux partis qui seraient tentés de s'abstenir de participer à ces assises, destinées à trouver une solution à la crise politique.

Visant l'ex-FIS, le général Zéroual a vigoureusement critiqué le *«système en place qui a permis l'émergence d'un courant idéologique parasitaire»*. Soulignant, à plusieurs reprises, la *«gravité»* de la situation politique, économique et sociale, il a réaffirmé la nécessité d'une *«rupture radicale avec les pratiques passées à tous les niveaux»*.

De leur côté, plusieurs dizaines de milliers de personnes ont manifesté sans incident, lundi, à Tizi-Ouzou et à Béjaïa, en Kabylie, *«en faveur de la culture berbère et contre le terrorisme»*, à l'appel du Mouvement culturel berbère. Plusieurs intellectuels et artistes se trouvaient dans le cortège, ainsi que le sécrétaire général du Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD), Saïd Sadi.

Ces manifestations ont été organisées après la publication du projet de «plate-forme» sur la période de transition qui passe sous silence les principales revendications des mouvements de défense de la langue et de la culture berbères. Les manifestants entendaient aussi protester contre l'intention prêtée aux autorités d'associer des représentants de l'ex-Front islamique du salut (FIS) au dialogue entre le pouvoir et l'opposition.

Le salaire minimum revalorisé

D'autre part, les services consulaires des douze Etats membres de l'Union européenne devaient observer, mardi, un deuil d'une journée à la mémoire de Monique Afri, employée du consulat de France, assassinée, samedi, à Alger. La délivrance des visas d'entrée en France restera cependant suspendue *«le temps nécessaire à mettre en place de nouvelles procédures»*, a précisé le porte-parole du Quai d'Orsay, ajoutant que *«le service d'urgence est maintenu pendant cette période»*. Les demandes devraient être désormais adressées par voie postale, et les bénéficiaires seront convoqués individuellement.

Au plan économique, le gouvernement algérien a décidé, lundi 17 janvier, de revaloriser de 60 % le salaire national minimum, qui passe de 2 500 dinars (602 francs français) par mois à 4 000 dinars (964 francs). Une caisse d'assurance-chômage va être créée *«en faveur de tous les salariés ayant fait l'objet d'un licenciement pour raison de compression d'effectifs ou de cessation d'activité de l'organisme employeur»*, indique l'APS, l'agence de presse algérienne. Cette double annonce intervient alors que l'Algérie négocie avec le Fonds monétaire international un accord qui, s'il est conclu, devrait entraîner une forte dévaluation du dinar algérien. – *(AFP.)*

Le «dernier rempart» face aux islamistes

ALGER

de notre correspondante

Emergeant à demi de sa casemate faite de sacs de sable, un jeune soldat, le regard nerveux et le fusil aux aguets, surveille le flot lent des voitures qui s'écoule vers Alger. C'est un gosse de vingt ans, sentinelle anonyme parmi des milliers d'autres postées à la lisière des villes ou en pleine campagne. A l'heure du terrorisme, servir sous les drapeaux n'est pas une sinécure.

Aux attentats spectaculaires commis contre des casernes, comme celle de Boughezoul – où dix-neuf militaires avaient été tués en mars 1993, – s'ajoutent les meurtres isolés, comme celui de ces conscrits permissionnaires de la région de Saoula, petite commune proche d'Alger, enlevés et égorgés il y a quelques mois par un commando de «barbus». Mais l'on sait peu de chose des accrochages sanglants avec les «groupes armés». Etat d'urgence oblige, les informations touchant à la sécurité militaire (pertes en hommes, désertions, etc.) sont passées au tamis d'une censure rigoureuse.

Il est pourtant des signes qui ne trompent personne. Dans un récent appel télévisé, le ministère de la défense a invité les conscrits *«en situation irrégulière»* à rejoindre, au plus vite, leur *«corps d'affectation»*. Passé le délai du samedi 15 janvier, les jeunes qui ne disposent ni d'une dispense ni d'un sursis *«seront immédiatement incorporés, après une éventuelle interpellation»*. Le sentiment patriotique est-il à ce point affaibli qu'il faille le stimuler par des mises en demeure?

Lors des émeutes d'octobre 1988, les jeunes, qui forment le plus gros bataillon des chômeurs, avaient été au premier rang. Viscéralement hostiles à la nomenklatura politique, nombre d'entre eux sont sensibles aux sirènes islamistes. Pour tous ces déclassés, étudiants sans avenir ou «hittistes» endurcis (1), nostalgiques d'Ali Benhadj, numéro deux de l'ex-Front islamique du salut (FIS), ou admirateurs de Rambo et de Cantona, l'ingrate discipline des casernes manque de charme.

La solde du «bidasse» ne dépasse pas, selon un appelé, les *«300 à 400 dinars»*, soit moins de 100 francs par mois. En outre, la durée du service, fixée à dix-huit mois, aurait été rallongée depuis l'été. *«Mon fils, qui devait être libéré fin août, a dû faire quatre mois de plus»*, témoigne un père de famille. *Le seul avantage, c'est qu'à partir du dix-neuvième mois il a été payé comme un militaire d'active : étant sergent, il a touché 8 000 dinars par mois.»* Ces «rallonges» successives – quatre mois, puis six mois – porteraient la durée du service à deux ans.

«Acquis sociaux»

«Des privilèges? Quels privilèges?» Pour cet officier à la retraite, la question semble déplacée. Le logement assuré, la voiture de fonction, les centres de loisirs, les coopératives, l'hôpital militaire, tout ce qui, pour l'Algérien moyen, s'apparente à un train de vie luxueux n'a jamais présenté, pour lui, de caractère extravagant et, moins encore, injustifié. *«Ce sont des acquis sociaux»*, résume-t-il avec une véhémente candeur. Lui-même, comme beaucoup d'autres, n'a-t-il pas participé à la guerre de libération? Cela *«mérite qu'on s'en souvienne»*.

Première institution du pays, l'Armée nationale populaire (ANP), héritière des *«idéaux de Novembre»* 1954, ne se nourrit pas, en effet, que de mythologie. Les moyens dont elle dispose sont à la mesure du respect, ou de la crainte, qu'elle inspire. N'est-ce pas elle qui, depuis plus de trente ans, a su maintenir l'unité d'un pays qu'elle dirige sans gouverner? En regard de ces responsabilités, le standing reconnu des gradés semblerait presque misérable. Les officiers supérieurs (dont une cinquantaine de généraux et généraux-majors) occupent des villas ordinairement cossues, les officiers et les sous-officiers des logements confortables en cité militaire. Leurs soldes n'ont rien d'extravagant : de 11 000 à 12 000 dinars par mois (environ 3 000 francs) pour un lieutenant, environ 32 000 dinars (8 000 francs) pour un général-major. Même en y ajoutant les primes, il faudrait être de mauvaise foi pour trouver à y redire.

On a pourtant trouvé. Le 27 avril 1992, le quotidien francophone *El Watan* publiait un rapport confidentiel qui mettait en lumière les frasques du général-major Mostefa Belloucif, commises sept ans plus tôt alors qu'il était secrétaire général du ministère de la défense. Rédigé par ses pairs, le rapport révélait que l'ancien collaborateur du président Chadli, puisant largement dans les caisses, disposait d'une douzaine de villas en Algérie, d'un appartement à Paris et de comptes numérotés en Suisse (*le Monde* du 29 avril 1992).

Condamné, le 10 février dernier, à quinze ans de prison, le général-major entraînait dans sa chute le lieutenant-colonel Fekir Mohamed El Hebri, ancien directeur général de la planification et du budget au ministère de la défense. L'«affaire Belloucif» est-elle un simple *«accident de l'histoire»*, comme voudraient le faire croire, aujourd'hui, certains militaires? Ou bien un règlement de comptes réussi au sein de cette nébuleuse *«de clans et de lobbies militaro-civils* (2)*»* que feu le président Mohamed Boudiaf avait lui-même qualifiée de *«mafia»*?

Parmi les principaux fléaux qu'on lui impute, bien souvent dénoncés mais rarement décrits – faute de preuves ou d'esprit suicidaire, – figurent la corruption et, surtout, le système des passe-droits. Le clientélisme à la mode algérienne, savant mélange de tradition méditerranéenne et d'emprunts au système soviétique, permet, par exemple, à une minorité de nantis de se faire construire une villa en trois mois pour une bouchée de pain, quand il faut en moyenne huit ans et beaucoup de sacrifices à un citoyen ordinaire pour bâtir sa maison.

«A l'ombre des baïonnettes»

La crise économique, aggravée par la récente baisse des cours pétroliers, a certainement réduit la marge de manœuvre de ces cercles affairistes. Mais les énormes «rentes» que constituent les importations de céréales, de produits pharmaceutiques ou de matériaux de construction laissent encore à la nomenklatura de beaux jours devant elle. Les exigences de transparence et de rigueur que le Fonds monétaire international (FMI) ne devrait pas manquer de poser en cas d'accord avec l'Algérie risquent-elles de gêner cette *«bourgeoisie parasitaire* (2)*»*? Il est trop tôt pour le dire.

L'ANP et l'ensemble des forces de sécurité, massivement engagées, depuis plus de deux ans, dans la lutte contre le terrorisme, ne semblent pas pressées de se plier à de telles exigences. Le premier souci de l'armée, considérée comme un interlocuteur indispensable par l'ensemble de la classe politique – islamistes compris, – est de garder son autonomie et sa cohésion, qui sont, depuis trente ans, la source de sa toute-puissance. Le spectre d'un scénario «à l'iranienne», que certains courants islamistes agitent en coulisse, pas plus que les thèses «démocrates» ne la font frissonner.

«Il ne saurait être question pour l'ANP de s'aligner ou de favoriser telle ou telle tendance politique», rappelait récemment, dans un entretien accordé au quotidien *El Moudjahid*, le ministre de la défense, le général Liamine Zeroual. *«Il n'y a pas plus de «colombes» que de «faucons», ni de «durs», ni de «mous», dans l'ANP»*, insistait-il, démentant l'éventualité de divergences au sein de l'état-major sur l'attitude à adopter vis-à-vis de l'ex-FIS.

Préserver, à tout prix, l'unité de l'armée : ce n'est qu'à cette condition que les généraux, interlocuteurs aujourd'hui, pourront jouer demain, si nécessaire, le rôle d'arbitre. Souvent décrite comme le *«dernier rempart»* contre l'islamisme, l'armée pourrait-elle l'être aussi, le cas échéant, pour défendre la démocratie?

«Aucun parti populaire ne pourra être maître à l'ombre des baïonnettes», avait prédit, en 1962, M. Boudiaf. Trente-deux ans plus tard, les rêves ont bien vieilli et, avec eux, les espoirs de démocratie. *«Entre une dictature militaire et une dictature islamiste, je choisis la première»*, entend-on souvent, à Alger, dans les cercles d'anciens militants progressistes. Opinion porteuse de bien des illusions. Rien ne dit que les décideurs, politiques ou militaires, aient le désir et les moyens de faire un choix aussi franc.

CATHERINE SIMON

(1) Littéralement *«qui tient les murs»*; ce terme désigne les hommes désœuvrés qui passent leur temps dehors, appuyés à un mur, et, par extension, les jeunes sans emploi.

(2) *L'Algérie incertaine*, sous la direction de Pierre Robert Baduel, éditions Edisud, 1993, 207 p., 130 F.

Tunisie : une institution longtemps mal considérée

TUNIS

de notre correspondant

«Pour le recrutement dans les écoles militaires, Bourguiba veut que seuls les candidats mal classés soient sélectionnés» : durant les premières années de l'indépendance, l'histoire circulait dans les milieux politiques. Boutade, évidemment. Mais elle traduisait bien la méfiance que l'ancien chef d'Etat entretenait ouvertement à l'encontre des militaires. Le plus souvent traités en parents pauvres au moment de la distribution des crédits, ces derniers n'en demeurèrent pas moins constamment loyaux à l'égard du pouvoir. Même la légèreté qui entoura, en 1961, le déclenchement de «la bataille de Bizerte» contre les Français, où ils payèrent un lourd tribut, ne mit pas à mal cette fidélité.

Les coups d'Etat au Proche-Orient et en Afrique ancrèrent Habib Bourguiba dans sa conviction que les militaires pouvaient constituer un danger pour le régime républicain. Au long de son règne, contrairement à ses voisins libyens et algériens, il préféra privilégier le développement du pays à un renforcement de ses moyens de défense. Pourtant, à trois reprises, cette armée sauva peut-être son régime, en 1978, lorsqu'elle fût appelée à intervenir lors d'émeutes dans les rues, en 1980, après l'attaque libyo-algérienne de Gafsa, et, en 1984, après la «révolte du pain».

Défense de l'environnement...

Depuis l'accession à la présidence de la République de M. Ben Ali, en novembre 1987, la situation a nettement évolué. Issu lui-même d'un corps au sein duquel il avait le grade de général et qu'il quitta pour entrer en politique à l'appel de Bourguiba, le nouveau chef de l'Etat connaissait bien ces rancœurs. Aussi, durant ces six dernières années, l'armée a-t-elle pu bénéficier d'une considération qui lui avait si longtemps manqué, renforcer ses structures et se moderniser.

On estime qu'elle compte environ 45 000 hommes, dont 35 000 dans les forces terrestres, 5 000 dans l'aviation, et autant dans la marine. La moitié de cet effectif est constitué d'appelés du contingent. Pour les jeunes de vingt ans, le service militaire d'un an est obligatoire; mais au moins 35 % d'entre eux en sont dispensés, soit pour des raisons familiales ou de santé, soit parce qu'ils bénéficient d'un sursis et entrent directement dans la vie active après la fin de leurs études.

Certes, le budget de la défense nationale demeure loin derrière ceux des départements dits «sociaux», mais le champ d'action de l'armée s'est considérablement élargi. Au-delà de sa traditionnelle mission de défense du territoire – à laquelle participent aussi les quelque 17 000 hommes de la garde nationale (gendarmerie), rattachée au ministère de l'intérieur –, elle est associée à la réalisation de divers projets en matière de développement rural, de protection de l'environnement et de lutte contre la désertification.

D'autre part, les observateurs ont relevé l'entrée, ces dernières années, de plusieurs officiers supérieurs dans la diplomatie et dans le corps des gouverneurs (préfets). Quelques autres occupent des postes de haute responsabilité au ministère de l'intérieur ou à la tête d'entreprises publiques, tandis que l'un d'eux siège au gouvernement comme ministre des domaines de l'Etat. Enfin, l'armée a pris part à diverses missions de maintien de la paix sous la bannière des Nations unies, récemment au Cambodge et en Somalie.

La propagande islamiste, que le mouvement Ennahdha a longtemps tenté de distiller dans les casernes, n'a pas eu tout l'effet escompté. Cependant, quelques procès ont démontré, depuis une dizaine d'années, que des cadres, sous-officiers surtout, y ont été suffisamment sensibles pour rejoindre clandestinement les rangs des intégristes.

Une quinzaine d'officiers ont ainsi été impliqués dans l'affaire du complot contre la sûreté de l'Etat jugée pendant l'été 1992. Plusieurs ont été acquittés et les peines plutôt légères infligées aux autres ont paru sanctionner davantage des imprudences qu'un acte de trahison. Jusqu'à présent, la tradition légaliste de l'armée ne s'est jamais démentie depuis sa création, il y a trente-sept ans.

MICHEL DEURÉ

Dans la mêlée

Suite de la première page

La violence née de l'interruption du processus électoral qu'elle couvrit de son autorité, il y a deux ans, va-t-elle la conduire à sortir définitivement d'une réserve que d'aucuns, évoquant parfois le précédent turc, jugent de mauvais aloi?

Au sein de la caste militaire, les avis divergent sans que l'on puisse exactement apprécier comment ils se partagent et quel est le poids – variable au gré des circonstances – des uns et des autres. Se jeter dans la mêlée au risque d'y perdre sa crédibilité? Ou bien favoriser un nouveau «replâtrage» politique au risque de décevoir une population, avide de changements en profondeur? Difficile de trancher pour ou contre la rupture avec l'ancien système dont il n'est pourtant plus nécessaire de dénoncer la nocivité.

«Si on a besoin d'un certain type d'homme, on peut le choisir dans les rangs de l'armée; le général Eisenhower n'est-il pas devenu le président des Etats-Unis?», confiait, à la mi-décembre, à l'hebdomadaire *Time*, Salim Sadi, colonel à la retraite et ministre de l'intérieur. Tous les galonnés n'ont pas une vue aussi simpliste des choses et, plus que la neutralité de l'institution militaire, il leur importe de sauvegarder sa cohésion, bien que l'une ne soit pas sans rapport avec l'autre.

L'armée n'est plus épargnée par les turbulences qui secouent la société civile. Si la nomenklatura a du mal à se faire à l'idée d'une rupture qui mettrait à mal ses privilèges, beaucoup de jeunes officiers qui ne nourrissent pas leurs appréhensions, seraient prêts à sortir des sentiers battus, tandis qu'un certain nombre de gradés et d'hommes de troupe, comme on l'a vu en Tunisie, ne sont pas insensibles aux mots d'ordre islamistes. Formée à la soviétique, cette armée cultive un certain sens de la discipline, qui lui permet de dissimuler – à un certain nombre de désertions près – les doutes et les désillusions qui l'assaillent. Mais pourra-t-elle, longtemps encore, entretenir des faux semblants et camper indéfiniment aux portes d'un pouvoir dont elle détient les clés?

JACQUES DE BARRIN

CLÉS/ *Chiffres*

■ **122 000 hommes.** Héritière de l'Armée de libération nationale (ALN), qui participa à la lutte pour l'indépendance, l'Armée nationale populaire (ANP) aligne 122 000 hommes, dont plus de la moitié sont des conscrits versés dans l'armée de terre et convoqués pour un service de dix-huit mois. L'ANP représente une force considérable au Maghreb, sans atteindre les effectifs de l'armée marocaine. Elle s'est souvent vu confier des tâches non militaires, notamment la réalisation de grands travaux. Pour le maintien de l'ordre, le gouvernement peut en outre compter sur les forces de sécurité nationale (environ 16 000 hommes), qui dépendent du ministère de l'intérieur, la gendarmerie (21 000 hommes) et la Garde républicaine (1 200 hommes).

■ **Matériels soviétiques.** L'ANP est largement équipée de matériels ex-soviétiques, avec encore quelque 400 conseillers russes. L'armée de terre (105 000 hommes) est dotée de quelque 960 chars et 1 600 véhicules blindés. L'armée de l'air (10 000 hommes) peut déployer jusqu'à 200 avions de combat, dont 70 Mig-23. Quant à la marine (7 000 hommes), elle dispose notamment de deux sous-marins *Kilo* d'origine russe et d'une demi-douzaine de frégates ou de corvettes. La gendarmerie et la Garde républicaine sont, quant à elles, notamment équipées d'hélicoptères russes et de blindés légers français.

AFRIQUE

AFRIQUE DU SUD

M. Juppé invite Pretoria au prochain sommet franco-africain

En visite officielle en Afrique du Sud, la première d'un chef de la diplomatie française depuis dix-huit ans, Alain Juppé a proposé que les autorités de Pretoria soient représentées au prochain sommet franco-africain, qui aura lieu à Paris en novembre prochain – après les élections multiraciales du 27 avril.

PRETORIA

de notre envoyé spécial

Soyez les bienvenus dans la grande famille franco-africaine! Tel est, en substance, l'essentiel du message transmis par Alain Juppé aux dirigeants actuels – et futurs – de l'Afrique du Sud, lundi 17 janvier, au deuxième jour de sa visite officielle dans ce pays, et à cent jours de l'échéance électorale historique du 27 avril qui verra l'avènement du premier gouvernement à majorité noire.

Le ministre des affaires étrangères a donc convié l'Afrique du Sud – *«si elle le souhaite»* – à participer au prochain sommet biennal franco-africain, qui se tiendra en novembre à Paris. Une invitation ayant reçu, a-t-il précisé, l'aval des amis africains de la France, dûment consultés. L'éternel chef de la diplomatie sud-africaine, «Pik» Botha – il occupe ce poste depuis dix-sept ans, le record du monde en l'espèce, et pourrait même, dit-on, le conserver après le 27 avril –, ne se l'est pas fait dire deux fois. *«Nous répondrons oui à votre proposition. Nous avons besoin de vos encouragements.»* On voit mal en effet pourquoi Nelson Mandela, le probable prochain président, et sa future équipe, bouderaient les rituelles retrouvailles franco-africaines.

Soulignant à plusieurs reprises la *«vocation africaine»* de la France, *«l'un des rares pays»* à faire du continent noir *«une priorité de sa diplomatie»*, M. Juppé a proposé à l'Afrique du Sud d'*«instaurer»* avec elle *«un véritable partenariat politique»*. Ce projet va au devant des vœux d'un pays qui compte sur la communauté internationale, et en premier lieu sur l'Europe, pour l'aider à affronter le grand rendez-vous qu'il s'est fixé avec l'Histoire. *«Nous voudrions savoir,* a dit «Pik» Botha, *ce que l'Europe veut faire avec l'Afrique. Nous craignons qu'elle ne nous oublie, trop obnubilée qu'elle est par ses propres problèmes.»*



M. Juppé s'est voulu rassurant, en garantissant à ses hôtes que la France désirait être associée *«à cette grande aventure qui se noue ici»* et à laquelle elle souhaite *«grand succès»*. S'adressant à la presse en compagnie du président Frederik De Klerk, après leur entretien, il lui a fait part de son *«admiration»* pour le *«courage»* et la *«lucidité»* du président sud-africain.

Dans l'immédiat, la France apportera son *«aide politique»* au processus électoral. Dans le cadre de la résolution votée la semaine dernière par le Conseil de sécurité – et qui a décidé l'envoi progressif de 2 840 observateurs, dont 1 778 relevant de l'ONU –, plusieurs dizaines de Français – magistrats et administrateurs – participeront aux opérations de surveillance de la campagne et du scrutin. La France a acquis une certaine expérience dans ce domaine en Namibie et au Cambodge.

Autre contribution : la France va envoyer en Afrique du Sud, dès le début du mois de février, une équipe de dix experts qui prendront leur part à la formation de policiers attachés à la Force nationale de maintien de la paix. Avec 10 000 hommes, celle-ci devrait regrouper des ennemis d'hier : unités de l'ancienne branche armée du Congrès national africain (ANC), policiers, forces de l'ordre des bantoustans. Un commissaire français participe déjà à la commission d'enquête sur la prévention de la violence que préside le juge Richard Goldstone.

La France s'apprête à intensifier son aide économique à l'Afrique du Sud. Elle finance déjà environ un cinquième de l'assistance fournie par les Douze, qui atteint 100 millions de dollars. Son *«enveloppe»* bilatérale, fixée à 25 millions de francs pour 1994, devrait doubler au cours de cette année avec l'entrée en scène de la Caisse française de développement (CFD), jusqu'ici absente d'Afrique du Sud, dont une mission doit arriver sur place dans les prochains jours.

Par l'entremise de la CFD notamment, la France veut privilégier le financement de projets de développement spécifiques visant au *«rattrapage social»* dans les *townships*, les faubourgs noirs des grandes villes : habitat, électrification, formation professionnelle. Dans le domaine culturel, un Institut français d'Afrique du Sud ouvrira bientôt ses portes à Johannesburg.

Vain plaidoyer auprès de M. Buthelezi

Alain Juppé a trouvé en Frederik De Klerk un interlocuteur optimiste et confiant. Le président lui a fait part de ses doutes quant à la pertinence des récents sondages qui attribuent à l'ANC de Nelson Mandela les deux tiers des intentions de vote, contre seulement 17 % au Parti national, la formation qu'il dirige. Ces enquêtes d'opinion, souligne-t-il, privilégient le milieu urbain, plus favorable à l'ANC.

Pour rattraper une partie de son retard, le chef de l'Etat a l'intention de mener une campagne très combative axée sur la défense du libéralisme économique. Il reproche à Mangosuthu Buthelezi, le *chief minister* du Kwazulu et dirigeant du mouvement Inkatha, d'être désormais prisonnier de son alliance avec l'extrême droite blanche. Selon le président, M. Buthelezi subit l'influence néfaste de conseillers étrangers qui le poussent à l'intransigeance.

Alain Juppé avait, précisément, commencé sa journée en partageant un petit déjeuner avec le chef zoulou. Il a tenté en vain de lui faire prendre conscience des graves dangers que sa décision de boycotter le scrutin du 27 avril fait courir au pays. Imperturbable, et fidèle à un rituel établi à l'adresse de ses hôtes étrangers, M. Buthelezi a lu au ministre français un mémorandum tenant à la fois de l'argumentaire et du plaidoyer *prodomo*. Le chef de l'Inkatha y insiste notamment sur la nécessité de doter les provinces *sud-africaines d'une forte autonomie* politique et financière, et de les protéger contre l'emprise de la future Assemblée constituante. L'ANC saura-t-il triompher de la victoire massive qu'on lui prédit, en résistant à ses tentations d'hégémonie? Ce sera, bien sûr, l'une des inconnues majeures de l'«après 27 avril». Alain Juppé a donc cru utile de rappeler qu'au nom des mêmes principes et des mêmes valeurs qui l'ont fait combattre l'apartheid, la France restera vigilante à l'avenir quant au respect des droits de l'homme et des minorités. Une petite phrase qui aura été douce à MM. De Klerk et Buthelezi, porte-parole des deux principales «minorités» d'Afrique du Sud. Et qu'Alain Juppé répétera sans doute à Nelson Mandela, avec qui il devait déjeuner mardi.

JEAN-PIERRE LANGELLIER

Douze morts au cours d'une manifestation organisée par les Zoulous

PRETORIA

de notre correspondant

Quelque trente-cinq mille personnes ont manifesté, lundi 17 janvier, à Pretoria, pour soutenir le roi des Zoulous, Goodwill Zwelethini, qui rencontrait le président Frederik De Klerk, en compagnie du président du parti Inkatha, le chef Mangosuthu Buthelezi. Seul résultat tangible de trois heures de discussions : un groupe de travail doit être créé afin d'examiner l'avenir de la monarchie zouloue au regard de la nouvelle constitution.

Ce fut, tous comptes faits, une journée bien ordinaire : une manifestation convoquée à la va-vite, une douzaine de morts, et une réunion qui, une fois de plus, rappelle les positions de chacun mais ne donnera probablement rien. Pour appuyer leurs revendications, le roi des Zoulous et le chef de l'Inkatha avaient convoqué leurs partisans dans les rues de la capitale. Trente-cinq mille d'entre eux, selon les chiffres donnés par la police, ont répondu à l'invitation, venus en bus de tout le Natal et en taxi des cités noires de la banlieue de Johannesburg.

Selon leurs adversaires, les partisans de l'Inkatha qui désiraient se rendre à Pretoria auraient pris d'assaut les taxis, empêchant de nombreuses personnes de rejoindre leur travail. Des incidents ont eu lieu, des coups de feu ont été tirés. Le soir, on devait déplorer une douzaine de victimes, morts dans des circonstances qui seront rapidement oubliées.

Brandissant leurs lances, leurs casses-têtes et leurs boucliers de peau, les «guerriers» zoulous ont défilé sous la surveillance d'un hélicoptère et entre des murs de fils de fer barbelés, déroulés dans les rues d'une ville qui, prête pour la guerre, avait mobilisé blindés, troupes à cheval et policiers. Hormis une brève fusillade entendue devant les bâtiments de l'Union Buildings, siège du gouvernement, et une agression inexpliquée dont a été victime un homme poignardé au coin d'une rue, aucun incident sortant de l'ordinaire n'a été rapporté.

Ecrasés de chaleur et de transpiration, fatigués par le voyage, les manifestants ont peu à peu abandonné leur air martial, attendant stoïquement les résultats d'une réunion qui n'en finissait pas. Rares étaient ceux qui semblaient en mesure d'expliquer la raison de leur présence à Pretoria : ils étaient venus soutenir leur roi.

Piètres tactiques

Ce dernier s'inquiète de ce que sera son statut dans la nouvelle Afrique du Sud. En s'appuyant sur les pans les plus traditionnalistes de la société zouloue, et en profitant des désaccords qui opposent l'Inkatha au gouvernement et au Congrès national africain (ANC), il tente d'élargir son espace social en réclamant plus de pouvoirs pour un système déjà bien vermoulu. Quant à Mangosuthu Buthelezi, il pince habilement la corde de la fidélité royale et de la *«nation zouloue» pour accroître* son audience et faire poids dans les discussions qu'il mène avec ses adversaires.

Piètres tactiques, au regard de ce qui se joue au Natal, où vivent la majorité des Zoulous. Depuis des semaines, les sondages y enregistrent une baisse régulière et spectaculaire du soutien dont bénéficie l'Inkatha, désormais placé loin derrière l'ANC. Mieux que tout, ces chiffres expliquent le raidissement du Mangosuthu Buthelezi qui, malgré les pressions de son entourage, refuse toujours de se prononcer clairement sur la participation de son parti aux futures élections.

Recevant lundi matin Alain Juppé, qui l'invitait à ne pas boycotter un tel rendez-vous, le chef de l'Inkatha a une fois de plus répété qu'il n'était pas prêt à aller à des élections dont l'organisation et les objectifs ne le satisfaisaient pas. Selon l'entourage du ministre français, la rencontre n'a rien donné d'autre que quelques échanges pincés. Les prédécesseurs allemand, irlandais et britannique de M. Juppé avaient vécu la même expérience.

GEORGES MARION

ASIE

VIETNAM

La conférence nationale du PC est le rendez-vous politique le plus important depuis 1991

Premier grand rendez-vous depuis le VIIe congrès de juin 1991, une conférence nationale du PC vietnamien se réunit à Hanoï cette semaine pour faire le point de la politique d'ouverture.

HANOÏ

de notre envoyé spécial

Les dirigeants vietnamiens ont décidé de ne pas attendre le VIIIe Congrès du PCV, prévu en 1996, pour faire le point des réformes et, surtout, se préparer à l'éventualité d'une levée complète de l'embargo économique américain. Précédée, lundi 17 et mardi 18 janvier, d'une session spéciale du comité central, une conférence nationale tient donc ses assises à Hanoï cette semaine.

«On a l'impression d'assister à une grande bousculade dont le bureau politique entend maîtriser les effets. Impréparation, corruption, incompétence, tous les problèmes se posent à la fois», résume, pour sa part, une source proche du comité central. Le rapport politique de Do Muoi, secrétaire général du parti depuis 1991, est discuté depuis la sixième session plénière du comité central, fin novembre à Hanoï. Son ultime mouture est l'objet de la réunion du comité central, qui tentera également de s'entendre sur un renouvellement partiel de ses propres rangs.

Un accord se serait déjà dégagé pour maintenir en place les dirigeants. Do Muoi, «numéro un» du bureau politique, continuera de gérer le parti avec l'aide de Dao Duy Tung («numéro quatre»). Le général Le Duc Anh («numéro deux») demeurera chef de l'Etat et continuera de superviser la défense, la sécurité intérieure et la diplomatie. Vo Van Kiet («numéro trois») gardera la direction du gouvernement. En revanche, un renouvellement de 10 % des 145 membres du comité central serait l'objet d'âpres négociations. *«Il faut couper quelques branches mortes, mais certains éléments corrompus résistent ; s'entendre sur des candidats âgés de moins de cinquante-cinq ans n'est pas toujours facile»*, résume la même source.

Les 659 délégués à la conférence nationale pourraient également décider de modifier légèrement le bureau politique de treize membres. Les candidats ne manqueraient pas : le général Le Kha Phieu, dernier commandant en chef au Cambodge ; Hong Ha, ancien directeur du *Nhan Dan*, le quotidien du parti, membre du secrétariat et directeur des relations extérieures du comité central ; Le Ha Phan, membre du secrétariat du comité central, qu'on dit proche du premier ministre ; Ho Duc Viet, secrétaire général de la Jeunesse communiste ; Mme Truong My Hoa, membre du comité central et du secrétariat, emprisonnée sous l'ancien régime de Saïgon. Mais les places seront chères, puisque personne ne s'attend à plus de deux départs du bureau politique.

Après avoir survécu à l'effondrement de l'Union soviétique, et de son aide, et avoir amorcé la réintégration régionale du Vietnam, les dirigeants entendent dominer les problèmes posés par l'ouverture du pays, qu'il s'agisse de la coopération avec les grands organismes internationaux de crédit, des investissements étrangers ou même, de façon plus générale, des influences étrangères. Le pays est-il ou non déjà sorti de la crise? Quels sont les risques d'une croissance accélérée? Le PCV peut-il en supporter les effets, de la corruption aux *«phénomènes sociaux négatifs»*? Tels seront donc quelques-uns des grands thèmes abordés par Do Muoi, dont le rapport dominera les six journées prévues de débats.

Le PCV a fait d'énormes efforts, ces dernières années, pour s'adapter à une situation radicalement différente. Mais certaines idées ne sont pas encore mûres : il ne serait toujours pas question, par exemple, d'en revenir à un Parti des travailleurs – la dénomination du PCV jusqu'en 1976. En outre, un débat crucial s'est ouvert sur l'étendue de la cooptation, à savoir la délégation de pouvoirs à des éléments choisis selon des critères de compétence et *non d'affiliation politique. Enfin, il* reste à convaincre certains esprits que l'intervention de la Banque mondiale ou du FMI ne conduira pas à une cogestion de fait sur le plan économique.

Si toute marche arrière semble bien peu probable, la direction du parti estime néanmoins que, pour conserver la situation en mains, la prudence s'impose, notamment dans le rythme d'une libéralisation avant tout économique et sociale. En revanche, il est significatif que, outre les trois conseillers spéciaux du comité central (Pham Van Dong, Nguyen Van Linh et Vo Chi Cong), d'anciens membres du bureau politique assisteront à la conférence, y compris le général Vo Nguyen Giap et l'ancien chef de la diplomatie Nguyen Co Thach, tous deux évincés du comité central en 1991.

Il est également symptomatique que Hanoï ait accueilli dimanche l'amiral Larson, commandant en chef américain dans le Pacifique, venu constater, comme le sénateur John Kerry quarante-huit heures auparavant, que les Vietnamiens ont tout entrepris pour compléter les derniers dossiers – moins d'une centaine – d'Américains disparus pendant la guerre. Les dirigeants vietnamiens sentent que la Maison Blanche ne manœuvre plus aujourd'hui que pour se mettre en position d'annoncer une levée totale de l'embargo sans perdre trop la face. Et que, le moment venu, le PCV devra, quant à lui, être en mesure de faire face à ce que certains appréhendent déjà comme une *«nouvelle invasion»* étrangère.

JEAN-CLAUDE POMONTI

La visite de M. Longuet illustre le développement de la coopération avec la France

HANOÏ

de notre envoyé spécial

Un an après la visite de François Mitterrand, la coopération entre le Vietnam et la France semble avoir trouvé son rythme de croisière, ainsi qu'en témoigne la première visite d'un membre du gouvernement Balladur, en l'occurrence celle du ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Avant de quitter, mardi 18 janvier, Hanoï pour Hué et Ho-Chi-Minh-Ville, Gérard Longuet, qui présidait une délégation de trente-cinq hommes d'affaires, a estimé que le Vietnam pourrait devenir *«une plateforme de réexportation»* dans la région pour les produits français.

L'aide française à Hanoï pour 1994 se situe aux alentours de 550 millions de francs, si l'on inclut 85 millions de contribution à l'apurement de la dette vietnamienne auprès du FMI. Le reste se répartit entre les dons et prêts du Trésor (250 millions), les crédits de la Caisse française de développement (110 millions de concours-projets) et l'enveloppe de coopération (108,5 millions). Les fonds avancés, de 1990 à 1992, par les trois précédents protocoles financiers, ayant été entièrement utilisés, ceux prévus par le quatrième, signé le 8 novembre à Paris, devraient l'être également.

Lors d'une visite au Vietnam, du 11 au 13 janvier, Jacques Chirac avait déjà exprimé la volonté de la droite de *«poursuivre et développer»* la politique vietnamienne des précédents gouvernements. Cette volonté d'assumer l'héritage des socialistes se confirme avec les visites annoncées, dans les prochains mois, de Jacques Toubon (culture et francophonie), Simone Veil (affaires sociales), Edmond Alphandéry (économie) et peut-être François Fillon (recherche).

Pour sa part, M. Longuet a voulu donner un ton pragmatique aux relations bilatérales, déclarant notamment qu'en raison de son éloignement, le Vietnam ne pouvait constituer l'*«arrière-cour»* de la France. Il a également souligné qu'en raison des *«besoins colossaux»* pour remettre en état l'infrastructure du pays, *il y avait de* la place *«pour tout le monde»* dans un Vietnam qui dispose de deux atouts principaux, la *«volonté de réussir»* et une population *«nombreuse et active»*.

J.-C. P.

AMÉRIQUES

MEXIQUE

Les rebelles zapatistes acceptent de dialoguer avec les autorités

SAN-CRISTOBAL-DE-LAS-CASAS

de notre envoyé spécial

Les rebelles de l'Armée zapatiste de libération nationale (AZLN), qui ont déclenché un mouvement insurrectionnel, le 1er janvier, dans l'Etat du Chiapas, au sud du Mexique, ont répondu positivement, lundi 17 janvier, à l'offre de dialogue du gouvernement mexicain. Le président de la Commission pour la paix et la réconciliation au Chiapas, Manuel Camacho, n'a pas précisé le contenu des propositions de l'AZLN qu'il doit soumettre au président Carlos Salinas mais a estimé que *« les choses avancent dans la bonne direction »*. Il a ajouté que les *« conditions posées »* par les rebelles s'inscrivaient *« dans le cadre de la Constitution »* et ne *« menaçaient pas la stabilité politique du pays »*. Le médiateur désigné par les deux parties, Mgr Samuel Ruiz, évêque de San-Cristobal, a dit partager cet optimisme, ajoutant cependant que *« la construction de la paix impliquerait une modification en profondeur des structures dans tous les secteurs, y compris au sein de l'Eglise »*. Selon certains commentateurs, les insurgés ne seraient pas pressés de parvenir à un accord négocié : leur objectif serait de tenir jusqu'aux élections générales du 21 août pour forcer les autorités à organiser un scrutin honnête.

Dans une série de communiqués qu'il a fait parvenir à la presse – *le plus récent, daté du* 13 janvier, s'adresse au président américain Bill Clinton –, le principal dirigeant zapatiste, le « sous-commandant Marcos », met en garde l'armée contre toute tentation de chercher à *« détruire militairement la guérilla »*, rappelant que les zapatistes ont déclaré *« un arrêt des actions offensives »* en réponse au cessez-le-feu décrété par le président Salinas. *« Il semble que notre position en faveur du dialogue*, écrit-il, *ait été mal interprétée par les militaires, qui y voient une preuve de faiblesse (...). Nous donnerons l'ordre à toutes nos forces d'attaquer les villes à leur portée s'il est prouvé que le gouvernement cherche seulement à nous tromper. »*

Sur le terrain, l'AZLN continue d'occuper les secteurs montagneux au-delà d'Ocosingo tandis que, selon plusieurs témoignages, l'armée chercherait à récupérer du terrain dans la région d'Altamirano, où des accrochages ont été signalés au cours du week-end.

BERTRAND DE LA GRANGE

Mgr Ruiz, l'évêque des Indiens

« Là où il y a oppression, il y a accumulation et, à un moment, on arrive à l'explosion. Qui a vu l'extrême dénuement de la population rurale peut même se demander comment ces gens ont pu supporter tout ce qu'ils ont enduré pendant si longtemps. » Samuel Ruiz n'a guère été surpris par le soulèvement zapatiste dans l'Etat du Chiapas, au Mexique. Depuis trente-quatre ans à la tête du diocèse, l'évêque de San-Cristobal-de-las-Casas s'est fait l'inlassable défenseur des Indiens et n'a cessé de dénoncer les abus dont ils sont victimes.

Déjà, Bartolomé de Las Casas, dominicain sévillan devenu évêque du Chiapas en 1545, s'était fait l'avocat des autochtones maltraités par les nouveaux venus. Plus de quatre siècles plus tard, Mgr Ruiz lutte contre les profondes inégalités raciales et sociales. Dans une lettre adressée le 6 août au pape, l'évêque avait, une fois de plus, tiré la sonnette d'alarme. Quitte à s'attirer la colère des autorités de Mexico, il critiquait le système électoral et le coût pour les plus défavorisés de la politique néolibérale du gouvernement.

Le 26 octobre, le nonce apostolique à Mexico, Girolamo Prigione, convoquait l'évêque de San-Cristobal et lui demandait de démissionner. Mgr Ruiz se voyait reprocher des erreurs pastorales et doctrinales, ainsi qu'*« une lecture réductrice de l'Evangile, influencée par le marxisme »*. Selon plusieurs journaux locaux, le nonce aurait fait une fleur au gouvernement mexicain, qui venait de rétablir ses relations diplomatiques avec le Vatican. En réalité, ses multiples dénonciations des violences infligées aux Indiens – récoltes détruites, maisons brûlées, tortures, assassinats et disparitions – avaient valu à Mgr Ruiz de nombreuses critiques de la part de responsables politiques et militaires.

Les guérilleros « sont nos fidèles »

Les partisans de l'évêque ont réagi. Le 24 novembre, 20 000 militants des communautés indigènes et de tout le diocèse se sont rassemblés à San-Cristobal pour manifester leur solidarité avec Mgr Ruiz. Au cours d'un entretien téléphonique, le prélat nous a précisé qu'il attendait la réponse de la Congrégation des évêques à Rome, à qui il avait demandé *« d'expliquer les accusations exposées par le nonce, de les justifier et de les renforcer par des exemples »*. *L'entourage de Mgr Ruiz s'était* montré préoccupé par la campagne de dénigrement menée localement contre l'évêque et son diocèse. *« A partir de rumeurs relayées par la radio, la télévision et certains journaux,* indique le Père Gonzalo Ituarte, vicaire épiscopal, *on a cherché à faire porter la responsabilité de ce conflit à Mgr Ruiz pour occulter la gravissime responsabilité de ceux qui sont restés sourds à ses avertissements »*. L'évêque a reçu plusieurs menaces de mort.

Mgr Ruiz ne s'est pas laissé intimider et a clamé qu'il *« n'avait rien à voir avec le soulèvement »*. Les zapatistes l'ont très tôt plébiscité comme *« médiateur »* éventuel et les autorités fédérales, dans un spectaculaire retournement, l'ont accepté comme personnage-clé du dénouement de la *crise. Mgr Ruiz a accompagné* le commissaire Manuel Camacho, nommé par le président Salinas, pour tenter de résoudre le conflit, dans sa première tournée du Chiapas *(le Monde* du 14 janvier).

Ce qui ne l'empêche pas, à soixante-neuf ans, de garder *son franc-parler. S'il réprouve le* recours à la violence, il considère qu'*« il faut prêter attention au cri de désespoir des insurgés. Les souffrances de la population ont pris des proportions telles qu'il n'y avait plus d'autre voie que cette insurrection après avoir épuisé les moyens pacifiques »*. D'où viennent les guérilleros zapatistes ? *« Ils sont de mon diocèse,* répond-il. *Je les connais parce que je parcours les campagnes. Oui, ce sont nos fidèles. » « Je suis prêt à contribuer à d'éventuelles négociations,* dit-il, *car il est urgent d'engager un vrai dialogue pour ramener la paix. »*

JEAN-CLAUDE BUHRER

DIPLOMATIE

La mort d'Hervé Alphand

Un diplomate de la grande tradition

Hervé Alphand, ambassadeur de France, est mort le 13 janvier. Il était âgé de quatre-vingt-six ans.

Dans son journal *1939-1973*, Hervé Alphand évoquait *« la période extraordinaire pleine de drames, d'espérance et de désespoir, de grisaille et de lumière »* qu'il avait vécue et qui avait créé chez lui *« l'étonnement d'être »*. Mais, loin d'être un témoin, il fut l'un des acteurs d'un demi-siècle turbulent. Il était un grand commis, élevé dans la tradition de ses ancêtres qui avaient servi la monarchie, les Premier et Second Empire, la République et, bien entendu, dans celle de son père, diplomate.

Pendant quarante-deux ans au service de l'Etat, l'inspecteur des finances a rempli de multiples missions diplomatiques. A Washington d'abord, puis à Londres, où il rejoignit le général de Gaulle. On le voit dans d'innombrables réunions. On connaît et on apprécie cet homme élégant, le « renard argenté » comme on l'appelait familièrement.

Un an aux Nations unies, puis neuf ans à l'ambassade de Washington, il a vécu les moments graves des crises de Suez, d'Algérie, de Berlin, du Vietnam, exposant aux présidents Eisenhower, Kennedy puis Johnson la politique de la France, souvent difficile à assimiler par les dirigeants américains. Secrétaire général du Quai d'Orsay en 1965, il était encore sur la brèche, accomplissant de nombreuses missions.

Dans son Journal, Hervé Alphand reconnaît ses *« faiblesses »*, *« hésitations »*, *« erreurs »* et même ses *« retournements de position »*. Européen convaincu, ami de Jean Monnet, l'échec de la Communauté européenne de défense (1954) le choqua profondément ; il ne le pardonna jamais à Mendès France, et, *pourtant*, il assouplit sa position pour se rallier, plus tard, aux vues de de Gaulle revenu au pouvoir.

Hervé (il aimait se faire appeler par son prénom) a trompé son monde. De son propre aveu, son côté frivole lui faisait une réputation de légèreté. En fait, il travaillait et connaissait bien ses dossiers. Il *appartenait à une génération* aujourd'hui en voie d'extinction : celle des diplomates sachant allier le travail et la distraction.

Pour son plaisir et celui des autres, il imitait remarquablement les accents, les démarches, les tics de ses interlocuteurs même les plus haut placés, mais toujours sans méchanceté. Il aimait la compagnie des femmes qui appréciaient son humour, son esprit, son tempérament artiste. Ainsi, après une journée de labeur, il aimait réunir en fin de soirée quelques amis à l'ambassade de France à Washington, pour les distraire, et les invitait à lui donner la réplique. Les journalistes qui l'ont connu ne peuvent oublier la grande sensibilité de ce faux cynique.

HENRI PIERRE

[Né le 31 mai 1907, à Paris, Hervé Alphand était licencié en droit et diplômé de l'Ecole libre des sciences politiques (1927). Il devint inspecteur des finances en 1932 et servit dans différents cabinets ministériels avant la guerre. En août 1940, il est attaché financier à Washington. Démissionnaire, il est révoqué par Vichy l'année suivante. Il rejoint le général de Gaulle. Il poursuit ensuite une brillante carrière diplomatique : en 1950, il est ambassadeur de France. Il est notamment en poste à New-York, Lisbonne, Washington, avant de devenir, en 1965, secrétaire général du Quai d'Orsay. Il a participé à un grand nombre d'importantes conférences internationales ayant trait à la coopération économique et aux questions de sécurité. Inspecteur général des finances, Hervé Alphand était grand officier de la Légion d'honneur et grand-croix de l'ordre national du Mérite.]

PROCHE-ORIENT

Les suites du sommet syro-américain de Genève

Un référendum serait organisé en Israël en cas de retrait « significatif » du Golan

Informé des résultats du sommet syro-américain de Genève, le gouvernement israélien commence à préparer l'opinion à un retrait éventuel du Golan. Le vice-ministre de la défense a annoncé, lundi 17 janvier, qu'un référendum pourrait être organisé à ce sujet.

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Premier signe tangible d'une nette amélioration des perspectives de paix entre la Syrie et Israël, le premier ministre Itzhak Rabin a fait savoir, lundi 17 janvier, par l'intermédiaire du vice-ministre de la défense, Mordechaï Gour, qu'en cas de retrait *« significatif »* du Golan un référendum national serait organisé. Cette éventualité, qui constituerait une première dans l'histoire constitutionnelle de l'Etat juif, a immédiatement déclenché des remous politiques importants jusqu'à l'intérieur de la majorité au pouvoir.

Homme de confiance numéro un du chef de l'exécutif, l'ancien général « Motta » Gour, qui s'exprimait devant la Knesset après que le premier ministre eut été longuement informé par les envoyés spéciaux américains du contenu des entretiens de Genève entre les présidents Clinton et Assad, a déclaré : *« Nous estimons qu'il est possible de parvenir* [avec la Syrie] *à un accord. (...) Nous sommes convaincus que lorsque nous parviendrons à cet accord, l'opinion publique israélienne nous soutiendra. Cependant, à ce stade, je peux déjà vous dire que si le prix territorial à payer sur le Golan est élevé, le gouvernement organisera un référendum. »*

Quelques heures plus tôt, dans un entretien à la radio, Motta Gour, à l'instar d'autres ministres, comme Shimon Pérès, le chef de la diplomatie, avait estimé que les déclarations du président Hafez El Assad en Suisse constituaient *« un nouveau pas dans la direction de la paix »*. Une chose est *« certaine »*, a-t-il ajouté, *« même s'il est possible de discerner un certain changement* [dans la position syrienne], *le prix demandé pour la paix, lui, n'a pas changé : la Syrie veut le retour de la totalité des hauts du Golan sous sa souveraineté »*.

L'hypothèse d'un référendum, énoncée par l'ancien général *« au nom du chef du gouvernement »*, a déclenché un torrent de protestations sur les bancs de l'opposition, mais pas seulement. Etoile montante de la formation de gauche Meretz et ministre de l'environnement dans le cabinet de coalition, Yossi Sarid a fait savoir, par un communiqué, que la question du référendum non seulement *« n'a pas été décidée par le gouvernement »*, mais qu'elle n'a *« pas été non plus discutée »*. *« Si la question doit se poser*, a poursuivi M. Sarid, *certains ministres préféreraient que des élections générales anticipées soient organisées après la conclusion d'un accord de paix avec la Syrie. »*

Cette position, qui est également celle de ministres travaillistes et même du secrétaire général du parti auquel appartient M. Rabin, rejoint, à mi-chemin, le vœu de l'opposition. La droite est en effet opposée à toute idée de référendum – un mécanisme qui serait d'ailleurs à créer de toutes pièces puisqu'il n'existe pas dans la Loi fondamentale de l'Etat juif –, mais, à la différence des travaillistes, elle réclame des élections anticipées, avant et non après la conclusion de tout traité avec Damas.

Sans même attendre de voir ce que la reprise des négociations israélo-syriennes pourra donner à partir du 24 janvier à Washington – ce qui en dit long, peut-être, sur les engagements secrets qu'il a reçus de Genève –, Itzhak Rabin, décidément seul maître à bord à Jérusalem, a choisi de préparer déjà son opinion en lançant le débat...

PATRICE CLAUDE

EN BREF

ALBANIE : meurtre d'un opposant. – Le parti d'opposition Alliance démocratique a déclaré, samedi 15 janvier, que l'un de ses membres avait été tué la veille et a mis en cause des partisans du gouvernement. Gjovalin Cekini a trouvé la mort à Shkodra, à une centaine de kilomètres de Tirana quand un inconnu a ouvert le feu sur la foule après un meeting dans un théâtre. Le vice-ministre de l'ordre public a refusé de commenter cet événement alors que le président de l'Alliance démocratique a déclaré que ce meurtre était *« le premier acte de terreur politique en Albanie »* depuis la chute du communisme. – *(Reuter.)*

ALLEMAGNE : peine de prison ferme pour les deux skinheads qui avaient agressé un athlète américain. – Les deux skinheads allemands, agés de seize et vingt ans, qui avaient frappé un membre de l'équipe de luge olympique américaine, le 29 octobre 1993 à Oberhof en Allemagne (*le Monde* du 2 novembre 1993), ont été condamnés, lundi 17 janvier, respectivement à deux ans et huit mois et à un an de prison ferme par un tribunal de Suhl (ex-RDA). Face à la colère des milieux sportifs américains, qui avaient alors décrit Oberhof comme *« un repère de néonazis »*, le tribunal a largement pris en compte les demandes du parquet.

BULGARIE : démission du ministre de l'intérieur. – Le ministre bulgare de l'intérieur, Viktor Mihailov, a présenté sa démission, dimanche 16 janvier, a indiqué la radio. Cette démission, qui devait être examinée par le gouvernement lundi, intervient quarante-huit heures après la mort accidentelle de deux policiers, tués par des collègues alors qu'ils traquaient des malfaiteurs à Sofia. – *(AP.)*

OSSÉTIE DU NORD : Akhsarbek Galazov a été élu président. – Akhsarbek Galazov, le chef du Parlement de l'Ossétie du Nord, a été élu, dimanche 16 janvier, président de cette République du Caucase, membre de la Fédération de Russie (*le Monde* du 18 janvier). M. Galazov, soixante-quatre ans, l'a emporté sur le chef du gouvernement, Sergueï Khetagourov, en recueillant plus de 60 % des voix, selon l'agence Itar-Tass. La participation a été d'environ 55 % pour cette première élection présidentielle dans une République déchirée depuis deux ans par des conflits interethniques entre Ossètes et Ingouches. – *(AFP, Reuter.)*

PORTUGAL : un ancien ministre condamné pour corruption. – Un ancien secrétaire d'Etat portugais à la santé, Fernando Costa Freire, a été condamné, lundi 17 janvier par la Haute Cour de Lisbonne à sept ans d'emprisonnement dans une affaire de corruption. M. Costa Freire était accusé d'avoir accordé de manière illicite, en 1986 et 1987, des contrats hospitaliers à PA, une entreprise dont il avait été précédemment directeur. José Beleza, directeur de PA au moment de l'octroi des contrats et frère du ministre de la santé de l'époque, Leonor Beleza, a été condamné à quatre ans de prison. C'est la première fois qu'un ancien membre d'un gouvernement portugais est condamné pour corruption. – *(AP, Reuter.)*

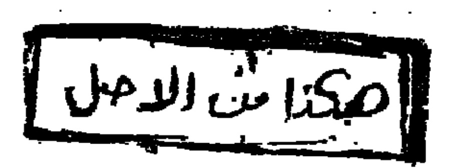
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE : démission du ministre de la culture. – Le ministre tchèque de la culture, Jindrich Kabat, a présenté sa démission, lundi 17 janvier, en raison de ses divergences grandissantes avec le *« cours pris ces derniers mois par le gouvernement »* de droite, au pouvoir à Prague depuis juin 1992. Membre de l'Union chrétienne-démocrate, un des quatre partis de la coalition, M. Kabat a en particulier critiqué, lors d'une déclaration publique, *« l'atmosphère politique où domine l'agressivité et les comportements volontaristes, au détriment d'une démarche intellectuelle »*. C'est la première fois qu'un ministre tchèque démissionne de lui-même depuis la chute du communisme à Prague en 1989. – *(Corresp.)*

ROUMANIE : Mme Albright cherche à rassurer Bucarest. – L'envoyée spéciale du président américain Bill Clinton, Madeleine Albright, en tournée en Europe de l'Est, a déclaré, samedi 15 janvier, à Bucarest, que son pays était *« directement et matériellement intéressé par la sécurité de la Roumanie »*, à l'issue d'un entretien avec le président Ion Iliescu. Ce dernier a souhaité que le « Partenariat pour la paix », proposé lors du récent sommet de l'OTAN, élimine toute discrimination dans les rapports avec les pays de l'Est et prépare *« un processus évolutif d'intégration »* dans l'organisation. – *(AFP.)*

SLOVAQUIE : crise au sein du Parti national slovaque. – Une crise au sein du Parti national slovaque (SNS), membre de la coalition au pouvoir, pourrait menacer la stabilité du gouvernement et le parti a convoqué un congrès extraordinaire pour le 19 février prochain, a annoncé, dimanche 16 janvier, la radio slovaque. Une réunion de la direction du SNS, ce week-end, s'est conclue par un vote de méfiance envers son président, Ludovit Cernak. Ce dernier est plus réservé sur un rapprochement avec le parti du premier ministre, Vladimir Meciar, qui aurait tenté de diviser le SNS en proposant des postes gouvernementaux à certains de ses dirigeants, selon le quotidien *Slovensky Dennik*. – *(AFP.)*

SOMALIE : les Nations unies libèrent huit partisans du général Aïdid. – Les forces des Nations unies ont libéré, mardi 18 janvier, huit prisonniers somaliens, dont le trésorier du général Mohamed Farah Aïdid, selon le Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Le général Aïdid a renouvelé, lundi, son appel à la fin de l'intervention des forces de l'ONU en Somalie, accusant les « casques bleus » de *« bouleverser la scène politique »* du pays. Par ailleurs, le personnel étranger du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et de quatre organisations non gouvernementales a été évacué dimanche de Buale (dans le sud), en raison d'une détérioration des conditions de sécurité après le départ des troupes de l'ONU de cette localité. – *(AFP, Reuter.)*

TURQUIE : le PKK revendique les récents attentats contre des autocars. – La branche armée du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), l'ARGK, a revendiqué les attentats à la bombe du vendredi 14 janvier perpétrés contre des autocars de transport interurbain (*le Monde* daté 16-17 janvier). Ces attentats avaient fait quatre victimes, dont un journaliste turc, et une vingtaine de blessés. Par ailleurs, au cours des deux dernières semaines, les affrontements entre forces de sécurité et combattants kurdes se sont poursuivis avec une intensité accrue. Selon le gouvernement turc, cent trente membres du PKK auraient été tués depuis le début de l'année 1994. – *(Corresp.)*



هكذا من الاحمل

(Publicité)

■ ETHIQUE PARLEMENTAIRE ET ETHIQUE MÉDICALE. Alors que le Sénat continue l'examen des projets de loi sur l'éthique médicale et scientifique, que l'Assemblée nationale avait adoptés à la fin de la législature précédente, les députés devaient être de nouveau saisis, mardi 18 janvier, de tentatives pour assouplir la loi Evin sur la lutte contre l'alcoolisme et le tabagisme à l'occasion de la discussion d'un projet de loi agricole. Le gouvernement devrait demander aux députés un délai de réflexion d'un mois pour permettre une concertation entre le ministre de l'agriculture et le ministre des affaires sociales.

Les travaux du Parlement

Les producteurs d'alcool cherchent à influer sur l'application de la loi Evin

Les producteurs de boissons alcoolisées ayant le plus recours à la publicité par voie d'affichage ont rendu public, lundi 17 janvier, le contenu d'une lettre ouverte adressée à Edouard Balladur concernant les dernières applications réglementaires de la loi Evin. Réunis au sein de l'association Entreprise et Prévention, que préside Thierry Mantoux, directeur général du champagne de Venoge, ces professionnels, représentant environ 80 % des investissements publicitaires réalisés dans ce secteur (1), s'inquiètent du contenu du dernier décret d'application de la loi Evin du 10 janvier 1991 dans sa partie relative à la prévention de l'alcoolisme.

Le texte de ce décret aurait dû être publié avant le 1er janvier 1993. Il est, depuis trois ans, au centre d'une vive controverse opposant les producteurs de boissons alcoolisées, le plus souvent d'origine industrielle – soutenus par le ministre de l'agriculture –, aux professionnels de la santé publique, soutenus par les ministères des affaires sociales et de la santé. La loi Evin et les premiers décrets ayant réglementé la publicité (cette dernière est autorisée dans la presse, à l'exclusion des publications destinées à la jeunesse, et sur certaines radios dans certaines tranches horaires) ont focalisé l'attention et les principaux enjeux sur l'incitation publicitaire à la consommation par voie d'affichage, qui correspond à un budget annuel de 500 millions de francs. Les publicités en faveur du vin ne représentent, ici, que moins de 15 %, le champagne occupant une place prépondérante.

De très nombreux avant-projets de décrets ont été rédigés afin de réduire concrètement le texte de loi, qui prévoit que cette affichage ne doit être autorisé que dans les «zones de production». Au terme de vives oppositions au sein du gouvernement, il apparaît que la conception très fermement exprimée par Simone Veil, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, d'une lecture très stricte de ce texte de loi, a été entendue par M. Balladur (*le Monde* daté 16-17 janvier). Contrairement à ce que réclamaient les grands alcooliers, relayés par certains parlementaires *(voir ci-contre)*, le gouvernement ne s'engagerait pas dans une révision, ni dans un «élargissement» de la loi Evin.

Le texte du décret relatif à l'affichage est prêt. Il prévoit une définition, à l'échelon départemental, par des commissions présidées par les préfets, des zones géographiques correspondant à une production locale de boissons alcoolisées et au sein desquelles la publicité par affichage serait autorisée, tout en respectant de nombreuses contraintes. Ailleurs, toute publicité par voie d'affichage serait interdite.

«Une véritable politique de prévention»

Tout en reconnaissant, en privé, que le combat leur semble pratiquement perdu, les grands producteurs de boissons alcoolisées souhaitent faire valoir publiquement leurs arguments. Ainsi, dans la lettre ouverte à M. Balladur (qui avait, fin 1990, voté à l'Assemblée nationale la loi Evin, à la différence, par exemple, de Jacques Chirac), les membres d'Entreprise et prévention s'inquiètent de *«l'interdiction éventuelle de l'affichage, dont le contenu est déjà sévèrement défini»*. *«Faute de concertation, nous en sommes réduits aux rumeurs*, a déclaré M. Mantoux. *Il circule, en ce moment, un projet de décret qui n'autoriserait l'affichage que dans une trentaine de départements de production et en dehors des zones urbaines. Comme si l'objectif de la publicité était d'être vue par le producteur, mais pas par le consommateur!»* Rappelant que le dispositif public de lutte contre l'acoolisme *«est à l'abandon»*, que *«les crédits consacrés à la prévention ne cessent de se réduire»*, les auteurs de la lettre ouverte affirment que *«l'interdiction éventuelle de l'affichage (...) ne devrait être décidée qu'au vu des bénéfices tangibles de la loi»*.

Officiellement, le ministère des affaires sociales et de la santé se refuse à rendre public le contenu du dernier projet de décret, tout comme sa date de parution. Entreprise et Prévention réclame, par ailleurs, qu'un rapport d'évaluation de la loi Evin soit présenté par le gouvernement au Parlement, comme la loi le prévoit dans son article 13. Cela ne devrait pourtant, en tout logique, être possible qu'après que l'ensemble du dispositif préventif sera devenu opérationnel. Cette association réclame enfin, point essentiel, d'être associée à «une véritable politique de prévention contre l'alcoolisme» Trouvera-t-elle, un jour prochain, les moyens de se faire entendre?

JEAN-YVES NAU

(1) L'association Entreprise et Prévention réunit, notamment, les Brasseries Heineken, la branche bière du groupe BSN, le groupe LVMH, l'entreprise Martini et Rossi France, le groupe Pernod-Ricard, les société Rémy-Cointreau, Seagram France et Sovedi France.

Oreilles complaisantes

Le lobby des producteurs de boissons alcoolisées a trouvé une oreille complaisante auprès de certains députés RPR et UDF, qui pourraient ne pas rester indifférents, non plus, aux sollicitations des producteurs de tabac.

En décembre dernier, plusieurs députés de la majorité, élus en particulier de départements viticoles – notamment Jean-Michel Ferrand (Vaucluse), Philippe Martin (Marne), Charles de Courson (Marne), Raymond Couderc (Hérault), Jean-Paul Fuchs (Haut-Rhin), Germain Gengenwin (Bas-Rhin), Daniel Garrigue (Dordogne), Serge Poignant (Loire-Atlantique) –, avaient déposé, lors de la discussion à l'Assemblée nationale du projet de loi portant diverses dispositions agricoles, des amendements identiques, adoptés par la commission de la production et assouplissant les conditions d'application de la loi Evin en matière de publicité sur les boissons alcooliques (*le Monde* du 25 décembre). Jean Puech, ministre de l'agriculture, qui défendait le projet de loi, n'ayant pas obtenu l'accord de Simone Veil sur cette modification qui concernait au premier chef la santé publique, avait demandé aux députés de la majorité de retirer leurs amendements.

Confronté à leur refus, le gouvernement avait dû, mercredi soir 22 décembre, *in extremis* – la session extraordinaire se terminait le 24 décembre –, retirer son texte et annoncer qu'il le représenterait lors de la session extraordinaire de janvier, après une réunion interministérielle sur le sujet.

Compte tenu de la détermination de Mme Veil à refuser toute modification de la loi Evin, le gouvernement devait de nouveau se heurter aux revendications du lobby viticole lors de la reprise, mardi 18 janvier, de la discussion du projet à l'Assemblée nationale.

C. B.

La préparation du vingt-huitième congrès du PCF

Les communistes orthodoxes de Haute-Vienne cherchent un chef de file

La conférence fédérale communiste de Haute-Vienne, initialement prévue les 15 et 16 janvier, a été reportée au prochain week-end, nous indique notre correspondant à Limoges, Georges Chatain. Cette décision est liée à la succession du premier secrétaire de la fédération, Maurice Maron, âgé de soixante-cinq ans, qui avait assuré le retour à l'orthodoxie après la démission de la direction fédérale, en novembre 1987, et le début de la dissidence publiquement ouverte par Marcel Rigout.

Aujourd'hui, M. Maron a décidé de se retirer. Il propose à sa succession Christian Audouin, directeur du quotidien *l'Echo du Centre* et membre du comité central du PCF, mais cette candidature a soulevé de nombreuses oppositions dans les sections et jusqu'au sein du comité fédéral. M. Audouin vient de Corrèze, où il est conseiller général du canton de Bugeat. Il est soupçonné par les plus orthodoxes de ses camarades de parti d'avoir le profil d'un *«nouveau Rigout»*.

La préparation des prochaines élections cantonales est un autre sujet de crispation au sein de la fédération. Sur les vingt et un cantons renouvelables de la Haute-Vienne, sept ont des sortants communistes. Ils se représenteront au titre de l'Alternative pour la démocratie et le socialisme (ADS), avec le soutien du PCF, si, du moins, les dissidents communistes ne se présentent pas contre les candidats du parti dans les autres cantons du Limousin. Les militants les plus orthodoxes jugent qu'un tel accord relève de l'électoralisme.

Dans le Var, rapporte José Lenzini, notre correspondant à Toulon, la première secrétaire de la fédération, Danièle de March, a fait savoir, dimanche 16 janvier, lors de la trente-cinquième conférence fédérale de son parti, qu'elle ne briguait pas de nouveau mandat, *«afin que soit promu un camarade plus jeune»*. Entrée à quinze ans au PCF et, aujourd'hui, âgée de cinquante-cinq ans, Mme de March dirigeait la fédération du Var depuis 1982. Elle a été tour à tour conseillère générale de Toulon de 1979 à 1985 et députée européenne de 1979 à 1989. Elle est actuellement conseillère régionale de Provence-Alpes-Côte d'Azur et conseillère municipale de Toulon. Elle a été remplacée par Philippe Arcamone, un syndicaliste de trente-trois ans, ancien membre du Mouvement de la jeunesse communiste, qui a été élu à l'unanimité.

M. Marchais appelle à un *«développement considérable»* de la démocratie interne. – Le secrétaire général du Parti communiste français, Georges Marchais, a affirmé, mardi 18 janvier, sur RTL, qu'il faut *«encore modifier le rapport du parti avec les masses»*. M. Marchais a expliqué que les communistes doivent *«aborder la discussion avec les gens et écouter»*, en précisant que *«cela implique un développement considérable de la vie démocratique dans les organisations du parti»*.

Les textes sur la réglementation biomédicale au Sénat

Le Comité national d'éthique ne devrait pas être inscrit dans la future législation

Faut-il ou non autoriser les prélèvements *«à des fins scientifiques»*, lors d'une autopsie, sans le consentement du défunt exprimé directement ou par le témoignage de sa famille, lorsque ces prélèvements ont pour but de *«rechercher les causes du décès»* (*le Monde* du 18 janvier)? A l'Assemblée nationale, émus par les affaires de prélèvements abusifs, les députés s'étaient longuement interrogés. Ils s'y étaient finalement opposés, au risque, souligné à l'époque par Bernard Bioulac (PS), d'entraver la recherche. Plus libéraux, les sénateurs sont revenus, à la demande de Pierre Laffite (Rass. dém., Alpes-Maritimes), et de Philippe Douste-Blazy, ministre délégué à la santé, à l'esprit de la loi Caillavet. Ils ont notamment supprimé l'article 667-8 *bis*, qu'avait adopté l'Assemblée nationale, annulant ainsi les dispositions qui prévoyaient une exception pour les autopsies à des fins scientifiques en faisant l'économie de la recherche du consentement du défunt ou de ses proches. Cette disposition revient, de fait, à interdire aux anatomo-pathologistes la pratique des prélèvements d'organes à des fins scientifiques.

Le retour presque intégral à la loi Caillavet et au principe du consentement présumé du don, sauf indications contraires, était d'ailleurs l'objectif de la commission des affaires sociales, qu'inquiète la baisse significative des dons. Elle a supprimé le registre national automatisé, jugé inadéquat, prévu par les députés pour les personnes souhaitant exprimer le refus ou l'acceptation d'un prélèvement d'organe à leur mort. Les sénateurs et le gouvernement ont également réaffirmé, à ce chapitre du projet de loi, le principe selon lequel les médecins qui établissent le constat de la mort et ceux qui effectuent un prélèvement d'organes doivent appartenir à des services distincts. Le même médecin ne pourra, à la fois, opérer un prélèvement et procéder à une transplantation.

Contre l'avis des communistes et des socialistes, qui redoutent l'utilisation commerciale des parties du corps humain, les sénateurs ont enfin adopté un amendement du gouvernement autorisant, pour une durée de cinq ans renouvelable, *«les organismes pour les activités requérant une haute technicité»* à *«effectuer la transformation des prélèvements ou l'établissement des cultures cellulaires, ainsi que leur conservation, leur distribution et leur cession»*. Simone Veil, ministre d'Etat chargée des affaires sociales, de la santé et de la ville, a justifié cette disposition au nom des progrès médicaux qu'on peut attendre, selon elle, des travaux que seuls les laboratoires privés sont à même de mener pour l'instant.

Au début de la discussion des articles, la majorité sénatoriale, soutenue par le gouvernement, avait supprimé dans la loi la mention du Comité national consultatif pour les siences de la vie et de la santé, couramment appelé Comité national d'éthique. Rendant hommage au rôle *«éminent»* de ce comité, Jean Chérioux (RPR), rapporteur de la commission des affaires sociales, avait expliqué que cette mention tendait à instituer *«un paravent délibératif et consultatif»*, atténuant ainsi la portée effective des principes posés par le législateur.

GILLES PARIS

La lutte contre l'extrême droite

Une mise au point d'Espace Communication

La société Espace Communication, cabinet d'architecture intérieure que nous avions mis en cause, à la suite d'une confusion, dans un article intitulé : «La brigade financière visite une librairie d'extrême droite» (le Monde *daté 19-20 décembre et du 23 décembre), nous a adressé, au titre du droit de réponse, la mise au point suivante :*

«La société Espace Communication, mise en cause dans *le Monde* daté 19-20 décembre 1993 par un article signé d'Olivier Biffaud, tient absolument à porter à la connaissance du public qu'elle n'a jamais participé ou soutenu un mouvement politique d'extrême droite ni quelque mouvement politique que ce soit. Son activité est l'architecture et la décoration d'intérieur. Il s'agit exclusivement d'une activité commerciale.

»Espace Communication était locataire dans l'immeuble avant l'installation de la librairie Ogmios, sujet de l'article litigieux. Ladite librairie n'est nullement enregistrée sous le nom d'Espace Communication, mais – ainsi que le reconnaît *le Monde* dans le rectificatif qu'il a publié dans ses éditions du 23 décembre – sous le nom des Editions d'histoire et d'art.

»Espace Communication répète qu'elle n'a aucun point commun avec ladite librairie, si ce n'est d'être domiciliée à la même adresse, ce qui n'est pas sans lui causer de nombreux désagréments, en particulier de recevoir des appels téléphoniques destinés à la librairie, sur liste rouge. Il est indispensable que cesse cet amalgame odieux, fondé sur une erreur et portant gravement atteinte à l'image et à l'activité commerciale d'Espace Communication, qui est sûre que ses clients et amis rectifieront d'eux – mêmes cette erreur grotesque.»

EN BREF

ÉLECTIONS CANTONALES : annulation de listes électorales à Limoges. – Le tribunal administratif de Limoges a annulé, dimanche 16 janvier, les listes électorales dans huit des seize cantons de l'agglomération limougeaude, soit une cinquantaine de bureaux de vote, pour une population de quelque soixante mille habitants. Le préfet de la région Limousin et du département de Haute-Vienne, Bertrand Landrieu, avait demandé, le 13 janvier, l'annulation des opérations de révision des listes dans les seize cantons, au motif que ses représentants n'avaient pu *«apprécier en toute connaissance de cause»* le bien-fondé de certaines modifications et qu'ils avaient relevé certaines irrégularités. Les commissions de révision ont jusqu'au 31 janvier pour refaire leur travail. – *(Corresp.)*

ÉLECTIONS EUROPÉENNES : M. de Villiers en campagne. – Philippe de Villiers, député (UDF-PR) de la Vendée, a lancé, lundi 17 janvier, au Mans (Sarthe), la campagne de son mouvement, Combat pour les valeurs, pour les élections européennes de juin prochain. Il a dénoncé *«les contresens historiques et les mystifications que constituent l'Europe de Maastricht et le libre-échangisme du GATT». «Il est urgent de réaffirmer l'identité et les intérêts de la France face aux Etats-Unis et au Japon. Nation, famille et valeurs sont les trois mots de l'avenir»*, a-t-il conclu.

REPÈRES

DROIT D'ASILE

La convention de Dublin soumise au conseil des ministres

Le conseil des ministres, qui se réunit exeptionnellement mardi 18 janvier en raison d'un voyage du président de la République en Bulgarie mercredi, devait approuver un projet de loi autorisant la ratification de la convention de Dublin, qui devrait être examiné par le Parlement au printemps prochain. Cette convention, signée le 14 juin 1990, étend à tous les Etats de l'Union européenne les règles en matière de droit d'asile fixées par la convention de Schengen que n'avaient ratifié que certains d'entre eux; ce dernier texte, d'ailleurs, n'est toujours pas formellement entré en vigueur.

Ces accords permettent à la France de ne pas examiner les demandes d'asile des refugiés ayant transité par un autre Etat de la Communauté. Le Conseil constitutionnel ayant estimé, le 13 août dernier, en censurant partiellement la loi sur les droits des étrangers, que cette possibilité ne devait pas être utilisée par les autorités françaises lorsque le demandeur invoquait le préambule de 1946, le gouvernement avait fait modifier la Constitution par le Parlement le 19 novembre.

ÉCOLOGISTES

Les Verts rompent avec M. Longuet en Lorraine

Les Verts de Lorraine ont décidé de rompre l'accord de partenariat qu'ils avaient conclu en octobre 1992 avec la majorité de droite du conseil régional, présidé par le ministre de l'industrie, Gérard Longuet. Lors d'une assemblée générale, réunie dimanche 16 janvier, les Verts ont approuvé, à plus de 60 %, un texte selon lequel *«les tendances lourdes des politiques régionale et nationale subsistent (...) et vont à l'encontre de* [leurs] *options fondamentales»*.

Selon un porte-parole du mouvement écologiste, le projet d'enfouissement de déchets nucléaires dans le département de la Meuse a fait *«déborder la coupe»*. Bien que satisfaits du doublement, en 1993, des crédits régionaux affectés à l'environnement, les Verts dénoncent la construction de nouvelles infrastructures routières sur le plan national et, en Lorraine, le doublement de l'autoroute A-31.

MAJORITÉ

M. Rossinot veut donner «toute leur place» aux radicaux dans la campagne présidentielle

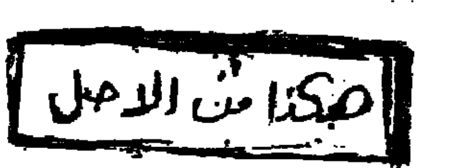
André Rossinot, ministre de la fonction publique et candidat à la présidence du Parti radical, a exprimé, lundi 17 janvier, au «Club de la presse» d'Europe 1, le souhait que *«les radicaux aient toute leur place»*, au sein de l'UDF, dans la préparation de l'élection présidentielle de 1995. *«Je souhaite que le pôle réformiste, radical et laïque soit, à côté de la démocratie chrétienne, à côté du Parti républicain, une composante très forte de l'UDF»*, a ajouté M. Rossinot.

Le ministre a fixé deux objectifs au Parti radical : *«Etre très présent à l'UDF, dont les instances seront renouvelées, et bâtir un projet politique face aux problèmes de société.»* Le congrès du Parti radical, qui décidera de la succession d'Yves Galland, l'actuel président, est prévu pour les 22 et 23 janvier à Paris. Outre M. Rossinot, ancien président, Didier Bariani, député de Paris, ancien président lui aussi, et Aymeri de Montesquiou, député du Gers, sont candidats à la présidence.

MARTINIQUE

Dominique Perben rencontre Aimé Césaire

Dominique Perben, ministre des DOM-TOM, a rencontré, lundi 17 janvier, pour la première fois depuis son entrée en fonctions, le poète Aimé Césaire, maire de Fort-de-France (Martinique). *«J'ai rencontré aussi bien le maire de Fort-de-France que l'homme de réflexion»*, a indiqué M. Perben, qui a reconnu n'avoir lu que *«des extraits»* de l'œuvre de celui qui fut à la fois le «père» de la départementalisation de l'outre-mer et l'un des chantres de la négritude. L'entretien a porté, selon le ministre, *«sur la Martinique»*, les deux hommes tombant d'accord sur *«le devoir de réussir quelque chose de particulier aux Antilles»*.



Au moins trente morts et de nombreux dégâts matériels après le tremblement de terre

Des immeubles entiers de Los Angeles se sont effondrés

■ SÉISME. Un tremblement de terre d'une magnitude de 6,6 sur l'échelle de Richter a frappé la ville de Los Angeles (Etats-Unis), lundi 17 janvier vers 13 h 30 (heure de Paris). Son épicentre était situé dans la vallée de San-Fernando. Ce séisme est le plus violent enregistré dans la ville depuis plus de vingt ans. Ressenti jusqu'à San-Diego (200 km au sud) et Las Vegas (450 km au nord-est), il a été suivi de plus de 200 répliques.

■ BILAN. Selon un bilan publié mardi 18 janvier à 8 h 30 (heure de Paris), ce séisme a fait au moins trente morts et plus d'un millier de blessés. A Northridge, localité proche de l'épicentre, quatorze personnes ont péri dans l'effondrement d'un immeuble. Plusieurs autoroutes se sont écroulées. Un millier de bâtiments ont été endommagés. De nombreux dégâts matériels ont été estimés à plusieurs centaines de millions de dollars.

■ POLÉMIQUE. Le fait que plusieurs échangeurs sur trois des principaux axes routiers se soient effondrés relance la polémique dans un Etat qui se veut particulièrement bien préparé aux tremblements de terre.

LOS ANGELES

correspondance

Les quartiers nord de Los Angeles, dans la vallée de San-Fernando, étaient autrefois des vergers. Aujourd'hui, ce sont de vastes étendues résidentielles, sérieusement endommagées après le tremblement de terre du lundi 17 janvier. Une première secousse avait semblé préfigurer, dimanche 2 janvier, un séisme de plus grande importance.

Dans le quartier de Northridge, les dégâts sont spectaculaires. Dans les centres commerciaux géants, plusieurs parkings superposés, heureusement presque déserts la nuit, se sont effondrés. Le parking non moins imposant de la nouvelle université de Northridge s'est, lui aussi, écroulé, malgré des fondations antisismiques. Aux alentours, les maisons privées à un étage – souvent en bois – et les entreprises telles que Hugues Aircraft ou Rockwell, ont plutôt tenu bon. En revanche, nombre d'immeubles préfabriqués construits pour répondre à l'explosion démographique des années 80 n'ont pas résisté au séisme.

Au 9565, Reseda Boulevard, l'un de ces immeubles – dont un panneau publicitaire vante la piscine, le jacuzzi et les billards – s'est effondré, faisant treize victimes. Le long des avenues, des murs en briques se sont écroulés. Nombre de lignes électriques ont été coupées. Les vitrines des magasins ont volé en éclats, et des ruptures de canalisations ont inondé les rues.

Peu après le séisme, qui a duré environ deux minutes, plusieurs incendies se sont déclarés lundi matin à travers la ville, souvent dus à des fuites de gaz. *«Nous sommes bien entraînés pour intervenir»*, a déclaré le chef des pompiers Donald Manning, qui a déjà fait face à plusieurs «catastrophes» depuis les émeutes du printemps 1992 (775 millions de dollars de dégâts), jusqu'aux récents incendies de broussailles (950 millions de dollars de dégâts).

Une ville paralysée

La métropole, qui compte dans ses limites administratives 3,4 millions d'habitants, s'est trouvée à 90 % plongée dans l'obscurité et privée de télécommunications. Nombre de résidents sont descendus dans les rues avec des couvertures, des vivres et des postes de radio. Quelques pillages ont bien été signalés, mais n'ont pas eu l'ampleur de ceux des émeutes du printemps 1992 durant lesquelles nombre de supermarchés avaient été dévalisés.

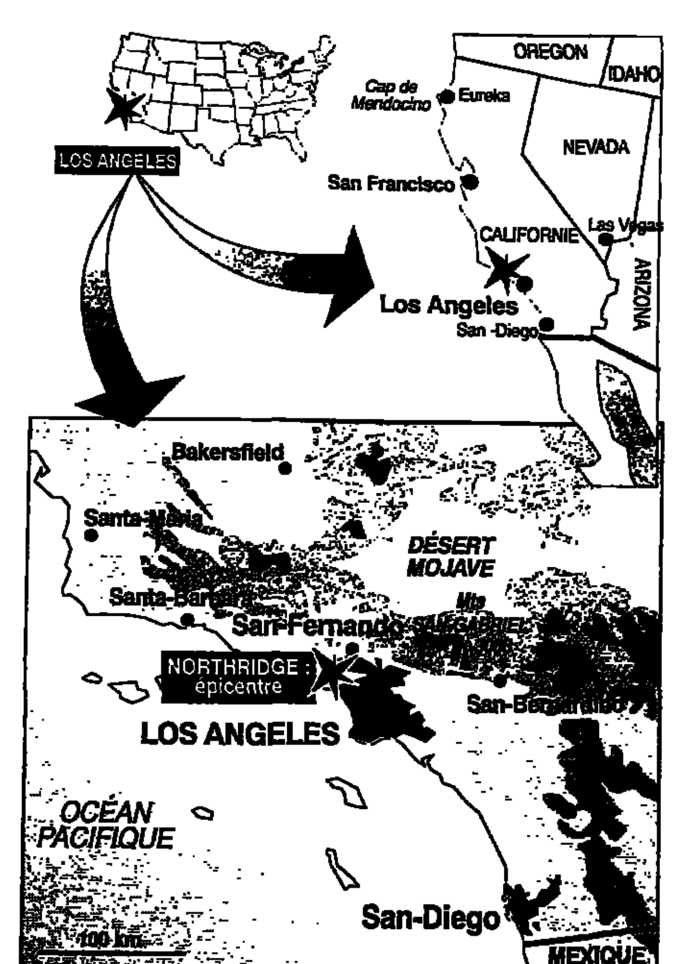
Sans feux d'intersection, la circulation est devenue anarchique. Les uns cherchaient à fuir, d'autres à trouver l'hôpital le plus proche. Malgré des normes de fabrication strictes, plusieurs ouvrages d'art sur les autoroutes qui quadrillent une ville conçue pour l'automobile se sont effondrés, notamment sur le freeway nº 10 considéré comme l'autoroute la plus fréquentée du pays.

Nombre de résidents, ébranlés épisodiquement par des secousses secondaires, ont choisi de passer la journée dehors, dans la cour des écoles ou dans les jardins publics, et comptaient même y rester la nuit. Dans la crainte d'une pénurie d'essence, les stations ont été prises d'assaut et des files d'attente se sont formées aussi devant les supermarchés qui, à Northridge, ne vendaient plus que de l'eau potable, du pain, des céréales et du lait.

Neil Bauman, un entrepreneur de Northridge venu acheter des vivres, estime que ce séisme va lui coûter 20 000 dollars (120 000 F), une somme équivalente à la franchise de son assurance contre les tremblements de terre. Raphaël Gonzalez, assis sur une couverture avec sa famille, devant un immeuble fissuré, craint, quant à lui, que le séisme ne lui coûte son emploi de chauffeur poids lourds dans une entreprise du quartier.

Il écoute à la radio un message du maire de Los Angeles, Richard Riordan, qui s'adresse à la population dans trois langues, par l'intermédiaire d'interprètes, en anglais, en espagnol et en coréen. M. Riordan annonçait un couvre-feu pour la nuit de lundi à mardi dans la vallée de San-Fernando et rappelait les consignes de base à observer après tout tremblement de terre, celles qui sont inscrites sur les premières pages des annuaires : ne pas boire l'eau du robinet, ne pas utiliser de bougies en raison des risques d'explosion, et en cas de nouvelle secousse, rester sous les tables ou dans l'encadrement des portes.

RÉGIS NAVARRE



Au nord de la vallée de San-Fernando

Une petite faille voisine de celle de San-Andreas a craqué

Le tremblement de terre qui a secoué, lundi 17 janvier à 13 h 31, le nord de la région de Los Angeles ne serait pas associé directement à la fameuse faille de San-Andreas qui balafre la Californie sur des centaines de kilomètres (1). Selon les premiers éléments de mesure dont disposent les sismologues, ce séisme peu profond, d'une magnitude de 6,6 sur l'échelle de Richter, aurait son épicentre dans une région située à une trentaine de kilomètres au nord-ouest du centre de Los Angeles. Plus précisément, à proximité de Northridge, dans le nord de la vallée de San Fernando.

Du fait de cette localisation particulière, *«ce n'est pas la faille de San-Andreas qui «craque»*, explique Pascal Bernard, physicien au département de sismologie de l'Institut de physique du globe (IPG) de Paris, *mais une petite faille voisine, située non loin de celle de San-Fernando, qui, en 1971, avait déjà joué et provoqué une secousse d'une magnitude supérieure à 7»*. Toute cette région est en effet soumise à des pressions très fortes. Elle est située dans une zone où la faille de San Andreas fait un coude et *«coulisse donc plus difficilement»*.

Le phénomène est connu. L'énergie accumulée se libère *«partiellement»* par les petites failles qui façonnent cette région, dont l'activité micro-sismique est permanente. On assiste donc au fil des années à des séries de séismes considérés comme *«modérés»* par les scientifiques, mais qui diffèrent dans leur mode de fonctionnement de celui ou de ceux qui pourraient faire jouer la faille de San-Andreas.

Les forces en jeu ne sont donc pas de celles qui conduisent au glissement de plusieurs centimètres par an de deux grandes plaques tectoniques l'une par rapport à l'autre, mais plutôt de celles qui provoquent l'affrontement et la convergence de petits blocs capables quand même de modeler des montagnes, comme celles de San-Gabriel (environ 3000 mètres), situées au nord de Los Angeles.

C'est typiquement ce que vient de faire la secousse qui a frappé lalocalité de Northridge et amené l'un des blocs à – brutalement – chevaucher l'autre. *«Depuis une demi-douzaine d'années*, note Paul Tapponnier, directeur du département de tectonique de l'IPG de Paris, *on constate une recrudescence d'activité dans cette région. Les séismes sont relativement gros. Il y a deux ans, la terre a tremblé par deux fois à l'est de la faille de San-Andreas, dans le désert Mojave. La première secousse avait une magnitude de 7,4 et la seconde de 6,5. Aujourd'hui, c'est la région de San-Fernando, à l'ouest de San-Andreas, qui bouge. Probablement la faille de San-Susanna qui a joué sous l'effet d'un séisme de 6,6.»*

La crainte du «Big One»

Tous les «segments» associés à cette faille mère qu'est la faille de San-Andreas ne coulissent donc pas en même temps. Certains glissent insensiblement, presque «en douceur», tandis que d'autres coulissent par à coups, sous l'effet de tremblements de terre plus ou moins violents et plus ou moins fréquents. D'autres enfin – les principaux – ne bougent pas et connaissent des périodes de calme, des «gaps» d'autant plus inquiétants qu'ils sont longs.

Or les sismologues ont de bonnes raisons de penser que ces zones, pour le moment tranquilles, rattraperont un jour ou l'autre leur «retard sismique». L'étau se resserre donc. *«L'imminence du très violent tremblement de terre attendu dans cette région par les sismologues approche. Sans qu'on puisse dire à quelle date,* souligne Pascal Bernard. *On estime que sa magnitude devrait atteindre, voire dépasser 8, qu'il sera cent fois plus puissant que celui qui vient de frapper le nord de Los Angeles et que ses effets se feront sentir avec des déplacements de l'ordre de 5 mètres sur des centaines de kilomètres le long de la faille de San-Andreas, là où celui de Northridge a joué sur une quarantaine de kilomètres seulement.»* Quand ce «Big One» frappera-t-il tout le sud de la Californie?

Dans quelques semaines, dans quelques décennies? Nul ne le sait, mais tous redoutent l'événement. Toutefois, les scientifiques sont formels : il ne peut en aller autrement, car les tensions s'accumulent sur cette faille de San-Andreas, qui n'a pas joué dans cette zone depuis le terrible séisme de Fort-Pejon en 1857. A cette époque, la région était quasiment déserte. Maintenant, Los Angeles, ses faubourgs et ses millions d'habitants jouxtent cette zone à risques. *«Tout semble se passer,* explique Paul Tapponnier, *comme si l'on assistait à une série de séismes préparatoires, à une sorte de séquence sismique dont l'aboutissement sera ce tremblement de terre si redouté. L'énergie accumulée se libère, partiellement, autour de la grande faille de San-Andreas. Un peu comme des bouchons de sécurité qui sauteraient les uns après les autres. Sans pourtant que s'évacue cette formidable accumulation d'énergie qui, un jour, fera jouer la célèbre faille d'un coup.»*

J.-F. A.

(1) La faille de San-Andreas est à la frontière de deux plaques tectoniques qui portent, pour l'une, l'océan Pacifique et la zone côtière de la Californie et, pour l'autre, l'Amérique du Nord. Elles glissent l'une par rapport à l'autre d'environ 3,5 cm par an. Cette énorme cicatrice terrestre naît dans le golfe de Californie, passe ensuite au nord de Los Angeles, traverse San-Francisco, et s'achève au cap Mendocino, près de la ville d'Eureka, située au nord de l'Etat de Californie, sur ce que les scientifiques appellent un «point triple» et où s'affrontent trois plaques : Pacifique, Amérique du Nord et Juan de Fuca-Corba.

CLÉS/ *Les précédents séismes de la Côte ouest*

Voici la liste des principaux séismes qui ont secoué l'ouest des Etats-Unis (Californie, Oregon, Alaska) depuis le début du siècle.

19 avril 1906 : un tremblement de terre ravage San-Francisco, faisant environ 700 morts. La secousse était d'une magnitude de 8,3 sur l'échelle de Richter.

10 mars 1933 : à Long-Beach (Californie), intensité 6,3 : 115 morts.

27 mars 1964 : le «séisme du vendredi saint» (magnétude 8,4) fait 131 morts près du détroit de Prince-William (Alaska).

9 février 1971 : région de San-Francisco (Californie), intensité 6,5 : 65 morts.

24 janvier 1980 : région de Livermore (à l'est de San-Francisco), intensité 5,8. De nombreux dégâts affectent un laboratoire d'armements nucléaires.

1er octobre 1987 : région de Whittier (Californie), intensité 5,9 : 8 morts.

17 octobre 1989 : San-Francisco, magnitude 7,1 : 63 morts.

28 juin 1991 : montagnes de San-Gabriel (sud de la Californie), magnitude 5,8 : 2 morts.

28 juin 1992 : sud de la Californie, deux séismes (magnitudes 7,6 et 6,7) : 1 mort.

La Californie du Sud, zone sinistrée

NEW-YORK

de notre correspondant

L'ampleur des dégâts matériels du dernier tremblement de terre n'avait encore fait l'objet, mardi 18 janvier, d'aucune évaluation précise. Les dommages provoqués par la catastrophe de San-Francisco, en 1989, avaient été de 7 milliards de dollars (42 milliards de francs). De nombreux bâtiments et logements ont été, cette fois encore, détruits ou fortement touchés.

Malgré la fréquence des tremblements de terre en Californie, les trois quarts des propriétaires de logement et des chefs d'entreprise ne sont pas assurés contre ce risque, indiquaient, lundi 17 janvier à New-York, les responsables de l'Institut d'information sur l'assurance. Les principales compagnies américaines proposent dans leur police d'assurance la souscription à une couverture contre ce risque pour une prime complémentaire qui varie entre 150 et 300 dollars (900 à 1 800 francs français).

En déclarant «zone sinistrée» la Californie du Sud, le président Clinton a ouvert la voie, dès lundi, à un certain nombre d'aides fédérales en faveur de la région. Celles-ci seront prioritairement orientées vers la reconstruction des infrastructures, comme les autoroutes et autres réseaux de communication.

Un soutien au niveau fédéral sera aussi organisé en faveur des propriétaires de logements, mais il restera largement insuffisant pour ceux qui n'étaient pas assurés. Officiellement, le propriétaire d'une maison totalement détruite devrait bénéficier d'un don de l'Etat de l'ordre de 11 000 dollars (66 000 francs) et de la possibilité d'emprunter à des taux bonifiés, c'est-à-dire subventionnés par l'Etat. Un petit pavillon coûte, dans le secteur, environ 300 000 dollars.

La catastrophe de Los Angeles affecte une région des Etats-Unis qui n'était toujours pas sortie, au début de 1994, de la récession. L'Etat de Californie (31,2 millions d'habitants) souffre, depuis 1990, de la très forte réduction des crédits fédéraux accordés au Pentagone. Avec la fermeture de certaines bases militaires et la suppression d'emplois dans les industries de l'armement et de l'aérospatiale, le taux de chômage était, à la fin du mois de décembre 1993, de 8,6 %, pour une moyenne nationale de 6,4 %. Il était plus élevé encore en Californie du Sud, dépassant dans certains quartiers de Los Angeles, notamment, 10 %.

D'après les estimations du bureau fédéral de recensement, rendues publiques au début de ce mois, en 1993, et pour la première fois depuis vingt ans, la population de la Californie a progressé moins vite que celle de l'ensemble du pays.

ERIK IZRAELEWICZ

Imposée dès 1933

La réglementation antisismique devrait être renforcée

LOS ANGELES

correspondance

Une secousse de magnitude 6,6 sur l'échelle de Richter (ou pire), tous les Californiens s'y attendent. En revanche, que des échangeurs sur trois des principaux axes routiers s'effondrent relance la polémique dans un Etat qui se veut particulièrement bien préparé aux tremblements de terre. Après l'écroulement de deux voies superposées à Oakland en 1989, les pouvoirs publics avaient rassuré les Californiens en annonçant une inspection complète de l'infrastructure routière et son renforcement si nécessaire. C'était il y a quatre ans.

La lenteur bureaucratique et les difficultés budgétaires de la Californie expliquent-elles seules que la mise en conformité au code antisismique de l'autoroute inter-États 10, dont la construction remonte à 1964, ne soit prévue... que pour le mois prochain? La fermeture de cet axe routier stratégique qui relie Los Angeles d'est en ouest (Down Town-Santa Monica) va paralyser gravement la circulation d'une ville de trois millions d'habitants vouée à l'automobile.

Le problème est encore plus grave dans le cas de la jonction du Golden State freeway, l'artère nord-sud qui dessert toute la Californie. Ironiquement, cette autoroute s'était déjà effondrée lors du tremblement de Sylmar en 1971 (6,5 sur l'échelle de Richter et un bilan de soixante-cinq morts). Reconstruit et, croyait-on, renforcé, le même échangeur s'est à nouveau écroulé dès la secousse initiale de lundi. *«Voilà qui pose de très sérieuses questions sur les codes de construction»*, a déclaré le sénateur Diane Feinstein.

La reconstruction de l'autoroute d'Oakland

Imposée en 1933, la première réglementation antisismique (*Earthquake code regulation*) a été renforcée en 1971, après la secousse de Sylmar. A Los Angeles, une ordonnance municipale datant de 1981 imposait aux propriétaires de libérer ou de démolir, avant la fin de 1992, tous les locaux qui n'étaient plus conformes aux standards antisismiques. Ce programme de mise en conformité fut même accéléré après le séisme de Mexico en 1985. Parmi les bâtiments qui n'ont pas résisté à la secousse de Northridge certains avaient été – insuffisamment semble-t-il – renforcés.

Au nombre des entraves à la mise en place de structures véritablement résistantes : la difficulté de consolider efficacement des bâtiments vétustes et les obstacles technologiques à l'édification – particulièrement dans le cas des freeways – de voies et d'échangeurs capables d'endurer de très fortes secousses. Pour cette raison les ingénieurs de Caltrans, les ponts et chaussées californiens, étudient encore la reconstruction de l'autoroute d'Oakland.

Le plus fort tremblement de terre avec un épicentre en zone urbaine jamais ressenti en Californie du Sud amènera vraisemblablement une définition encore plus stricte et plus onéreuse du code de construction.

CLAUDINE MULARD

ÉDUCATION

Les suites de la mobilisation pour l'école publique

Les syndicats exigent des crédits

Suite de la première page

Si l'on ajoute à cela la *« transformation des heures supplémentaires en postes stables »* et la diminution des effectifs dans les classes, particulièrement dans les zones sensibles, on a une idée de ce qui attendait le ministre de l'éducation nationale dès mardi après-midi.

Le principal syndicat de la FEN, le Syndicat des enseignants (SE), puis le Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-CFDT) devaient emboîter le pas au SNES dès mardi 18 janvier. Mercredi, ce sera le tour du SNU-IPP (FSU-Instituteurs) à être invité rue de Grenelle, puis, jeudi 20, celui des parents d'élèves et des responsables des fédérations enseignantes.

« Y a-t-il du grain à moudre et s'agira-t-il de véritables négociations ? » L'interrogation de Daniel Le Bret, secrétaire général du syndicat FSU des instituteurs, résume bien l'état d'esprit des différents « partenaires » du ministre de l'éducation nationale. *« Les 2,5 milliards de francs promis par M. Balladur la semaine dernière ont été perçus comme très insuffisants par les personnels*, explique Daniel Le Bret. *Et c'était avant la manifestation. On voit mal comment on pourrait aujourd'hui nous reparler de réformes à moyens constants comme François Bayrou le fait depuis des mois. »*

Même s'il attend de ce *« petit tour d'horizon bilatéral »* avec le ministre de l'éducation nationale, puis de la réunion du 27 janvier à Matignon, *« une vraie réflexion sur le qualitatif »*, le patron de la FEN, Guy Le Néouannic, manifeste également son intention de ne pas céder sur l'octroi de moyens supplémentaires. Et il entend bien réclamer dès jeudi la mise au rencart pure et simple de la commission Schléret, dont la composition n'est pas encore connue, mais qui, pour lui, n'a *« plus lieu d'être »*. Une façon pour M. Le Néouannic de faire comprendre à François Bayrou que la FEN n'entend pas relâcher sa vigilance sur le dossier du privé.

Enfin, par la voix de son secrétaire général, Jean Michel Boullier, le SGEN-CFDT entend bien, lui aussi, réclamer au gouvernement *« un plan pluri-annuel de moyens »* pour l'éducation. Il y ajoute néanmoins une mise en garde : *« Pas touche à la loi d'orientation du 10 juillet 1989. »*

Or, c'est la grosse inconnue qui pèse sur ces négociations. Même s'il est resté volontairement flou, M. Bayrou, au lendemain de la manifestation parisienne, n'a pas tout à fait écarté la possibilité d'une issue législative à la négociation ouverte mardi (*le Monde* du 18 janvier). Et avant même la décision du Conseil constitutionnel de censurer la loi révisant la loi Falloux, son entourage évoquait volontiers cette possibilité, à propos notamment de la réforme des collèges.

On serait tenté de crier casse-cou tant l'histoire récente de l'éducation nationale fourmille d'exemples peu engageants dans ce domaine. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, contraint de retirer, en juillet dernier, son projet de loi sur l'enseignement supérieur après une décision du Conseil constitutionnel, était la dernière victime en date avant François Bayrou. Mais tous les locataires récents de la Rue de Grenelle ont fait la même expérience.

En 1983-1984, Alain Savary s'était extirpé à grand-peine d'une loi sur l'enseignement supérieur qui avait donné lieu à une bataille parlementaire homérique, mais n'a jamais été vraiment appliquée. Les lois de MM. Monory et Devaquet ont sombré, l'une et l'autre, dans la tourmente du mouvement étudiant et lycéen de 1986. Seul M. Jospin a réussi à sortir indemne de trois tables rondes et de six mois de débats laborieux, préalables au vote de sa loi d'orientation de juillet 1989. Mais il a dû y mettre le prix : 5,6 % d'augmentation du budget de l'éducation nationale entre 1988 et 1989, 12 milliards de francs pour la revalorisation financière (notamment salariale) des enseignants et 6 milliards de mesures nouvelles dans le budget 1990. L'heure des comptes risque d'être un moment douloureux pour MM. Balladur et Bayrou.

CHRISTINE GARIN

Chargée d'étudier la sécurité dans les établissements

La commission Schléret commence ses travaux

La commission de sécurité des établissement publics et privés, dont la présidence a été confiée par Edouard Balladur à Jean-Marie Schléret, député (UDF) de Meurthe-et-Moselle (*le Monde* du 6 janvier), doit tenir sa première réunion mercredi 19 janvier. Son rôle, dont une lettre de mission du premier ministre définira le contenu précis, sera de déterminer un diagnostic des besoins, puis des critères d'intervention avec une évaluation des coûts et des priorités.

La commission devra aussi proposer une méthode de répartition du programme quinquennal de 2,5 milliards de francs pour les établissements publics annoncé par Edouard Balladur le 4 janvier. Pour le secteur privé, M. Schléret devrait se contenter d'établir un constat plus élaboré que les conclusions du rapport Vedel sur ce sujet.

Cette commission, qui doit rendre son rapport dans dix semaines, sera composée d'une quarantaine de membres : quatorze députés et sénateurs des différents groupes, à l'exception des socialistes, qui ont confirmé leur refus d'y participer ; des représentants des fédérations et associations d'élus locaux, des organisations syndicales et de parents d'élèves (huit pour le public, deux pour le privé), ainsi que des fonctionnaires des différents ministères et des experts.

Les socialistes veulent mener leur propre « audit » du système scolaire

« Si on ne l'avait pas, il faudrait l'inventer », ironisait, mardi 18 janvier, à propos de François Bayrou, l'un des responsables du PS. Ceux-ci ont en effet trouvé *« très amusant »* d'entendre le ministre de l'éducation nationale se féliciter, lundi, sur Europe 1, des bonnes idées de Michel Rocard. Le 16 janvier, à « L'heure de vérité » de France 2, le premier secrétaire du PS s'était prononcé pour l'organisation d'*« états généraux de l'école et du système scolaire »*, en précisant, bien que dans son esprit, il revenait à chaque section socialiste, sur le terrain, de les préparer par la rédaction de « cahiers de l'enseignement public » (*le Monde* du 18 janvier). *« Dans tout ce qui a été dit dimanche, c'est la chose la plus intelligente »*, s'empressait de remarquer M. Bayrou qui, pour reprendre la balle au bond, parlait, à son tour, *« d'assises pour l'éducation »*.

En réalité, comme il estime utile de le préciser ci-dessous, il n'a jamais été dans l'intention de M. Rocard de tendre une perche au gouvernement pour lui permettre de trouver une issue. A chacun son travail ! L'ancien premier ministre, qui ne veut pas relâcher la pression, croit urgent d'entreprendre un « audit » du système scolaire en France.

Le seul problème pour les socialistes, par rapport à cette initiative, est aujourd'hui le suivant : faut-il presser les syndicats, les associations concernés de se lancer aussi prestement qu'eux sur ce vaste chantier ? Les avis sont partagés. Certains voudraient parier, aujourd'hui, sur leur bonne volonté unitaire. D'autres, plus sceptiques, ne croient pas au miracle du retour d'une franche cordialité. Mais il y a plus : quelques souvenirs et reproches ressurgissent.

Les amis de Michel Rocard et de Lionel Jospin gardent intacts, dans leur mémoire, les accords plus ou moins secrets et intéressés qu'avait passés Laurent Fabius, alors chargé de l'éducation au secrétariat national du PS (1987-1988) et qui, au début du deuxième septennat de François Mitterrand, lorsque Lionel Jospin s'était trouvé en charge du dossier au gouvernement, avaient empêché, selon eux, tout mouvement large et novateur sur le front de l'éducation. D'où la réserve actuelle des mêmes à se précipiter dans les bras des syndicats. A l'origine de ces « états généraux », Alain Bergounioux n'en fait pas mystère : *« Il ne peut être question de démarquer des propositions syndicales qu'on est incapable, ensuite, d'appliquer quand on est au pouvoir. »*

Le PS devait être fixé, mercredi, après la réunion prévue avec tous les organisateurs de la manifestation du 16 janvier.

DANIEL CARTON

POINT DE VUE

Organisons des états généraux !

par Michel Rocard

LE million de manifestants de dimanche, après l'annulation par le Conseil constitutionnel du cœur de la loi Bayrou, malgré le froid et la pluie, est un signe sans ambiguïté de la gravité de l'enjeu que représente, aujourd'hui comme hier, pour tous les Français, l'éducation nationale. Dans un monde où les points de repère vacillent, où l'avenir apparaît à chacun et, spécialement à la jeunesse comme plus opaque et incertain que jamais, l'école, et l'ensemble du système d'enseignement, constituE, pour la société française, un des derniers points d'ancrage et de certitude.

Elle est, sans aucun doute, la colonne vertébrale de notre société et la forme concrète, pour tout citoyen, de la devise républicaine : le lieu où la liberté par le savoir, l'égalité des chances et la fraternité dans le partage des valeurs communes et intégratrices sortent de l'abstraction, prennent un visage et un corps. D'où l'immensité de la demande et des attentes : l'école cristallise l'idéal de la société juste et, naturellement, cet idéal n'étant jamais atteint, l'école est le lieu contradictoire de toutes les déceptions et de tous les espoirs.

Le Parti socialiste a la volonté de se mettre à l'écoute des attentes et des souhaits avant de formuler une politique nouvelle. Au-delà de la pétition présentée lors de la manifestation du 16 janvier, nous lançons les cahiers de l'enseignement public. Partout, nos élus et nos militants vont mettre à la disposition des participants du système d'enseignement, enseignants, parents d'élèves, lycéens et étudiants, des cahiers où ils pourront décrire leurs problèmes et exprimer leurs demandes, dire ce qui est actuellement satisfaisant et ce qui ne l'est pas. L'enseignement public a été la source des plus grands progrès pour notre société ; il doit non seulement le demeurer, mais trouver un nouvel élan. A tous, je dis : *« Ecrivez, votre parole ne sera pas mise sous le boisseau ! »*

Ces milliers de cahiers permettront de dresser un état de l'éducation nationale, de l'expérience concrète de ceux qui y vivent et de ceux qui la font vivre. Nous les analyserons, les résumerons et nous organiserons, avec toutes celles et tous ceux qui voudront se joindre à nous – et je pense naturellement, en priorité, à toutes les organisations d'enseignants, de parents d'élèves et d'étudiants et lycéens –, des états généraux de l'enseignement public.

Ensuite, parce que c'est notre rôle propre, nous élaborerons un véritable programme politique pour l'éducation, refaisant, comme nous l'avions fait, de l'éducation une réelle priorité budgétaire, définissant les conditions d'une meilleure égalité des chances. Il est clair que ce programme devra prendre toute sa place au cœur d'un projet d'ensemble pour la société française, qui offre un avenir à la jeunesse : formation, emploi, logement, santé et cadre de vie social. Tant il est vrai que pour instruire et éduquer, aujourd'hui, nous devons prendre les données qui viennent de la société comme point de départ des démarches éducatives.

L'école laïque, en France, c'est l'œuvre de la III• République, à la fin du dix-neuvième siècle. Elle a nourri le vingtième siècle français. Aujourd'hui, il est temps de recréer l'école, de lui donner la forme et les moyens nécessaires pour ouvrir le vingt et unième siècle.

▶ Michel Rocard, ancien premier ministre, est le premier secrétaire du Parti socialiste.

Un entretien avec le président de la commission épiscopale chargée de l'école

Mgr Coloni : « Ce n'est pas la vocation de l'enseignement catholique de devenir le client d'une formation politique »

Chargé de la tutelle de l'enseignement catholique, l'épiscopat français entend tirer les leçons de l'échec de la révision de la loi Falloux, en faveur de laquelle il s'était prononcé, et de la grande manifestation laïque du dimanche 16 janvier. Dans un entretien au Monde, Mgr Michel Coloni, évêque de Dijon et président de la commission épiscopale du monde scolaire, estime qu' « il faut se remettre au travail », mais rappelle que « ce n'est pas la vocation de l'enseignement catholique de devenir le client d'une formation politique ».

« A part le cardinal Decourtray, l'épiscopat français est resté étrangement silencieux pendant toute cette crise...

– Parce que cette question de la révision de la loi Falloux était entrée dans un débat politique, normal et légitime, où les évêques comme tels n'avaient pas à se situer et où ils risquaient de se faire récupérer. Mais, dès le début, nous avions dit que cette question du financement public des investissements dans l'école privée sous contrat était justifiée. Dès le début, nous avions souhaité l'amélioration d'un dispositif législatif devenu, avec le temps, incohérent et injuste. Mais la question du traitement politique de cette question n'était plus de notre compétence.

– Le Père Cloupet n'est-il pas apparu seul en première ligne ?

– Le dialogue avec lui a été continuel, mais, en parlant, nous risquions de porter atteinte au pluralisme des engagements que l'Eglise s'efforce, depuis des années, de respecter. Et nous risquions d'entraîner l'enseignement catholique dans une alliance privilégiée avec un parti ou une coalition de partis politiques. Ce n'est évidemment pas la vocation de l'enseignement catholique de devenir le client d'une formation politique.

– Quel jugement portez-vous sur la manifestation du 16 janvier ?

– Ce qui m'a le plus frappé, c'est la disproportion entre le point de départ de l'affaire – un problème technique que tous les responsables politiques s'étaient accordés à vouloir résoudre – et cet embrasement qui a conduit des centaines de milliers de personnes dans la rue. Sans doute, cette manifestation fut-elle un acte politique, permettant au peuple de gauche de faire entendre sa voix. Sans doute aussi l'école publique s'est-elle sentie menacée.

« Des valeurs proposées, non imposées »

» Mais la principale explication est ailleurs. Dans la France inquiète d'aujourd'hui, la capacité de mobilisation sur la question des enfants, de leur avenir, de leur mode de vie, de leurs raisons de vivre, est considérable et traverse tous les clivages de la société. Depuis une quinzaine d'années, toutes les grandes manifestations de rue ne se sont-elles pas faites sur le thème de l'école ?

» La manifestation du dimanche 16 fut aussi un hommage rendu aux enseignants de l'école publique. Je m'en réjouis. C'est la reconnaissance par les parents, auxquels on reproche souvent leur attitude consommatrice, que le métier des enseignants n'est pas vraiment un métier comme les autres. Sur ces deux chapitres – celui des enfants et celui des enseignants –, croyez-vous qu'il y ait autant de différence qu'on veut bien le dire entre deux manifestations que l'on veut opposer ?

– L'insistance sur le « caractère propre » de l'enseignement catholique ne suscite t-elle pas une crainte de « reconquête » de la société française par l'Eglise ?

– Ceux qui font cette déduction ont en tête des images qui ne correspondent absolument pas à la réalité. Il n'y a pas d'éducation sans référence à un système de valeurs. C'est vrai pour l'enseignement public comme pour l'enseignement catholique. Mais, plutôt que de concevoir le « caractère propre » d'un établissement comme une sorte de décret qu'on impose à tous, on peut en faire une dynamique, mise en œuvre clairement au sein d'une institution, entendue dans la diversité des personnes qui la composent.

» Dans l'école catholique, le contrat est annoncé à l'avance, honnêtement. Des valeurs sont proposées aux jeunes élèves qui s'inscrivent. Elles ne sont en aucun cas imposées. Au concile Vatican II, il y a trente ans, l'Eglise n'a t-elle pas dit clairement que le choix religieux est un choix totalement libre ? Alors, ce n'est pas cette accusation absurde de « reconquête » catholique qui me frappe. C'est plutôt cet autre décalage entre la critique adressée à des enseignants catholiques, sous le prétexte qu'ils imposeraient, par la contrainte, un certain nombre d'idées et de valeurs et, à l'envers, la question qui tourmente ces mêmes éducateurs : notre respect de la liberté des jeunes n'est-il pas tel que nous nous enfermons dans une sorte d'insignifiance ?

» Alors, je répète qu'à l'intérieur d'un établissement toute la communauté éducative ne doit pas forcément s'identifier au groupe chrétien qui l'anime. Mais ce groupe chrétien doit être présent et maintenir une proposition de foi vivante et cohérente.

– Les manifestations d'anticléricalisme perçues dans la rue le dimanche 16 ne sont-elles qu'un épiphénomène ?

– C'est plus qu'un épiphénomène. Je regrette ces attaques profondément injustes, ces vieux slogans rafraîchis qui font régresser une opinion et ne permettent pas d'affronter les questions difficiles posées à notre société pluraliste. Un certain anticléricalisme est justifié quand il exprime une protestation contre les abus de certains clercs. Mais il l'est moins quand c'est l'Eglise, dans son ensemble, qui est visée. Qu'une réalité religieuse puisse prendre une forme communautaire, visible, qu'elle bâtisse des institutions qui lui soient propres suscitera toujours des malentendus et des critiques. Mais n'est-ce pas le paradoxe même de la foi chrétienne qui croit en un Dieu incarné et qui s'incarne elle-même, dans la société et dans l'histoire ?

« Laisser les esprits s'apaiser »

– Quelle stratégie allez-vous désormais adopter sur le dossier de l'immobilier scolaire ? L'enseignement catholique n'a t-il pas grillé trop de cartouches dans cette affaire ?

– L'explosion a été si violente qu'il faut laisser les esprits s'apaiser. Ce n'est pas du jour au lendemain qu'on va reprendre le dossier de l'aide publique aux établissements du privé. Mais ce qui est certain, c'est qu'on peut, dès aujourd'hui, se remettre au travail : à partir des articles de la loi qui ont été validés, de la promesse qui a été faite aux établissements d'une mise aux normes de sécurité, du travail que nous ferons, en concertation avec l'école publique, au sein de la commission Schléret.

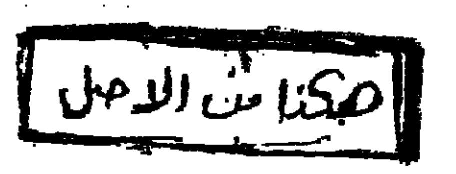
Ensuite seulement, on pourra reprendre la question de l'aide directe à l'immobilier, dans la logique des dispositions prises au temps de la loi Debré. Le fait qu'une telle question se jouera sur la longue durée ne me gêne pas, car c'est une affaire qui engage profondément, nous venons de le voir, les mentalités. »

Propos recueillis par
JEAN-MICHEL DUMAY
et HENRI TINCQ

Un sondage de l'IFOP pour « Libération »

Le portrait-robot du manifestant du 16 janvier

Un sondage publié dans le quotidien *Libération* du mardi 18 janvier, réalisé par l'IFOP auprès de 2 400 personnes ayant participé à la manifestation du 16 janvier, dresse un « portrait-robot » des défenseurs de l'école publique. Le manifestant type apparaît comme un homme (60 %), âgé de 35 à 49 ans (45 %), travaillant dans le public (58 %), en majorité dans l'enseignement (42 %). Il a fait des études supérieures (63 %) et scolarisé ses enfants dans le public (59 %). Sa sympathie partisane déclarée va au socialisme (61 % des personnes interrogées ont voté pour un candidat PS ou divers gauche aux législatives en 1993) et il est syndiqué (43 %). Pour lui, la laïcité représente d'abord l'école pour tous (43 %). En ce qui concerne les établissements privés, il souhaite soit ne pas financer du tout les établissements privés (42 %), soit maintenir le mode actuel de financement sous contrat et sous condition (29 %), soit créer un service unifié d'éducation (27 %).



SOCIÉTÉ

DÉFENSE

Selon un rapport parlementaire

Les armées françaises seraient très vite à court de munitions en cas de conflit

Les armées françaises seraient très vite et très tôt à court de munitions dans l'hypothèse – qui est l'un des six scénarios retenus par le Livre blanc sur la défense (*le Monde* du 24 novembre 1993) – d'un conflit de longue durée et d'une certaine intensité de feu. C'est la conclusion principale du rapport sur l'état du secteur des *munitions classiques* en France que la commission de la défense de l'Assemblée nationale a demandé à Daniel Garrigue, député RPR de la Dordogne.



Dans ce rapport de trente-cinq pages, qui vient d'être rendu public, le député observe que, déjà lors de la guerre du Golfe, en 1990-1991, l'armée de l'air française a dû se procurer certaines munitions auprès de ses alliés.

M. Garrigue recense le stock de munitions détenu par chaque armée. Dans l'armée de terre, il est passé de 350 000 tonnes en 1986 à 250 000 tonnes aujourd'hui. Dans la marine, il est tombé de 50 000 tonnes en 1970 à 15 000 tonnes en 1990. Et, dans l'armée de l'air, il est de l'ordre de 25 000 tonnes. Le député ajoute que, de plus en plus souvent, les armées sont contraintes de puiser dans les stocks de guerre pour disposer de suffisamment de munitions d'entraînement, en dépit du recours fréquent à la simulation, qui permet des économies.

A l'origine des décisions sur le volume de ces stocks, il y a eu la conception que la France s'était faite *de sa politique de défense*, à savoir celle d'une guerre intense, mais courte – quelques jours –, en Centre-Europe avant le déclenchement des armes d'ultime avertissement (les armes nucléaires tactiques) et la menace d'emploi de la riposte nucléaire stratégique.

«On peut dès lors se demander, écrit le rapporteur de la majorité, *si un stock qui ne correspond qu'à sept jours de combat intense en Europe, à quinze jours de conflit localisé, ou à trente jours de conflit extérieur est bien adapté aux menaces actuelles et au rôle que la France a vocation à y jouer. En regard d'autres scénarios, il n'est pas exagéré de dire que ce stock de munitions de guerre, qui n'a pas été constitué pour des conflits durables, est caractérisé par un certain sous-dimensionnement.»*

D'autant, ajoute-t-il, *«que, dans toutes les hypothèses de crédits budgétaires, ce sont les commandes de munitions qui sont le plus durement frappées»*.

Or les scénarios actuellement à l'étude, dans le cadre de la rédaction d'un nouveau Livre blanc sur la défense, peuvent conduire à des hypothèses de conflit sensiblement différentes, avec des hostilités d'une durée plus longue et mettant en présence des belligérants dotés d'un important potentiel.

M. Garrigue demande au gouvernement de reconsidérer les modalités de ses approvisionnements militaires, avec – au-delà du niveau des stocks et des flux de commandes – une approche industrielle du secteur, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, faute d'une entente suffisante entre la Délégation générale pour l'armement, l'industrie et les états-majors concernés.

Après avoir observé qu' *«il peut être relativement dangereux de nous en remettre à d'autres du soin de nous approvisionner en armes»*, le député RPR suggère de trouver, comme c'est le cas aux Etats-Unis, *«un compromis réaliste»* entre, d'une part, la mise à niveau des stocks et, d'autre part, la montée en puissance industrielle par la capacité de l'outil de fabrication à se mobiliser vite quand le besoin opérationnel se *fait sentir*. Selon M. Garrigue, la Grande-Bretagne a donné l'exemple en relançant, avec la branche armements de British Aerospace, Royal Ordnance, une activité qui s'essoufflait.

JUSTICE

Devant le tribunal de grande instance de Paris

Mariage «mixte» sans issue

Fabienne Bricet, vingt-quatre ans, devait prendre pour époux Ahmed Khelifa, le 19 juin dernier, à la mairie du quinzième arrondissement de Paris. Les bans avaient été *publiés, les invitations adressées*. A l'heure de la cérémonie, le marié, un jeune Algérien en situation irrégulière, croupissait dans un centre de rétention pour étranger. Le lendemain, il était mis dans un avion pour Alger.

Trois jours avant, les futurs époux avaient répondu à une *convocation* au commissariat de police, *«pour régularisation». «Pendant que j'attendais dans un bureau, ils l'ont emmené»*, raconte la jeune femme. Lundi 17 janvier, Fabienne Bricet, soutenue par les militants de la CIMADE, était assise dans un coin de la salle des référés du tribunal de grande instance de Paris. Quatre avocats représentant sept associations de défense des droits de l'homme (1) étaient venus plaider sa cause et appuyer la démarche originale de son propre conseil, Mᵉ Simon Foreman. Ce dernier avait en effet assigné en référé le ministre des affaires étrangères pour avoir refusé au fiancé de Fabienne Bricet le visa qui leur aurait permis de se marier.

Ni en France ni en Algérie

Depuis sept mois, Ahmed et Fabienne ont multiplié les démarches pour parvenir à officialiser leur vie commune et trouver une terre où vivre ensemble. La France les ayant rejetés, ils ont tenté l'Algérie. Peine perdue. Le mariage d'un Algérien avec une étrangère n'y est possible que si l'épouse vit régulièrement dans le pays depuis six mois, et a un contrat de travail. Au consulat de France d'Alger, on ne marie que *les Français* entre eux.

S'installer en Algérie? Impensable, au moment où *«le ministère des affaires étrangères incite les Français à quitter le pays»*, a plaidé Mᵉ Foreman. Le fiancé a donc sollicité un visa, comme le lui avaient conseillé les policiers français. Nouvel échec, l'administration estimant que l'arrêté *de reconduite à la frontière* pris à l'encontre d'Ahmed empêche son retour en France.

«Alors que le droit au mariage est reconnu comme droit de l'homme, Fabienne Bricet est dans l'impossibilité de l'exercer : elle ne peut être mariée ni en France ni en Algérie», a plaidé Mᵉ Foreman, en demandant au juge des référés, Alain Lacabarats, vice-président du tribunal de grande instance de Paris, de mettre fin à ce *«trouble manifestement illicite»*.

Pour l'avocat, la violation du droit au mariage constitue une atteinte aux libertés et une voie de fait *qui justifient* la compétence du juge judiciaire. D'ailleurs, sa cliente n'a aucun autre recours, mises à part les juridictions européennes, pour faire valoir son droit. Si le juge judiciaire se déclarait incompétent, comme le lui demande le préfet de police, elle serait victime d'un déni de justice, a-t-il plaidé. Un raisonnement qu'a refusé de suivre le représentant du ministère public, Jean-Claude Lautru, qui a défendu la thèse de l'incompétence, estimant que la liberté du mariage n'était pas, en l'occurrence, *«directement violé»* par le refus de faire pénétrer Ahmed Khelifa en France, et que le procès est *«mal posé»*.

Jugement le 24 janvier.

PHILIPPE BERNARD

(1) CIMADE, Ligue des droits de l'homme, Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD), Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP), Groupe d'information et de soutien aux travailleurs immigrés (GISTI), Fédération des associations de soutien aux travailleurs immigrés (FASTI), Accueil et Promotion. Ces associations viennent de se regrouper au sein d'un Collectif pour le droit de vivre en famille en Europe.

NOMINATION

Francis Idrac, nouveau délégué interministériel à la Ville

Francis Idrac, préfet, directeur du cabinet du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, a été nommé délégué interministériel à la Ville (DIV) par le conseil des ministres du 12 janvier. Il remplace Jean-Marie Delarue qui occupait ces fonctions depuis le 7 août 1991.

[Né à Paris le 1ᵉʳ octobre 1946, Francis Idrac est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et ancien élève de l'Ecole nationale d'administration (promotion «Simone Weil»). Il a été administrateur civil au ministère de l'intérieur (1974-1977) avant d'être nommé sous-préfet, secrétaire général de la préfecture du Tarn-et-Garonne, puis de celle de l'Aisne. Entre 1979 et 1980, M. Idrac dirige le cabinet de Mᵐᵉ Pasquier, secrétaire d'Etat chargée de l'emploi féminin. Chargé de mission à la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) en 1982, il est ensuite nommé directeur adjoint du cabinet du préfet de la région Ile-de-France (1982-1986), puis secrétaire général de la préfecture des Yvelines. En janvier 1989, il est nommé sous-préfet d'Argenteuil (Val-d'Oise) où il aura à connaître des incidents qui ont lieu dans cette ville de la banlieue parisienne. En janvier 1993, M. Idrac avait été nommé préfet. Il était, depuis lors, directeur de cabinet du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris.]

FAITS DIVERS

CORSE : un homme tué dans une fusillade à Bastia. – Un homme a été tué et un autre blessé au cours d'une fusillade qui a éclaté, lundi 17 janvier, en début de soirée, sur la route de l'aéroport de Bastia (Haute-Corse) à la suite d'une dispute. Jean-Luc Marcelli, âgé de trente ans, gérant d'une entreprise de transport, a été abattu à coups de chevrotines alors qu'il se trouvait au volant de son véhicule 4×4. Son passager, dont l'identité n'a pas été révélée, a été grièvement atteint. Les deux agresseurs, qui avaient pris en chasse leurs victimes à bord d'une Renault 25 volée, ont réussi à prendre la fuite. Il s'agit du cinquième assassinat en Corse depuis le début de l'année.

CAMBRIOLAGE : vol de poupées anciennes dans un musée du Rhône. – Près de quatre-vingt-dix poupées anciennes, pour la plupart en porcelaine, ont été dérobées, dans la nuit du dimanche 16 janvier au lundi 17, par des cambrioleurs qui ont forcé la porte du Musée des traditions populaires de Beaujeu, près de Lyon. Selon Maryse Durhone, maire de cette commune du Beaujolais, le préjudice est *«inestimable»*.

SPORTS

PATINAGE ARTISTIQUE

Après l'agression contre Nancy Kerrigan

La guerre des roses

La championne de patinage artistique américaine Tonya Harding devait être entendue, mardi 17 janvier, par un procureur de Portland (Oregon) à propos de l'agression dont à été victime sa principale rivale, Nancy Kerrigan, le 6 janvier à Detroit. L'ex-mari de Tonya Harding, Jeff Gillooly, est soupçonné d'avoir organisé l'opération avec le garde du corps de la patineuse.

WASHINGTON

de notre correspondante

L'affaire qui oppose, depuis le 6 janvier, les deux stars du patinage artistique américain, Nancy Kerrigan et Tonya Harding, révèle un univers féroce, celui de la très haute compétition internationale. Sous le strass et les paillettes, ses règles sont, pour l'essentiel, celles de l'argent. Pour ajouter à la fascination qu'exerce donc cette histoire sur le public américain, il y a le tempérament des protagonistes, que tout oppose, depuis leur physique jusqu'à leur milieu social. Un producteur de films de série B n'aurait pas osé imaginer un tel scénario pour cette guerre des *roses, tant le profil des héroïnes* est caricatural.

La «bonne», c'est Nancy Kerrigan. Vingt-quatre ans, la grâce personnifiée, un petit air de Katharine Hepburn; médaille de bronze aux Jeux d'Albertville, championne des Etats-Unis en 1993, l'or, consécration de sa carrière, lui semblait promis à ceux de Lillehammer en février. Il ne lui restait plus qu'à se qualifier en prenant une des deux premières places des championnats nationaux à Detroit, une formalité. Mais, deux jours avant l'épreuve, Nancy est agressée en sortant de la patinoire, après un entraînement : un inconnu lui frappe la jambe droite d'un coup de barre de fer avant de *disparaître*. Elle s'effondre en sanglotant : *«Pourquoi? Pourquoi moi?»* (*le Monde* du 8 janvier). Le lendemain, Nancy Kerrigan annonce que sa blessure l'empêche de disputer le championnat des Etats-Unis; elle a repris ses esprits, n'affiche aucune amertume et tout le monde admire sa dignité. Le soir de la compétition, elle est dans *les tribunes pour regarder* sa rivale, Tonya Harding, enlever le titre de championne des Etats-Unis.

Des millions de dollars en jeu

Les chroniqueurs vont se lamenter sur la violence qui, non *contente d'envahir les stades*, investit aussi les patinoires. Plus aucun sportif ne serait-il à l'abri d'un maniaque? Comme il y a quand même une justice, le comité olympique américain exhume une règle peu connue permettant la sélection de Nancy Kerrigan aux JO malgré sa défection aux championnats. Personne ne songe à plaindre la gamine de *treize ans, arrivée seconde* au championnat, dont elle vient de prendre la place. Tout paraît donc rentrer dans l'ordre : même Tonya Harding, dans un remarquable élan de fair-play, se félicite de la sélection de sa rivale.

La bombe éclate le 13 janvier. Le FBI, qui mène l'enquête, fait arrêter trois suspects, dont l'un n'est autre que le garde du corps de Tonya Harding, Shawn Eric Eckardt, une armoire à glace de 150 kilos, qui ne tarde pas à se livrer à la police. En vingt-quatre heures, deux complices sont sous les verrous : l'un accusé d'avoir aidé Eckardt à organiser l'agression, l'autre étant celui qui a été payé pour porter le coup. Désormais, la question est sur toutes les lèvres : quel a été le rôle de Tonya Harding? Savait-elle ce qui se tramait?

A ce stade-là, l'événement sportif tourne au *soap opera*. Tonya Harding a été mariée à Jeff Gillooly. Ils ont divorcé en août, mais apparemment ils vivent toujours ensemble. Tonya continue de le présenter comme son mari. C'est encore un mari abusif : Tonya a, à plusieurs reprises avant leur divorce, demandé à la police de l'éloigner d'elle parce qu'il l'avait frappée. A vingt-trois ans, Tonya n'a jamais eu la vie facile, dans son Oregon natal : son père était plus souvent chômeur que chauffeur de poids lourds; sa mère, serveuse, s'est mariée sept fois et la famille a dû, à une époque, se serrer dans une «mobile home».

Plus d'une fois, Tonya, la seule Américaine à réussir le triple axel (trois tours et demi en l'air), a cru devoir abandonner la compétition faute de pouvoir en financer les frais. Tonya est une forte tête; asthmatique, elle allume sa cigarette dès qu'elle sort de la patinoire; elle s'est séparée de son dernier agent, *Michael* Rosenberg, en raison de *«profonds différends sur sa carrière»*. Autant de détails qui font les délices des médias... Jeff Gillooly, lui, est subitement devenu invisible, une réaction d'autant plus compréhensible que c'est lui qui avait convaincu Tonya d'embaucher Eckardt, un vieil ami, comme garde du corps, et que, inévitablement, les soupçons portent aussi sur lui. Avant d'être entendue par un procureur mardi 18 janvier, Tonya Harding a d'ailleurs clamé sa propre innocence dans un communiqué où elle se gardait d'évoquer celle de son mari.

«Pourquoi?», s'écriait dix jours plus tôt Nancy Kerrigan. Parce qu'à la clé d'une victoire olympique il y a des millions de dollars en contrats publicitaires et autres gratifications. *«L'un des secrets les mieux gardés du monde des sports est ce que gagnent les patineuses»*, dit l'ex-agent de Tonya Harding. Toutefois, en ce qui la concerne, les publicitaires pensent que la *manne est compromise : «son image, à présent, est trop négative»*.

Pendant ce temps, Nancy Kerrigan a repris son entraînement, près de Boston, où elle vit avec sa famille. Son genou va beaucoup mieux et, grâce au soutien de *«papa, maman et mes frères»* et à son *«entraînement mental depuis un an»*, elle ne garde aucune séquelle psychologique de son agression, qu'elle ne cherche pas à comprendre *«car cette méchanceté m'est étrangère»*. Quant au reste... son agent s'occupe de tout.

SYLVIE KAUFFMANN

***VOILE : huit challengers pour* la coupe de l'America.** – Huit syndicats, dont deux français, ont déposé les 250 000 dollars de caution pour disputer, à partir du 14 janvier 1995 à San Diego, la coupe Louis Vuitton qui désignera le challenger pour la coupe de l'America. Les deux défis français sont ceux du Yacht-Club *de Sète, qui soutient Marc Pajot*, et celui du Yacht-Club d'Antibes, lancé par Jacques Dewailly avec le concours technique de Marc Bouet. Les six autres défis ont été déposés au nom du Royal Australia Yacht-Club (Syd Fisher), du Southern Cross Yacht-Club (Aus, John Bertrand), du Monte-Real Yacht-Club de Bayona (Esp, Pedro Campos), du Nippon yacht club (Taro Kimura), du Royal New-Zealand Yacht Squadron (Peter Blake) et du Tutukaka Yacht Club (NZ, Chris Dickson).

TENNIS : les Internationaux d'Australie. – l'Allemand Michael Stich a été éliminé mardi 18 janvier au premier tour des Internationaux d'Australie de tennis. Tête de série numéro 2, il s'est incliné devant l'Américain MaliVai Washington (7-6, 6-3, 3-6, 6-2). Les autres têtes de série en lice mardi, Stefan Edberg (nᵒ 4), Thomas Muster (nᵒ 6), Magnus Gustafson (nᵒ 10), Alexander Volkov (nᵒ 12) et Wayne Ferreira (nᵒ 14), se sont qualifiés sans encombre. Tout comme le Français Arnaud Boetsch (nᵒ 16), qui a battu l'Américain *Ryan Blake (6-2, 6-4, 6-0). En* revanche, Jean-Philippe Fleurian a été éliminé par le Suédois Nicklas Kulti (6-4, 6-2, 7-5). – *(APP.)*

Les rayons de la santé

Pour certains diagnostics et traitements, les médecins font appel à la radioactivité. L'Oris, filiale du CEA, vient de se doter d'une nouvelle unité de production de ces substances

QU'y a-t-il de commun entre l'infarctus du myocarde, les dérèglements de la thyroïde, les rhumatismes ou le cancer de l'ovaire? *A priori* rien, si ce n'est la gravité de ces affections et le drame pour ceux qui en sont frappés. Pourtant, toutes ont en commun de faire appel à la médecine nucléaire et à une catégorie de substances particulières – les produits radiopharmaceutiques – pour leur diagnostic ou leur traitement.

Une simple injection d'une faible quantité – 3 millicuries – d'un traceur radioactif comme le thallium 201, ou le technétium 99, dans le corps d'un patient, et les cardiologues sont capables, en quelques heures, d'évaluer avec une grande sensibilité, par une méthode douce et non invasive, l'état de ses coronaires ou de son muscle cardiaque. A-t-il des problèmes de ventilation? Un autre radio-isotope nous informe aussitôt sur l'état de ses poumons. Une douleur se produit-elle au niveau d'une prothèse de hanche? L'indium vient au secours du spécialiste pour l'aider à évaluer l'étendue du phénomène. Un mélanome est-il détecté? L'iode pourra demain apporter une solution en association avec des molécules chimiques spécialisées.

Tous ces exemples témoignent du développement important de ces produits radiopharmaceutiques qu'il ne faut pas confondre avec ceux, plus durs, aux effets violents et destructeurs, utilisés pour la radiothérapie, comme le cobalt, le césium ou l'irridium. Les produits radioapharmaceutiques sont d'une tout autre nature en raison de leur non-toxicité, de leur radioactivité faible et de leur vie très éphémère.

Leur utilisation s'est considérablement multipliée, comme en témoignent les deux millions d'examens cardiaques réalisés, en 1990, aux Etats-Unis par tomoscintigraphie myocardique et les soixante mille pratiqués en France en 1993. Comme ce n'est là qu'une partie des possibilités offertes par l'utilisation des radioéléments et des substances qui peuvent éventuellement les accompagner *(voir encadré)*, on conçoit que la société CIS Bio International du groupe Oris, lui-même filiale de CEA-Industrie, veuille occuper une place importante dans un marché mondial en croissance de 8 % par an.

Le coup de fouet de l'informatique

C'est pourquoi elle vient d'inaugurer à Saclay (Essonne) un nouvel accélérateur de particules, le Cyclotron II, pour fabriquer quotidiennement les quelques milligrammes nécessaires à l'élaboration de radioéléments demandés dans toute l'Europe et dans le monde. Cinquante-cinq millions de francs ont été investis pour acheter cette machine d'origine belge pour laquelle 4 000 tonnes de béton ont été coulées, 100 tonnes d'acier utilisées et 25 kilomètres de câbles tirés. Bref, de quoi répondre à la croissance de besoins que le vieux cyclotron de l'Oris ne pouvait satisfaire.



D. R.

Méthode douce et non invasive, la tomoscintigraphie myocardique avec le thallium 201 a donné lieu à 60 000 examens en 1993.

A voir la progression de ce marché d'un peu moins de 4 milliards de francs qui se partage essentiellement entre trois grandes zones, Amérique du Nord (1,3 milliard de francs), Japon (1 milliard de francs) et Europe (900 millions de francs), on mesure mieux les progrès considérables accomplis par cette branche de la médecine nucléaire.

« Les premiers pas de la médecine nucléaire en France, explique, le professeur Pierre Jallet, chef du service de biophysique et de médecine nucléaire du CHR d'Angers, *datent des années 50. »* Il s'agissait alors, principalement, d'explorer la thyroïde avec de l'iode 131, dont les rayonnements étaient analysés par des scintigraphes chargés d'en dresser une image. L'utilisation, vers 1965, d'un autre radioélément, le technétium, et la mise au point de caméras d'un nouveau type ont permis à ces techniques de franchir de nouvelles étapes.

« La constitution instantanée d'images globales, puis d'images séquentielles, apporta, certes, des avantages considérables, mais c'est l'irruption de l'informatique, vers 1970, qui fit effectuer un bond prodigieux à l'exploration fonctionelle in vivo. » Très vite, l'ordinateur a produit des images numérisées et fonctionnelles des zones soumises au diagnostic, donnant ainsi naissance à une discipline nouvelle, l'« imagerie dynamique quantitative ».

Celle-ci a rapidement étendu son champ de recherche à la plupart des organes : poumon, rein, cœur, foie, cerveau, etc., d'autant que les « gamma-caméras » chargées de détecter et d'enregistrer les rayonnements gamma émis par les traceurs radioactifs injectés dans le corps du patient sont capables d'observer des détails d'à peine quelques millimètres (1). Ces capacités ont bien sûr conduit au développement de nombreux centres de médecine nucléaire, dont les activités portent aujourd'hui d'abord sur les explorations cardiaques (2) et osseuses et, ensuite seulement, sur les explorations thyroïdiennes et pulmonaires.

Malgré cela, la situation de la médecine nucléaire française, qui a acquis droit de cité en tant que spécialité médicale en mai 1988, serait perfectible. A en croire les experts, il existerait en France 160 centres de médecine nucléaire, 485 spécialistes et un nombre de gamma-caméras par million d'habitants de seulement 5,66 : un chiffre qui nous situe au niveau de l'Espagne et de l'Irlande, soit parmi les pays sous-équipés de l'Europe, quand l'Allemagne affiche 19,35 caméras par million d'habitants et la Belgique 23,23 !

Des progrès restent donc à faire, même si la France se distingue par la qualité de ses cliniciens et le nombre élevé des examens qu'ils pratiquent : 600 000 en 1991, soit au deuxième rang des pays européens, juste derrière l'Allemagne avec 1 100 000 (3). Mais, estime le professeur Jallet, *« la carte sanitaire n'est pas la seule responsable de la pauvreté du parc français en gamma-caméras »*. Les prescripteurs sont aussi en cause. La preuve : eux-mêmes avouent, à 80 %, avoir besoin d'une meilleure formation, sans laquelle on risque de déraper vers des stratégies non adaptées et des examens non pertinents inutilement coûteux.

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU

(1) Si l'imagerie nucléaire et ses gamma-caméras peut beaucoup, elle ne peut pas tout et reste complémentaire d'autres méthodes d'imagerie plus morphologiques comme l'imagerie X, l'imagerie par ultrasons, le scanner ou l'IRM.

(2) Les maladies coronariennes constituent la principale cause de mortalité en France, comme dans la plupart des pays industrialisés, avec 171 577 décès en 1990.

(3) La bonne utilisation des caméras existantes est un frein, du fait de manque de matériel, à d'autres types d'investigation ayant, par exemple, le foie ou les reins pour objet. Sur ces sujets, l'Allemagne est en pointe.

Un marché de 3 500 millions de francs

Pour ses applications, la médecine nucléaire utilise des radioéléments, des molécules radioactives émettrices de divers types de rayonnement. Tous ces radioéléments ne sont donc pas utilisables chez l'homme. Seuls conviennent ceux qui émettent des rayonnements gamma suffisamment énergiques pour impressionner les caméras d'enregistrement (scintigraphes, gamma-caméras), mais dont la radioactivité décroît très rapidement pour ne pas nuire à l'organisme.

Les rayons alpha et béta, qui pénètrent faiblement les tissus, ne peuvent pratiquement pas être utilisés en médecine nucléaire en raison de leurs effets fortement destructeurs, alors que les rayons gamma, qui ne sont que des particules de lumière (photons), sont peu destructeurs, mais pénètrent profondément la matière.

Pour toutes ces raisons, les radioéléments utilisables en médecine sont en nombre limité. Ceux à vie courte sont produits dans les piles nucléaires alors que ceux à vie très courte employés en radiopharmacie le sont dans de petits accélérateurs de particules comme le Cyclotron II que le groupe Oris, filiale du Commissariat à l'énergie atomique, a inauguré vendredi 14 janvier à Saclay (Essonne). Ils se présentent soit seuls en raison de leur tropisme pour un tissu ou un organe, soit « greffés » à des molécules spécifiques ayant des propriétés analogues.

Dans les applications de produits radiopharmaceutiques, dont le marché mondial – 3,5 milliards de francs – est en progression de 8 % par an, on trouve des radioéléments aussi divers que l'iode (traitement de la thyroïde et de certains mélanomes), le technétium (métabolisme osseux), le thallium (maladies coronariennes), le gallium (processus infectieux et inflammatoires), l'indium (processus infectieux).

Chaque semaine, CIS Bio International, la société du groupe Oris chargée de la préparation de ces produits, prépare six mille colis à destination des centres de médecine nucléaire français ou étrangers, témoignant de son activité dans ce domaine où elle contrôle 75 % du marché français, 30 % du marché européen et 8 % du marché mondial. Mais la concurrence est vive entre les quelque dix sociétés qui se partagent le gâteau mondial.

Toutes savent que les prochaines années, en dépit du développement de ces techniques, donneront lieu à des disparitions, des fusions ou des regroupements. La lutte sera donc chaude pour rester présent et offrir de nouvelles molécules originales et complexes (anti-corps monoclouant, cryptates, etc.), que la recherche développe. Cis Bio International n'aura donc pas trop de toutes ses forces et de son imagination pour contrer alors les initiatives de ses concurrents américains (Amersham, Du Pont de Nemours, Mallinckrodt, Squibb) et japonais (DRL, Nihon Mediphysics) dont les marchés nationaux sont bien protégés par des réglementations contraignantes.

J.-F. A.

258 716 chiffres pour un nombre premier

Indispensable au cryptage des messages informatiques, la primalité des grands nombres est désormais accessible aux ordinateurs

LES nombres premiers, qui sont à la multiplication ce que sont les atomes à la matière, font partie de ces évidences mathématiques que les mathématiques ne parviennent pas à dompter. Les Grecs, déjà, connaissaient leur existence, et le théorème fondamental de l'arithmétique enseigne que *« tout nombre entier supérieur à 1 est soit premier, soit décomposable de façon unique en un produit de nombres premiers »* (ainsi le nombre composé 18, égal à 2×3×3). Mais aucun test, aucune équation simple ne permettent depuis lors de vérifier instantanément si un nombre est premier ou non.

C'est dire la prouesse que représente la découverte de deux chercheurs de la société Cray Research, qui viennent de publier leurs travaux dans la revue américaine *Science*. En faisant tourner sept heures durant l'un des superordinateurs les plus puissants au monde, David Slowinski et Paul Gage ont déniché un nombre premier constitué de... 258 716 chiffres. Un nombre dont l'écriture intégrale remplirait une dizaine de pages du *Monde*, et qui, comme tous les représentants de cette famille mathématique, ne peut être divisé que par lui-même ou par le chiffre 1, mais ne peut être le produit de deux entiers plus petits que lui.

Longtemps, le seul moyen de parvenir à déterminer la primalité d'un nombre fut de diviser celui-ci par la suite des entiers (2, 3, 4, etc.) et de voir si la division tombait « juste » ou pas. Une méthode fiable, mais bien peu utile dès lors qu'il s'agit de tester un nombre premier de grande taille. Pour vérifier de cette manière si un nombre de cent chiffres est premier ou non, il faudrait, en effet, en utilisant un gros ordinateur, mettre celui-ci à contribution pendant des dizaines d'années.

Or, la recherche des nombres premiers, et surtout des plus grands d'entre eux, n'a pas pour seul objet l'amour des mathématiques. En cette fin de siècle informatisée, elle répond surtout à la nécessité de protéger du piratage les réseaux d'ordinateurs les plus « sensibles » – ceux des armées, des banques, des gouvernements –, en cryptant les messages véhiculés par ces réseaux, de manière à ce que seuls leurs destinataires soient à même de les recevoir – technique qui, précisément, repose sur l'utilisation des nombres premiers.

Prenons en effet deux d'entre eux, 43 et 61. Leur produit, égal à 2 623, constitue un nombre « factorisable ». Partant de ce nombre, comment trouver les facteurs dont il est le produit? C'est sur cette difficulté que s'appuie la technique du cryptage des messages informatiques. Si la multiplication de 43 par 61 est aisée, il est en effet nettement plus fastidieux, partant du nombre 2 623, de retrouver les deux nombres premiers qui lui ont donné naissance. Et la recherche de ces facteurs devient quasiment hors de portée du meilleur ordinateur, dès lors que l'on a recours à des nombres premiers de plusieurs centaines de chiffres.

Une batterie de mille ordinateurs

Que le destinataire d'un message confidentiel choisisse deux ou trois grands nombres premiers, qu'il diffuse à ses correspondants le résultat de leur produit, et celui-ci constituera ainsi une véritable « clé ». A la réception, seul le dépositaire de ce code sera capable de lire les messages qui lui sont destinés, puisque lui seul connaît la porte – les fameux nombres premiers – qu'ouvre cette clé. Elaboré en 1977 par les chercheurs Ronald Rivest, Adi Shamir et Leonard Adleman, ce système de codage, dit « à clé révélée », est considéré comme le plus fiable de tous ceux dont disposent à ce jour les experts en cryptographie. A une condition, toutefois : que les nombres premiers utilisés pour former cette clé soient vraiment très, très grands.

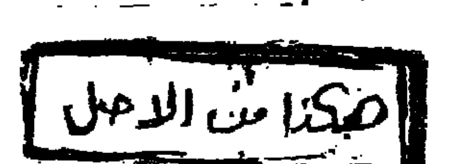
A preuve : il y a quelques années, une équipe de mathématiciens du département de recherche de la société Bell réussissait à briser l'inviolabilité supposée d'un nombre de cent cinquante-cinq chiffres, en découvrant les deux nombres premiers dont il était le produit. Cette factorisation, il est vrai, avait demandé la mobilisation, plusieurs heures durant, d'une batterie de mille ordinateurs *(le Monde* du 27 juin 1990). Mais la démonstration était faite : les réseaux d'ordinateurs se multipliant, les pirates informatiques se perfectionnant, il fallait, pour garantir le secret des messages les plus sensibles, trouver de nouveaux nombres premiers, toujours plus grands et plus inviolables.

La méthode des diviseurs, seule capable il y a encore quinze ans de déterminer la nature première ou non d'un nombre, n'était pas de taille face à de tels impératifs. Il fallut donc, une fois encore, que les mathématiciens se mettent au travail. En 1980, le même Leonard Adleman, accompagné du mathématicien Robert Rumely, mit ainsi au point un test de primalité qui bouleversa littéralement les perspectives offertes par les nombres premiers. Grâce à ce test, fondé tout à la fois sur la théorie algébrique des nombres et sur le petit théorème de Fermat (1), il devenait soudain possible à un gros ordinateur de déterminer si un nombre de cent chiffres était premier ou non en moins de douze heures.

Amélioré depuis lors par d'autres chercheurs, le test d'Adleman-Rumely est devenu plus rapide encore, et permet désormais d'étudier un nombre de cent chiffres en moins d'une minute. C'est à cette même méthode que l'on doit aujourd'hui le nombre premier que David Slowinski et Paul Gage viennent d'offrir aux mathématiques. Découvert dans le cadre d'un programme antivirus mené par la société Cray Research pour protéger ses superordinateurs, ce nombre est le plus grand de son espèce connu à ce jour, puisque le précédent record était détenu par un nombre composé de « seulement » 227 832 chiffres. Et encore ne s'agit-il que d'une étape parmi d'autres. Euclide, en effet, l'avait déjà démontré : aussi mal connu soit-il, l'ensemble des nombres entiers est à coup sûr infini.

CATHERINE VINCENT

(1) Théorème selon lequel b^m-b est un multiple de m lorsque m est un nombre premier.



L'Allemagne dans la croisade contre la nicotine

Une loi antitabac sera prochainement déposée au Bundestag

BONN

de notre envoyé spécial

« LES *Allemands vont-ils rejoindre la famille des cinglés ?* », expliquait ironiquement, voilà quelques jours, une radio berlinoise en commentant la « guerre au tabac » que vient de déclarer un groupe de députés chrétiens-démocrates, chrétiens-sociaux, libéraux et sociaux-démocrates au Bundestag. Les *« cinglés »* étaient en l'occurrence les Français et leur loi Evin, et surtout les Américains dont la croisade contre la nicotine prenait, selon ce monsieur, des allures d'acharnement contre les fumeurs.

L'instigateur du projet de loi allemand, qui devrait être déposé dans le courant du mois de janvier, est Roland Sauer (Aigre), un parlementaire de la majorité qui veut interdire le tabac – en dehors de certains « carrés » fumeurs – dans les bâtiments publics, les transports en commun, les restaurants de plus de vingt-cinq couverts et les lieux de travail. Passée la frontière de ces « patios », les employés et les clients pris la cigarette à la bouche devront verser une amende pouvant aller jusqu'à 100 deutschemarks, et les fortes têtes qui renâcleraient à aménager ce type d'espaces seront pénalisés de quelque 5 000 deustchemarks.

L'idée est populaire : 65 % des Allemands – et 40 % des fumeurs – y sont favorables, selon un sondage de l'Institut Forsa, et ils sont curieusement plus nombreux à l'Est qu'à l'Ouest. La législation allemande actuelle est libérale, mais les députés savent aussi qu'une répression trop sévère ne donne pas toujours les effets escomptés – ils citent notamment l'expérience française – et certains pensent qu'il serait préférable de *« récompenser »* les bons citoyens, soucieux de leur santé.

Le libéral Dieter Thomae, président de la commission de la santé publique du Bundestag, propose par exemple un système de bonus qui allégerait les cotisations des non-fumeurs à la Sécurité sociale. Pour vérifier leur abstinence, ils seraient soumis à une analyse de sang annuelle. C'est un modèle qu'a longtemps appliqué, dans un autre domaine, une compagnie d'assurances automobile suédoise qui offre des tarifs préférentiels aux conducteurs membres des ligues de tempérance qui déclarent sur l'honneur ne jamais effleurer un verre de bière. Les caisses de Sécurité sociale des Lander ne voient pas en tout cas dans la répression et de nouvelles réglementations drastiques une solution miracle pour combattre le tabagisme. Elles réclament en revanche une augmentation des taxes sur les cigarettes, qui servirait non pas à améliorer les recettes de l'Etat, mais à financer exclusivement les programmes de prévention.

ALAIN DEBOVE

Nucléaire : des molécules trieuses de déchets

Le CEA et des chercheurs de Strasbourg parviennent à piéger le césium à 99 % avec une de ces « cages » chimiques

CE sont de très vieilles connaissances. La première a fait l'objet d'une synthèse en 1870. Longtemps, elle est restée une curiosité de laboratoire, presqu'un objet d'art en raison de sa grande ressemblance avec un calice. Aujourd'hui, la famille s'est agrandie et ces molécules-calices, les calixarènes, trouvent des applications spectaculaires dans le domaine de l'énergie nucléaire. Elles sont en effet capables, comme d'autres familles de molécules (éthers-couronnes, cryptants, lariat-éthers, etc), de piéger certains éléments indésirables soit en jouant du lasso, soit en les enfermant dans une cage dont ils ne sortiront qu'à la demande.

C'est ainsi que des molécules comme l'éther-couronne 18C6 a une grande affinité pour le potassium alors que son cousin, le 21C7, lui préfère le césium, un élément gênant que les acteurs du nucléaire aimeraient bien savoir extraire dès lors qu'ils retraitent les combustibles irradiés, qu'ils démantèlent des installations nucléaires vieillissantes ou qu'ils nettoient des zones contaminées. Mais ce qui importe pour ces molécules-cages, ce sont les conditions de leur utilisation et les rendements qu'offrent leurs capacités de tri.

Dans ce bestiaire des éboueurs chimiques dont la conception et la synthèse doivent beaucoup aux travaux du Prix Nobel de chimie français sur la chimie supramoléculaire, Jean-Marie Lehn, une équipe de l'Ecole européenne des hautes études des industries chimiques (EHICS) vient de faire parler d'elle avec la mise au point d'un calixarène à césium très efficace. Cette molécule, conçue en collaboration avec une équipe du Centre d'études nucléaires du CEA de Cadarache, (Bouches-du-Rhône) et la Compagnie générale des matières nucléaires (COGEMA), a d'ailleurs fait l'objet, voici quelques mois, d'une prise de brevet (*le Monde* du 9 juin 1993).

Pour le directeur du cycle du combustible au CEA, Jean-Yves Barré, qui coordonne une grande partie des recherches (440 millions de francs et cinq cents personnes) sur la gestion des déchets radioactifs, *« la mise au point de ce calixarène est incontestablement un pas important »*. *« Cette molécule,* dit-il, *est intéressante pour trois raisons. D'abord, elle peut extraire 99% du césium* (1) *contenu dans une solution et le relâcher à la demande. Ensuite, elle est peu soluble dans l'eau que nous utilisons largement dans nos systèmes de traitement des effluents liquides. Enfin, elle ne se dégrade guère au cours de ces opérations et peut être recyclée, ce qui est économiquement intéressant car cette molécule est relativement chère. »*

Cela étant, le miracle n'est pas pour demain. Jean-Yves Barré estime qu'il faudra bien dix ans pour que ce calixarène passe du laboratoire aux installations industrielles. Mais, mieux que quiconque, il sait que ce type de recherche est long et qu'il sera nécessaire de découvrir et de mettre au point d'autres molécules-cages pour être mieux à même de trier les déchets radioactifs, réduire leur volume, les incinérer et mieux conditionner ceux qui restent.

Exception faite de l'EHICS de Strasbourg qui est liée par un contrat spécifique au CEA, le Commissariat travaille sur ce thème avec cinq autres universités et laboratoires européens dans le cadre d'un contrat de la communauté européenne (2). Les recherches avancent et certaines molécules paraissent prometteuses. Selon M. Barré, l'université de Parme aurait obtenu des résultats encourageants sur une molécule encore secrète, tandis qu'on espère beaucoup de deux autres types d'extractants, les diamides et les macrocycles, utilisables pour le retraitement des combustibles irradiés. L'une des diamides étudiées dans le cadre du programme Diamex serait d'ailleurs particulièrement efficace pour l'extraction de ces actinides mineurs que sont le neptunium et l'américium et qui compliquent le stockage des déchets.

J.-F.A.

(1) Ces molécules-cages piègent toutes les espèces de césium : le césium 137, dont la période est d'une trentaine d'années, comme le césium 135, pour lequel elle est de 2,3 millions d'années. Le calixarène qui a été mis au point est le résultat des travaux conjoints de quatre chercheurs : Jacques Vicens, Zouhair Asfari, Clément Hill et Jean-François Dozol qui coordonne ces recherches pour le CEA à Cadarache.

(2) Sont concernés par ce programme : le laboratoire de Twente (Pays-Bas) et les universités de Belfast (Irlande), de Mayence (Allemagne), de Parme (Italie) et de Barcelone (Espagne).

POINT DE VUE

De l'acharnement procréatique

par Jacques Lansac

LA *grossesse, quel que soit* l'âge, est pour la femme un bouleversement physiologique important que certains ont comparé à une épreuve sportive. C'est ainsi que lors d'une grossesse normale le débit cardiaque augmente de 40 %, la ventilation pulmonaire de 60 %, la filtration rénale de 30 %, sans compter l'effort considérable que représente l'accouchement.

Nous savons aussi qu'avec *l'âge les affections latentes révélées* par la grossesse sont plus fréquentes. La fréquence de l'hypertension artérielle, qui peut conduire à des complications maternelles graves, voire à la crise d'éclampsie, augmente avec l'âge. Il en est de même avec le diabète gestationnel. Ces deux maladies vont retentir sur le fœtus, qui pourra être trop petit pour le terme (ou hypotrophique), voire malformé en cas de diabète, ou encore mourir *in utero* malgré les soins médicaux prodigués à la mère. Il faut redire aussi qu'en fécondation *in vitro* quel que soit l'âge de la mère, les grossesses uniques comportent un risque de prématurité et d'hypotrophie double de la normalité – il faut encore préciser que les grossesses de fécondation *in vitro* comportent 20 % de grossesses gémellaires et que, dans ces grossesses, le risque de prématurité est multiplié par trois, celui d'hypertension sévère par quatre, le risque de retard de croissance pour l'enfant par dix.

Cumuler les risques

Il est clair que si ces maladies sont fréquentes, surtout après quarante ans, au point de poser beaucoup de problèmes aux *accoucheurs et aux pédiatres*, elles en poseront encore plus après cinquante ou soixante ans puisque les lésions vasculaires augmentent avec l'âge (augmentation des infarctus dont le taux *rejoint à cet âge* celui des hommes). Il est également bien connu que ces décades après la ménopause sont aussi celles où le cancer est plus fréquent, en particulier celui du sein (20 000 nouveaux cas par an en France). Ce cancer est hormonodépendant et il faut peut-être réfléchir à l'effet possible de la grossesse sur un tel cancer débutant. On connaît bien le pronostic fâcheux du cancer du sein chez la femme enceinte, mais, heureusement, il est exceptionnel à l'âge habituel de la grossesse. Ce risque est vraisemblablement plus sérieux que celui invoqué de cancer de l'ovaire chez les femmes en stimulation de l'ovulation.

En admettant que la grossesse se passe bien avec une bonne prise en charge médicale, que l'enfant soit normal puisqu'il est *issu d'un ovocyte de femme* jeune, il faudra accoucher, ce qui paraît problématique à cet âge. Il y aura donc une césarienne, dont on sait que le risque de mortalité est multiplié par cinq par rapport à l'accouchement par voie basse.

Nous n'avons pas parlé de l'âge du père, mais il faut savoir que le taux d'enfants malformés augmente avec l'âge du père et que, pour cette raison, les règles de bonne pratique demandent aux médecins de limiter l'âge des donneurs de sperme à moins de quarante ans. Enfin, bien sûr, il faudra élever l'enfant, ce qui demande une certaine forme physique. Cet enfant sera privé d'allaitement *au sein (le sein est* graisseux à cet âge). Il risque plus qu'un autre d'être orphelin ou de bénéficier de soins de parents en âge d'être plutôt grands-parents que parents.

Tous ces chiffres sont donnés à dessein pour montrer que l'on va cumuler les risques de toutes sortes alors que l'on demande de plus en plus aux médecins une obligation de résultats. Tout sera médicalisé, de la fécondation à l'accouchement. En cas de complications, ne risque-t-on pas de demander au médecin ce qu'il allait faire dans cette galère : on lui reprochera sûrement de ne pas en avoir informé les patientes candidates. Ne *lui* reprochera-t-on pas un acharnement procréatique comme on lui reproche un acharnement thérapeutique ?

La deuxième série de problèmes est d'ordre éthique. Certes, on peut écrire que l'on ne saurait interdire à une femme, au seul motif de l'âge, de procréer et qu'il y a bien des femmes jeunes et névrosées ou toxicomanes ou séropositives qui procréent. Cela est parfaitement vrai, à la nuance près qu'ici on demande au médecin d'intervenir avec une technique lourde, ce qui n'est pas le cas en pro*création naturelle. La première* question est donc : le médecin doit-il mettre en route toutes les techniques possibles sur la simple demande des patientes ?

Non ! *Le médecin n'est pas un simple prestataire de services, sa* liberté de refuser un geste qui lui paraît inadéquat est une liberté fondamentale qu'il se doit de défendre contre tous les pouvoirs, y compris économiques ou politiques.

Une autre question fondamentale est de savoir si le médecin doit se contenter de résoudre les problèmes médicaux ou s'il doit répondre à une demande sociale. Nous pensons profondément que l'infécondité liée à un trouble de la fonction de reproduction d'un des deux membres du couple est du ressort de la médecine, au même titre que les atteintes d'autres fonctions (la vue, *l'ouïe...), même si cette fonction* paraît à beaucoup accessoire, car non vitale. Que demain un problème d'environnement hostile (nucléaire ou chimique) vienne perturber cette fonction et on *verra qu'elle est indispensable,* non seulement pour le bien-être des couples, mais pour la survie de notre espèce qui risquerait de disparaître tout aussi sûrement qu'avec une épidémie. Si donc l'infertilité est du ressort de la médecine, les médecins ont à essayer d'apporter un remède à ce qui est pathologique, c'est à dire en dehors de la normalité.

Dans notre espèce, la repro*duction est sexuée et nécessite* la collaboration d'un mâle, d'une femelle et qu'ils aient entre eux des rapports sexuels. La période de la reproduction est limitée dans le temps, débutant après la puberté et s'arrêtant à la ménopause. Ces normes d'âge et de temps sont parfaitement définies statistiquement. Le rôle thérapeutique du médecin s'inscrit donc dans ce cadre. Doit-il en sortir pour accepter des demandes qui sortent des modalités normales de reproduction de notre espèce : insémination de femmes seules qui refusent d'avoir des rapports sexuels, insémination de couples homosexuels, fécondation artificielle de femmes ménopausées à l'âge normal ?

Un aspect très marginal

Chaque fois que la médecine est sortie de son rôle, qui est de soigner les malades, cela a conduit à des dérapages graves et condamnables : le dopage des sportifs, l'utilisation de la psychiatrie à des fins politiques, de la bactériologie à des fins guerrières, etc. Va-t-on aussi utiliser les hormones de croissance pour faire de futurs champions de basket à la demande de parents ? *Pousser les femmes à ne pas* procréer à l'âge habituel, pour qu'elles puissent faire des études, être pleinement rentables économiquement entre vingt-cinq et cinquante-cinq ans et leur demander d'assurer leur descendance à l'âge où elles seront mises en préretraite ? Ce serait, économiquement, tellement plus logique !

Enfin, la troisième question *que soulèvent les procréations* après la ménopause est celle des donneuses d'ovocytes. Qui va donner des ovocytes, alors que les couples en âge de procréer qui ont besoin d'un don pour des *raisons médicales attendent* actuellement des années des ovocytes trop rares ? Les efforts des associations pour développer ces dons de gamètes témoignent assez des besoins actuels et des difficultés pour les couvrir. Certains, comme Robert Edwards (le découvreur de la FIV), proposent de payer les donneuses pour en trouver. C'est ce qui se passe dans les pays anglo-saxons et en Italie. Est-il éthique de proposer à une femme modeste de vendre ses ovocytes à une riche Anglaise ménopausée ? Est-il éthique que les médecins acceptent de participer à cela et fassent subir un traitement lourd, non dénué de danger, à une femme qui est en bonne santé pour satisfaire une demande *qui n'a plus rien à voir* avec la solidarité entre gens bien portants et malades. Ne risque-t-on *pas de voir s'installer un* marché des gamètes avec une exploitation des plus pauvres ?

Les grossesses après la ménopause paraissent donc bien, à tout point de vue, contestables. *Elles constituent cependant un* aspect très marginal de l'activité de procréation médicalement assistée puisque 20 000 tentatives de fécondation *in vitro* ont lieu tous les ans en France. Il est surprenant que ce soit ces cas rares qui attirent l'intérêt de nos deux ministres de tutelle et de leurs homologues britanniques et pas la pratique quotidienne.

Allons, messieurs les politi*ques, un peu de courage, ne lais*sez pas les médecins prendre seuls leurs responsabilités, et dites, une bonne fois pour toutes, à l'échelon européen, que ces techniques sont des thérapeu*tiques réservées à des infécondi*tés de couples hétérosexuels médicalement constatées.

► Le docteur Jacques Lansac est professeur de gynécologie-obstétrique et ancien président de la *Fédération française des centres d'étude* **et de conservation du sperme et des œufs humains.**

Crises à Boulogne-Billancourt

Une opération d'aménagement en panne et un procès entre la commune et des promoteurs sont à l'origine d'un conflit entre élus et risquent de coûter cher à la deuxième ville de la région

L'hôtel de ville de Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine) paraît bien isolé. Ce témoignage de l'architecture des années 30, œuvre de Tony Garnier, s'élève au milieu des palissades, dans un quartier qui n'a de centre-ville que le nom. L'ambitieuse opération d'aménagement, lancée il y a une vingtaine d'années, est en panne. Pire, les promoteurs qui étaient engagés dans cette ZAC (zone d'aménagement concerté) poursuivent la commune devant les tribunaux pour récupérer les centaines de millions de francs qu'ils y ont investis. Ce qui fut une opération-phare, destinée à parachever la transformation de Boulogne-Billancourt de cité industrielle en banlieue bourgeoise et cotée de la capitale, tourne à l'imbroglio politique et financier.

En 1991, lorsque Paul Graziani (RPR) prend la place de Georges Gorse, après vingt ans à ses côtés, le marché immobilier est en pleine euphorie. L'achèvement des ZAC du Parc et du Point du jour, où trône l'imposant siège de TF 1, en témoigne. Pourtant, en prenant ses fonctions, le nouveau maire demande au cabinet Jerusalemi un audit sur la ZAC du centre-ville. Resté secret jusqu'au 10 janvier, cet audit recense les difficultés rencontrées dans l'aménagement du cœur de Boulogne-Billancourt. La nécessité de construire un véritable centre autour de l'hôtel de ville à la jonction des communes de Boulogne et de Billancourt fusionnées depuis 1924, n'y est pas contestée. Pas plus que la logique qui avait conduit Paul Graziani à rapatrier de la SEM 92, société d'économie mixte départementale, à la SA2B, contrôlée à 75 % par la ville, la responsabilité de cet aménagement.

Mais ce rapport montre aussi comment l'opération a pris du retard en raison d'une mauvaise délimitation du périmètre de la ZAC et de certaines entorses aux règlements d'urbanisme. Le renchérissement des terrains a ainsi entraîné la réactualisation des charges foncières, négociée avec les promoteurs qui espéraient profiter du boom de l'immobilier. Bien que réduit, le programme ne peut cependant démarrer en raison de la difficulté à réaliser une infrastructure complexe. Peu à peu, la situation financière de la SEM se dégrade. Les accomptes versés à la ville par les promoteurs, souvent pressés de réserver des droits à construire, alourdissent les bilans. Après que la ville eut demandé au groupement des promoteurs d'assurer la maîtrise d'ouvrage des infrastructures, ceux-ci proposent de créer un groupement d'intérêt commun (GIE). Mais celui-ci n'a jamais fait l'objet d'un contrat précis entre la ville et les aménageurs privés, ce qui rend désormais difficile la répartition des rôles et des responsabilités.

Fronde des promoteurs

Lorsque cet audit lui est remis en septembre 1991, Paul Graziani ne découvre pas les difficultés de l'aménagement du centre-ville : il a été adjoint chargé de l'urbanisme auprès de Georges Gorse, et président de la SEM 92 puis de la SA2B. Il a connaissance du retournement de la conjoncture, et doit rapidement faire face au refus des promoteurs d'accepter de nouvelles augmentations des charges foncières.

Organisée par la Cogedim, engagée dans plus de la moitié de l'opération, la fronde des promoteurs met en difficulté une ville qui n'a ni la capacité financière, ni les moyens en personnel pour assumer son rôle de maître d'ouvrage. Alors que l'audit lui suggère de renforcer les moyens réglementaires et opérationnels de la SA2B, ainsi qu'un *«recalage»* financier de l'opération, Paul Graziani décide en novembre 1992 la liquidation de la SA2B, pour confier l'aménagement à la direction des services techniques de la ville, qu'il souhaite renforcer. Mais cette liquidation n'est toujours pas effective aujourd'hui en raison du contentieux qui fait peser de graves menaces sur le bilan financier de la société d'économie mixte. La Cogedim a en effet demandé devant le tribunal de grande instance de Nanterre le remboursement des 143 millions de francs de charges foncières déjà versées, ainsi que de 120 millions de francs de frais d'études engagés, en particulier dans le GIE.

Le 8 décembre 1993, le jugement sur le fond a été renvoyé au mois de février, mais les terrains ont été gelés. Un autre promoteur, filiale de la SAE, va prochainement réclamer plus de 80 millions de francs à la ville devant la même instance. En tout, plus de 600 millions de francs, soit environ la moitié de son budget annuel, pourraient ainsi être réclamés à une ville qui connait déjà de graves difficultés financières, en raison du départ de Renault et de frais de fonctionnement très élevés (1).

La position des promoteurs semble assez forte. D'ailleurs, Paul Graziani a négocié jusqu'au dernier moment avec Michel Mauer, président de la Cogedim. En mai 1992, celle-ci investissait encore 23 millions de francs dans l'opération. Le refus de ce promoteur, qui a subi de lourdes pertes en 1993, de répondre aux questions sur le dossier s'accompagne de ce propos énigmatique et paradoxal : *«Nous voulons garder des relations amicales avec Boulogne-Billancourt.»* La ville devra en effet participer à l'aménagement des dizaines d'hectares libérés par le départ des usines Renault (*le Monde* du 18 décembre 1993).

La préparation des municipales

M. Graziani affirme aujourd'hui que cette affaire fera école en remettant en cause le système des sociétés d'économie mixte : *«Dans ce conflit, je veux montrer que les pertes enregistrées dans une opération d'aménagement ne doivent pas être forcément à la charge de la collectivité locale alors que les bénéfices profitent avant tout aux investisseurs privés.»* Dans l'hypothèse où la ville serait condamnée à rembourser les sommes versées par la Cogedim, Paul Graziani estime pouvoir revendre les droits à construire à de nouveaux promoteurs.

Malgré les appels du maire qui souhaiterait présenter un front uni face aux promoteurs, les élus de l'opposition, et certains de ses anciens amis de la majorité, préparent ouvertement les élections municipales de 1995 en faisant les comptes et les mécomptes de l'opération : décote d'environ 30 % de l'immobilier, frais financiers des emprunts et de la liquidation de la SEM.

Depuis que les premières difficultés sont apparues, Paul Graziani écarte du conseil municipal tous ceux qui désapprouvent sa gestion du dossier. C'est pour avoir présenté les conclusions de l'audit devant les élus que Georges Duhamel, son premier adjoint, a perdu, lundi 17 janvier, l'investiture du RPR pour les prochaines élections cantonales, après avoir été écarté de la mairie, alors qu'il est aujourd'hui vice-président du conseil général auprès de Charles Pasqua.

En novembre 1992 déjà, Pierre-Christophe Baguet (UDF-PSD), un autre adjoint au maire, avait lui aussi perdu sa délégation pour avoir refusé d'approuver la dissolution de la SA2B, la société d'économie mixte chargée de l'aménagement du centre-ville. L'équipe qui avait organisé le «pustch» contre Georges Gorse, maire de la ville de 1971 à 1991, actuel député (RPR) des Hauts-de-Seine et ancien ministre du général de Gaulle, se déchire sur la façon dont est menée l'opération-phare de la municipalité. Elle se présentera divisée pour la conquête de la mairie en 1995, et l'aménagement du centre-ville sera certainement au centre de la campagne.

CHRISTOPHE DE CHENAY

(1) La municipalité emploie plus de 2 600 personnes. Boulogne-Billancourt est une des villes les plus taxées au titre de la solidarité. Avec plus de 30 % de hausse depuis 1989, les 104 000 habitants ont connu une des plus fortes augmentations de la taxe d'habitation observées dans les grandes agglomérations. Les orientations budgétaires n'excluent pas une hausse du même ordre au cours des trois prochaines années.

Création théâtrale en Seine-et-Marne

La Scène nationale de Sénart propose des spectacles sur l'art des jardins

Durant trois semaines, le théâtre de la ville nouvelle présente *la Main verte*, la nouvelle création de Gilberte Tsaï.

D'un côté, une forêt vierge avec d'immenses bambous; de l'autre, un jardin plus domestiqué avec ses alignements de lauriers du Portugal et de prêles du Kamtchatka; au centre, un plateau et des praticables en caillebotis entourés de gradins sur trois côtés. Ce décor, créé par Lou Goaco comme une terrasse au centre d'un jardin reconstitué par l'architecte paysagiste Gilles Clément, accueille dans la grande salle de la Coupole de Combs-la-Ville (Seine-et-Marne) *la Main verte*, de Gilberte Tsaï, un collage de textes sur les jardins de l'Antiquité à nos jours. Les dialogues sont signés de Jean-Christophe Bailly.

Après *Voyage en Chine intérieure*, créé en 1986 au Festival d'Avignon, ou encore *Tableaux impossibles*, en 1991 à la Maison de la culture de Bourges, Gilberte Tsaï poursuit son expérience d'un théâtre ouvert et vivant. Son nouveau spectacle est né d'une série de rencontres : avec Gilles Clément, le dessinateur des jardins André Citroën, et Georges Buisson et Alain Grasset, les deux directeurs de la scène nationale de Sénart. Une série de textes littéraires ou techniques lui a permis de parfaire le spectacle.

Une ville à la campagne

«J'ai moi-même un jardin depuis un an, raconte Gilberte Tsaï. *Et le hasard a voulu que Georges et Alain, avec lesquels je collabore depuis de nombreuses années, nourrissent un projet sur le même thème. La pièce voyage dans l'espace et dans le temps depuis le jardin mythique des origines jusqu'à la «planète jardin» de Gilles Clément, en passant par des textes de Bernard Palissy, Louis XIV, Rousseau ou Goethe. Il est frappant de découvrir ce qu'un simple jardin clos peut cacher d'imaginaire, de nostalgie ou de pouvoir inassouvi.»*

Après un premier mois de travail chez Bernard Sobel à Gennevilliers, l'équipe du théâtre Tsaï s'est installée depuis le 20 décembre sous les frondaisons de la Coupole. Ce fut l'occasion pour les comédiens de répéter en situation et pour Gilles Clément de découvrir le théâtre côté coulisses. Le pantalon de velours relevé à mi-mollets, pieds nus sur les caillebotis, l'architecte circulait entre les techniciens surveillant la mise en place des végétaux. Les arbres seront ensuite replantés en ville nouvelle par l'Etablissement public d'aménagement de Sénart, qui assure le financement du décor.

Pour les deux directeurs de la Scène nationale de Sénart, la pièce de Gilberte Tsaï est à la fois un pari (la pièce sera jouée lors de dix-sept représentations) et l'aboutissement de huit années de travail en ville nouvelle. *«Depuis que nous avons ouvert en 1986,* déclare Alain Grasset, *une grande partie de notre activité a consisté à approfondir notre rapport avec le public. Cette fois, Georges et moi avons voulu renouer avec l'expérience que nous menions au début des années 80 au TEP en effectuant le mouvement inverse, c'est-à-dire en nourrissant la création artistique avec la parole et la culture populaire.»*

Ils ont profité de *la Main verte* pour organiser trois autres manifestations artistiques. Partant du constat que Sénart est une ville à la campagne et qu'une majorité d'habitants y possèdent leur lopin de terre, Georges Buisson et Alain Grasset on décidé de *«gratter ce bout de jardin»*. Pendant six mois, accompagnés à l'occasion par Gilberte Tsaï et ses comédiens, ils ont rencontré une quarantaine d'individus ou de couples et les ont écoutés raconter leur jardin et leur vie. Ces entretiens ont donné lieu à onze histoires réécrites par Alain Grasset et regroupées dans un spectacle intitulé *A deux pas du jardin*, mis en scène par Georges Buisson et interprété par Geneviève Yeuliaz, jusqu'au 29 janvier, dans des appartements de la ville nouvelle.

La Coupole présente aussi *Jardin secret*, une visite de l'espace conçu par Gilles Clément pour de petits groupes scolaires ou d'adultes, avec des séances de contes puisant leur inspiration dans l'univers des jardins. Enfin *Réflexions dans un jardin*, une exposition photographique d'André Pharel (du 28 janvier au 6 mars), entraîne le spectateur dans les allées des jardins botaniques et à travers la lumière très particulière des vitres des serres.

ROLAND PUIG

► **La Coupole, rue Jean-François-Millet, 77380 Combs-la-Ville. Renseignements au 64-88-69-11. Jusqu'au *5 février*.**

Après neuf mois de suspension

Jacques Toubon relance l'opération Seine rive gauche

Jacques Toubon, ministre de la culture et de la francophonie, maire du treizième arrondissement de Paris, a inauguré lundi 17 janvier le tipi de toile blanche qui abrite des maquettes du futur quartier Seine rive gauche. Il a aussi précisé le calendrier de ce projet.

Après la décision du Conseil d'Etat du 3 décembre dernier validant les documents d'urbanisme du projet Seine rive gauche (le *Monde* daté 5-6 décembre et du 18 décembre), il restait à donner le véritable coup d'envoi de cette opération stoppée depuis neuf mois. Jacques Toubon, maire du treizième arrondissement et président de la SEMAPA (Société mixte d'aménagement de Paris), s'en est chargé lui-même au cours d'une manifestation sur le chantier. Elle rassemblait plusieurs centaines de professionnels qui sont ou seront concernés par le projet. Le ministre s'est félicité de cette affluence en soulignant qu'*«en dépit d'une crise immobilière sévère Seine rive gauche est un espoir pour l'avenir»*. Il s'agit en effet de construire par-dessus les voies SNCF d'Austerlitz, et sur 130 hectares, de nouveaux quartiers de la capitale où résideront 15 000 habitants et où travailleront 40 000 à 50 000 personnes. Une œuvre qui ne devrait pas durer moins de quinze à vingt ans.

D'ores et déjà, les quatre tours de la Bibliothèque de France, dont le gros œuvre est achevé, confèrent de la crédibilité à ce vaste dessein. C'est autour de ce grand équipement culturel voulu par François Mitterrand que les urbanistes comptent faire pousser d'abord le «germe de ville». D'ici à la fin de l'année, quatre immeubles, totalisant 320 logements sociaux, commenceront à s'élever le long du quai de la Gare, de part et d'autre de la Bibliothèque. Pour deux autres, représentant 200 appartements, les architectes viennent d'être désignés par concours. Ils seront bâtis le long de rues perpendiculaires aux quais et sont dessinés l'un par Franck Hamoutène, l'autre par Francis Soler.

Parallèlement vont être lancés quatre grands chantiers : l'installation d'un système d'évacuation des déblais (500 000 mètres cubes) par voie ferrée et par chalands, le rehaussement de 700 mètres de quais devant la Bibliothèque, le lancement du pont Charles-de-Gaulle, qui devrait être inauguré à la fin de 1997, enfin l'aménagement, à 15 mètres sous terre, de la station Tolbiac-Masséna du métro automatique Météor. Cette nouvelle ligne, reliant le quartier à la Madeleine, entrera en service en 1998. Ainsi dans cinq ans, avec quelques milliers d'habitants-pionniers, mais aussi avec les premiers lecteurs de la Bibliothèque de France et ses employés, pourrait commencer à vivre l'embryon du futur Seine rive gauche.

La contestation se poursuit

La greffe prendra-t-elle? Tout dépendra alors du marché de l'immobilier, puisque l'équilibre du projet global est fondé sur la vente de 900 000 mètres carrès de bureaux. Jacques Toubon et les responsables de la SEMAPA se persuadent que *«les affaires reprendront»*. En tout cas, le ministre de la culture se préoccupe de la suite. Il va lancer une consultation d'idées sur la rue du Chevaleret – un très vieux chemin menant à Ivry, – qui est à la limite entre le treizième et le nouveau quartier. Il s'agit de transformer cette frontière en un trait d'union. Autre projet, qui, lui, pourrait faire l'objet d'un véritable concours : donner une personnalité, une «identité plastique» à l'immense et rectiligne avenue de France.

Cet axe majeur de Seine rive gauche sera-t-il autre chose qu'une fausse sortie de Paris bordée de bureaux? Ses matériaux, son mobilier, ses luminaires, son organisation même autour des puits d'aération des voies SNCF restent à définir. Ensuite viendra le tour des quartiers devant se développer l'un à l'ouest, autour d'Austerlitz, l'autre à l'est, entre la station Masséna et le périphérique. Vingt ans de réflexions, de chantiers, de réussites et d'échecs, de contestation aussi.

Celle-ci, en effet, ne s'apaise guère malgré son échec devant le Conseil d'Etat. Des groupes de manifestants attendaient Jacques Toubon devant le tipi-exposition. Les uns protestaient contre la fermeture du chemin de fer de petite ceinture, que coupe désormais – malgré les promesses de la SEMAPA – une route d'évacuation des déblais. Les autres, de l'association Robin des Bois, s'indignaient de l'emploi de bois exotiques à la fois pour couvrir les 5 hectares de l'esplanade de la Bibliothèque, mais aussi pour les volets intérieurs des sept premiers étages dans chaque tour, et même pour les palissades et le parvis du tipi. Ces bois proviennent des futaies africaines et amazoniennes. Selon les écologistes, leur exploitation intensive contribuera à la déforestation mondiale. Les urbanistes de Seine rive gauche n'auront pas seulement à construire un morceau de la capitale. Il leur faudra aussi le faire accepter par les Parisiens.

MARC AMBROISE-RENDU

REPÈRES

GRAND STADE

Saint-Denis veut favoriser le développement et l'emploi local

Avant que soit lancée la construction du Grand Stade et des infrastructures qui vont l'accompagner, la mairie de Saint-Denis et les soixante entreprises membres de Saint-Denis Promotion, association créée en avril 1993, viennent d'élaborer une charte destinée à favoriser le développement local, l'emploi, la formation et l'insertion. Cette charte s'adresse aux petites et moyennes entreprises, industries indépendantes et filiales des grands groupes qui participeront aux travaux du Grand Stade et à l'aménagement de la Plaine-Saint-Denis. Les signataires devront s'engager sur une politique de recrutement local et de formation et accepter de participer à la promotion des métiers nécessaires à la construction du stade, ainsi qu'à l'information sur le chantier.

RELIGIONS

Un projet de construction attend son financement

Depuis 1986, le projet de construction d'une nouvelle église dans le quinzième arrondissement de Paris piétine. Prévue sur un terrain situé entre les rues de la Procession et d'Alleray, l'église Notre-Dame-de-l'Arche-d'Alliance a du mal à sortir de terre. A l'archevêché de Paris, instigateur du projet avec l'association diocésaine, on indique qu'*«aucune date n'est encore arrêtée en ce qui concerne le début des travaux»*.

Le financement, soit 17 millions de francs, est aujourd'hui le seul obstacle à la construction de l'édifice. Auparavant, les parents d'élèves d'une école voisine et des habitants du quartier avaient protesté contre ces travaux. Les premiers, qui craignaient l'ombre du nouveau bâtiment sur l'école, ont été rassurés par la présentation des plans de l'église. Les seconds ont perdu les procédures engagées auprès du tribunal administratif et du Conseil d'Etat.

CINÉMA

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

Voici les films nouveaux qui seront présentés dans les salles parisiennes à partir du mercredi 19 janvier.

LE BON FILS. Film américain de Joseph Ruben, v.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41).

BONSOIR. Film français de Jean-Pierre Mocky : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

COUPLES ET AMANTS. Film français de John Lvoff : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

ENTRE CIEL ET TERRE. Film américain d'Oliver Stone, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-55) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

KIKA. Film espagnol de Pedro Almodovar, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47).

MR. JONES. Film américain de Mike Figgis, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55).

RUBY IN PARADISE. Film américain de Victor Nunez, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81).

LE VOLEUR D'ARC-EN-CIEL. Film britannique d'Alejandro Jodorowsky, v.o. : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

Un colloque à Paris

Des étudiants s'interrogent sur « l'éthique de l'information »

Le discrédit des médias, et surtout celui de l'information télévisée est devenu un sujet de débats pédagogiques. Mais l'école laïque n'est pas la seule à développer une réflexion critique sur l'éthique de l'information.

Jeudi 13 janvier, salle Raymond-Aron de l'université Paris-Dauphine. Les étudiants catholiques des CEP (aumôneries universitaires) de Dauphine et Assas ont organisé un colloque sur *« l'éthique de l'information télévisuelle ». « Nous adhérons à ce que nous voyons. Un peu comme saint Thomas... »* Dans un exposé sur « L'image et sa force » aussi construit que mesuré, Aude, étudiante en gestion, vient d'ouvrir la discussion. *« L'image est porteuse d'émotion. Elle supprime la distance. Quelle crédibilité faut-il lui accorder ? »* Sagement, les invités, pour certains prestigieux, de ce premier débat consacré à la couverture médiatique de la guerre du Golfe écoutent les conclusions des travaux préparatoires. Axel, traitant des sources d'information, évoque la *« liberté quasi inexistante des journalistes intégrés dans les unités de l'armée (...) »*, ainsi que les envoyés spéciaux *« qui occupaient deux minutes d'antenne sans avoir rien à dire ni à montrer (...) »*, sans oublier les débats organisés sur les plateaux parisiens, lieux d'un *« foisonnement de suppositions émises par des généraux en retraite »*. Emmanuel s'interroge sur le *« prestige du direct »*, qui *« semble écarter toute manipulation, alors qu'il risque d'être mis en scène et de sortir du contexte (...), tout en s'adressant à la passion plus qu'à la raison ». « Va-t-on éduquer le public aux médias, ne serait-ce que pour qu'il ait la force d'éteindre son poste ? » « L'image qui arrange est rendue publique »*, affirme Pierre, avant de s'interroger sur l'attitude des téléspectateurs : *« Que demandions-nous à la télévision ? Le sang et la magie du direct, ou la compréhension et l'information ? Ne l'avons-nous pas mandatée trop facilement ? »*

Sous des dehors faussement placides, les interrogations des étudiants sont incisives et polémiques. Les « réponses » sont nettement plus consensuelles. Citant Kipling, Bruno Fuchs, rédacteur en chef du journal de fin de soirée sur TF 1, lance : *« La première victime de la guerre, c'est la vérité. »* Ce que chacun avait, semble-t-il, largement intériorisé... Le général Germanos, responsable du Service d'information et de relations publiques des armées (SIRPA) lors de la guerre du Golfe, plaide l'inexpérience des conflits – *« il fallait redécouvrir certaines choses »* – avant de clore à sa manière le débat : *« On ne fait pas une guerre sans la gagner. Aucun scoop ne valait la vie d'un soldat. »*

Selon Dominique Wolton, directeur du laboratoire politique et communication du CNRS, les journalistes – eux non plus – *« n'avaient pas la mémoire de la guerre (...). Ils n'ont pas compris qu'ils n'auraient pas de liberté, que les moyens techniques ne changeraient rien, et n'ont pas dit qu'ils travaillaient sous la censure »*.

« Des marchands de spectacle »

Samedi 15 janvier, dans l'amphithéâtre de l'université Panthéon-Sorbonne. Thème retenu pour le second débat : la couverture des Jeux olympiques d'Albertville, avec, en filigrane, les atteintes à l'idéal olympique que pouvait porter le spectacle télévisé, compte tenu, notamment, du montant des droits de retransmission. Mathilde, étudiante en droit à Assas, choisit, en guise d'entrée en matière, de reprendre une déclaration au vitriol de Gilles Cozanet, puisée dans le Livre blanc de la déontologie des journalistes édité par le Syndicat national des journalistes (SNJ) : *« Nous sommes des marchands de spectacle, des vendeurs de soupe. Prenez l'exemple de Fabrice Guy, champion olympique de combiné nordique. Voilà un sport sans aucun intérêt en soi. Nous l'avons monté de toutes pièces à Albertville. Oui, nous avons fabriqué Fabrice Guy. » « Cette phrase nous a fait bondir »*, affirme Dominique Le Glou, journaliste au service des sports de France 2, avant de faire part à son tour de son désarroi : *« Peut-on souligner les faiblesses d'un spectacle alors qu'il y a une telle inflation des coûts ? »* Jacques Bouillon, directeur des médias aux Jeux olympiques d'Albertville et pour la future Coupe du monde de football prévue en France en 1998, explique pour sa part, et nonobstant la citation d'ouverture, que *« si la télévision intervient trop fortement sur un événement sportif, celui-ci perd de sa crédibilité »*.

Chacun écoute ensuite les interventions « universitaires », plus passionnées mais moins directement liées au rôle de la télévision, de Danièle Hervieu-Léger, sociologue des religions, et du Père Jean-Yves Calvez, jésuite, directeur de la revue *études* et professeur à l'Institut d'études politiques de Paris. Avant un dernier rappel à l'ordre : *« L'image a une telle influence qu'elle devient la réalité et non plus une représentation de la réalité. Le journaliste semble avoir une grande difficulté à trouver sa place dans un processus de production d'informations dont il n'est qu'un maillon. La maîtrise de l'information est importante : lorsqu'il couvre une guerre, il n'est pas là pour la gagner mais pour informer : il nous semble qu'il y a danger s'il joue un autre rôle. Le journaliste doit rechercher l'honnêteté : il faut que son interprétation soit source de richesse pour l'information, et qu'elle ne la gêne pas. »* Ainsi ont conclu ces étudiants catholiques manifestement décidés à ne plus s'en laisser conter par la télévision. Qu'elle soit... « laïque » ou privée.

JEAN-BAPTISTE DE MONTVALON

Sur fond de crise financière

Le principal syndicat de producteurs audiovisuels tente de surmonter ses divisions

Le secteur de la production n'ayant rien d'homogène, il est logique que les conflits entre les *« petits »* et les *« gros »*, les producteurs d'*« œuvres »* et les producteurs de *« flux »*, se traduisent par des mouvements d'hommes au sein de l'USPA, le principal syndicat professionnel.

La production audiovisuelle est en crise . La plupart des entreprises travaillant pour les chaînes de télévision sont en déficit, surendettées, et leurs productions souffrent de l'étroitesse des marchés nationaux.

Au moment où le gouvernement réfléchit à différentes mesures susceptibles d'améliorer le sort du secteur, la démission d'Alain Moreau, PDG de Caméras continentales, de l'USPA (Union syndicale de la production audiovisuelle), le principal syndicat professionnel, apparaît comme le symptôme des mouvements divers qui agitent la profession depuis quelques mois. Cette démission est-elle le début d'un éclatement de la principale organisation de producteurs comme le pense Alain Moreau ?

Selon le PDG de Caméras continentales, il existe désormais un conflit de fond entre les grandes entreprises de production (Caméras continentales, AB productions...) et les petites, qui, *« en prenant le pouvoir au sein de l'USPA ont trouvé un exutoire à leurs difficultés »*. Ce conflit entre *« les riches et les pauvres »* s'est en effet traduit, le 5 janvier, par l'élection en assemblée générale d'un conseil syndical où les différentes composantes de la profession (petits et grands certes, mais aussi producteurs de documentaires et de fictions de haut de gamme) se sont trouvées mieux représentées.

Depuis le printemps, les projets de réforme du compte de soutien (COSIP) divisaient profondément le milieu des producteurs.

Alimenté par une taxe sur les chaînes de télévision, le COSIP fonctionnait en gros selon un double mécanisme : le tirage automatique ouvert aux entreprises disposant d'un volant important de chiffre d'affaires et le tirage sélectif qui permettait aux artisans-producteurs de financer au coup par par coup un petit nombre de projets. L'idée de réduire de 100 millions de francs la partie sélective du compte de soutien au profit de sa partie automatique avait provoqué la fronde des producteurs de documentaires.

« Petits » et « gros »

Certains parlaient même de démissionner en bloc de l'USPA, dans la mesure où ce syndicat, affirmaient-ils, défendait uniquement les intérêts des producteurs de programmes de flux (jeux, émissions de plateau, séries...) au détriment des programmes de stock (fictions de haut de gamme, documentaires...). Ce conflit entre les petits et les gros se doublait donc d'un autre, entre les producteurs de « culture » d'un côté et les « industriels » de la télévision d'autre part.

L'absence de réaction de l'USPA, en décembre, à un projet d'amendement à la loi sur l'audiovisuel ayant pour but de réinstaller ARTE sur le câble avait également cristallisé le mécontentement des producteurs de documentaires. La chaîne culturelle étant l'une des principales sources de revenus des petits producteurs, une réduction de ses moyens aurait entraîné des dépôts de bilan en série. Après concertation, les « petits » se sont donc regroupés et ont décidé de profiter de leur nombre pour améliorer leur représentation au sein de l'USPA.

Ce qui fut fait le 13 janvier, où le nouveau conseil syndical a élu deux vice-présidents (Hamster et Gaumont Télévison) et son trésorier (Gédéon).

« Auparavant, le pouvoir au sein de l'USPA était monopolisé par un petit groupe d'hommes, estime l'un des membres du nouveau conseil syndical. *Aujourd'hui, les nouveaux producteurs sont mieux représentés et un équilibre politique nouveau entre la gauche et la droite s'est instauré. »* Tous espèrent néanmoins qu'Alain Moreau réintégrera l'USPA un jour prochain.

YVES MAMOU

PRESSE : « LUI » suspend sa parution. – Le magazine masculin *Lui*, fondé en novembre 1963 par Daniel Filipacchi, va suspendre sa parution. La diffusion du magazine, qui appartient au groupe Filipacchi Médias, est en chute libre comme celle des autres titres de la presse de charme. Alors que sa diffusion a dépassé les 500 000 exemplaires durant les années 1970, elle décline régulièrement depuis le début des années 80 (350 814 exemplaires en 1980, 235 452 exemplaires en 1986, et 66 094 au premier semestre de 1993, selon Diffusion contrôle). *Lui*, devenu bimestriel en 1993, vient pourtant de célébrer ses trente ans en publiant un numéro spécial avec les portraits des plus beaux mannequins parus dans ses pages depuis sa création. Au sein du groupe Filipacchi, on indique qu'il n'est pas question de vendre *Lui*, mais *« qu'on réfléchit au journal et à un concept nouveau »*

Les musiques à l'heure de la crise

Dans tous les pays de haute culture en Europe, les gouvernements et les municipalités revoient à la baisse le budget qu'ils consacrent aux activités culturelles. Les institutions lourdes sont d'abord touchées. Opéras, grandes formations symphoniques, festivals de prestige sont dans la ligne de mire. Ainsi d'Aix-en-Provence. Le plus vénérable et le plus prestigieux des festivals français, créé en 1948 par Gabriel Dussurget, ne produira cet été qu'un seul opéra. Il y avait quatre créations en 1991 et le budget avait des ailes. Etat et municipalité se sont mis d'accord cette année pour tenter d'enrayer un lourd déficit structurel. La manifestation avait son public traditionnel. Aura-t-il la patience d'attendre des jours meilleurs?

Dans cette conjoncture difficile, Stéphane Martin, nouveau directeur de la musique au ministère de la culture et de la francophonie, propose ses solutions. Elles vont dans le sens d'une redistribution des deniers publics qui tienne compte des nouvelles donnes du paysage musical.

Apparitions de formations baroques, de jeunes ensembles spécialisés dans la musique contemporaine. Demande accrue d'information et de formation.

La peau de chagrin du Festival d'Aix-en-Provence

La crise économique et la peur du chômage ont des effets dans tous les secteurs d'activité. La culture ne saurait y échapper, ni la musique – les musiques – où sévissent concentration des labels discographiques et récession. Les Opéras et les grandes formations symphoniques sont évidemment les plus touchés, car les plus onéreux et les plus dépendants des subventions de l'Etat. A l'échelon européen, les effets et les remèdes sont très différents.

L'Italie paraît la plus touchée. La RAI, radio d'Etat, fait des coupes drastiques dans ses formations (licenciant d'un coup ses trois chœurs de Rome, Turin, Milan et fusionnant son orchestre de Naples avec celui de Rome), des festivals disparaissent, comme celui de Gibellina et de Taormina en Sicile, les Panathénées, et le Festival chorégraphique de Nervi. Aux Pays-Bas, de belles salles se construisent ici et là, alors même que des formations symphoniques fusionnent sur ces lieux mêmes. La troupe qui irrigait en art lyrique tout l'est du pays a officiellement disparu.

La France reste, vue de l'étranger, un havre pour les hommes de l'art. Les principales salles de concert parisiennes enregistrent une bonne, voire une excellente fréquentation, alors même que l'offre ne cesse de croître (pour ne pas parler des taux record d'affluence dès qu'il s'agit de théâtre chanté). L'opération «Deux places pour le prix d'une», mise en place cet hiver encore par la Ville, est d'autant plus un succès qu'elle puise dans un nouveau vivier de mélomanes, très attentifs à leurs dépenses et donc incapables le plus souvent d'étancher autrement que par le disque leur soif de musique classique. La part de budget que certaines métropoles régionales, comme Toulouse ou Montpellier, allouent à la culture ne cesse d'impressionner.

Mais voilà que la machine se grippe. La mairie de Bordeaux restreint son budget musical de 14%. On en reparlera. A Avignon, le théâtre et l'orchestre lyriques semblent, faute de crédits, carrément sinistrés, et la municipalité a eu recours au chomâge partiel et à la supression de primes traditionnelles, envers les musiciens les moins bien rémunérés du territoire français.

Une seule production d'opéra

Et puis, cette décision, qui est tout un symbole : le Festival d'Aix-en-Provence, parangon du prestige culturel national, n'offrira plus l'été prochain qu'une seule production d'opéra. Le théâtre de l'Archevêché qui, dans les années cinquante-soixante, accueillit les plus belles voix du monde, dans des productions légères mais inoubliables, n'aura le droit qu'à huit représentations de *la Flûte enchantée* de Mozart (valeur sûre, s'il en est), montée par le Canadien Robert Carsen. William Christie sera dans la fosse, au pupitre de ses Arts florissants. Des grands concerts symphoniques, des récitals, sont promis en compensation. Chacun sait qu'ils ne compenseront rien et que, même si la barre est rétablie en 1995, un risque considérable est pris : que cette catégorie de mélomanes très attachés à leurs habitudes qui constitue le public d'Aix, perde le réflexe de se rendre entre le 15 juillet et le 15 août dans la ville de Cézanne.

On ne découvre pas aujourd'hui les difficultés du Festival dirigé par Louis Erlo (également directeur artistique de l'Opéra de Lyon, aux commandes du festival aixois depuis 1982). On savait que la manifestation, quels que fussent ses échecs et ses succès artistiques d'une année sur l'autre, traînait un déficit structurel. Que l'on monte des chefs-d'œuvre, que l'on remplisse le théâtre, que l'on multiplie le nombre de représentations pour chaque spectacle, l'obstacle subsistait. En raison de l'exiguïté de l'Archevêché, de l'absence d'une troupe technique à demeure, Aix ne peut équilibrer son budget qu'en présentant des productions très légères, avec des décors en toiles peintes et des chanteurs (éventuellement excellents) en début de carrière, pas trop gourmands sur leurs cachets. C'est ce qui se passait à l'origine, sous la direction de Gabriel Dussurget.



PHOTO BERNAND

« Le Songe d'une nuit d'été » monté par Britten à Aix-en-Provence en 1991.

Sous la direction d'Erlo, Aix (comment le lui reprocher?) s'est vu pousser des ailes. Entre 1984 et 1990, le budget de production est passé successivement de 25 millions, à 35, puis à 40 millions. En 1991, le maire socialiste, Jean-François Picheral, crée une société d'économie mixte (SEM) pour l'exploitation et l'animation du Théâtre de l'Archevêché. La SEM, regroupant les grands industriels intéressés à l'expansion de la région, tant urbanistique qu'immobilière, aurait dû ramener un financement de mécénat annoncé à l'époque comme mirobolant. Le budget de production saute alors à 61 millions. Le déficit enregistré pour cette édition bat malheureusement lui aussi tous les records : 20 millions. Le mécénat ne suit pas, évidemment.

Grandes manœuvres

Puis c'est la décrue. Budget de production en 1992 : 50 millions. En 1993 : 40 millions. Simultanément, le déficit structurel passe de 10,8 millions en 1992 à 11,6 millions en 1993 . La programmation pour 1994 prévoyait trois productions lyriques dont une, donnée dans le décor «de poche», construit et mis en réserve depuis *les Devoirs du premier commandement*, oratorio d'un Mozart adolescent présenté en 1991. Cela aurait représenté 40 millions de dépenses prévisionnelles. 11,5 millions de déficit, à nouveau.

C'est là qu'interviennent, mais pour une portion congrue dans l'alarme générale, les aléas locaux. La ville d'Aix avait promis 9 millions de subvention au festival en 1993, elle les ramena finalement à 5 millions. Aujourd'hui, les partenaires se tiennent solides sur leurs positions : 4 millions de subventions de l'Etat. 4 million de la ville. 3 millions du conseil général, 1,5 million du conseil régional. Pour que la programmation initiée par Louis Erlo pour l'été prochain eût pu devenir réalité, il eût fallu que l'Etat déboursât 16 millions (le budget de subventions nationales destinées à l'ensemble des festivals de l'Hexagone est de 25 millions). Chaque fauteuil occupé au Théâtre de l'Archevêché aurait alors coûté à l'ensemble des contribuables français entre 500 et 600 F.

La solution? Elle comporte deux volets, à en croire le directeur de la musique au ministère de la culture. Soit on revient à des productions légères et on réussit à vaincre l'actuelle réticence des mécènes. Soit la ville d'Aix-en-Provence investit dans la construction d'un second théâtre, ouvert à d'autres types de productions, qui ne contraindraient pas des dizaines et des dizaines de techniciens lyonnais ou parisienss haut de gamme à venir résider dans les hôtels aixois pendant quinze jours chaque été pour travailler dix-huit heures par jour. Sauf à voir dans ces grandes manœuvres aixoises une manière de déstabiliser sans appel un maire socialiste déjà très empêtré dans les imbroglios urbanistiques et immobiliers du nouveau quartier Sextus, en bas du cours Mirabeau, et donc classé zone névralgique régionale, la réflexion vaut d'être menée. Mais pourquoi donc ne l'a-t-elle pas été plus tôt?

A. R.

Un entretien avec le directeur de la musique au ministère de la culture

Stéphane Martin : priorité à la qualité et au professionnalisme

Ce n'est pas un virage à la corde. Mais on sent bien qu'avec l'arrivée de Jacques Toubon au ministère de la culture, et de son bras droit Stéphane Martin à la direction de la musique, de nouvelles priorités sont en train de se dessiner. Jack Lang avait, dès son arrivée Rue de Valois, en 1981, suivi son directeur de la musique Maurice Fleuret pour donner leurs lettres de créance aux amateurs, aux «jazzeux», aux rockeurs, à la musique vivante sous ses formes les plus déconcertantes. Dans le grand maelstrōm d'une modernité en pleine mutation, il y avait à ce moment place pour tout le monde. La Fête de la musique en était immédiatement devenue le symbole.

L'alliance de Jacques Toubon au ministère de la culture et de Stéphane Martin à la direction de la musique a pour effet, depuis le changement de majorité, de modifier la donne. L'un et l'autre connaissent la musique. Le premier pour lui vouer une passion sans réticence. Le second pour avoir travaillé aux côtés de Pierre Boulez avant de devenir le bras droit de Claude Samuel à la direction des ensembles et services musicaux de Radio France.

«La crise qui sévit au Festival d'Aix-en-Provence montre-t-elle qu'il faut changer de stratégie dans la répartition des deniers publics?

– Les exemples à suivre sont peut-être plus proches qu'on ne le pense. Prenons, si vous le voulez bien, l'exemple terre à terre de l'aménagement des axes routiers. Entre l'Etat, les communes, les départements, le partage est clair. Pourquoi ne pas déterminer globalement, pour la culture, alors qu'elle occupe dans notre pays un rôle sans commune mesure avec celui qui était le sien il y a vingt ans, des blocs mieux définis de responsabilité? Cela se fait déjà souvent, entre l'Etat et les municipalités. Mais les zones d'intervention entre les régions et les départements sont par contre beaucoup plus empiriques.

» Ainsi des orchestres et des festivals. La politique nationale est censée, sur ce sujet, être une et uniforme sur l'ensemble du territoire. Elle est, en fait, des plus disparates. L'Etat a le même droit de regard sur les grandes formations symphoniques parisiennes que sur l'Ensemble de Grenoble, sur un festival d'intérêt régional que sur le Festival d'Aix-en-Provence. Parmi les orchestres les mieux dotés par l'Etat figurent, par exemple, celui de Cannes et celui d'Ile-de-France. L'Orchestre de Bordeaux-Aquitaine, en revanche, reçoit moins de l'Etat parce que la ville l'a beaucoup financé. Le but n'est pas de déshabiller l'un pour habiller l'autre ou de répartir la pénurie mais plutôt de délimiter des responsabilités pour chacun des partenaires.

» Pour les ensembles spécialisés, nous n'avons pas su faire face à la brusque naissance et la multiplication d'ensembles de plus en plus intéressants, dans la musique baroque, dans le domaine contemporain mais aussi désormais dans les répertoires préromantique et romantique. Nous nous sommes conformés à une grille d'origine construite sur une sorte de «jacobinisme» musical avec une une prime évidente au premier en place.

– Vous faites de l'enseignement de la musique l'une de vos priorités...

– Pour cette raison simple : la diffusion ne peut pas être séparée de l'enseignement. On ne peut pas construire comme je l'ambitionne un véritable service public de l'enseignement musical et chorégraphique sans prendre en compte les besoins et les disponibilités des collectivités. Là aussi, il faut déterminer des priorités, selon les cycles. Il y a le primaire, le secondaire et le supérieur. Traditionnellement, l'enseignement musical supérieur est confié à l'Etat, à travers les Conservatoires nationaux supérieurs de Paris et de Lyon. Mais on a entrepris de passer des conventions avec certains conservatoires nationaux de région qui, contrairement à ce qu'indique leur appellation, sont des institutions municipales. Tout en continuant à soutenir les centres spécialisés, nous souhaitons que la chanson française et, bien sûr, le jazz, apparaissent dans le programme d'étude de certains conservatoires. Des accords seront conclus avec les municipalités dans ce sens.

– Tout, alors, doit être repensé?

– On ne peut pas être insensible au raisonnement que défend Philippe Herreweghe qui a pris la place que vous savez dans le milieu musical français. Il pense que les exigences musicologiques, la diversité accrue des répertoires, imposera à court terme de multiplier les formations ciblées. Alors qu'en France le grand orchestre symphonique garde aux yeux des élus un prestige intact. Que ces formations lourdes acceptent de sortir de leur salle habituelle, c'est indéniablement un progrès. Mais j'attends d'elles qu'elles s'associent plus fréquemment aux projets artistiques des autres acteurs de la vie musicale (Opéras, festivals, ballets, scènes nationales...). Je remplacerai donc le Fonds de programmation, qui attribuait des aides au vu des programmes choisis, critères éminemment subjectifs, par un Fonds de diffusion. Cette dotation exceptionnelle ira aux formations qui feront des efforts de bienveillance mutuelle et de participation.

– Un exemple?

– Le Châtelet apporte sa salle, la Radio apporte l'un de ses orchestres, le prix du plateau, s'il s'agit d'opéra, est divisé en deux, la recette est partagée à égalité. Voila, me semble-t-il, un exemple fructueux de partenariat. Aucun des deux coproducteurs ne tire la couverture à soi. Cela vaut pour les festivals de musique contemporaine. Il est excellent de soutenir le Festival Musica de Strasbourg, il serait mieux encore que l'une des grandes formations symphoniques subventionnées par l'Etat consacre chaque année pas mal de son argent et de son temps à quelques œuvres phares du répertoire de notre siècle pour aller les exécuter là-bas. On fait des sacrifices financiers quand Maazel ou Solti viennent diriger. Pourquoi pas pour ressortir, avec toutes les garanties de travail et de qualité, un grand Xenakis ou un grand Stockhausen? Le Festival d'automne montre qu'il faut savoir assurer les meilleures ressources artistiques et le meilleur niveau de qualité à un programme contemporain. Nous leur maintenons notre aide pour 1994. Nous tenterons de faire mieux en 1995. Et ce festival a sa place dans nos projets pour l'Opéra comique.

«Il faut de jeunes administrateurs»

– L'Opéra-Comique, parlons-en...

– L'établissement reçoit 23 millions de subvention de l'Etat auxquels s'ajoutent 8 ou 9 millions de mécénat – un taux de participation privé tout à fait exceptionnel. Je n'étais pas favorable à l'idée d'enfermer cet établissement, traditionnellement difficile à gérer, dans le répertoire baroque ou dans l'opéra de demi-caractère. Il faut en faire prioritairement un tremplin pour de jeunes chanteurs français et le placer au cœur d'un réseau de relations étroites avec les opéras de région. C'est ce qu'a fait Thierry Fouquet ces dernières années.

– Brigitte Marger, ancienne administratrice de l'InterContemporain, pour lancer le projet de la la Cité de la musique de la Villette; Hugues Gall, ancien bras droit de Rolf Liebermann, pour donner une nouvelle chance à l'Opéra La Bastille... La France musicale n'aurait-elle pas besoin de sang neuf?

– Il faut du sang neuf, en effet. Mais là où c'est utile et quand il le faut. Il faut de jeunes administrateurs pour nos orchestres, mais aucune formation n'a été assurée pour ce métier, dont on sous-estime l'importance. Pierre Vozlinsky est un exemple de compétence comme administrateur de l'Orchestre de Paris, mais qui peut prétendre l'égaler? L'équipe du ministère de la culture est une jeune administration. Elle n'a pas toujours l'expérience, les traditions, ni toujours les coudées franches. Je peux vous dire néanmoins que le dossier de la Bastille, qui a longtemps échappé à la Direction de la musique en raison d'enjeux politiques, est revenu rue Saint-Dominique. Que je me rends personnellement tous les mois à la Cité de la musique et que je m'efforce de piloter au mieux les relations entre constructeurs et utilisateurs. Je veux pour cette Cité un projet ambitieux, riche en répercussions sociales.

– Encore faudra-t-il qu'un large public se sente concerné.

– Nous allons créer dans ce but un département des publics au sein de la Direction de la musique et de la danse. Il soutiendra les initiatives de plus en plus nombreuses des professionnels dans la recherche de nouveaux publics. Par ailleurs, nous devons accompagner l'organisation d'un réseau ambitieux d'informations. La Cité de la musique aura un rôle pilote en la matière.

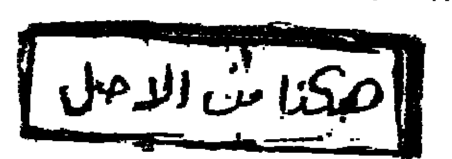
– Une partie des tâches dévolues au CENAM (Centre national d'action musicale) ont été transférés à la Cité de la musique, une autre, qui concerne plus précisément le jazz et les musiques traditionnelles, au CIR (Centre d'information du rock et des variétés).

– Le CENAM est une association dont l'Etat avait le tort de se servir pour remplir des tâches qui normalement lui incombaient directement. Déjà, des fonctions lourdes, comme l'attribution des bourses ou l'édition de publications spécifiques, avaient été réintégrées à la Direction de la musique par mon prédécesseur, Thierry Le Roy. En ce qui concerne l'organisation de la Fête de la musique, nous réfléchissons encore à des opérateurs éventuels.

– Cette Fête de la musique?

– J'en tire personnellement un bilan positif. Mais le temps a passé. Tout a changé, là aussi, depuis 1981. Si nous insistons sur l'enseignement musical, c'est dans l'espoir de fournir à tous la grammaire élémentaire qui forme le goût (et les dégoûts!) en ce qui concerne les musiques de notre temps. Aucun talent, y compris dans le rock ou la variété, ne peut être acquis sans apprentissage. La Fête de la musique mettra donc l'accent à partir de 1994 sur la qualité des productions artistiques. Après tout, le but est toujours, à mes yeux, que de la meilleure musique soit jouée le mieux possible, chaque fois que cela se peut, et pour le plus grand nombre.»

Propos recueillis par
VÉRONIQUE MORTAIGNE
et **ANNE REY**



CULTURE

MUSIQUES

SHRUTI SADOLIKAR au Théâtre de la Ville à Paris

Jeune génération

Depuis plusieurs années déjà, le Théâtre de la Ville à Paris accueille en ses murs des musiciens classiques indiens confirmés. Ils en sortent en général consacrés : le public, attentif, mêle fins connaisseurs et amateurs occasionnels et permet aux artistes de sortir du cénacle des initiés. Lundi 17 janvier, la chanteuse Shruti Sadolikar, quarante-trois ans, originaire de l'Etat du Maharastra et vivant à Bombay, faisait son entrée sous les lumières, après un passage discret en 1992 au Musée Guimet, une tournée britannique et un enregistrement pour la prestigieuse collection d'outre-Manche Nimbus Records.

La voix maîtresse absolue

Avait-elle le trac ? Il fallut du temps à Shruti Sadolikar pour trouver son guide intérieur. Le style, le chant *khyal* d'Inde du Nord, est difficile à force de flexibilité, de fluidité. Pratiqué selon le canon de l'école de Jaipur, créée par Alladiya Khan (1855-1936), une légende du chant hindoustani avec qui le père de Shruti Sadolikar étudia la musique, le *khyal* demande encore plus de constance, de tenue, d'équilibre. Douée d'une voix qui l'emmène dans les aigus, Sadolikar cherche la sérénité. Elle doit pour cela tenir ses notes jusqu'à découvrir l'endroit exact où poursuivre son voyage intérieur sans peur. Elle sourit alors, comme un enfant satisfait d'avoir retrouvé ce qui lui manquait.

Les poèmes du *khyal* (un mot qui signifie imagination, fantaisie) parlent d'amour, de sentiments où le divin rejoint le profane dans un même élan émotif. La voix y règne en maîtresse absolue sur la hiérarchie des instruments. Timide d'apparence, Shruti Sadolikar sait jouer d'une autorité parfaite quand il s'agit d'entraîner la vièle *sarangi* (trois cordes en boyau, un archet et trente-cinq cordes sympathiques) sur son terrain. La vièle épouse les contours de la voix, suit le phrasé à la lettre, en souligne les inflexions, sans jamais s'en décoller : privée de son *alter ego*, elle se perdrait. Dans cet état profondément fusionnel, où le blanc et le noir se marient enfin, la compétition, la mesure des virtuosités réciproques n'est pas exclue : elle sert de moteur vers des instants d'équilibre parfait.

Accompagnée d'un joueur de tablas (Mangesh Mulye) et d'un formidable joueur de vièle *sarangi* (Anand Krishna Kunte), la dame de Bombay enroule ses mélopées dans un climat de pleine lune, retourne rythmes et phrases comme des crêpes, d'un geste de main, d'un long tremblement de gorge. Au final, l'on se souviendra de quelques longueurs, de moments précieux et délicats dans cette conversation profonde entre cordes vocales et archet. Partie d'un raga dévotionel de la nuit (*Raga shree*) un peu uniforme, Shruti Sadolikar mena le concert à son terme dans un superbe (d'émotion, de perfection vocale) et court raga de conclusion (*Bhairavi*), frais comme une rivière en cascade.

VÉRONIQUE MORTAIGNE

► **Discographie : *Raga Miyan-ki-Todi, Raga Bibhas, Raga Bhairavi* : 1 CD Nimbus Records NI5346 distribué par WMD.**

Selon l'hebdomadaire « New Yorker »

Les trois Beatles pourraient enregistrer ensemble

Paul McCartney, George Harrison et Ringo Starr devraient entrer en studio en février prochain, selon l'hebdomadaire américain *New Yorker*. De plus, EMI, la maison de disque des Beatles, devrait publier au moins quatre CD d'inédits du groupe.

On savait déjà que les trois Beatles survivants (John Lennon a été assassiné en décembre 1980) devaient se retrouver pour superviser la réalisation d'un documentaire par la BBC, *The Beatles Anthology*, qui doit être diffusé en 1995. D'autre part, Paul McCartney, dont le dernier disque a été un échec commercial, a accentué son emprise sur l'héritage des Beatles. Lors de sa dernière tournée, la quasi-totalité de son répertoire était composée de titres signés Lennon-McCartney. Il n'a jamais fait mystère de son désir de retravailler avec ses anciens collègues mais s'est jusqu'ici heurté au refus de George Harrison, qui est resté ces dernières années extrêmement discret sur le plan musical.

Depuis la séparation du groupe, en 1970, les Beatles s'étaient opposés à la publication d'inédits, ce qui avait provoqué la parution de nombreux enregistrements pirates. La sortie commerciale des archives d'EMI (chansons inédites, titres enregistrés en public, prises alternatives de titres déjà connus) s'effectuera sous le contrôle de Paul McCartney, George Harrison, Ringo Starr et Yoko Ono, cette dernière agissant en tant que légataire de John Lennon. Le producteur George Martin, associé à tous les enregistrements du groupe, excepté l'album *Let It Be*, supervisera la publication des inédits.

SALLE GAVEAU : forfait de James Bowman. – Le haute-contre britannique James Bowman ne donnera pas le récital prévu le 19 janvier, à 20 h 30, Salle Gaveau à Paris, en compagnie de l'Ensemble orchestral de Paris dirigé par Jean-Claude Malgoire. Le concert est maintenu et c'est André Watts, un haute-contre également britannique, de vingt-six ans, qui chantera les six airs de Haendel inscrits au programme ainsi qu'une cantate de Daniel-Lesur, une création mondiale. Tél. : 49-53-05-07.

CINÉMA

Le palmarès mondial pour 1993

Cent films, 8 milliards de dollars

Les cent films ayant obtenu les meilleurs résultats dans le monde en 1993 ont totalisé une recette de 8,05 milliards de dollars, selon le journal professionnel *Variety*. Quatre-vingt-huit d'entre eux sont américains, dont les vingt-six premiers. Et six seulement n'ont pas été tournés en langue anglaise.

Derrière *Jurassic Park*, leader incontesté avec 868,1 millions de dollars (337,8 sur le « marché domestique » – Etats-Unis et Canada – 550,3 millions à l'étranger), viennent *le Fugitif* (349,1 millions), *Aladdin*, *Bodyguard* et *Proposition indécente*. Les recettes non domestiques ont représenté plus de la moitié du chiffre d'affaires total (52 %), phénomène qui explique l'insistance manifestée par les Américains (pas seulement durant les négociations du GATT) pour s'ouvrir le plus largement possible les marchés étrangers dans les salles aussi. D'autant que la structure de commercialisation des films fait du marché américain le lieu d'amortissement des (énormes) coûts de production et de distribution hollywoodiens, et de l'étranger la principale source des bénéfices en salles. Le premier film non américain à figurer au tableau est *les Visiteurs*, avec 89,8 millions de dollars (dont pas un cent aux Etats-Unis, où il n'est pas encore sorti).

D'autres statistiques, publiées par *le Film français* du 14 janvier, permettent d'apprécier sous une autre perspective le même constat de domination américaine. L'hebdomadaire professionnel met en parallèle les meilleurs résultats aux box-offices de six pays d'Europe et les meilleurs scores qu'y ont obtenus des films français. En Allemagne, les dix premiers sont américains, en Espagne et en Italie un seul titre local parvient à se glisser dans la liste, comme en Grande-Bretagne, où *la Leçon de piano* (Australie) fait également son trou. La Belgique a néanmoins fait un triomphe aux *Visiteurs*, qui précède neuf films hollywodiens. La Suisse présente l'originalité de laisser place au *Piano*, à l'Anglais Branagh (*Beaucoup de bruit pour rien*) et au film mexicain *les Epices de la passion*.

Quant aux films français, dans ces pays qui constituent leurs premiers marchés extérieurs, ils font pâle figure : les recettes cumulées des dix premiers films français n'atteignent que 18 % des recettes des dix plus gros succès en Italie, chiffre honorable, mais seulement 4,3 % en Allemagne, 3 % en Espagne et 2,7 % en Grande-Bretagne. Ce qui donne une idée des rapports de force en présence en Europe même.

J.-M. F.

THÉATRE

AGNÈS au Théâtre Gérard-Philipe de Saint-Denis

Recopier n'est pas jouer

La nouvelle pièce de Catherine Anne s'avance sur un terrain miné, qu'ont abordé les poètes de la Bible, les tragiques grecs, les drames élisabéthains, mais auquel nos scènes plus récentes touchent peu : l'inceste. Ce faisant, Catherine Anne lève un lièvre primordial du théâtre : à quels filtres correctifs les acteurs doivent-ils se fier pour reconstituer physiquement, là, sur les planches, en plein dans les yeux du public voyeur, l'histoire de ce crime ? Agnès, l'enfant que baptise Catherine Anne sans dénotation de l'Agnès de Molière, est forcée, quatre années durant, par son père.

Catherine Anne a écrit un découpage d'un choix de journées, d'heures, que vit Agnès, entre l'âge de douze ans et un temps plus avancé, vingt-cinq ans par là. Il y a le père, tout *« convoitise sexuelle »* comme dit Claudel, la grand-mère et la mère, qui ont les yeux fermés, un médecin qui examine Agnès lorsqu'elle est enceinte de son père (mais ne pratique-t-il pas plutôt un curetage sur l'ordre du père ?), une tante qui va provoquer le dépôt de la plainte en justice, des compagnons d'Agnès qui, plus tard, ne vont pas savoir la libérer de ses cauchemars... Ce scénario, à la lecture, est simple, direct. Sans recherche d'écriture. Sans miroirs grossissants. Un constat sobre, qui met bout à bout les faits d'un cas d'inceste, tels que la psychologie, la jurisprudence, les témoignages, se recoupent pour dire la vie détruite. Catherine Anne pose le mot « fin » sur Agnès qui essaie, une fois encore, de se rappeler ce qu'elle veut oublier : *« Elle referme sur elle-même son histoire qui lui retombe sur le cœur »*, comme il est écrit dans *la Vie de Rancé*.

Le virage dangereux va brusquement nous sauter dessus, dès que les pages du scénario vont être transmuées en théâtre, en femmes et en hommes réels qui vont contrefaire les gestes, les paroles, qu'indique le texte. Ce qui est donné à la face des spectateurs peut déconcerter certains d'eux. La scène est dans l'obscurité. C'est la nuit. La petite Agnès, douze ans, pieds nus, en chemise de nuit, traverse un couloir. Elle est figurée par une actrice-enfant qui, en toute apparence, a bien cet âge-là, douze ans. Elle est saisie par son père qui lui plaque une main sur la bouche et glisse l'autre sous la chemise, vers le sexe. Une spectatrice ou une autre, un spectateur ou un autre, en présence de cette recopie, telle quelle, d'un acte qui les écœure, peuvent ressentir une maldonne, une arnaque.

Si le théâtre est si vrai que ça, sans plus, alors pourquoi n'est-il, en même temps, pas vrai ? Pourquoi suis-je condamné à n'être pas vrai moi aussi, pourquoi vais-je être incongru si je saute sur la scène et flanque une beigne au malheureux Jean-Claude Durand, qui joue le père ?

Une contrefaçon des faits divers

Juste au même moment, les mêmes spectateurs peuvent ressentir une autre arnaque : ce qu'ils voient et entendent là n'existe pas, n'est rien. Juste une contrefaçon, mimée, de ce que disent les faits divers. Rien de plus ne nous est donné. Le théâtre n'a pas lieu. Pas le moindre commencement de théâtre. Du toc. C'est que l'inceste, à Delphes, à Londres en 1600, n'est pas jeté comme ça, comme des bas morceaux de carne à des chiens, à la face d'autrui. Les faits participent d'une fable, d'un imaginaire, d'une invention spirituelle, ils sont sublimés par la lumière d'une éternité de conscience. Au lieu que le théâtre de la contrefaçon naturaliste ne décolle pas du sordide. Surtout si l'acteur reproduit gestes et voix par une démarche réaliste.

Aussi bien les acteurs d'*Agnès*, Marie-Armelle Deguy, Jean-Claude Durand, Fanny Pont, Stéphane Rongeot, Hélène Surgère, Emmanuel Schaeffer, Simon Duprez, Pascale Caemerbeke, Françoise Fouquet, jouent-ils « on ne peut mieux », comme on dit. Mais un seul d'entre eux, le jeune Sava Lolov sorti tout juste en juin dernier du Conservatoire, fait preuve d'imagination créatrice en inventant un décalage, une stylisation, qui soudain donnent vie au théâtre. Il est vrai qu'il soutient trois rôles particuliers, déjà « différenciés » par eux-mêmes : un employé de pressing qui trouve, dans une poche d'un vêtement du père, une photo qui dit tout (prise par le père grâce au système retard de l'appareil), puis le médecin qui reçoit l'enfant, puis un étranger qu'Agnès adulte rencontre, mais il ne sait pas le français.

Si Catherine Anne, qui met sa pièce en scène, avait orienté ses acteurs vers la qualité de « décalage » du jeu de Sava Lolov, l'entreprise eût semblé à la fois moins plate et moins vaine, car l'art singulier de ce comédien, très original, ses extravagances légères, ses ruptures d'instinct, ses moments de vide, comme si sa conscience rappelait le vol à surprises des lucioles, ses sursauts de pointes de feu, tout cela suscite en plein cœur de l'action des apparitions brèves mais fortes, immatérielles mais poignantes, de la poésie active, tragique, bagarreuse, du Théâtre avec un grand T, dont ne nous est tendu ici, ce soir, qu'un fantôme.

MICHEL COURNOT

► **Théâtre Gérard-Philipe. 59, boulevard Jules-Guesde, 93066 Saint-Denis. Métro : Saint-Denis-Basilique. Tél. : 42-43-17-17. A 20 h 30 du mardi au samedi. Dimanche à 17 heures (relâche le 25 janvier). De 60 F à 100 F.**

LETTRES

Mort de l'écrivain d'origine espagnole Juan Bautista Pineiro

Le dramaturge et écrivain d'origine espagnole Juan Bautista Pineiro est mort jeudi 13 janvier du sida, à l'hôpital Lariboisière, à Paris. Il était âgé de quarante-neuf ans.

Né en Espagne le 5 février 1945, Juan Bautista Pineiro a été élevé à Buenos-Aires avant de venir s'installer à Paris, où il vivait depuis de nombreuses années. Après trois ouvrages de bibliophilie illustrés par Leonor Fini et une parodie de *la Dame aux camélias*, il avait publié son premier roman, *le Voyage nu*, aux Éditions de La Différence en 1977 et, en 1981, un autre : *les Amours du Nil* (Laffont). Il avait écrit en 1976, pour le groupe théâtral argentin TSE, une pièce, *Vierge*, et un mélodrame, *Boulevard du mélodrame*. *Le Monde* avait publié plusieurs nouvelles de Juan Bautista Pineiro dans les années 80, ainsi qu'un long entretien avec Jorge Luis Borges.

La relance de l'intéressement et de la participation, malgré le chômage

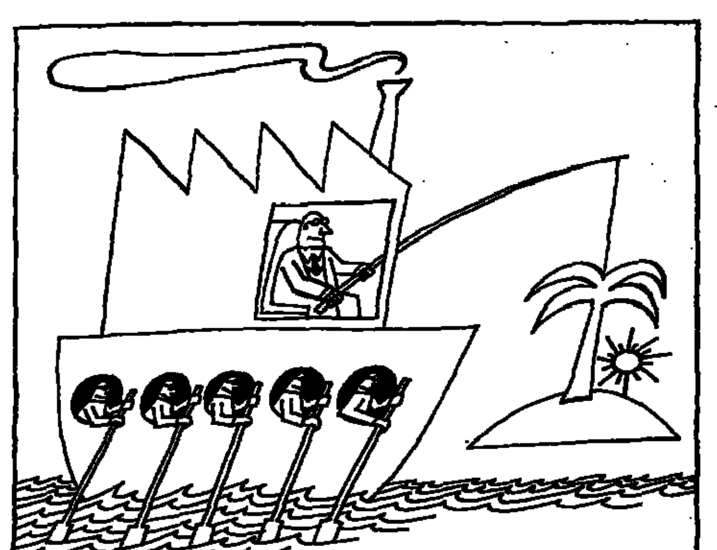
Le gouvernement engage les discussions sur le « compte épargne-temps »

■ PROPOSITIONS. Le gouvernement va rencontrer dans les prochaines semaines patronat et syndicats pour leur exposer ses propositions de relance de l'intéressement et de la participation. Le projet de loi qui sera débattu lors de la session parlementaire de printemps porte à 20 % de la masse salariale la part qui peut être consacrée à l'intéressement aux performances. Sa principale originalité est la création d'un « compte épargne-temps », offrant la possibilité de convertir primes d'intéressement en jours de congé supplémentaires. Cela permettrait d'éviter que l'intéressement, qui vise à augmenter la productivité du personnel, ne se retourne contre l'emploi.

■ ACTIONNAIRES. Par ailleurs, ce projet de loi permettra aux entreprises, dont les salariés détiennent plus de 5 % du capital, d'inclure, au sein du conseil d'administration, une ou deux personnes représentant les salariés-actionnaires. Toutefois, il ne s'agira pas d'une obligation.

En pesant sur la politique salariale et les résultats financiers des entreprises, la crise a singulièrement réduit l'espace nécessaire au développement de l'intéressement comme de la participation des salariés. Non seulement la récession réduit les sommes à distribuer, mais elle incite à privilégier l'emploi plutôt que l'amélioration des rémunérations.

Malgré ces vents contraires, le gouvernement entend donner un nouveau souffle à l'intéressement (aux performances) et à la participation du personnel (aux bénéfices, voire aux organes de gestion des sociétés), deux antiennes du «gaullisme social». Un projet de loi sera discuté lors de la session parlementaire de printemps et Michel Giraud, ministre du travail, doit rencontrer le patronat et les syndicats dans les prochaines semaines afin de connaître leur sentiment.



Ce projet porte à 20 % de la masse salariale le montant maximum de l'intéressement alors que cette-proportion avait été réduite (entre 10 % et 15 %) par la loi de 1990. De même, il ne sera plus possible de réserver à une partie des salariés (les cadres, le plus souvent) la distribution de primes. Les accords en cours, obligatoirement conclus pour une durée déterminée, iront juqu'à leur terme, mais, lors de leur renouvellement, la totalité du personnel devra être concernée.

Si la relative modestie des sommes actuellement consacrées à l'intéressement (pas plus d'une demi-douzaine de milliards de francs par an) peut conduire à relativiser l'argument selon lequel ces sommes, exemptes de cotisations sociales, sont autant de recettes perdues pour la Sécurité sociale, il est, en revanche, un fait établi qu'en période de récession l'intéressement (deux millions de salariés étaient concernés en 1990) se marie mal avec les impératifs de maintien de l'emploi. Stimuler la productivité des salariés lorsque l'activité est en chute libre ne peut en effet que générer des sureffectifs supplémentaires.

Congés supplémentaires

Avec la création d'un «compte épargne-temps», le ministère du travail pense néanmoins avoir trouvé une parade. A partir d'un accord d'entreprise ou de branche, il suggère d'offrir aux salariés la possibilité de convertir leurs primes d'intéressement en congés supplémentaires. L'impact négatif des gains de productivité sur l'emploi serait alors absorbé par cette forme d'aménagement du temps de travail. Le «compte épargne-temps» devrait également être utilisé pour des congés sans solde d'une durée minimale de six mois et, par dérogation au code du travail, pour récupérer les congés payés non pris pendant la période légale dans une limite à déterminer (dix jours par an, par exemple).

Ces dispositions permettront peut-être d'inverser la tendance au recul du nombre d'accords d'intéressement en vigueur. Au nombre de 3 640 en 1988, ils sont passés à 9 911 en 1989 avant de décliner régulièrement (8 840 en 1991 et 7 120 en 1992). Selon une étude du CERC, pas plus de 4 % des entreprises de 20 à 50 salariés pratiquent l'intéressement, alors que la proportion atteint un tiers pour celles dont l'effectif dépasse 1 000 personnes. En 1991, un salarié sur quatre n'a reçu aucune prime contre un sur dix en 1990.

Au chapitre de la participation aux résultats (obligatoire dans les quelque 17 000 entreprises de plus de 50 salariés), le projet de loi unifie à 50 % le taux de provision sur investissement et porte de 10 000 francs à 15 000 francs l'abondement pouvant être versé par l'employeur dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise.

Mais c'est surtout la participation des salariés aux organes de gestion des sociétés que le gouvernement souhaite encourager. Alors que la précédente tentative, durant la première cohabitation, s'est soldée par un échec retentissant, le ministère du travail a élaboré un dispositif permettant à l'assemblée générale des actionnaires de désigner des actionnaires salariés dès lors que le personnel détient plus de 5 % du capital. Pour faciliter leur entrée – et pour ne pas effaroucher les autres actionnaires –, le projet précise que ces nouveaux administrateurs s'ajouteront aux membres qui figurent déjà dans le conseil d'administration.

Directement inspiré de la proposition de loi votée en 1983 par le Sénat à l'initiative de Jean Chérioux (RPR), ce mécanisme est purement incitatif. Cependant, dès que la barre des 5 % est franchie, il impose d'organiser une assemblée générale extraordinaire dans un délai de six mois qui devra débattre de l'opportunité d'intégrer un ou deux administrateurs salariés. En cas de refus, la même question devra figurer à l'ordre du jour de toute autre assemblée générale extraordinaire. De guerre lasse, les conseils d'administration les plus réticents finiront par intégrer des représentants du personnel, espèrent les rédacteurs du projet de loi...

JEAN-MICHEL NORMAND

« Privatisées » : les administrateurs salariés menacés

Depuis la loi de démocratisation du service public du 26 juillet 1983, le conseil d'administration des entreprises publiques a, par obligations légale, un tiers de ses sièges réservés à ses salariés, élus sous «parrainage» syndical. Or, avec le programme de privatisation lancé par le gouvernement Balladur, qui entraîne le retour au privé de la majeure partie de ces entreprises, les administrateurs salariés se trouvent mis sur la sellette, leur fonction, si elle est conservée, pouvant devenir une coquille vide. En effet, avec leur privatisation, les anciennes entreprises publiques passent sous le statut de 1966 qui n'impose pas la présence de représentants des salariés au conseil d'administration.

Déjà posé entre 1986 et 1988, ce problème avait été résolu de manière diverse. Chez Saint-Gobain, qui a ouvert le bal des privatisations en 1986, les salariés avaient été invités à élire deux administrateurs salariés au holding du groupe, plus deux autres dans chacune de ses quatorze principales sociétés. En revanche chez Paribas, la direction de la compagnie financière s'est immédiatement débarrassée des sièges d'administrateurs salariés après la privatisation, trois sièges étant conservés au conseil de la Banque Paribas.

Trois modifications

En fait, les modifications imposées au statut des administrateurs salariés par le passage au privé sont de trois ordres. D'obligatoire, la présence de ces administrateurs devient facultative, c'est- à-dire qu'après accord de l'assemblée générale des actionnaires les sociétés privatisées ont la possibilité d'élire de un à quatre administrateurs salariés. Bénéficiant d'une *« protection particulière »*, ces représentants du personnel ont les mêmes droits et obligations que les autres administrateurs, y compris celui de toucher des jetons de présence. En revanche, ils ne bénéficient plus de crédits d'heures. Enfin, d'un collège unique pour leur élection, on passe à un double collège, l'un réservé aux cadres, l'autre aux non-cadres.

Ainsi, lors du premier conseil d'administration de la BNP privatisée, le 14 décembre 1993, il y avait, sur seize personnes, trois administrateurs salariés dont un pour l'encadrement (un CGC, un CFDT et un CGT) contre six précédemment. Pour trancher sur le sort de ces administrateurs particuliers, la BNP s'est alignée sur ce qui s'était passé à la Société générale où, en 1987, leur nombre avait aussi été divisé par deux. Toutefois, Jean-Luc Vabant, administrateur salarié CFDT à la Société générale de 1987 à 1991, a déploré une perte d'intérêt dans l'exercice de son mandat. *« La loi de démocratisation du secteur public instaurait une gestion tripartite de la banque. Depuis la privatisation, le conseil d'administration est devenu une chambre d'enregistrement »*, constate-t-il.

Chez Rhône-Poulenc, le sort des administrateurs salariés doit être tranché définitivement en février. Mais d'ores et déjà leur nombre sera réduit à la portion congrue, car d'environ quarante dans les filiales du groupe il n'y en aura plus aucun. Seuls subsisteront trois administrateurs salariés contre six au conseil d'administration du groupe, dont un réservé aux cadres. Chez Elf-Aquitaine – dont la privatisation est imminente –, les projets qui ont filtré font état de la conservation de trois administrateurs salariés au niveau du groupe, plus d'un certain nombre dans les filiales, notamment dans la branche Elf Sanofi.

Reste que le rôle des administrateurs salariés est de plus en plus amoindri. Soucieux de voir leur mission, jugée plutôt positive, perdurer, le gouvernement souhaite modifier l'ordonnance du 21 octobre 1986 pour permettre une représentation réelle des salariés dans les conseils d'administration et les conseils de surveillance. En introduisant un seuil de 5 % du capital détenu par les salariés à partir duquel ils auraient droit – mais il s'agit d'une faculté et non d'une obligation – à un poste ou deux au conseil d'administration, le gouvernement soutient leur présence. En effet à la BNP, comme chez Rhône-Poulenc, les salariés détiennent respectivement 5 % et 6,09 % du capital des entreprises.

ALAIN BEUVE-MÉRY

CLÉS/ *Lexique*

■ Intéressement. Les primes d'intéressement permettent d'associer les salariés aux résultats (performances, productivité, qualité) de leur société ou de leur établissement. Exemptes de cotisations sociales, les primes d'intéressement sont en baisse compte tenu des difficultés de la plupart des entreprises.

■ Participation. La participation financière, obligatoire dans les entreprises de plus de 50 salariés, consiste à redistribuer une partie du bénéfice aux salariés. Dans le cas où les salariés détiennent des actions de leur société, ils peuvent élire des représentants qui siégeront au conseil d'administration en tant que salariés-actionnaires.

■ Gaullisme. Intéressement et participation ont été développés par le général de Gaulle, qui en a fait l'essentiel de sa doctrine «sociale». L'intéressement a été introduit par une ordonnance de 1959 alors que la participation l'a été par une loi de 1966.

REPÈRES

ASSURANCES

Winterthur se renforce en Allemagne

Le groupe d'assurances suisse Winterthur, un des dix premiers assureurs européens, va plus que tripler son volume d'affaires en Allemagne, grâce à sa prise de participation dans Deutsche Beamten Versicherung (DBV), qui appartenait jusqu'alors majoritairement au groupe bancaire Commerzbank, a indiqué, lundi 17 janvier, Peter Spaelti, président du groupe suisse. En contrepartie, la Commerzbank va devenir actionnaire de Winterthur. *« L'Allemagne devient ainsi le plus important marché, et de loin, pour le groupe Winterthur, en dehors de la Suisse »*, a précisé la direction de cette compagnie d'assurances. Dans ce pays, le volume de primes brutes passera de 1,5 à 5,5 milliards de deutschemarks (18,5 milliards de francs). DBV a représenté, en 1993, un volume de primes brutes de 3,4 milliards de DM, dont 59 % proviennent des affaires vie, 27 % des affaires maladie et 14 % des autres branches non-vie.

CORÉE DU SUD

Siemens et Alcatel polémiquent à propos du TGV

La polémique entre les concurrents en lice pour le projet de train à grande vitesse sud-coréen se poursuit. Mercredi 12 janvier, le PDG d'Alcatel-Alsthom, Pierre Suard, dénonçait dans *les Echos « la guerre acharnée »* que lui livrait son concurrent allemand, en utilisant *« toutes les méthodes, même celles qui sont déloyales »*. Mardi 28 décembre, le gouvernement sud-coréen avait annoncé la prolongation des offres de l'allemand Siemens et du français GEC-Alsthom pour la réalisation d'un train à grande vitesse, en dépit de l'annonce l'été dernier du choix du français comme *« opérateur étranger prioritaire »*. Dans un communiqué publié lundi 17 janvier, Siemens AG *« réfute énergiquement les reproches de concurrence déloyale à propos du projet de train à grande vitesse en Corée »*, selon un communiqué de Siemens AG. *« Il n'y a à Séoul ni conclusion des négociations ni précontrat avec GEC-Alsthom sur la livraison de trains français TGV. »* A la fin novembre, Siemens avait réduit son offre de 10 %, à 2,12 milliards de dollars.

ÉPARGNE

Polémique sur les fonds de pensions

Le dépôt, annoncé par le gouvernement, d'un projet de loi au printemps sur la création de fonds de pension provoque déjà des remous. Si les contours du texte préparé par les pouvoirs publics sont encore très flous, banquiers et assureurs, qui convoitent un nouveau marché appelé à recueillir une part non négligeable de l'épargne des Français, sont déjà en guerre ouverte. Le point de friction essentiel est d'ordre technique et concerne le mode de sortie de ces fonds de pension. Les assureurs ont toujours été favorables à la sortie en rente, un type de gestion qui leur est familier. En revanche, les banquiers plaident pour une sortie en capital.

Dernier épisode, Denis Kessler, président de la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA), estime dans un entretien aux *Echos*, lundi 17 janvier, qu'il existe, en France comme à l'étranger, *« un fort consensus sur la sortie en rente »* des fonds de pensions. *« Cela se comprend si l'on a en tête la finalité de retraite du dispositif. » « Il n'y a pas d'utilité sociale à recevoir un patrimoine à âge fixe »*, ajoute-t-il.

L'Association francaise des banques (AFB) a réagi immédiatement en réfutant, le 17 janvier, les propos de M. Kessler. Pour l'AFB, l'affirmation de celui-ci sur le large consensus autour de la sortie en rente est *« erronée »*. Les banquiers plaident pour la liberté de choix et se réfèrent à une proposition du CNPF de création de *« fonds de retraite »* allant dans ce sens.

RÉCESSION

Bonn annonce de nouvelles coupes budgétaires

Le gouvernement allemand a décidé, lundi 17 janvier, d'économiser cette année 5 milliards de marks supplémentaires (17 milliards de francs) pour tenter de contenir dans les limites prévues (69,1 milliards de marks, soit 235 milliards de francs) le déficit du budget 1994, voté en décembre mais lourdement grevé par la récession. A l'issue d'une réunion interministérielle, le ministre des finances, Theo Waigel, a annoncé que le budget de la défense, le plus touché par les économies, serait amputé de 1,2 milliard de marks. La plupart des autres ministères ont aussi été touchés, en particulier ceux des transports et du travail, qui supporteront *« une part non négligeable »* du fardeau, selon M. Waigel. Seul le budget de la recherche a été épargné. M. Waigel a souligné qu'aucune prestation sociale ne sera réduite du fait de ces économies.

SOCIAL

Accord salarial partiel à la SNCF

Trois organisations syndicales de cheminots sur sept – FO, CFE-CGC, FGAAC (agents de conduite autonomes) – ont indiqué, lundi 17 janvier, qu'elles ratifiaient les ultimes propositions salariales pour 1994 de la direction de la SNCF. Le calendrier des revalorisations prévoit d'accorder aux cheminots 1 % d'augmentation au 1er janvier, 0,5 % au 1er mai et 0,5 % au 1er septembre. Ces propositions assurent aussi un ajustement technique des coefficients hiérarchiques au 1er janvier et la consolidation de la moitié de la prime exceptionnelle versée en décembre 1993 dans la gratification de vacances. Cet accord prévoit enfin une *« clause de rendez-vous »*. La CFTC et la FMC (maîtrise et cadres autonomes) ne donneront leur réponse définitive que le 20 janvier. En revanche, la CGT, majoritaire, et la CFDT ont rejeté ces propositions au motif qu'elles entérinaient une perte de pouvoir d'achat pour les agents, et qu'elles creusaient l'écart des rémunérations entre hauts et bas revenus.

ÉTRANGER

Selon l'étude annuelle de l'OCDE

Une reprise durable de l'économie italienne est en vue

« Les autorités font preuve de plus de réalisme et de détermination dans la poursuite de leurs objectifs budgétaires et la compétitivité internationale du pays s'est améliorée, si bien que les perspectives d'une reprise durable se sont nettement renforcées. » **Rendu public dans la soirée du lundi 17 janvier, le jugement assez positif porté par l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) sur l'Italie, dans son étude annuelle sur ce pays, tombe à pic.**

Le jugement de l'OCDE confirme entre les lignes que la démission, à la fin de la semaine dernière, du premier ministre italien, Carlo Azeglio Ciampi, à qui le président de la République, Oscar Luigi Scalfaro, a demandé de demeurer en fonctions jusqu'aux élections législatives du 27 mars, ne s'explique pas comme c'est souvent le cas par une situation économique inextricable. Dans l'affaire italienne, c'est bien la non-représentativité du Parlement qui est en cause. D'une certaine façon, le début d'assainissement du pays que décrit l'OCDE peut laisser espérer des lendemains meilleurs et devrait donc faciliter un nouvel équilibre politique après les élections.

« La rapidité et l'ampleur des transformations politiques que connaît l'Italie depuis la mi-1992 dépassent toutes les prédictions, écrit l'OCDE. *En une série d'initiatives rapides, le pays a dévoilé un système de corruption politique qui, pendant des années, avait dilapidé d'énormes ressources. »* Evoquant le référendum d'avril 1993 qui a vu l'électorat se prononcer massivement pour l'adoption d'un système de scrutin majoritaire, l'étude note que ce vote a fait apparaître *« un désir de voir se réduire le rôle de l'Etat dans les activités économiques et a appuyé par là même les efforts du gouvernement pour mettre en place le cadre d'une privatisation à grande échelle »*.

Conditions d'une réussite

Ce mandat politique, souligne l'OCDE, a été confié aux autorités *« alors que le pays traverse une période de récession, malgré la poussée des exportations stimulées par la dépréciation de la monnaie depuis septembre 1992 »*. Le programme de privatisation à *« grande échelle, motivé initialement par la nécessité d'enrayer le gonflement rapide de la dette publique, est considéré de plus en plus comme un moyen décisif d'améliorer la situation globale de l'offre »*.

En d'autres termes, l'efficacité de l'économie italienne. La purge économique et financière imposée par les gouvernements Amato et Ciampi va-t-elle durablement freiner l'activité économique ? La réponse de l'OCDE ne laisse guère de doute : *« La reprise de l'activité économique prévue pour 1994 et 1995 sera sans doute trop faible pour enrayer la montée du chômage. »* Le PIB (produit intérieur brut) croîtrait l'année prochaine de 1,7 % après une totale stagnation cette année (– 0,1 %) et une très faible progression en 1992 (+ 0,9 %). Sur la période 1992-1994, la croissance annuelle serait donc inférieure à 1 %. Seule consolation immédiate : *« La baisse de la production, qui s'était amorcée à l'automne de 1992, semble avoir fait place à une reprise au cours de l'été de 1993, du fait essentiellement du rebond des exportations. »* Mais, sur le plan interne, la consommation privée s'est contractée avec la baisse des salaires réels, tandis que l'assombrissement des perspectives de production accélérait le repli de l'investissement.

Jusqu'en 1995 donc, la croissance économique resterait *« très inférieure à la croissance de la production potentielle »*. Le faible redressement attendu de l'activité aurait pour conséquence de laisser l'emploi stagner. Le taux de chômage atteindrait donc, selon l'étude, 11,7 % de la population active au cours de la seconde partie de 1995 contre 10,2 % en moyenne au cours de l'année dernière.

En dépit de la forte dévaluation de la lire, sortie du SME (système monétaire européen) en septembre 1992, le taux d'inflation a été relativement bien contenu, ce qui est un succès important. Quand les effets accélérateurs de la dépréciation de la monnaie ont commencé de se faire sentir sur les prix à la consommation, c'est-à-dire durant l'été dernier et à l'automne, le taux d'inflation annuel est resté, avec 4,2 %, inférieur de un point à ce qu'il était avant la dévaluation. *« Tenue en échec par le faible niveau de l'activité et par le ralentissement des coûts unitaires de main-d'œuvre (le mécanisme d'indexation des salaires avait été suspendu puis supprimé en juillet 1992), l'inflation devrait retrouver sa trajectoire de baisse en 1994 »*, écrit l'OCDE qui prévoit une hausse des prix de 4,1 % cette année et de 3 % en 1995, après des augmentations de 5,4 % en 1992 et 4,5 % en 1993. Malgré cela, les taux d'intérêt à long terme qui intègrent les taux d'inflation futurs, s'ils se sont détendus à partir d'avril 1993, dépassaient encore de deux points à l'automne dernier les taux nominaux de l'Allemagne et de la France.

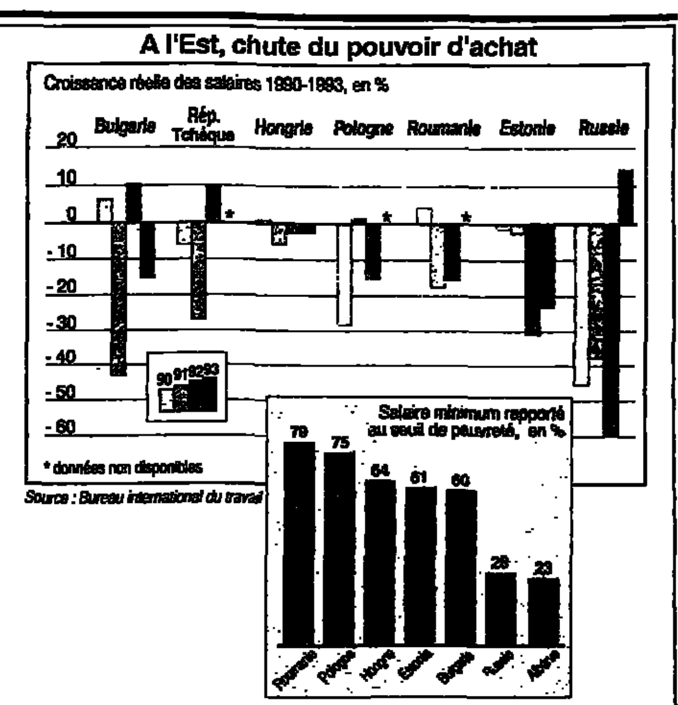
La politique économique semble donc avoir été bien conduite puisque la baisse importante du taux de change effectif – qui a atteint 20 % depuis septembre 1992 – non seulement n'a pas eu pour effet d'accélérer l'inflation, mais a eu le mérite d'éviter un recul plus important de la production, même si celle-ci a affiché son plus mauvais résultat depuis vingt ans. *« La plongée dans la récession aurait été encore plus brutale si les exportations n'avaient bénéficié des gains de compétitivité découlant de la forte baisse de la lire »*, souligne l'étude.

Le gouvernement Ciampi, quand il a succédé en avril 1993 au gouvernement Amato, s'est fixé les mêmes objectifs : faire baisser l'inflation, réduire l'énorme déficit budgétaire. En septembre 1992, quelques jours à peine après que la lire fut sortie du SME, le gouvernement Amato a annoncé pour 1993 *« un programme d'austérité sans précédent »* qui a marqué *« un tournant dans l'histoire budgétaire récente de l'Italie »*, représentant le plus gros effort d'assainissement parmi les grands pays industrialisés. Crédibilité retrouvée : l'Italie a pu obtenir, début 1993, un prêt de la Communauté européenne qui prévoit le versement échelonné de 8 milliards d'écus, soit une cinquantaine de milliards de francs. Un programme de rigueur budgétaire touchant en priorité les dépenses dans quatre domaines : l'emploi dans le secteur public, les pensions de retraite, les soins de santé, le financement des collectivités locales. L'extension du scandale de la corruption a perturbé temporairement le climat, rappelle l'OCDE. Le gouvernement Ciampi a alors *« mis sur pied un programme réaliste de stabilisation budgétaire »* qui, s'ajoutant à la nouvelle loi électorale, a *« amélioré considérablement le cadre dans lequel se déploient les politiques de stabilisation »*.

« Un parcours budgétaire satisfaisant est indispensable pour rendre crédible le programme de stabilisation de l'Italie et permettre ainsi une nouvelle baisse des primes de risque intégrées dans les taux d'intérêt, ce qui aura des retombées positives sur les finances publiques et l'activité économique », ajoute l'OCDE avant de conclure : *« Il est indispensable de restaurer la crédibilité de bon nombre des institutions du pays (...). Des efforts importants de stabilisation sont encore nécessaires »* qui entendent *« un soutien durable de l'opinion publique, fondé sur le sentiment d'un partage équitable du fardeau de l'ajustement »*.

Al. V.

A l'Est, chute du pouvoir d'achat



Source : Bureau international du travail

Aucun des anciens pays du bloc socialiste n'y a échappé. Pour tous, la libération des prix s'est traduite par une chute très importante du pouvoir d'achat des salariés, notamment les plus défavorisés. Le salaire minimum se voulait un filet de protection sociale. En fait, il fait figure de cadeau empoisonné, car, partout, son niveau est tombé bien en dessous du seuil de pauvreté.

C'est en Albanie et en Russie (salaire minimum : 40 francs par mois), note une étude du Bureau international du travail (BIT), que la situation est la plus dramatique. En Pologne et en Hongrie, deux pays qui ont pourtant déployé de réels efforts pour maintenir le pouvoir d'achat du salaire minimum, ce dernier reste également obstinément fixé en dessous du seuil – variable d'un pays à l'autre – de pauvreté (de 30 % environ). Dans la mesure où toutes les allocations sociales sont liées au salaire minimum, les gouvernements ont maintenu celui-ci à la baisse afin de contrôler les dépenses sociales, observe le BIT.

INDUSTRIE

Pékin s'engageant à limiter ses exportations

Les Etats-Unis et la Chine s'accordent sur le textile

NEW-YORK

de notre correspondant

La Chine et les Etats-Unis sont parvenus, lundi 17 janvier, à un accord commercial dans le secteur du textile, Pékin s'engageant à limiter pendant trois ans la croissance de ses exportations sur le marché américain. Les ventes chinoises ne devront pas dépasser en 1994 leur niveau de 1993 et ne pourront augmenter que de 1 % en 1995 et à nouveau en 1996. Mickey Kantor, le représentant américain au commerce s'est réjoui, lundi à Washington, de ce compromis, affirmant qu'il n'y avait eu *« aucune liaison d'aucune sorte »* entre ce dossier et celui d'une possible action des Etats-Unis sur la clause de la nation la plus favorisée accordée à la Chine et qui doit faire l'objet d'une discussion en juin.

Face à la forte progression des ventes chinoises de produits textiles, légales et illégales, les Etats-Unis avaient menacé au début de cette année (*le Monde* du 8 janvier) Pékin de mesures unilatérales de rétorsion (une réduction de 25 % à 35 % des quotas d'importations autorisées dès 1994) si la Chine ne prenait aucune disposition pour limiter ses exportations. La menace a conduit les Chinois à accepter ce compromis. D'après l'administration américaine, le nouvel accord représente une réduction de 13 % des exportations autorisées par rapport à ce qu'elles auraient pu être dans le cadre de l'accord précédent, qui arrivait à échéance au 31 décembre 1993. Pour la première fois, un accord définit un quota sur les ventes chinoises de produits en soie vers les Etats-Unis.

E. I.

INDICATEURS

GRANDE-BRETAGNE

• **Les ventes de détail ont battu des records en décembre.** – Les ventes de détail ont connu en décembre leur plus forte hausse annuelle depuis avril 1990, mais leur rythme de croissance devrait se ralentir au début de 1994, a indiqué, mardi 18 janvier, la Confédération de l'industrie britannique (CBI). Le boom a été presque général, seuls les magasins de boissons alcoolisées ayant enregistré une baisse de leurs ventes par rapport à l'an dernier. Ce sont les pharmacies et les épiceries qui ont réalisé les plus fortes hausses. Une exception : les concessionnaires automobiles ont connu une légère baisse de leurs ventes en décembre par rapport à l'année précédente. Les statistiques officielles des ventes de détail en décembre doivent être publiées mercredi 19 janvier. En novembre, elles avaient progressé de 3,9 % par rapport au même mois de 1992.

HONGRIE

• **Prix à la consommation : + 22,5 % en 1993.** – Les prix à la consommation ont progressé de 22,5 % l'an dernier en Hongrie, contre une hausse de 35 % en 1992, a annoncé lundi 17 janvier, le Bureau statistique central. Ce sont les prix alimentaires qui ont le plus augmenté (+ 29,3 %), suivis par ceux des services (+ 24,1 %). Viennent ensuite, les prix de l'énergie domestique (+ 20,3 %), ceux des vêtements (+ 16,7 %) et ceux des biens de consommation durable (+ 11 %).

EN BREF

TEMPS DE TRAVAIL : Accord à Thomson-Télévision (Angers). – La direction de l'usine Thomson-Télévision d'Angers (Maine-et-Loire) et trois syndicats (CFDT, FO et CFE-CGC) viennent de signer un accord sur deux ans permettant de moduler les horaires hebdomadaires des 1 500 salariés de cet établissement en fonction de la courbe annuelle des ventes de téléviseurs. En vertu de cet accord rejeté par la CGT, la durée hebdomadaire du personnel de journée sera donc de 30 heures 38 minutes (et de 28 heures 24 minutes pour les salariés en équipe) du 1er janvier au 10 juin, durant la période dite *« de faible activité »*, tandis que, le reste de l'année, les salariés pourront travailler jusqu'à 44 heures par semaine. En contrepartie de cet aménagement qui a permis de sauver 180 emplois, les heures supplémentaires ne seront plus rémunérées, les salariés bénéficiant de deux jours de congé supplémentaires par an.

RÉMUNÉRATIONS : Salaire brut mensuel privé : + 0,6 % au troisième trimestre. – Dans le secteur privé, l'indice du salaire mensuel brut de base (hors primes et indemnités) a progressé de 0,6 % au troisième trimestre 1993, selon l'enquête du ministère du travail, diffusée lundi 17 janvier par l'INSEE. Si l'indice de salaire mensuel brut des ouvriers s'est élevé de 0,7 % sur cette période, celui des cadres s'est limité à 0,3 %.

TRANSPORTS

Préparée par le ministère de l'équipement

La réforme des transports en commun valorise les projets de bus et de tramways aériens

La réforme du financement des transports en commun, préparée par le ministère de l'équipement et des transports, favorise les projets les plus *« légers »*, comme les bus en site propre ou les tramways aériens. Elle prévoit des taux de subventions en fonction du mode de transport (*le Monde* du 6 décembre). Ainsi, les projets de bus en site propre disposeront d'une subvention de 40 %, avec un plafond de 7 millions à 10 millions de francs du kilomètre, les sections en surface de projets routiers guidés (bus électriques guidés par un rail au sol) d'un taux de 35 %, avec un plafond de 15 à 20 millions de francs du kilomètre, les sections en surface des tramways, 30 % avec un plafond de 25 à 30 millions de francs du kilomètre, les sections aériennes des métro ou VAL, 25 % avec un plafond de 35 à 40 millions de francs du kilomètre, enfin les section enterrées des métro, VAL ou tramway 20 % avec un plafond de 50 à 60 millions de francs du kilomètre, a annoncé le ministère des transports dans un communiqué en date 17 janvier.

« La priorité sera accordée aux projets qui améliorent et valorisent les réseaux existants, qui privilégient un partage de la voierie courageux », estime le ministère des transports. Ce nouveau mode de financement, qui fera l'objet d'une circulaire aux préfets, se substitue à un calcul de la subvention de l'Etat sur la base du projet le plus économique au taux uniforme de 30 %. Cette formule conduisait *« à concentrer l'enveloppe de 2 milliards de francs consacrée par le Xe plan aux transports collectifs sur les projets les plus importants au détriment des villes moyennes »* et instaurait *« une forme de tutelle à postériori de l'Etat »*, en liant la subvention à la solution la plus économique, poursuit le communiqué.

En raison de la chute du marché des tracteurs

Renault Agriculture s'allie avec ses deux rivaux

Fréquents dans l'industrie automobile, les accords de partenariat le sont beaucoup moins dans le machinisme agricole. Rompant avec la tradition, Renault Agriculture, numéro un en France pour les ventes de tracteurs, mais nain à l'échelle mondiale, vient de nouer deux accords avec Massey-Ferguson d'une part, deuxième constructeur mondial de machinisme agricole derrière Fiat-Ford, et avec John Deere (numéro trois mondial ex-aequo avec Case International Harvester) d'autre part.

Avec Massey-Ferguson, Renault Agriculture envisage deux opérations. Il va créer une filiale commune, le GIMA (Groupement international du machinisme agricole), détenue à parts égales par les deux partenaires. Elle sera basée à Beauvais (Oise) et concernera la recherche, le développement et la fabrication dans les domaines de la mécanique, de l'hydraulique et de l'électronique. Cette opération permettra le regroupement des activités de l'usine Massey-Ferguson de Beauvais et de l'usine Renault du Mans (Sarthe) dans tous les domaines, sauf le montage, la carrosserie et les moteurs, et une partie de la mécanique qui restera aussi au Mans. L'incidence sur l'emploi devrait être globalement neutre sur le site du Mans (430 emplois) grâce à l'apport d'activités d'usinage et de montage supplémentaires venant d'un autre accord passé parallèlement avec le constructeur américain John Deere, et positive à Beauvais, où sera basée la filiale. Toutefois, la CFDT de Renault s'est inquiétée des conséquences possibles de l'accord pour les tracteurs Renault, qui doit être présenté au comité central d'entreprise le 25 janvier.

Le deuxième accord avec Massey-Ferguson prévoit la création d'un groupement d'intérêt économique (GIE) d'achats. Dans un premier temps, cet accord concerne la totalité des achats de Renault et de la filiale française de Massey. Mais il pourrait être étendu mondialement ultérieurement. En matière commerciale, chaque constructeur conservera ses réseaux propres de distribution.

Parallèlement, Renault Agriculture a annoncé une alliance industrielle avec l'américain John Deere. Celui-ci va fournir à Renault Agriculture des moteurs Diesel produits dans l'usine John Deere de Saran (Loiret). Ils seront montés sur la gamme des tracteurs Renault. En retour, Renault Agriculture fournira à John Deere des tracteurs équipés de moteurs John Deere, qui seront commercialisés sous la marque John Deere en complément des gammes actuelles du constructeur américain. Ces accords devraient permettre aux protagonistes de mieux faire face à l'effondrement des marchés. Les ventes de tracteurs sont tombées de 330 000 unités en 1976 à 130 000 environ en 1993. En revanche, Renault Agriculture n'envisage pas d'opérations capitalistiques d'envergure avec ses deux nouveaux partenaires. *« Le fait que nous signions avec deux groupes montre bien que nous sommes décidés à garder notre indépendance »*, souligne Jan Gerritsen, directeur du marketing et de la planification de Renault Agriculture.

A. K.

Shemaya Levy succède à Jean-Pierre Capron à la tête de RVI

Shemaya Levy, actuel directeur général chargé de la branche européenne de Renault Véhicules industriels, va succéder à Jean-Pierre Capron à la tête du constructeur français de poids lourds. Annoncée mardi 18 janvier au conseil d'administration de RVI, cette nomination devrait être effective fin février.

Agé de quarante-six ans, M. Levy a fait toute sa carrière dans le groupe Renault où il est entré en 1972. Selon *les Echos*, Jean-Pierre Capron, ancien élève de Polytechnique, membre du corps des mines, aurait *« choisi de quitter le secteur public pour prendre la présidence d'une entreprise industrielle française »*.

Après un déficit d'exploitation de 1,6 milliard de francs

Japan Air Lines envisage de se séparer de 5 000 personnes en quatre ans

TOKYO

de notre correspondant

En difficulté, Japan Air Lines (JAL), dont le déficit d'exploitation pour l'exercice en cours s'élèverait à 30 milliards de yens (1,6 milliard de francs), va mettre en place un plan de rationalisation, a annoncé, mardi 18 janvier, le quotidien économique *Nihon Keizai*. La teneur des mesures envisagées, qui doivent être annoncées officiellement le 20 janvier, nous a été confirmée par la compagnie : réduction du personnel de 5 000 personnes au cours des quatre ans à venir – JAL a actuellement 22 000 employés – et diminution drastique des investissements, qui doivent passer de 1 000 à 400 milliards de yens d'ici à 1998. La direction de JAL compte annoncer à son personnel qu'il n'y aura pas d'augmentation de salaire en 1994. Ce plan pourrait affecter les acquisitions de nouveaux appareils : JAL examine l'achat pour ses lignes intérieures d'appareils parmi lesquels figure l'Airbus A-320.

Les difficultés de JAL tiennent à deux raisons principales : la récession et la valorisation du yen, qui rend le marché nippon particulièrement attractif pour les compagnies étrangères, notamment américaines. JAL, dont le réseau international est infiniment plus développé que les autres compagnies japonaises, elles aussi en difficulté, est particulièrement exposé et perd de l'argent sur ses lignes trans-Pacifique. L'intensification de la concurrence se traduit par une guerre de prix. Bien que le nombre des passagers japonais augmente, les profits de JAL diminuent, en raison de la prolifération des billets à tarifs réduits. Cette évolution est due à la fois à la concurrence étrangère et à la *« déréglementation sauvage »* pratiquée au Japon même par les agences de voyages.

Ph. P.

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

RÉSULTATS

ELF AQUITAINE : chute de 82,2 % du bénéfice en 1993. – Le résultat net d'Elf Aquitaine est estimé en 1993 à 1,1 milliard de francs, après déduction d'éléments non récurrents de 2 milliards de francs, contre 6,2 milliards en 1992, a indiqué, mardi 18 janvier, le groupe dans un communiqué. Ces estimations sont conformes aux prévisions faites durant l'automne par le nouveau président de la compagnie pétrolière, Philippe Jaffré (*le Monde* du 25 novembre 1993). Cette chute de 82,2 % des bénéfices d'une année sur l'autre, est due principalement au « nettoyage » des comptes de la première entreprise française avant sa privatisation, qui devrait débuter dans les prochains jours.

ELF SANOFI : bénéfice net d'environ 800 millions en 1993 après une provision de 350 millions de francs. – Le groupe Elf Sanofi, filiale pharmaceutique et cosmétique de la compagnie pétrolière Elf Aquitaine, a confirmé, mardi 18 janvier, qu'il prévoyait de réaliser en 1993 un bénéfice net d' *« environ 800 millions de francs »* après provision exceptionnelle de 350 millions de francs. Le bénéfice net serait donc en recul de 23 % par rapport à celui de 1992, qui atteignait 1,046 milliard de francs. Le chiffre d'affaires du groupe s'est établi en 1993 à 23,6 milliards de francs contre 21,4 milliards en 1992, soit une progression de 10,2 %, ajoute Elf Sanofi dans un communiqué. A structure comparable, cette progression est ramenée à 2,9 %, précise le groupe.

ACTIONS

BAIL EQUIPEMENT : l'OPR du GAN a débuté mardi 18 janvier. – La cotation des actions Bail Equipement, suspendue depuis le 5 janvier, a repris, mardi 18 janvier, sur le marché à règlement mensuel. Les 3 039 557 actions Bail Equipement seront radiées du marché à règlement mensuel à l'issue de la séance de bourse du 24 janvier, dernier jour de cotation du terme boursier de janvier. A compter du 25 janvier, la cotation des actions Bail Equipement sera transférée sur le marché officiel au comptant. Le conseil d'administration de Bail Equipement avait recommandé le 11 janvier, *« à l'unanimité »*, aux actionnaires minoritaires de la société d'apporter leurs titres à l'offre publique de retrait (OPR) initiée par le GAN-CIC. Dans le cadre de son OPR annoncée le 5 janvier, le GAN-CIC (qui détient déjà 52,08 % des actions et 60,8 % des droits de vote de Bail Equipement), propose aux actionnaires minoritaires de racheter leurs actions au prix unitaire de 30 francs, pour leur permettre de céder leurs titres avant qu'ils ne perdent toute leur valeur.

PROJETS

TUNNEL SOUS LA MANCHE : le gouvernement britannique va débloquer 1 à 1,5 milliard de livres. – Le gouvernement britannique va débloquer de 1 à 1,5 milliard de livres pour la construction de la voie ferroviaire rapide qui doit relier le tunnel sous la Manche à Londres, a révélé, lundi 17 janvier, le *Daily Telegraph*. Cet important effort du gouvernement – le coût total du projet est estimé à 3 milliards de livres, soit 26,6 milliards de francs – est destiné à faire en sorte que la voie soit effectivement terminée en l'an 2 002 *« au plus tard »*, écrit le journal. *« La promesse de fonds supplémentaires rendra le projet plus attractif pour le secteur privé »* selon le *Daily Telegraph*, qui affirme que le ministère des transports va lancer le mois prochain un appel d'offres pour la construction de cette ligne. En attendant son ouverture, l'Eurostar, le train à grande vitesse qui reliera Paris à Londres à partir du mois de juin, ne circulera qu'à 100 km/h entre la sortie du tunnel et Londres, au lieu de 300 km/h entre Paris et Calais et 160 km/h sous la mer.

SEGA se lance dans la diffusion de jeux par satellite. – Le fabricant japonais de jeux vidéo Sega Enterprises Ltd. a décidé de se lancer dans la diffusion par satellite, imitant ainsi son grand rival Nintendo Co. Ltd., a annoncé récemment un porte-parole de l'entreprise. Sega a créé un groupe d'étude avec la Japan Broadcasting Corp. (NHK) et d'autres partenaires pour préparer la diffusion de jeux vidéo par un satellite qui doit être lancé en 1997. Parmi les autres participants à ce groupe figurent Konami Co. Ltd., qui fournit déjà un logiciel CD-ROM pour Sega, Capcom Co. Ltd., qui a créé un jeux pour elle et Taito Corp., une société de location de matériel de divertissement. Cette initiative intervient moins de dix mois après l'annonce par Nintendo d'un investissement de 782 millions de yens (40 millions de francs) dans la Satellite Digital Audio Broadcasting Co. Ltd., société en difficulté spécialisée dans la diffusion par satellite.

SOCIAL

OLIVETTI : accord entre la direction et les syndicats sur la suppression de 1 700 emplois. – Les dirigeants du groupe informatique italien Olivetti et les syndicats sont parvenus, lundi 17 janvier, à trouver un accord sur les modalités d'une réduction de 1 700 emplois sur les 17 000 du groupe. L'accord, négocié sans interruption depuis dimanche après-midi, a été conclu en présence du ministre italien du travail, Gino Giugni. Il prévoit 1 700 réductions de postes, sans licenciement, sous forme de pré-retraites, de contrats de solidarité ou de mise en formation. Dans ce dernier cas, des possibilités de reclassement dans l'entreprise pour 425 salariés doivent exister. Une formule de réduction des salaires a été également trouvée pour 262 employés sous forme de non versement de leurs salaires lors de sept jours fériés en 1994 et 1995, selon les modalités de ce plan de restructuration. Olivetti avait d'abord annoncé son intention de supprimer près de 2 000 postes, mais la négociation intervenue dimanche et lundi a permis de réduire ce chiffre à 1 700.

ACQUISITION

FRANÇOIS PINAULT franchit le seuil de 50 % de Pinault-Printemps. – Le groupe familial François Pinault, à travers les sociétés Financière Pinault et Artémis, a franchi en hausse le seuil de 50 % des droits de vote de Pinault-Printemps, a annoncé, lundi 17 janvier, un communiqué de la Société des Bourses françaises (SBF). Le groupe François Pinault détient désormais 52,32 % des 12 377 784 droits de vote existants de Pinault-Printemps. Ce franchissement de seuil résulte de l'acquisition par la société Artemis de deux blocs d'actions représentant au total 696 209 actions Pinault-Printemps, soit 4,89 % du capital de cette société.

MANAGEMENT

BERNARD AUBERGER pourrait succéder à Pierre Simon à la tête du Crédit du Nord. – Un remaniement semble imminent à la direction du Crédit du Nord, filiale de Paribas. Un conseil d'administration devrait désigner dans les prochains jours Bernard Auberger comme nouveau président, en lieu et place de Pierre Simon qui restera dans le groupe Paribas et devrait rejoindre une autre filiale, la Compagnie bancaire. Bernard Auberger a été nommé en avril 1993 vice-président du Crédit du Nord tout en restant membre du directoire de la Compagnie bancaire et président de Cortal. Il va avoir pour principale tâche de rétablir la rentabilité du Crédit du Nord, considéré par certains analystes comme *« l'homme malade »* du groupe Paribas. Le Crédit du Nord, affecté notamment par la crise de l'immobilier, les défaillances de PME et les déboires de certaines de ses filiales, a perdu 460 millions de francs au premier semestre de l'année 1993.

PARIS, 18 janvier ↓ Faiblesse

La Bourse de Paris était à nouveau en recul mardi 18 janvier dans un marché actif. En hausse de 0,13 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 a très vite viré au rouge pour perdre en milieu de journée 0,50 % à 2 224,36 points.

Selon les traders, le marché continue à subir les pressions en provenance de Russie où la démission du vice-premier ministre, Egor Gaïdar, architecte de la transition vers l'économie de marché, a ouvert une crise politique et une chute du rouble. De plus, les opérateurs ont été déçus par les décisions de la banque centrale allemande de lancer une prise en pension au taux inchangé de 6 %.

Lundi, la Banque de France avait réalisé son appel d'offres à un taux également inchangé, de 6,20 %. La faiblesse du mark, notamment en raison des événements politiques en Russie, ne milite pas pour une détente du loyer de l'argent en Allemagne, estiment les opérateurs. Or la politique monétaire française est étroitement liée à celle de l'Allemagne. Toutefois l'abondance des liquidités et le recul assez prononcé de quelques grandes valeurs de la cote ces derniers jours incitent des investisseurs à revenir un peu sur le marché.

La privatisation d'Elf Aquitaine étant sur les rails – pré marketing à partir de jeudi – les gestionnaires estiment que de ce fait les autorités ne *« laisseront pas tomber la Bourse »*. Elf Aquitaine, qui a annoncé un bénéfice net prévisionnel de 1,1 milliard de francs français pour 1993 (contre 6,2 milliards en 1992) gagne 0,7 %. Les variations de cours ne dépassent guère 2,5 %, à l'exception de Bail Equipement, qui chute de 41,7 %, le GAN ayant lancé une OPR sur Bail Equipement.

NEW-YORK, 17 janvier ↑ Nouveau record

Une petite remontée en fin de séance a été suffisante pour permettre à Wall Street de battre, lundi 17 janvier, son sixième record depuis le début de l'année, à l'issue d'une journée peu active. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a terminé à 3 870,29 points, en hausse de 3,09 points, soit une avance de 0,08 %. Seulement 228 millions de titres ont été échangés, plusieurs investisseurs étant absents pour la commémoration de la journée de Martin Luther King aux Etats-Unis. Les valeurs en hausse ont été moins nombreuses que celles en baisse : 993 contre 1 053, et 644 titres sont restés inchangés.

Wall Street a évolué en dents de scie et dans des marges étroites. Des prises de bénéfice ont quelque peu pesé sur le marché dans la matinée, mais quelques achats intervenus en fin de séance ont inversé la tendance. Le violent tremblement de terre qui a secoué la région de Los Angeles a créé de l'incertitude dans la matinée et a momentanément pesé sur les titres des assurances, mais les investisseurs s'en sont vite remis, ont observé des analystes.

Le marché obligataire était clos en raison de la fermeture des banques.

VALEURS	Cours du 14 janvier	Cours du 17 janvier
Alcoa	73	74 1/4
Allied Signal Inc.	77 3/4	77 1/2
American Express	32	31 3/8
ATT	54 1/2	54 7/8
Bethlehem Steel	21 5/8	22 1/8
Boeing	43 3/8	44 1/2
Caterpillar Inc.	90 1/2	92 1/2
Chevron	89 7/8	89 7/8
Coca-Cola	42 1/2	41 5/8
Disney Corp.	47 5/8	48 5/8
Du Pont de Nemours	52 3/8	52 7/8
Eastman Kodak	45 3/4	46
Exxon	64 5/8	65
General Electric	106 7/8	107 1/8
General Motors	61 1/4	60 3/4
Goodyear Tyre	47 1/4	49 1/8
IBM	58 1/2	57 1/4
International Paper	72	72 1/2
McDonnell Douglas	109 3/4	112 3/8
Merck and Co	36 1/2	36 1/2
Minnesota Mining	110	109
Morgan (J.P.)	71 1/2	70 7/8
Philip Morris	57 1/2	58 5/8
Procter Gamble	57 3/4	57 3/4
Sears Roeb. and Co.	53 3/8	52 1/2
Texaco	65 3/4	65 1/4
Union Carbide	23 1/8	24 1/4
United Tech.	64	64 5/8
Westinghouse El.	13	13 1/8
Woolworth	25 5/8	25 7/8

LONDRES 17 janvier, ↑ Progression

Les valeurs ont légèrement progressé, lundi 17 janvier, à la Bourse de Londres sur de nouveaux espoirs de baisse des taux d'intérêt mais l'ouverture déprimée de Wall Street leur a fait perdre une bonne partie des gains de la matinée. L'indice Footsie des cent grandes valeurs a gagné 7,2 points à 3 407,8 points, soit une avance de 0,2 %. La séance a été modérément animée : 801 millions d'actions ont été échangées contre 1,02 milliard vendredi.

Le Footsie avait compté jusqu'à 21 points de hausse en fin de matinée, stimulé par la hausse du marché à terme et la progression de 0,3 % de la production manufacturière en novembre, un chiffre conforme aux prévisions.

Les opérateurs ont également bien accueilli une étude de la maison de courtage Smith New Court prévoyant une baisse des taux d'intérêt britanniques d'ici à Pâques, si l'inflation reste maîtrisée et la livre ferme. La hausse a été menée par les banques et par les groupes de construction et d'immobilier qui profitent de la reprise du bâtiment.

VALEURS	Cours du 14 janv.	Cours du 17 janv.
Allied Lyons	6,48	6,58
BP	3,67	3,66
BTR	3,63	3,65
Cadbury	5,30	5,32
Glaxo	6,75	6,72
GUS	6,03	5,98
ICI	7,75	7,81
Reuters	19,01	18,20
RTZ	8,10	8,08
Shell	7,21	7,23
Unilever	11,83	11,77

TOKYO, 18 janvier, ↓ Recul

La Bourse de Tokyo a fini en baisse, mardi 18 janvier, dans un marché terne, affecté par les ventes émanant d'investisseurs institutionnels japonais avant la clôture des comptes de mars. Au terme des échanges, l'indice Nikkei a perdu 210,82 points, soit 1,1 % à 18 514,55 points. Le chiffre d'affaires n'a pas varié par rapport à la veille avec 280 millions de titres d'échangés.

Les investisseurs sont préoccupés par l'incertitude qui plane sur la situation politique japonaise, craignant une dissolution de la Chambre basse du Parlement. Le gouvernement va tenter cette semaine de faire adopter des projets de loi introduisant des réformes politiques qui suscitent une forte réticence dans l'opposition mais aussi au sein de la majorité. En cas d'échec, le Premier ministre pourrait dissoudre la Chambre.

VALEURS	Cours du 17 janvier	Cours du 18 janvier
Bridgestone	1 390	1 410
Canon	1 560	1 540
Fuji Bank	1 960	1 970
Honda Motors	1 630	1 620
Matsushita Electric	1 580	1 560
Mitsubishi Heavy	668	656
Sony Corp.	5 930	5 830
Toyota Motors	1 880	1 830

CHANGES

Dollar : 5,9420 F ↓

Mardi 18 janvier, le deutschemark reculait à 3,3907 francs sur le marché des changes parisien, contre 3,3924 francs lundi soir (cours indicatif Banque de France). Le dollar s'échangeait à 5,9420 francs à la mi-séance contre 5,9485 francs la veille en fin de journée (cours BdF).

FRANCFORT	17 janv.	18 janv.
Dollar (en DM)	1,7550	1,7526
TOKYO	**17 janv.**	**18 janv.**
Dollar (en yens)	111,22	111,05

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (18 janv.) ...... 6 7/16 % - 6 9/16 %

New-York (17 janv.) ...... Clos

BOURSES

PARIS

	14 janv.	17 janv.
(SBF, *base 1000 : 31-12-87*)		
Indice CAC 40	2 262,25	2 234,78
(SBF, *base 1000 : 31-12-90*)		
Indice SBF 120	1 580,92	1 567,38
Indice SBF 250	1 520,82	1 509,81

NEW-YORK *(Indice Dow Jones)*

	14 janv.	17 janv.
Industrielles	3 867,20	3 870,29

LONDRES *(Indice « Financial Times »)*

	14 janv.	17 janv.
100 valeurs	3 400,60	3 407,80
30 valeurs	2 612,30	2 615,70

FRANCFORT

	14 janv.	17 janv.
Dax	2 141,82	2 137,38

TOKYO

	17 janv.	18 janv.
Nikkei Dow Jones	18 725,37	18 514,55
Indice général	1 515,91	1 511,39

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,9410	5,9425	5,9860	5,9895
Yen (100)	5,3440	5,3503	5,3986	5,4072
Ecu	6,5867	6,5944	6,5833	6,5945
Deutschemark	3,3900	3,3910	3,3928	3,3954
Franc suisse	4,0278	4,0316	4,0495	4,0553
Lire italienne (1000)	3,4916	3,5041	3,4739	3,4886
Livre sterling	8,8865	8,8918	8,9059	8,9155
Peseta (100)	4,1383	4,1409	4,1112	4,1166

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	3	3 1/8	3 1/8	3 1/4	3 1/4	3 3/8
Yen (100)	2 3/16	2 5/16	2 1/16	2 3/16	1 15/16	2 1/16
Ecu	6 9/16	6 11/16	6 5/16	6 7/16	6 1/16	6 3/16
Deutschemark	6 1/16	6 3/16	5 3/4	5 7/8	5 9/16	5 11/16
Franc suisse	4 1/8	4 1/4	4	4 1/8	3 13/16	3 15/16
Lire italienne (1000)	8 1/4	8 1/2	8 1/8	8 3/8	8	8 1/4
Livre sterling	5 3/8	5 1/2	5 5/16	5 7/16	5 1/4	5 3/8
Peseta (100)	9 1/8	9 3/8	8 3/4	9	8 5/16	8 1/2
Franc français	6 7/16	6 9/16	6 3/16	6 5/16	5 7/8	6

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.

BOURSE DE PARIS DU 18 JANVIER

Liquidation : 24 janvier
Taux de report : 7,00

Cours relevés à 13 h 30
CAC 40 : – 0,20 % (2230,36)

Règlement mensuel

Montant coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
147,28	EDF-GDF 3%	5740	5750	+0,17
65,23	B.N.P. (T.P)	1101	1103	+0,18
60,28	Cr.Lyonnais(T.P.)	1110	1115	+0,45
65,67	Renault (T.P.)	2527	2555	+1,11
101,18	Rhone Poulenc(T.P)	2800	2789	-0,38
98,14	Saint Gobain(T.P.)	1280	1285	+0,39
82,24	Thomson S.A (T.P)	1140	1120	-1,75
18	Accor 1	682	677	-0,73
14	Air Liquide 1	849	847	-0,24
14,50	Alcatel Alsthom 1	771	775	+0,52
10	Alcatel Cable 1	747	740	-0,94
13	Alspi 1	425,10	427	+0,45
12	AGF(Ass.gle.Fce) 1	663	659	-0,60
23	Axa 1	1530	1512	-1,18
8,00	Bail Equipement 1 ●	51,70	30	-41,97
72,61	Bail Invest. 1	1205	1210	+0,41
18	Bancaire (Cie) 1	625	605	-3,20
18	Banque Colbert C2I	169	170	+0,59
16	Bazar Hot. Ville 2	727	725	-0,28
15	Berger (M) 2	1340	1305	-2,61
15	Bertrand Faure 2	533	531	-0,38
10	BIC 1	1314	1320	+0,46
4	BIS 1	260	260	—
—	BNP 1	273,20	272	-0,44
22	Bollore Techno.1	352	355,50	+0,99
61	Bongrain 1	3116	3150	+1,09

Montant coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
28	Damart 1	5660	5820	+2,83
8	Dassault-Aviation1	490	492	+0,41
4,80	Dassault Electro 1	464,90	458	-1,48
45	De Dietrich 1	2312	2330	+0,78
5,50	Degremont 1	590	585	-0,85
5	Dev.R.N-P De Cal 2	46,30	45	-2,81
10,50	Dev.R.Sud-Est.Ly2	68	69,90	+2,79
4	DMC (Dollfus Mi)1	385	384	-0,26
9,50	Docks France 1	730	736	+0,82
3	Dynaction 1	122	120	-1,64
43	Eaux (Gle Des) 1	2755	2789	+1,23
17	EBF (Epeda B.) 1	910	921	+1,21
10	Ecco 1	680	680	—
24,50	Eiffage(ex Foug.)1	1368	1367	+0,07
13	Elf Aquitaine 1	398,20	403,30	+1,28
24	Elf Sanofi 1	1043	1057	+1,34
13	Erap-Elf CPat 1	358	360,50	+0,70
30	Eridania Beghin 1	965	980	+1,55
8,60	Essilor Intl 1	725	725	—
9,40	Essilor Intl ADP 1	493,50	490	-0,71
25	Esso 1	1144	1145	+0,09
48	Eurafrance 1	2435	2426	-0,37
0,00	Euro Disney 1	34,80	34,20	-1,72

Marché des Changes

Cours indicatifs	Cours préc.	Cours 17/01	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,9515	5,9485	5,85	6,15
Ecu	6,5880	6,5880	—	—
Allemagne (100 dm)	339,4100	339,2400	328	351
Belgique (100 F)	16,2745	16,2815	15,80	16,80
Pays-Bas (100 fl)	303,1400	303,0200	292	313
Italie (1000 lires)	3,4765	3,4900	3,22	3,67
Danemark (100 krd)	87,6500	87,6200	83	91
Irlande (1 iep)	8,4986	8,5020	8	8,75
Gde-Bretagne (1 L)	8,8705	8,8810	8,35	9,15
Grèce (100 drachmes)	2,3645	2,3635	2,85	3,35
Suisse (100 f)	400,5100	402,0600	388	410
Suède (100 krs)	72,6700	72,8000	67	76
Norvège (100 k)	78,7300	78,8000	74	83
Autriche (100 sch)	48,2860	48,2540	46,90	49,90
Espagne (100 pes)	4,1175	4,1330	3,80	4,35
Portugal (100 esc)	3,3700	3,3700	3	3,75
Canada (1 $ can)	4,5169	4,5082	4,25	4,70
Japon (100 yens)	5,3487	5,3600	5,05	5,40

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 17/01
Or fin (kilo en barre)	74200	74900
Or fin (en lingot)	74200	75000
Napoléon (20f)	428	433
Pièce Fr (10 f)	370	—
Pièce Suisse (20 f)	423	436
Pièce Latine (20 f)	423	432
Souverain	541	546
Pièce 20 dollars	2420	2630
Pièce 10 dollars	1210	1420
Pièce 5 dollars	780	—
Pièce 50 pesos	2715	2800
Pièce 10 florins	446	456

LA BOURSE SUR MINITEL

36-15

TAPEZ **LE MONDE**

Matif (Marché à terme international de France)

17 janvier 1994

NOTIONNEL 10 %
Nombre de contrats estimés : 66 599

Cours	Mars 94	Juin 94	Sept. 94
Dernier	130,80	130,26	129,48
Précédent	130,88	130,38	129,50

CAC 40 A TERME
Volume : 22 169

Cours	Janvier 94	Février 94	Mars 94
Dernier	2244	2260,50	2268
Précédent	2275	2287,50	2299,50

RÈGLEMENT MENSUEL (1)

Lundi daté mardi : % de variation 31/12 - Mardi daté mercredi : montant du coupon - Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon - Jeudi daté vendredi : compensation - Vendredi daté samedi : quotités de négociation

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux Li = Lille
Ly = Lyon M = Marseille
Ny = Nancy Ns = Nantes

SYMBOLES

1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA
■ coupon détaché - ● droit détaché - ◇ cours du jour - ◆ cours précédent
o = offert - d = demandé - ↓ offre réduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation

CARNET

Décès

– Antoinette Bachot
a la tristesse d'annoncer le décès de son mari,

Maurice BACHOT,

survenu le 9 janvier 1994.

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité, à Sainte-Maxime.

Fontoursine,
83120 Sainte-Maxime.

– Mme Greta Pinson,
Ses amis,
D'une part, de l'Association nationale pour le développement des sciences humaines appliquées (ANDSHA),
D'autre part, du Groupe de recherche pour l'éducation et la prospective (GREP),
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Nina BAUMSTEIN-HEISSLER,
résistante déportée,
secrétaire générale de l'ANDSHA,
administratrice et membre du bureau du GREP,

survenu subitement le 9 janvier 1994, à Chambéry.

Mme Nina Baumstein-Heissler ayant fait don de son corps à la science, il n'y a pas eu d'obsèques.

8, rue des Saints-Pères,
75007 Paris.

– Le conseil d'administration,
Le directeur,
Ses collègues,
Et le personnel administratif de l'Ecole d'architecture de Paris-La Villette,
s'associent à sa famille pour annoncer le décès brutal, survenu le 9 janvier 1994, de

Nina HEISSLER,
résistante,
déportée au camp de Ravensbrück,
professeur.

Ses travaux ont porté sur le tissu social, les rites et les symboles.

Ses nombreuses actions humanitaires ont été pour la justice et la marginalité.

Selon son vœu, son corps a été remis à la science.

Un hommage lui sera rendu à l'école, mercredi 26 janvier, à 12 heures, 144, rue de Flandre, Paris-19e.

– Mme Robert Brès,
son épouse,
France et Riccardo Tutino,
Olivier et Martine Brès,
Emmanuel et Marie-José Brès,
Antoine et Béatrice Brès,
Jean-Guillaume Brès,
ses enfants,
Jonathan, Coline, Elsa, Aurélien, Max et Florence,
ses petits-enfants,
Mme Emile Wagner,
sa sœur,
Mme Jacqueline Flory,
Mme Roger Bécuwe,
ses belles-sœurs,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

M. Robert BRÈS,
ancien élève de l'Ecole polytechnique,
inspecteur général honoraire des manufactures de l'Etat,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre national du Mérite.

L'inhumation aura lieu dans l'intimité.

Un service d'action de grâces sera célébré en l'église réformée de Pentemont, 106, rue de Grenelle, Paris-7e, le mercredi 26 janvier, à 14 h 30.

« Quand je marche dans la vallée de l'ombre de la mort, je ne crains aucun mal car tu es avec moi. »
Psaume 23.

11, avenue de Suffren,
75007 Paris.

– Son époux,
Jan Houghton Brunn,
Ses enfants,
Dominique Pignon,
son épouse, Leïla Sebbar-Pignon
et leurs fils, Sébastien et Ferdinand,
Nathalie Pignon-Fiszleiber,
son époux, Francis Fiszleiber
et leur fils, Aurélien,
Julien Brunn,
Son frère,
Serge Netchine,
son épouse, Gaby Netchine-Grynberg
et leurs filles, Eve et Irène,
Sa belle-fille,
Corinne Brunn
et ses enfants, Sofiane, Tania et Manelle,
Ses neveux et nièces,
Maxime, Alain, Olga et Laure Nechtschein
Et Anne Modigliani,
ont la tristesse de faire part du décès de

Aline BRUNN,
née Nechtschein,

survenu le 16 janvier 1994, à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

Ses obsèques auront lieu le jeudi 20 janvier, à 15 h 30, au cimetière de Trivaux, 10, avenue de Trivaux (dans le prolongement de l'avenue de la République), à Meudon, tout près de la forêt qu'elle aimait.

60, route des Gardes,
92190 Meudon.

– Simone Dugrand
a la douleur de faire part de la mort de

Alfred DUGRAND,

emporté par un cancer à l'âge de quatre-vingt-un ans, le samedi 15 janvier 1994.

Gilles et Hélène,
Sylvie et Hubert,
Jacques et Annette,
Alain et Anne,
Marie-Annick,
Corine,
Ses petits-enfants, Géraldine, Benjamin, Charlotte, Maud, Tom et Camille.

Ses obsèques civiles ont eu lieu dans l'intimité, à Villeurbanne, le mardi 18 janvier.

« Et ce fut la dernière bataille d'amour. »
F. S. Fitzgerald.

149, cours Emile-Zola,
69100 Villeurbanne.

– Mme René Favier,
née Denise Thorel,
son épouse,
Mme Claude Jacquillat,
Le docteur Claude Favier,
M. et Mme Jean-Louis Favier,
M. et Mme François Carlioz,
ses enfants,
Mme André Favier,
sa belle-sœur,
Laurence, Arnaud, Virginie, Charlotte, Jean-David, Judith, Géraldine, Sarah, Fabrice, Simon, Aurélie, Camille,
ses petits-enfants,
Victor, Juliette, César,
ses arrière-petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du rappel à Dieu de

René FAVIER,
ingénieur ECP,
officier de la Légion d'honneur,

survenu le 16 janvier 1994, dans sa quatre-vingt-seizième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Saint-Dominique, 16-20, rue de la Tombe-Issoire, à Paris-14e, le mercredi 19 janvier, à 8 h 30.

Ni fleurs ni couronnes.

L'inhumation aura lieu à Luzarches (Val-d'Oise), dans la stricte intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

17, rue Emile-Dubois,
75014 Paris.

– Le Parti radical,
associé à sa famille,
a la douleur de faire part de la brutale disparition de

Blanche FLAM-DOUCOT,
chevalier de la Légion d'honneur,

le 16 janvier 1994, dans sa soixante-cinquième année.

Collaboratrice irremplaçable du parti auquel, depuis janvier 1947, elle a consacré son existence, « Madame Flam » avait su gagner par sa compétence, sa gentillesse, son dévouement de tous les moments, l'affection de tous les radicaux et, au-delà du monde de la vie publique, de tous ceux qui l'ont connue.

Les obsèques seront célébrées le jeudi 20 janvier, à 11 heures, en l'église de Doué (Seine-et-Marne).

[Née le 21 mars 1929 à Couze-et-Saint-Front (Dordogne), Blanche Flam-Doucot était entrée au Parti radical à l'âge de dix-sept ans, en qualité de secrétaire réceptionniste. Elle devait partir à la retraite en mars.]

– Parvenu presque au terme de sa quatre-vingt-cinquième année,

Louis HOLTZMANN,
journaliste,

s'est éteint à Paris le 23 décembre 1993.

L'incinération a eu lieu le 31 décembre, au cimetière du Père-Lachaise.

112, rue de Richelieu,
75002 Paris.

– Montgeron,

Mme Salomon Krycève,
son épouse,
M. et Mme Georges Krycève,
Et leurs enfants,
M. et Mme Jacques Martinerie,
Et leurs enfants,
Ses neveux et nièces,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Salomon KRYCÈVE,

survenu le 9 janvier 1994, dans sa quatre-vingt-quatrième année, à son domicile.

L'incinération a eu lieu le lundi 17 janvier, dans l'intimité familiale.

132-134, avenue de la République,
91230 Montgeron.

– On nous prie d'annoncer le décès de

Mme le docteur Marie Andrée LAGROUA WEILL HALLÉ,
chevalier de la Légion d'honneur,
fondatrice du Mouvement français pour le planning familial,

survenu le 8 janvier 1994.

De la part d'Emmanuel et Dominique,
Miriam et Yves Roorda,
Andrée,
Et de Jean Benjamin,
Marie Marguerite,
Paul Antoine,
Guillemette, Alexandre,
ses petits-enfants.

Une messe sera dite à l'ancienne église Notre-Dame-de-Grâce de Passy, 10, rue de l'Annonciation, Paris-16e, le 2 février 1994, à 17 h 30.

Cet avis tient lieu de faire-part.

77, avenue Paul-Doumer,
75116 Paris.

(Le Monde du 11 janvier.)

– Diane Orgeolet,
son épouse,
Alain, Anne, Sylvie, Thierry, Chantal Orgeolet,
ses enfants et leurs conjoints,
Paul Techer-Adwaya,
son fils adoptif,
Maud, Vincent et Laure Orgeolet,
Isabelle, Hélène, Marion, Sylvain Rey
et leurs conjoints,
Grégoire Michel,
Alice et Guillaume Girard,
Raphaël et Alexi Orgeolet,
Claire Normier,
ses petits-enfants,
Laura, Justine, Anna, Gillian,
ses arrière-petits-enfants,
Les familles Melou et Revault d'Allonnes,
font part du décès de

Maurice ORGEOLET,
ancien inspecteur général de l'agriculture,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre national du Mérite,

survenu le 16 janvier 1994, dans sa quatre-vingt-huitième année.

72, rue Gallieni,
78220 Viroflay.

– L'inspection générale de l'agriculture salue la mémoire de

Maurice ORGEOLET,
inspecteur général de l'agriculture,

décédé le 16 janvier 1994.

Il a illustré le service public avec rigueur et générosité.

Qu'il en soit remercié.

– Le docteur Monique Pelisse,
son épouse,
Frédérique, Laetitia et Romain,
ses enfants,
François et Elisabeth
et leurs enfants,
Ainsi que leurs familles,
ont la tristesse de faire part du décès du

docteur Jean-Michel PELISSE,
chef du service ORL de l'institut Arthur-Vernes,
professeur au collège de médecine des Hôpitaux de Paris,

survenu le 15 janvier 1994, à Paris.

La levée du corps aura lieu le jeudi 20 janvier, à 8 h 30, à la clinique Blomet, 134, rue Blomet, Paris-15e, suivie de l'inhumation à Saint-Chély-d'Apcher, en fin d'après-midi.

– Jean-François,
son neveu,
Les familles Courbières, Giuliani, Braillon, Valentin,
Jeanne Loubet,
son amie,
ont la tristesse d'annoncer le décès de

Marguerite ROLLET,
agrégée d'histoire,
ancienne élève de l'Ecole normale supérieure de Sèvres,

survenu le 13 janvier 1994, à Montauban.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité, à Castelmayran (Tarn-et-Garonne).

Nations unies,
NY 10017.

– Simone, Danièle et Martine,
ont le très grand chagrin de faire part du décès de leur mère

Dina SITBON,
née Corrada Patelli,

survenu le 13 janvier 1994.

Elle a rejoint son mari,

Emile SITBON,

décédé le 22 avril 1981.

8, rue Monge,
75005 Paris.

– Sa famille,
Ses amis,
Ses proches,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Janine THIERS,

survenu le 16 janvier 1994, à Neuilly-sur-Seine.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 20 janvier à 11 heures, en l'église Saint-Pierre de Neuilly-sur-Seine, 90, avenue du Roule.

L'inhumation aura lieu au cimetière d'Audenge (Gironde), le vendredi 21 janvier, dans l'intimité familiale.

M. Pierre Devert,
19, rue de Bellefond,
75009 Paris.

Denise WEEGER,
née Amelin,

s'est endormie dans la paix, le 15 janvier 1994, dans sa quatre-vingt-sixième année.

La cérémonie religieuse a été célébrée le 18 janvier, à 9 heures, en l'église Notre-Dame de Melun.

De la part de ses enfants,
Charles et Anne Weeger,
Dominique et Odile Pilon,
Christian Weeger,
Pascal et Lysiane Weeger,
Etienne Weeger et Antoinette,
Ainsi que de ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Sa famille,
Et ses amis.

1, rue Augereau,
77000 Melun.

Anniversaires

– Il y a un an, nous quittait notre ami

Pierre André BENOIT,
(PAB),
poète, éditeur d'art.

Que ceux qui l'ont connu se souviennent.

Le 19 janvier.

– Il y a dix ans,

Bernard DESCHAMPS

quittait les siens.

Vous qui l'avez connu et aimé, recueillez-vous en pensant à lui et à toute sa famille.

– Aix-en-Provence. Montpellier. Marseille.

Le 19 janvier 1984 disparaissait notre cher

Barthélemy FLEXAS,
agrégé de l'Université.

« Cada uno es hijo de sus obras... »
Cervantes.

Messes anniversaires

– Pour le premier anniversaire du rappel à Dieu de

Jacques RICHARD,

une messe sera célébrée le jeudi 20 janvier 1994, à 19 heures, en l'église Saint-Stanislas des Blagis, à Fontenay-aux-Roses.

Mme Jacques Richard
Et ses enfants,

42, rue du Colonel-Candelot,
92340 Bourg-la-Reine.

Soutenances de thèses

– M. Philippe Legallais soutiendra sa thèse de docteur de l'université d'Orléans sur : « Le problème mixte et la modélisation d'écoulements autour d'obstacles avec sillage », le mercredi 19 janvier 1994, à 14 h 30, à l'Ecole supérieure de l'énergie et des matériaux (ESEM) d'Orléans.

– Mme Raphaëlle Moine présentera le samedi 22 janvier 1994, à 14 heures, salle Marcel-Mauss, escalier E, 1er étage de la section des sciences religieuses de l'EPHE, 45, rue des Ecoles, Paris-5e, une thèse de doctorat intitulée : « Représentations et fonctions des repas dans le cinéma européen de fiction des années 30 aux années 80 ». Cette soutenance est publique.

– Marie-Noëlle Sicard présentera ses travaux sur : « Les médias en situation de crise technologique », en vue de l'habilitation à diriger les recherches, le jeudi 20 janvier 1994, à 9 heures, salle des thèses, bâtiment C-24, université Paris-X-Nanterre.

– Fatmata Turay, épouse Davidson, soutiendra sa thèse de doctorat en didactologie des langues et des cultures, intitulée : « Acquisition du sens étranger en milieu plurilingue. Le cas de la Sierra-Leone et du Libéria », le jeudi 20 janvier 1994, à 9 h 30, à la salle Bourjac, université de la Sorbonne, 17, rue de la Sorbonne, sous la direction de M. le professeur R. Galisson.

CARNET DU MONDE
Renseignements : 40-65-29-94
Tarif : la ligne H.T.

Toutes rubriques	100 F
Abonnés et actionnaires	90 F
Communicat. diverses	105 F
Thèses étudiants	60 F

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6217

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II									
III									
IV									
V									
VI									
VII									
VIII									
IX									
X									
XI									

HORIZONTALEMENT

I. On les voyait venir de loin avec leurs gros sabots. – II. Sont généralement nues dans les revues. Fut un temps sans rivale. – III. Après elle, il y a parfois de la casse. Mena une vie riche en aventures. – IV. Proie du hérisson. Point d'émergence (graphie admise). – V. Peut monter à la tête. – VI. Têtes chercheuses. – VII. Symbole. D'un auxiliaire. – VIII. Figure mythologique. Homme de paroles. – IX. Berceuses anglaises. Pronom. – X. Un peu de tendresse. Orientation. Baie. – XI. Cours du soir.

VERTICALEMENT

1. Font souche. Leur royaume n'est pas de ce monde. – 2. Font des ménages. Fine. – 3. Se manifestaient par des accents plaintifs. En larmes. – 4. S'adonnera à la boisson les yeux fermés. D'aucuns lui préfèrent l'allonge. – 5. Sent mauvais. Prénom. Dans un certain sens, il échappa à la récolte des grains. – 6. Est rusé comme un renard. – 7. Le domaine du positiviste. En partie ruinés. Abréviation. – 8. Cri antique. Peut être à l'origine d'une narcose. – 9. Voies souvent ténébreuses. Pigeonnées.

Solution du problème n° 6216

Horizontalement

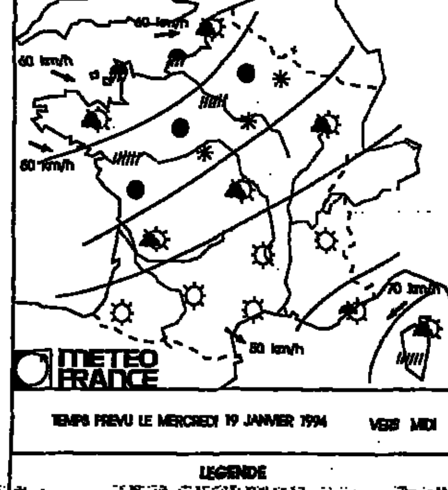
I. Digestion. – II. RDA. Isaïe. – III. Ailes. Mer. – IV. Poêle. – V. IT. Rémi. – VI. Eider. Sud. – VII. Réus. Se. – VIII. Nèpes. – IX. Passives. – X. Ii. Sera. – XI. Fer. Sauve.

Verticalement

1. Drapier. Pif ! – 2. Idiotie. Ale. – 3. Gale. Durs. – 4. Elles. SS. – 5. Sise. Niés. – 6. TS. Sevra. – 7. Iambes. Peau. – 8. Oie. Muses. – 9. Néréides.

GUY BROUTY

MÉTÉOROLOGIE



Mercredi : pluie ou neige faible au nord, beau au sud. – Sur la Bretagne, la Normandie et le Nord-Pas-de-Calais, il pleuvra au lever du jour et des éclaircies, entrecoupées de brèves averses, reviendront en fin de matinée.
Sur les régions Pays-de-Loire, Poitou-Charentes, Centre, Ile-de-France, Picardie et Champagne-Ardennes, le ciel restera couvert toute la journée avec le matin quelques flocons et localement de la pluie verglaçante suivie d'un peu de pluie l'après-midi.
En Bourgogne et en Lorraine, le ciel se voilera progressivement le matin pour donner quelques flocons dans l'après-midi.
La Corse connaîtra elle aussi une journée nuageuse avec de la pluie l'après-midi.
Sur tout le reste de la moitié sud ce sera une journée ensoleillée après dissipation des brouillards givrants sur la vallée de la Garonne et la région lyonnaise. Toutefois en fin de journée, le ciel se voilera sur l'Aquitaine et le Massif Central. Le vent de sud-ouest soufflera jusqu'à 80 km/h en rafales sur le Pas-de-Calais. Entre la Corse et le continent le vent de nord-est soufflera fort avec des rafales à 70 km/h. Les températures resteront en dessous des normales saisonnières, avec des minimales de 3 à 6 degrés sur les côtes ainsi qu'en Corse et de – 1 à – 7 degrés dans l'intérieur.
Les maximales seront comprises entre 0 et 3 degrés sur le Nord-Est, Rhône-Alpes et le Massif Central, de 2 à 5 degrés sur Poitou-Charentes, Ile-de-France et le Sud-Ouest, et de 6 à 9 sur les côtes et en Corse.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

TEMPÉRATURES maxima – minima

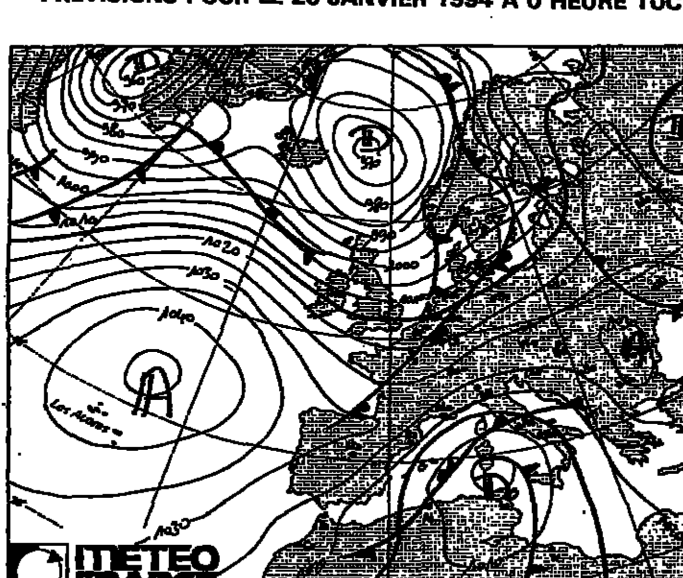
FRANCE	
AJACCIO	9/ 2
BIARRITZ	8/–3
BORDEAUX	5/–1
BOURGES	4/–4
BREST	8/–1
CAEN	5/–1
CHERBOURG	5/–2
CLERMONT-FER.	1/–8
DIJON	3/–3
GRENOBLE	3/ 2
LILLE	4/–1
LIMOGES	2/–4
LYON, BRON	3/–2
MARSEILLE	8/–1
NANCY, ESSEY	4/–7
NANTES	5/ 3
NICE	11/ 4
PARIS-MONTS	4/ 0
PAU	5/–3
PERPIGNAN	7/ 2
POINTE-A-PITRE	30/20
RENNES	5/–3
ST-ETIENNE	1/–3
STRASBOURG	3/–1
TOULOUSE	4/–1
TOURS	4/–3

ÉTRANGER	
ALGER	15/ 4
AMSTERDAM	4/–1
ATHÈNES	17/13
BANGKOK	35/25
BARCELONE	11/ 1
BELGRADE	6/ 0
BERLIN	0/–4
BRUXELLES	3/–2
COPENHAGUE	0/–3
DAKAR	28/17
GENÈVE	4/–1
ISTANBUL	12/10
JÉRUSALEM	14/ 8
LE CAIRE	21/11
LISBONNE	12/ 5
LONDRES	5/–3
LOS ANGELES	17/ 9
LUXEMBOURG	2/–7
MADRID	7/–2
MARRAKECH	13/ 6
MEXICO	17/ 7
MILAN	5/–2
MONTRÉAL	–17/–21
MOSCOU	–1/–3
NAIROBI	25/16
NEW-DELHI	18/ 8
NEW-YORK	–3/–11
PALMA-DE-MAJ.	12/ 6
PÉKIN	1/–11
RIO-DE-JANEIRO	–/–
ROME	12/ 6
HONGKONG	26/19
SÉVILLE	14/ 4
SINGAPOUR	31/23
STOCKHOLM	–8/–13
SYDNEY	34/20
TOKYO	17/10
TUNIS	16/10
VARSOVIE	0/–8
VENISE	8/ 6
VIENNE	4/–2

Valeurs extrêmes relevées entre le 17-01-1994 à 18 heures TUC et le 18-01-1994 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

PRÉVISIONS POUR LE 20 JANVIER 1994 A 0 HEURE TUC



RADIO-TÉLÉVISION

MARDI 18 JANVIER

TF 1

15.20 Feuilleton : La Clinique de la Forêt-Noire.
16.15 Jeu : Une famille en or.
16.35 Club Dorothée.
17.50 Série : Premiers baisers.
18.20 Série : Les Filles d'à côté.
18.50 Magazine : Coucou, c'est nous ! Invité : Jacques Lang.
19.50 Divertissement : Le Bébête Show (et à 0.45).
20.00 Journal, Tiercé et Météo.
20.50 Cinéma : Itinéraire d'un enfant gâté. ■■ Film français de Claude Lelouch (1988).
23.00 Divertissement : Ciné gags.
23.05 Téléfilm : Méprise fatale. D'Alan Metzger.
0.50 Journal et Météo.
0.55 Magazine : Reportages. Greffes... la vie en suspens, de Cathelyne Hemery et Gérard David (rediff.).

FRANCE 2

15.40 Tiercé, en direct de Vincennes.
15.55 Variétés : La Chance aux chansons (et à 5.10). Emission présentée par Pascal Sevran. Rendez-vous chez Bob..
16.45 Jeu : Des chiffres et des lettres.
17.15 Série : Un toit pour dix.
17.40 Série : Sauvés par le gong.
18.10 Magazine : C'est tout Coffe.
18.45 Jeu : Un pour tous.
19.20 Jeu : Que le meilleur gagne (et à 3.15).
20.00 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 Cinéma : Le Diamant du Nil. ■ Film américain de Lewis Teague (1985).
22.40 Magazine : Bas les masques. Nous nous sommes aimés malgré nos différences (les couples mixtes).
23.50 Journal et Météo.
0.10 Magazine : Le Cercle de minuit.

FRANCE 3

15.20 Série : La croisière s'amuse.
16.10 Magazine : La Fièvre de l'après-midi.
17.45 Magazine : Une pêche d'enfer. En direct d'Avoriaz.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Neuf Histoires et un poème*, de Raymond Carver.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Divertissement : La Grande Classe.
20.30 Le Journal des sports.
20.50 Spectacle : Attention magie. Présenté par Vincent Perrot.
22.05 Journal et Météo.
22.35 ► Les Brûlures de l'Histoire. L'affaire Dreyfus, de Robert Mugnerot. Invités : Jean-Denis Bredin et Michel Winock, historiens.
23.35 Magazine : A la une sur la 3. Avec Serge July et Philippe Alexandre.
0.00 Continentales.

CANAL PLUS

15.55 Cinéma : Les Indomptés. ■ Film américain de Michael Karbelnikoff (1991).
17.50 Surprises.
18.00 Canaille peluche.

En clair jusqu'à 20.35

18.30 Ça cartoon.
18.45 Magazine : Nulle part ailleurs. Invité : Eddy Mitchell.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Cinéma : Frankie et Johnny. ■ Film américain de Garry Marshall (1991).
22.25 Flash d'informations.
22.35 Cinéma : La Prise de Beverly Hills. □ Film américain de Sidney J. Furie (1991).
0.05 Cinéma : Le Sous-sol de la peur. ■ Film américain de Wes Craven (1991).

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 Cinéma : Thérèse Raquin. ■■ Film français de Marcel Carné (1953) (rediff.).
19.00 Série : Absolutely.
19.30 Documentaire : Un observateur en Finlande. D'Antti Peippo.
19.55 Documentaire : Portrait. Niklas Frank, le fils du meurtrier, de Georg Stefan Troller. *Portrait d'un témoin oculaire de la destruction du ghetto de Varsovie.*
20.28 Chaque jour pour Sarajevo.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Magazine : Transit. De Daniel Leconte. Les agriculteurs français sont-ils des emmerdeurs ? Reportages : SOS paysans ou le désespoir agricole ; Portrait d'un farmer à la française ; La violence paysanne ; L'agriculteur et le politique ou le portrait d'un député sur ses terres ; Les agriculteurs sont-ils des pollueurs ? La route des vins ; Le regard de l'historien anglais, Théodore Zeldin, sur le monde paysan français. Invités : Michel Leblanc, agriculteur ; Franz-Josef Felter, secrétaire d'Etat au ministère de l'agriculture allemand ; Augustin Marine, agriculteur espagnol syndicaliste ; Olivier Walston, agriculteur anglais.
21.45 Soirée thématique : Les Kurdes, un peuple entre les Etats. Soirée conçue par Ute Casper.
21.46 Documentaire : La Spirale de la violence. La guerre au Kurdistan, de Michael Enger et Sabine Rollberg.
22.05 Documentaire : Trahi et vendu. Le peuple kurde et les grandes puissances, de Christian Sterley.
23.05 Rencontre avec Nizamettin Ariç. Réalisateur, auteur et interprète.
23.15 ► Cinéma : Un chant pour Beko. ■ Film kurde de Nizamettin Ariç (1992).

M 6

14.25 Variétés : Musikado. Emission présentée par Valérie Pascale.
17.00 Variétés : Multitop.
17.30 Série : L'Etalon noir.
18.00 Série : Code Quantum.
19.00 Série : Supercopter.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Magazine : Mode 6.
20.05 Série : Madame est servie.
20.35 Magazine : Grandeur nature. Présenté par Caroline Avon.
20.50 Série : Les Enfants d'Avonlea. Un baiser pour Felicity. Le supplice de tante Hetty . Avec *Sarah Polley, Zachary Bennett.* *Deux nouveaux* épisodes de la grande saga familiale.
22.40 Série : Mission impossible. L'Otage.
23.35 Série : L'Heure du crime. En vert et contre tous.
0.30 Informations : Six minutes première heure.
2.30 Rediffusions.

FRANCE-CULTURE

20.30 Archipel science. L'intuition mathématique et physique.
21.30 Vivre infirme (rediff.).
22.40 Les Nuits magnétiques. Avec l'argent, va... (1).
0.05 Du jour au lendemain. Avec Jacques Dariulat (Métaphores du regard, 1).
0.50 Musique : Coda. Au son des soies (2).

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 26 novembre 1993 lors du Festival d'Art sacré) : Magnificat, de Monteverdi ; Ave verum Corpus, de Gagneux, par l'Ensemble vocal Stéphane Caillat ; sol. : Jean-Noël Sissia, récitant, Françoise Semellaz, Isabelle Schoenhenz, sopranos, Adrian Brand, Bruno Boterf, ténors, Georges Guillard, orgue.
23.07 Ainsi la nuit. Quatuor pour flûte et cordes en sol majeur K 285a, de Mozart ; Quintette pour piano et cordes en fa mineur op. 34, de Brahms.
0.00 L'Heure bleue. Carnet de route, par Philippe Carles.

Les interventions à la radio

Radio-Shalom, 18 h 30 : Michel Giraud («Le grand débat»).

IMAGES

DANIEL SCHNEIDERMANN

« No comment »

SOUDAIN, des pas chuchotent dans la neige ; un moteur Diesel troue le silence de mort ; des coups de feu résonnent dans la montagne ; un soldat rit ; une mère gémit ; et le vent, le vent siffle dans les rues et les tranchées, un vent à rendre fou : avec ses séquences intitulées *« No comment »*, Euronews, la chaîne câblée européenne d'information continue, nous découvre chaque soir à 19 h 45 l'aspect le plus inquiétant d'une actualité devenue ailleurs familière, presque ménagère. Alors que sur les chaînes voisines, à la même heure, on se congratule et on festoie, alors qu'une humanité futile s'étourdit de galéjades et d'applaudissements, Euronews ne nous impose aucun commentaire, aucune interview. Le *« No comment »* ne nous livre même pas d'indication permettant de comprendre des images parfois bien mystérieuses. Aucune autre information que leur lieu et leur date – le jour même, en général. Seul le silence est grand...

Moments perdus. Un combattant tire un coup de feu, puis de sa main libre porte sa cigarette à sa bouche. Cet instant où il tire sur sa cigarette, cette parenthèse dans la tuerie, les journaux télévisés habituels ne la montreront jamais. Le soldat a tiré, il fume : aucune « information » dans ces images, mais bien autre chose, une sorte de poème noir, à jamais inachevé. Des casques bleus photographient une maison qui brûle. Des jeeps de l'armée défilent lentement dans une rue mexicaine. En Australie, on capture un crocodile. En Grèce, devant des dizaines de touristes, déambulent d'élégantes vestales. Ce n'est pas de l'information. Les cartes postales se succèdent, en provenance d'un monde exotique, indéchiffrable.

Les habitués des autres chaînes guettent machinalement la voix, le commentaire, l'explication. Mais rien ne vient. Rien d'autre que la dédaigneuse majesté des images. La grande scène mondiale nous est soudain découverte avant la représentation, dépouillée et sincère pour une fois, livrée aux machinistes et aux décorateurs, avant que les comédiens ne viennent débiter leurs répliques archi-connues.

Et l'on réalise alors combien les bruits de la vie, chuchotements des pas, plainte du vent, ont disparu des écrans, chassés par les mots, les commentaires, l'interminable glose. Car les mots sont rassurants, finalement, les mots bien ordonnés de l'actualité télévisée, les phrases agiles qui retombent toujours sur leurs pieds, et se terminent toujours par un point.

Le *« No comment »* d'Euronews, lui, pourrait durer à l'infini. Cette caméra abandonnée à elle-même, ce micro ouvert à tous les vents de la création, on pourrait les oublier là, et ils tourneraient toute la nuit, enregistrant aveugles et sourds la sauvagerie ininterrompue du monde.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ► Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

MERCREDI 19 JANVIER

TF 1

6.00 Série : Mésaventures.
6.28 Météo (et à 6.58, 7.18).
6.30 Club mini Zig-Zag. Alfred J. Kwak ; Quick et Flupke.
7.00 Journal.
7.20 Club mini. Le Manège enchanté.
7.30 Disney Club mercredi. Transmutazors ; Dessins animés ; Les Gummi ; La Bande à Picsou ; Reportage ; L'Atelier de magie de Pierre Barclay ; Transmutazors.
8.55 Club Dorothée matin. Sailor Moon ; Les Aventures de Carlos ; Dragon Ball Z ; Ranma un demi ; Jet Man ; Salut les Musclés ; Clip ; Jeux.
11.30 Feuilleton : Santa Barbara.
11.55 Jeu : La Roue de la fortune.
12.25 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
13.00 Journal, Météo et Tout compte fait.
13.40 Série : Highlander.
14.35 Club Dorothée. Huit ça suffit ; Arnold et Willy ; Ici bébé ; Drôle de vie ; Salut les Musclés ; Jeux.
17.50 Série : Le Miel et les Abeilles.
18.20 Série : Les Filles d'à côté.
18.50 Magazine : Coucou c'est nous ! Présenté par Christophe Dechavanne. Invitée : Coline Serreau.
19.50 Divertissement : Le Bébête Show (et à 0.00).
20.00 Journal, Météo et Météo des neiges.
20.45 Variétés : Sacrée soirée. Emission présentée par Jean-Pierre Foucault, Sophie Favier et Laurent Baffie. Avec Marie Laforêt, Richard Gere, Amanda Lear, les Chippendales, Kim Wilde, Philippe Lavil, Edith Lefel, Claude Nougaro, Marc Morgan, Ornella Muti et sa fille, Julien Clerc.
22.45 Magazine : 52 sur la Une. De Jean Bertolino. Les Géants de la route, de Thierry Fournet et Patrick Schmitt. *En Australie, avec les « trains de la route »* .
23.45 Magazine : Les Rendez-vous de l'entreprise. Présenté par Alain Weiller. Invité : François Heilbronner, PDG du groupe GAN.
0.05 Journal et Météo.
0.10 Série : Intrigues (et à 3.00).
0.35 Série : Passions.
1.00 Documentaire : Histoires naturelles (et à 5.30). Le faucon écossais ; La main au collet.
1.55 TF 1 nuit (et à 2.55, 3.25).
2.00 Documentaire : Histoire de la vie. L'aventure inachevée.
3.35 Téléfilm : Via Mala (2e partie).
5.00 Musique.

FRANCE 2

5.55 Dessin animé.
6.05 Feuilleton : Secrets.
6.30 Télématin. Avec le journal à 7.00, 7.30, 8.00.
8.30 Feuilleton : Amoureusement vôtre.
8.55 Feuilleton : Amour, gloire et beauté.
9.20 Télévisator 2. Présenté par Cyril Drevet. Jeu vidéo et dessins animés : Super Mario, James Bond Junior, Retour vers le futur, Family Dog.
11.15 Flash d'informations.
11.20 Jeu : Motus.
11.50 Jeu : Pyramide.
12.25 Jeu : Ces années-là.
12.59 Journal et Météo.
13.45 INC.
13.50 Série : Le Renard.
14.50 Série : L'Enquêteur.
15.45 Variétés : La Chance aux chansons (et à 5.00). Emission présentée par Pascal Sevran. Si Guitry m'était chanté. Avec Mathé Altery, Mouloudji, etc.
16.40 Jeu : Des chiffres et des lettres.
17.10 Série : Un toit pour dix.
17.40 Série : Sauvés par le gong.
18.05 Magazine : C'est tout Coffe. De Jean-Pierre Coffe.
18.40 Jeu : Un pour tous.
19.15 Jeu : Que le meilleur gagne (et à 4.20).
19.50 Tirage du Loto (et à 20.45).
20.00 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 ► Téléfilm : Une nounou pas comme les autres. D'Eric Civanyan, avec Mimie Mathy, Thierry Heckendorn.
22.20 ► Première ligne. Chercheurs de disparus, documentaire de Bernard Debord et Jérôme de Missolz.
23.25 Journal et Météo.
23.45 Magazine : Le Cercle de minuit. Présenté par Michel Field. Invités : Oliver Stone, réalisateur du film *Entre ciel et terre ;* Winnie Mandela, à propos de *Ma part de vérité.*
0.55 Court métrage : Histoire courte. Films d'animation : Chasse gardée, de Marie-Christine Perrodin ; Panta Rhei, de Solweig von Kleist.
1.45 Magazine : Bas les masques (rediff.).
2.55 Emissions religieuses (rediff.).
3.55 Dessin animé (et à 4.50).
4.05 24 heures d'info.

FRANCE 3

7.00 Premier service.
7.15 Bonjour les petits loups.
8.00 Les Minikeums. Les Koalous ; Denis la malice ; Peter Pan ; Widget ; Jeu : les Mondes fantastiques ; Gargantua ; Les P'tits Loups-garous ; La Légende de Prince Valiant ; Docteur Doogie.
12.00 Flash d'informations.
12.05 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.00 Feuilleton : Tout feu, tout femme.
13.55 Magazine : Votre cas nous intéresse. Spécial questions réponses.
14.30 Série : Capitaine Furillo.
15.20 Série : La croisière s'amuse.
16.10 Documentaire animalier.
16.35 Jeu : Les Délires d'Hugo.
17.45 Magazine : Une pêche d'enfer.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Audrey Hepburn*, de Klaus-Jürgen Sembach.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Divertissement : La Grande Classe.
20.30 Le Journal des sports.
20.45 INC.
20.50 Magazine : La Marche du siècle. Présenté par Jean-Marie Cavada. Les enfants des uns avec les parents des autres. Invités : Roger Vadim, cinéaste ; Jean-Marc Roberts, romancier ; Armelle Oger, rédactrice en chef adjointe de *VSD ;* T. Berry Brazelton *(Ecoutez votre enfant) ;* Irène Théry *(le Démariage) ;* Alain Etchegoyen *(le Temps des responsables).*
22.30 Journal et Météo.
23.00 Mercredi chez vous. Programme des télévisions régionales.

CANAL PLUS

En clair jusqu'à 7.25

7.00 CBS Evening News.
7.23 Le Journal de l'emploi. Présenté par Martine Mauléon.
7.25 Canaille peluche. Baby Folies.

En clair jusqu'à 8.40

7.55 Ça cartoon. Présenté par Philippe Dana.
8.40 Surprises.
9.00 Cinéma : Le Trésor de la montagne sacrée. ■■ Film britannique de Kevin Connor (1979). Avec Christopher Lee, Olivier Tobias, Mickey Rooney.
10.40 Flash d'informations.
10.45 Surprises.
10.50 Le Journal du cinéma.
11.00 Cinéma : Bingo. □ Film américain de Matthew Robbins (1991). Avec David Rasche, Cindy Williams, Robert J. Steinmiller Jr. *Film animalier larmoyant.*

En clair jusqu'à 13.35

12.30 Magazine : La Grande Famille. Présenté par Jean-Luc Delarue. Amoureuse d'un prêtre ; J'ai implanté un sport en France.
13.30 Le Journal de l'emploi.
13.35 Décode pas Bunny.
14.30 Série animée : Chipie & Clyde.
14.35 Documentaire : Chameaux sauvages d'Australie.
14.55 Surprises.
15.05 Documentaire : Mourir pour un eldorado. De Ric Burns.
16.25 Surprises.
16.35 Magazine : Dis Jérôme ?
16.40 Dessin animé : Les Simpson.
17.00 Les Superstars du catch.
18.00 Canaille peluche. *Il était une fois... les découvreurs.*

En clair jusqu'à 21.00

18.30 Ça cartoon.
18.45 Magazine : Nulle part ailleurs. Présenté par Philippe Gildas et Antoine de Caunes. Invités : Victoria Abril, Christina Hoyos, Paul Young.
20.30 Le Journal du cinéma du mercredi. Bandes-annonces ou extraits de films.
21.00 Cinéma : Une journée chez ma mère. □ Film français de Dominique Cheminal (1992). Avec Charlotte de Turckheim, Hélène Vincent, Claire Nadeau.
22.15 Flash d'informations.
22.25 Cinéma : La Famille Addams. ■ Film américain de Barry Sonnenfeld (1991). Avec Anjelica Huston, Raul Julia, Christopher Lloyd (v.o.). *Habile illustration cinématographique d'une bande dessinée.*
0.00 Téléfilm : Le Paradis absolument. De Patrick Volson, avec Christophe Malavoy, Connie Nielsen.
1.30 Cinéma : L'Evasion du cinéma Liberté. ■ Film polonais de Wojciech Marczewski (1990). Avec Janusz Gajos, Zbigniew Zamachowski, Teresa Marczewska (v.o.). *Conte satirique pour le droit à la liberté d'expression.*

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 Documentaire : Palettes. Claude Gellée, dit le Lorrain, d'Alain Jaubert (rediff.).
17.30 Magazine : Transit (rediff.).
18.35 Chronique : Le Dessous des cartes. De Jean-Christophe Victor (rediff.).
19.00 Cinéma d'animation : Il était une fois... Mary et l'étoile polaire. D'Yvonne Buchanan.
19.30 Magazine : Mégamix. Présenté par Martin Meissonnier. Les islams d'Amérique.
20.28 Chaque jour pour Sarajevo.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Musica : Soirée Zappa.
20.41 Musicarchives. Alexis Weissenberg interprète *Petrouchka* de Stravinsky.
21.10 ► Documentaire : Frank Zappa. Un génie extravagant, de Rudi Dolezal et Hannes Rossacher. *Portrait du musicien américain à travers des images d'archives inédites en Europe.*
21.55 Musique contemporaine. The Yellow Shark. *Zappa qui s'intéressait à la musique contemporaine avait travaillé avec le London Symphony Orchestra et l'Ensemble InterContemporain de Pierre Boulez*
23.00 Cinéma : Voyage surprise. ■■ Film français de Pierre Prévert (1946). Avec Sinoël, Annette Poivre, Jacques-Henry Duval.

M 6

7.00 Informations : M 6 express (et à 8.00, 9.00, 10.00, 11.00, 12.00).
7.05 Contact 6 Manager.
7.10 Les Matins d'Olivier (et à 8.05). Emission présentée par Olivier Carreras.
9.05 Musique : Boulevard des clips (et à 10.05, 1.20, 6.00).
11.05 Série : Daktari.
12.05 Série : Papa Schultz.
12.35 Série : Les Routes du paradis.
13.30 M 6 Kid. La Guerre des tomates ; Corian, l'aventurier ; Robin des Bois ; Rahan.
16.00 Magazine : E = M 6.
16.30 Magazine : Fax'O (et à 0.50). Interviews : New Kids on the Block, Kent, Me'shell.
17.00 Variétés : Multitop.
17.30 Série : L'Etalon noir.
18.00 Série : Code Quantum.
19.00 Série : Supercopter.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Magazine : Mode 6 (et à 0.45).
20.05 Série : Madame est servie.
20.35 Magazine : Ecolo 6 (et à 1.15). Pour qu'reviennent les cigognes.
20.45 Magazine : Duel autour du monde.
20.50 Série : Schimanski. L'Arbre du pendu, de Peter Carpentier, avec Goetz George, Eberland Felk. *Etrange suicide d'un jeune vétérinaire.*
22.25 Téléfilm : Un flic de cœur. De Gary Nelson, avec Jack Warden, Bonnie Bartlett. *Un vétéran de la police de Los Angeles conseille ses jeunes collègues.*
0.05 Magazine : Emotions.
0.35 Informations : Six minutes première heure.
2.30 Rediffusions. Qu'est-ce qui fait courir les fans ? ; L'Aviation du passé et du futur ; Les Enquêtes de Capital ; Fréquenstar ; Fax'O ; Culture rock.

FRANCE-CULTURE

20.30 Tire ta langue. Une invention stalinienne digne d'Hergé, le moldave.
21.32 Correspondances. Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse.
22.00 Communauté des radios publiques de langue française. Rencontre avec Siné.
22.40 Les Nuits magnétiques. Avec l'argent, va... (2).
0.05 Du jour au lendemain. Avec Jacques Dariulat (2).
0.50 Musique : Coda. Au son des soies (3).

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (en direct du Victoria Hall de Genève) : Siegfried Idyll, de Wagner ; Concerto pour violoncelle et orchestre en la mineur op. 129, de Schumann ; Concerto pour orchestre de Bartok, par l'Orchestre de la Suisse romande, dir. Armin Jordan.
22.30 Soliste. Shura Cherkassky.
23.07 Ainsi la nuit. Quatuor à cordes n° 77 en ut majeur op. 76, de Haydn ; Quintette pour pianoforte et cordes en mi bémol majeur op. 87, de Hummel ; Selma und selmar D 286b, de Schubert.
0.00 L'Heure bleue. Tendances hexagonales, par Xavier Prévost. Le concert : Claude Barthélémy, guitare, et son octette.

Le Monde

AU JOUR LE JOUR

Problème

Soit un système scolaire à double fond dont chacun des compartiments est lui-même subdivisé en casiers inégaux et de confort variable. Soit trois millions de personnes en état de chômage et plusieurs millions de jeunes anxieux de se faire quand même une toute petite place au soleil du sous-emploi.

Soit des millions de parents poussant derrière et cherchant en tous sens la meilleure trajectoire pour leur progéniture.

Soit encore une majorité proclamant qu'il faut changer les choses mais intimement convaincue qu'elle ne doit rien bouger sous peine d'entamer son crédit. Soit une opposition qui se heurta naguère aux blocages de cette machinerie et réclame aujourd'hui les réparations qu'elle laissa en plan.

Trouvez une solution pour un pays qui tient ardemment à son école et ne sait décidément pas quoi en faire.

PROCYON

L'ESSENTIEL

DÉBATS

Conjoncture : « La monnaie manquante », par François Hollande ; Inondations : « Raison retrouver », par Christian Poncet ; Diagonales, par Bertrand Poirot-Delpech : « Mémoire guidée » *(page 2)*.

INTERNATIONAL

Bosnie : la relève du général Cot

A la requête de M. Boutros-Ghali, le général français chargé de commander les opérations en ex-Yougoslavie sera relevé de son poste avant la fin de son mandat *(page 3)*.

L'Afrique du Sud invitée au prochain sommet franco-africain

En visite officielle en Afrique du Sud, Alain Juppé a proposé que les autorités de Pretoria viennent au prochain sommet franco-africain, qui aura lieu à Paris en novembre *(page 5)*.

POLITIQUE

Les producteurs d'alcool et la loi Evin

Les producteurs de boissons alcoolisées ayant le plus recours à la publicité par voie d'affichage ont rendu public le contenu d'une lettre ouverte adressée à Edouard Balladur et concernant les dernières applications de la loi Evin *(page 8)*.

SOCIÉTÉ

L'armée à court de munitions ?

Les armées françaises seraient très vite à court de munitions en cas de conflit de longue durée et d'une certaine intensité de feu. C'est la conclusion d'un rapport parlementaire sur l'état du secteur des munitions classiques en France *(page 11)*.

SPORTS

Patinage artistique : après l'agression contre Nancy Kerrigan

L'affaire qui oppose, depuis le 6 janvier, les deux stars du patinage artistique américain, Nancy Kerrigan et Tonya Harding, révèle un univers féroce, celui de la très haute compétition internationale *(page 11)*.

SCIENCES ◆ MÉDECINE

Les rayons de la santé

Pour certains diagnostics et traitements, les médecins font appel à la radioactivité. L'Oris, filiale du CEA, vient de se doter d'une nouvelle unité de production de ces substances *(page 12)*.

CULTURE

« Agnès », un constat sobre de l'inceste

A quels filtres correctifs les acteurs doivent-ils se fier pour reconstituer physiquement, sur les planches du Théâtre Gérard-Philipe de Saint-Denis, sous les yeux du public voyeur, l'histoire de ce crime que constitue l'inceste ? *(page 17)*.

ÉCONOMIE

Intéressement, participation et emploi

La crise a contrarié le développement de l'intéressement et de la participation des salariés, le gouvernement veut y remédier *(page 18)*.

Services

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3617 LMDOC
et 36-29-04-56

Demain

Arts et spectacles

A partir du 22 janvier, l'« Egyptomania » saisira le hall Napoléon du Louvre. Cette exposition retrace les avatars de la fascination de l'Occident pour l'Egypte, depuis les grandes découvertes du XVIIIe siècle. Architecture, arts plastiques, musique, cinéma, les témoignages de cet amour sont multiples.

Ce numéro comporte un cahier « Initiatives » folioté de I à XIV

Le numéro du « Monde » daté mardi 18 janvier 1994 a été tiré à 494 553 exemplaires

Après trois ans et demi d'arrêt du surgénérateur

Les autorités de sûreté proposent un redémarrage de Superphénix sous conditions

La Direction de la sûreté des installations nucléaires (DSIN) a rendu, mardi 18 janvier, au gouvernement un rapport favorable au redémarrage sous conditions du surgénérateur de Creys-Malville (Isère). Le gouvernement ne devrait cependant pas présenter son nouveau décret d'autorisation de l'installation avant la fin des travaux d'amélioration de la sûreté (300 millions de francs) prévus pour avril prochain. Ce n'est pas avant l'été que les ministres de tutelle pourraient prendre l'arrêté autorisant le redémarrage de la centrale, à une puissance qui ne pourrait dépasser 50 %.

Après un patient travail d'enquête et de longues analyses des dossiers remis par la NERSA, l'exploitant de Superphénix, la Direction de la sûreté des installations nucléaires (DSIN) propose un redémarrage sous conditions de la centrale. Pas question pour le directeur de la DSIN, André-Claude Lacoste, de privilégier à Creys-Malville la production d'électricité.

« *Superphénix*, dit-il, *reste pour nous un prototype, même si c'est un réacteur de taille industrielle, et, pour cette raison, la centrale sera sujette, comme toute installation nucléaire, à des incidents vraisemblablement sans gravité, mais qui devront faire à chaque fois l'objet d'analyses de sûreté approfondie, voire d'arrêts.* » Le message est clair. La sûreté et la transparence passent avant toute chose pour la DSIN. C'est la raison pour laquelle, dans le rapport qu'ils ont remis mardi 18 décembre au gouvernement, les experts subordonnent le redémarrage de l'installation à deux conditions.

Tout d'abord, les travaux de protection contre les feux de sodium engagés depuis plusieurs mois devront être contrôlés avant toute décision (cela ne pourra avoir lieu avant le deuxième trimestre de cette année). Ensuite, le réacteur, si le gouvernement décide, cet été, de donner son feu vert à sa remise route, ne pourra « *fonctionner qu'à puissance limitée pendant quelques mois afin de valider les mesures d'amélioration des conditions d'exploitation proposées par l'exploitant* ». Quel sera le niveau de puissance retenu ? « *Nous l'ajusterons en fonction de l'état de l'installation*, précise M. Lacoste. *Cela relève du simple bon sens pour un réacteur qui n'a pas fonctionné depuis trois ans et demi, depuis le 3 juillet 1990.* »

Quoi qu'il en soit, les experts estiment que le fonctionnement de Superphénix à 30 % de sa puissance avant que soient engagés les travaux de protection de la centrale contre les feux de sodium n'est plus de mise. Pas plus que les limites imposées un temps par l'état de la salle des machines, dont le toit s'était écroulé du fait d'importantes chutes de neige. Aujourd'hui, le chiffre de 50 % pourrait être rapidement retenu. Un niveau de puissance compatible avec « *un bon entraînement des équipes et une validation des organisations* ».

L'exploitation de Superphénix, insiste la DSIN, devra donc « *privilégier la sûreté et l'acquisition des connaissances pour préparer une future génération améliorée de réacteurs à neutrons rapides* » et viser au lancement d'un « *important effort* » pour améliorer « *les méthodes de contrôle et de suivi en service du vieillissement du réacteur* ». « *Superphénix*, insiste M. Lacoste, *n'a pas été conçu pour faciliter son inspection alors qu'il est en service* », de même qu'« *il n'a pas été prévu au départ pour fonctionner en sous-générateur et incinérateur de déchets* (1) ».

L'incinération des déchets en 1998

Le rapport de la DSIN ne se prononce pas en effet définitivement sur ce point. « *L'analyse des premiers dossiers concernant ces nouveaux modes de fonctionnement n'a pas mis en évidence de difficultés particulières au plan de la sûreté*, estiment les rapporteurs. *Toutefois, ces dossiers restent préliminaires et ne sauraient constituer une réelle démonstration de sûreté.* »

Là encore, la prudence est de règle. Superphénix ne pourra pas fonctionner en sous-générateur ou en incinérateur d'actinides (déchets radioactifs à vie longue comme le neptunium, l'americium ou le curium) sans une analyse de sûreté et une décision ministérielle supplémentaires, précise le rapport. Cela n'est pas gênant dans la mesure où ce mode de fonctionnement ne pourra être lancé avant 1998 « *au plus tôt* », estime André-Claude Lacoste. Il nécessite, en effet, un cœur spécialement conçu pour cela, contrairement aux deux déjà fabriqués.

Ce nouveau cœur envisagé pour 1998 permettrait de consommer un peu moins de 200 kilos de plutonium par an, soit la production d'un seul des quelque cinquante réacteurs du parc d'EDF. Dans ce domaine, « *Superphénix sera donc tout au plus un outil de validation et de test* », souligne M. Lacoste.

Pour arriver à leurs conclusions, les rapporteurs de la DSIN ne se sont pas contentés des dossiers de l'exploitant analysés, comme de coutume, par les experts de l'Institut de protection et de sûreté nucléaire (IPSN), et ceux du « groupe permanent réacteurs » présidé par François Cogné, inspecteur général de la sûreté au CEA. « *Nous y avons ajouté les questions issues de l'enquête publique et des documents fournis par un certain nombre d'organisations comme Greenpeace.* »

Pour la suite, la procédure voudrait que la DSIN saisisse la Commission interministérielle des installations nucléaires de base (CIINB). Les choses se passent ainsi pour l'autorisation des nouvelles centrales d'EDF. Cette fois, pourtant, les circonstances sont un peu particulières. « *J'ai précisé, en conclusion de mon rapport, que j'attendais les instructions du gouvernement pour la suite* », précise M. Lacoste.

Trois scénarios sont aujourd'hui envisageables : le gouvernement demande à la DSIN de saisir la CIINB, et cela aboutit à un « décret d'autorisation de création » suivi d'une autorisation de redémarrage ; le gouvernement juge que le redémarrage n'est pas opportun, pour des raisons économiques ou politiques, et le dit ; il « se défile » et ne dit rien, laissant l'exploitant de la centrale devant des décisions difficiles.

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU et JEAN-PAUL DUFOUR

(1) Les surgénérateurs, ou réacteurs à neutrons rapides, comme Superphénix produisent plus de combustible (plutonium) qu'ils n'en consomment. Cette capacité n'ayant plus aujourd'hui d'intérêt économique, les ingénieurs se proposent de les faire fonctionner dans un mode (sous-générateur) où ils brûlent plus de plutonium qu'ils n'en produisent.

La vente par la Grande-Bretagne de matériel sensible à Bagdad

M. Major rejette toute responsabilité dans l'« Irakgate »

Le premier ministre britannique John Major a été entendu pendant cinq heures, lundi 17 janvier, par la commission d'enquête officielle sur l'« Irakgate » – la vente par des entreprises britanniques de machines-outils servant à la fabrication d'armements au régime de Saddam Hussein, en dépit de l'embargo, y compris après le déclenchement de la guerre du Golfe. M. Major, à l'époque ministre de Margaret Thatcher, a décliné toute responsabilité dans cette affaire.

LONDRES

de notre correspondant

Calme, avec quelques rares moments d'irritation lorsque la question revenait, sous des formes variées, vingt fois de suite, M. Major s'est composé un masque impassible et a présenté une ligne de défense presque sans faille pendant les cinq heures de son audition, lundi, par la commission d'enquête sur l'« Irakgate ».

A aucun moment, le premier ministre n'est tombé dans le piège de l'attaque directe contre ses deux « tourmenteurs », le juge Scott et son adjoint, Presiley Baxendale, à la différence de lord Howe, l'ancien secrétaire au Foreign Office, qui, la semaine dernière, avait accusé le juge de se conduire en « *détective, inquisiteur, avocat et juge* ». Jamais, à l'inverse de son prédécesseur, lady Thatcher, M. Major ne s'est laissé allé à critiquer la machine gouvernementale, qui a omis de fournir à certains ministres des informations essentielles sur l'évolution de la politique d'exportation d'armes en Irak.

M. Major a préféré la tactique du « bétonnage ». Alors qu'il a successivement occupé les fonctions de secrétaire au Foreign office (à partir de juillet 1989), puis de chancelier de l'Echiquier (octobre 1989), enfin de premier ministre (novembre 1990), il n'a jamais eu connaissance de l'assouplissement discret de ces directives officielles qui interdisaient, théoriquement, l'exportation d'armements en Irak. « *Ni à cette époque ni plus tard, je n'ai été mêlé à l'élaboration des directives, à leur examen, à leur correction ou à leur interprétation* », a souligné M. Major, premier chef de gouvernement en exercice à avoir accepté de témoigner devant une commission officielle.

Peu importe donc que la décision d'assouplir cet embargo ait été prise dès décembre 1988, qu'elle ait fait l'objet de réunions interministérielles, de notes, dont l'une au moins – concernant la vente d'avions de chasse Hawk à Bagdad – a été transmise à son secrétariat, puisque M. Major ne savait rien, n'a rien lu à ce sujet. De même, le premier ministre n'a pas été mis au courant lorsque les trois dirigeants de Matrix Churchill – cette entreprise qui, sous la protection des services secrets britanniques, exportait des machines-outils à destination des usines d'armement du président Saddam Hussein – ont été arrêtés puis emprisonnés.

Premier ministre, M. Major n'a joué aucun rôle dans la décision prise par cinq de ses ministres de signer des « *certificats d'immunité dans l'intérêt public* » permettant d'interdire que des documents confidentiels soient produits lors du procès des trois hommes, en novembre 1992. Heureusement pour eux, le juge a refusé d'accepter ces certificats. Les documents ont permis d'innocenter les accusés, et d'étaler ensuite la gravité de l'« Irakgate ».

« Econome avec la vérité »

C'est donc en toute bonne foi et sur les conseils d'un haut fonctionnaire, Pauline Neville-Jones, que le premier ministre avait assuré à la chambre des communes, qu'il n'y avait pas eu d'« assouplissement » des directives, puisque, officiellement, il n'y en avait pas eu. Certes, devant la commission, Mme Neville-Jones a admis qu'il y avait eu « *un relâchement de l'interprétation* » des directives et M. Major est d'accord avec cet autre fonctionnaire qui affirmait que c'était là une « *sacrée* » distinction mais... Il ne sait rien de plus. Incroyable, a estimé Robin Cook, le porte-parole du Parti travailliste pour le commerce et l'industrie, « *son alibi est qu'il ne savait pas ce qui se passait dans le département ministériel dont il était responsable !* »

Est-ce invraisemblable ? Michael Heseltine, le ministre du commerce et de l'industrie, a rappelé que plus de 500 feuillets de documents officiels arrivent chaque jour à son ministère et que moins de 100 lui sont transmis. M. Cook, qui a parlé d'une audition « *déshonorante* », a ajouté : « *les ministères où M. Major est passé apparaissent bourrés de documents qu'il n'a jamais vus, ou qu'il a vus mais pas lus jusqu'à la fin, ou qu'il a lus mais dont il n'a rien fait.* »

Il est trop tôt pour savoir si sa prestation aura pour conséquence d'affaiblir davantage le premier ministre, déjà pris dans une sorte de maelström politique. Lundi soir, John Snow, le présentateur vedette de Channel 4, a reposé la même question à Robin Cook : « *Accusez-vous M. Major d'avoir menti ?* ». M. Cook, évidemment, n'a pas répondu : dans le code très précis des termes utilisables par les parlementaires, le mot « mensonge » est banni. L'expression la plus approchante est : « économe avec la vérité ».

LAURENT ZECCHINI

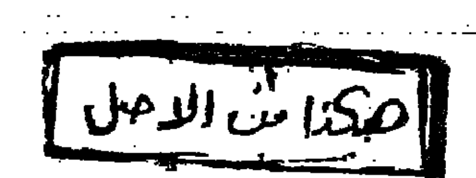
Au conseil des ministres

Un projet de loi permettra la ratification des accords de Dublin sur le droit d'asile

Au cours du conseil des ministres réuni exceptionnellement mardi 18 janvier, le président de la République effectuant un voyage en Bulgarie mercredi, Edouard Balladur a fait une communication sur la manifestation de dimanche. Nicolas Sarkozy, ministre du budget et porte-parole du gouvernement, a expliqué que le premier ministre avait souligné que « *la manifestation avait témoigné d'une mobilisation importante* ». M. Sarkozy a aussi affirmé que « *dans* [l'] *esprit* [du premier ministre] *cette manifestation portait la marque de l'inquiétude qui s'était manifestée à l'endroit de l'enseignement public* ». Puis le porte-parole du gouvernement a ajouté : « *Les conséquences en ont donc été tirées par le gouvernement puisque François Bayrou recevra les organisations syndicales et les associations de parents d'élèves et puisque le premier ministre les recevra à son tour* ».

« *Il ne s'agit pas*, a continué M. Sarkozy en rendant compte des propos de M. Balladur, *d'un énième épisode d'une négociation budgétaire. Il s'agit de parler de l'avenir de l'éducation nationale dans tous ses aspects et de l'ensemble des problèmes en cause.* »

Par ailleurs, le conseil des ministres a approuvé un projet de loi sur le livre foncier en Alsace-Moselle, un autre prolongeant de dix ans la concession du tunnel sous la Manche et un troisième autorisant la ratification des accords européens de Dublin sur le droit d'asile *(lire page 8)*. Il a aussi entendu une communication du ministre du travail sur la prévention des risques professionnels. Enfin, le conseil a nommé Antoine Jeancourt-Galignani, inspecteur des finances, président du conseil d'administration des Assurances générales de France (*le Monde* du 18 janvier). Il a aussi nommé Jean Favier, actuel directeur des Archives de France, président du conseil d'administration de la Bibliothèque nationale de France (*le Monde* du 18 janvier).



Le Monde

INITIATIVES

Les charmes retrouvés de la fonction publique

Les candidats se pressent aux concours d'entrée, un phénomène qui risque d'entraîner exclusions immédiates et frustrations à terme

C'EST la ruée... En l'espace de deux ans, le nombre de candidats aux concours de recrutement administratifs s'est envolé, tous ministères confondus. S'il est encore trop tôt pour mesurer avec précision l'étendue du phénomène, la situation dans certaines administrations est édifiante. Ainsi à l'éducation nationale, premier employeur de la fonction publique de l'Etat, à l'issue de la campagne de préinscription aux différents concours de la session 1994, les candidatures au professorat dans les lycées et les collèges ont augmenté de 36 % en un an et de 65 % par rapport à 1992 (*le Monde du 26 novembre*). Ailleurs, il n'est désormais pas rare de voir plus de 25 000 candidats s'inscrire – mais sans toujours se présenter – aux épreuves de recrutement de... 175 postes d'adjoint administratif.

Ce regain d'affluence aux concours d'entrée de l'administration – que certains n'hésitent pas à qualifier de *« déraisonnable »* et de *« malsain »* – est évidemment d'abord lié à la crise économique, qui incite les candidats à l'embauche à se réfugier dans les derniers secteurs d'activité où l'emploi est juridiquement garanti, le recrutement par concours constituant de surcroît un gage de transparence et d'équité dans l'esprit de candidats de plus en plus rebutés par l'éprouvante sélection opérée par les entreprises. Mais la peur du chômage n'explique pas tout. Depuis quelques années déjà, les conditions matérielles d'exercice des métiers de fonctionnaire n'ont plus à rougir de leur comparaison avec celles des sociétés privées. On assiste aussi actuellement à la réhabilitation des mérites d'un Etat garant de l'intérêt général, au fur et à mesure de la prise de conscience des effets dévastateurs d'un secteur concurrentiel en proie aux excès de la rentabilité et à une course effrénée aux gains de productivité.

Belle ironie de l'Histoire ! Alors que les années 80 portèrent les entreprises et les adeptes libéraux du « moins d'Etat » au pinacle, ce serait aujourd'hui au tour des valeurs traditionnelles du service public – transparence, équité, désintéressement – d'alimenter un certain « idéalisme ». Cette reconnaissance du bien-fondé des missions de l'Etat s'est du reste accompagnée de la signature d'une série d'accords de revalorisation des rémunérations des fonctionnaires (enseignants, infirmières, protocole Durafour). Ainsi, en 1993, alors que la progression moyenne des rémunérations du secteur privé s'est limitée à 3,6 %, celle des traitements publics s'est élevée à 4,8 %. Parallèlement, l'administration continue de rattraper peu ou prou son retard en matière d'équipements informatiques et télématiques, tout en essayant de gagner en efficacité par l'aménagement de ses rigidités traditionnelles.

TOUTEFOIS, ce retour en grâce du service de l'Etat n'est pas exempt de danger. Au moment où l'administration est à son tour contrainte de s'adapter à un nouvel environnement, et notamment de limiter ses coûts en recourant à des techniques déjà en usage



dans le privé (tableaux de bord, gestion par objectifs), il ne faudrait pas laisser accroire parmi les candidats que les valeurs et les méthodes de travail du service public sont immuables. Or les directeurs du personnel des ministères constatent que les lauréats des concours ont, à leur arrivée, une image quasi passéiste des conditions d'exercice de leur nouveau métier. *« La plupart s'attendent à un fonctionnement désuet, voire courtelinesque, de l'administration »*, constate, par exemple, ce sous-directeur du ministère des finances. De là à y voir l'embryon d'une réticence future à tout changement, il n'y a qu'un pas. Reste qu'à la Caisse des dépôts et consignations, où cohabitent fonctionnaires et agents contractuels, ces derniers se sont révélés les plus méfiants à l'idée d'une refonte, pourtant inéluctable, des activités de ce bras séculier de l'Etat.

Autre sujet d'inquiétude, alors que sa mission de lutte contre toutes les exclusions est réaffirmée avec force, la fonction publique a, à son tour, tendance à rejeter de ses rangs les moins qualifiés. Non seulement les postes non qualifiés sont voués à disparaître ou à être repris par la sous-traitance privée, mais l'afflux des candidats surdiplômés aux concours diminue d'autant les chances des plus défavorisés d'accéder à ces emplois qui leur étaient jusqu'à présent destinés.

De leur côté, si les gestionnaires des personnels administratifs se félicitent de ce relèvement du niveau de qualification des lauréats, d'aucuns s'inquiètent déjà des frustrations qu'il risque à terme de générer. Car, quoi qu'en pensent ces gestionnaires, l'intérêt des postes offerts ne progressera sans doute pas assez vite pour conforter le niveau de diplôme de leurs occupants. Au moment où l'administration est appelée à assouplir ses règles de gestion du personnel afin, par exemple, d'améliorer leur mobilité fonctionnelle et géographique, ces surqualifications peuvent aussi se révéler porteuses de nouvelles rigidités. Les entreprises en savent, du reste, déjà quelque chose...

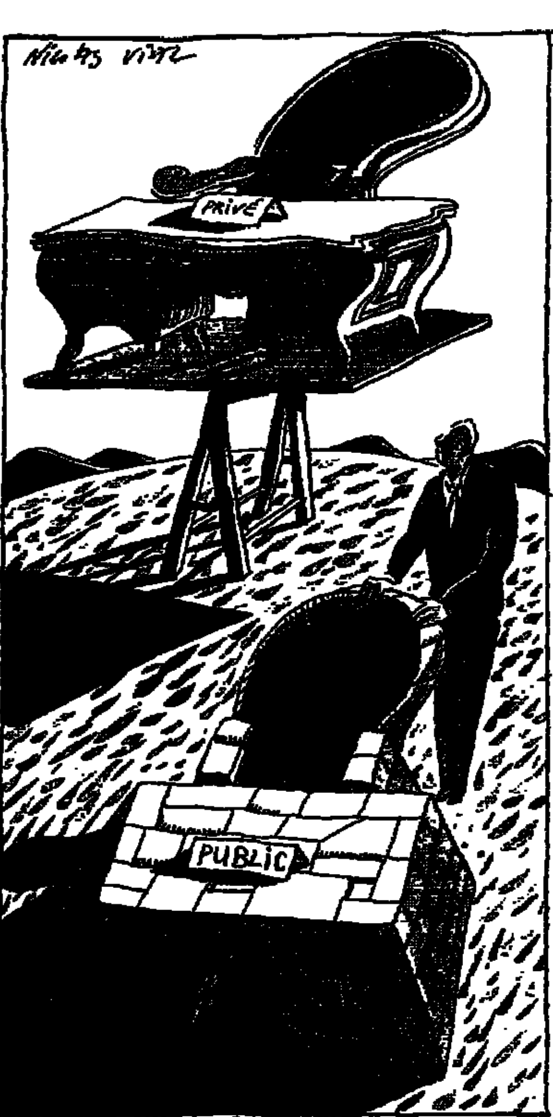
Valérie Devillechabrolle

Recherche sécurité... désespérément

Un attrait retrouvé pour les métiers qui offrent la stabilité de l'emploi

EN France, fonction publique rime avec sécurité de l'emploi. Il suffit pour s'en convaincre de superposer la courbe du nombre de candidats par postes administratifs à celle du taux de chômage des jeunes de quinze à vingt-quatre ans (l'administration recrute essentiellement parmi les jeunes qui sortent du système scolaire et universitaire) pour constater à quel point elles s'épousent. Toutes deux avaient atteint un sommet en 1984 avant de redescendre doucement. L'afflux, ces deux dernières années, de candidats aux concours, alors que la situation de l'emploi s'est une nouvelle fois dégradée, devrait faire remonter les deux courbes.

Didier Bargas, chef du service à la direction générale de l'administration et de la fonction publique, reconnaît volontiers cet attrait particulier qu'exerce la fonction publique en ces temps troublés. « *On accepte une rémunération de début inférieure au privé*, souligne-t-il, *en contrepartie d'une garantie de l'emploi et d'une assurance de progression de carrière sur une longue durée.* » Toutefois, il lui semble difficile, aujourd'hui, de faire exactement la part des choses entre ce qui relève de la situation économique et ce qui relève des efforts faits par l'Etat et les différentes administrations pour rendre plus attractifs les postes mis en concours. Depuis deux, trois ans, en effet, on enregistre un véritable boom des inscriptions aux concours des instituts régionaux d'administration (IRA). Or cette envolée coïncide avec une aggravation des chiffres du chômage mais aussi avec une campagne de communication sur ces concours. De même, l'engouement tout récent pour les carrières de l'enseignement s'explique sans doute aussi par la conjoncture. Mais les mesures prises par le ministère de l'éducation nationale afin de revaloriser les métiers de l'enseignement ont vraisemblablement constitué un plus.



Revalorisation des carrières

Toutefois une étude réalisée par Dominique Meurs, chercheur associé au CERC et maître de conférences à Assas, sur « *les facteurs affectant le nombre de candidatures aux emplois de la fonction publique en France* », souligne que « *le secteur public ne peut recruter par concours de manière satisfaisante que si l'utilité tirée des salaires et des avantages non salariaux d'un emploi public est supérieure à celle d'un poste dans le privé* ». Certes, la dégradation du salaire public par rapport au privé a, par le passé, contribué à diminuer le nombre des candidatures dans le public. Mais la forte montée du chômage et la revalorisation des carrières de la fonction publique entreprise à partir de 1988 ont inversé la tendance. Aujourd'hui les candidats passent les concours car ils ont « *plus de chances* » de se faire embaucher dans le public que dans le privé, mais aussi d'y rester.

Conséquence de cette période d'insécurité, « *les jeunes considèrent qu'il est plus avantageux d'avoir un salaire bas, mais certain, qu'un salaire plus élevé mais pouvant ère interrompu par une période de chômage. Même si*, souligne Dominique Meurs, *au bout du compte, le revenu sur toute une vie est identique* ».

Plutôt que de parler de recherche de sécurité, Christian Mavet, responsable de Hay Management Public, préfère évoquer une quête de stabilité ou de pérennité. Sans doute parce que l'expression « *sécurité de l'emploi dans la fonction publique* » évoque un peu trop, dans l'inconscient collectif, une espèce d'irresponsabilité, de je m'en-foutisme. Il constate, quant à lui, que ceux qui se dirigent aujourd'hui vers la fonction publique ont le profil de ceux qui, autrefois, entraient dans de grandes entreprises, style Michelin ou IBM, où ils étaient assurés de faire carrière et où, du moins en ce qui concerne les cadres, ils bénéficiaient d'une sécurité de l'emploi pratiquement aussi forte que dans la fonction publique. « *Autrefois, les gens qui recherchaient une certaine stabilité professionnelle pouvaient la trouver dans le privé, ce qui n'empêchait nullement une mobilité géographique ou fonctionnelle. Maintenant que cette stabilité n'existe plus dans le privé, ils viennent plus volontiers vers le secteur public.* » Un mouvement dont la fonction publique a tout à gagner, dans un premier temps...

Catherine Leroy

La ruée vers les concours

Dans tous les ministères, le nombre de candidats monte en flèche

PARTOUT, quelle que soit la direction ministérielle interrogée, la réponse reste identique : « *La mauvaise conjoncture incite les étudiants, les demandeurs d'emploi, y compris les cadres, à s'inscrire aux concours de la fonction publique. Au bout, vous avez la sécurité de l'emploi. Il n'y a pas de mystère...* » Le *Journal officiel*, dans lequel paraît désormais l'ensemble des annonces de concours, est devenu un outil indispensable pour ces nouveaux postulants qui ne sont pas du sérail. Fonction publique d'Etat ou fonction publique territoriale, le phénomène est identique : les candidatures externes augmentent dans des proportions rarement atteintes jusqu'à maintenant.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Premier test, celui de l'Ecole nationale de la magistrature, installée à Bordeaux et qui recrute à bac + 4. En 1991, le rapport s'établissait à onze candidats inscrits pour un poste à pourvoir. En 1993, il passe à vingt-quatre inscrits pour un poste ! « *Le nombre de postes diminue*, explique-t-on à Bordeaux, *et malgré cela les jeunes intéressés à tenter un premier concours réservé aux étudiants, sont de plus en plus nombreux.* »

Les Impôts attirent tout autant : 4 060 candidats externes au concours d'inspecteur en 1990, 8 128 en 1993. Même ruée vers le poste de contrôleur : 11 254 inscrits en 1990, 18 187 en 1993.

La fin d'une crise

Côté ministère de l'intérieur, l'engouement pour le poste de gardien de la paix se développe rapidement. Une progression de 36 % des candidatures externes sur un an entre 1992 et 1993. Sans parler de l'attrait nouveau pour les responsabilités d'inspecteur de police, puisque le nombre de candidats inscrits est en hausse de 55 % sur la même période. Les affaires étrangères, même dans ses recrutements les plus élitistes, n'échappe pas non plus à cette tendance : 37 postulants au poste de secrétaire dans le corps du cadre d'Orient en 1990, 235 en 1993.

Reste évidemment le gros des troupes : l'éducation nationale, à qui l'afflux de candidatures profite le plus. Longtemps boudé par les jeunes diplômés qui mettaient l'accent sur la faiblesse des rémunérations, le peu d'évolution de carrière et l'aspect routinier de la tâche, ce ministère, le plus gros employeur de la fonction publique d'Etat, semble voir le bout du tunnel en matière de recrutement. « La fin d'une crise », tel est le titre d'une étude maison parue en février 1993 et qui montre qu'« *actuellement les postes sont pourvus à 90 %, voire 100 %* », contrairement aux difficultés rencontrées tout au long des années 80.

Arguments avancés pour expliquer cette inversion de tendance : une meilleure gestion prévisionnelle des emplois, des efforts réalisés en matière de qualifications, le plan Jospin, qui a permis de revaloriser les carrières, mais aussi bien « *la conjoncture désastreuse qui nécessairement revalorise les emplois publics face aux emplois privés sinistrés* ». Les chiffres, là encore, se suffisent à eux-mêmes : 19 361 inscrits au concours de professeurs des écoles en 1992, 33 504 l'année suivante. Les disciplines chroniquement déficitaires (mathématiques, physique) trouvent même preneurs.

Le phénomène concerne aussi les plus diplômés, puisque le nombre de candidats aux concours de professeur agrégé a progressé de plus de 15 % entre 1992 et 1993. L'étude note donc aussi que « *dans l'enseignement supérieur, pour la première fois depuis 1985, on a pu en 1992 pourvoir 90 % des emplois au premier tour* ».

Elément important qui vient souligner l'ampleur du phénomène : les nouveaux candidats à la fonction publique se montrent tout autant, voire davantage, motivés que les postulants habituels quand, après l'inscription, il faut aller plancher et répondre présent le jour de l'examen. Entre 1993, 61 % des inscrits au concours de contrôleur des impôts l'ont réellement passé, contre 55 % en 1990. Les apprentis professeurs des écoles se montrent de loin les plus assidus puisque, en 1992, tout comme en 1993, ils sont plus de 75 % à venir remplir leurs copies.

Très souvent les candidats qui ont révisé et ont préparé un concours font des inscriptions multiples, rêvant d'être reçus au plus prestigieux, mais prêts à intégrer le poste auquel ils auront été acceptés, même si leur surqualification est évidente. Par exemple, les étudiants qui se présentent à l'Ecole nationale de la magistrature, titulaires d'une maîtrise, s'inscrivent généralement en même temps au concours de greffier en chef où un bac + 3 seulement est demandé. Tactique identique en ce qui concerne les postes d'inspecteur et ceux de contrôleurs.

En définitive, au ministère de la fonction publique, on se félicite plutôt du succès des concours, même si on reconnaît officiellement « *que la situation de l'emploi et le chômage des cadres moyens et supérieurs en sont la principale raison* », combinés tout de même « *avec une meilleure politique de communication dans chacune des directions concernées* ». « *Cette affluence*, précise-t-on à la direction générale, *va nous permettre d'améliorer la sélectivité et donc de recruter des fonctionnaires plus qualifiés.* » Un autre chiffre risque également d'augmenter en flèche, justement proportionnel au nombre de candidats accueillis, celui du coût des recrutements : copies, surveillants à mobiliser, correcteurs, etc. La fonction publique doit faire en sorte que l'intendance suive et donc se donner les moyens de sa nouvelle séduction.

Marie-Béatrice Baudet

Le retour des surdiplômés

Satisfecit, réhabilitation... certains s'inquiètent de cette inflation de personnel surqualifié

« C'*EST une aubaine !* » Les responsables des personnels des différents ministères ont en effet spontanément tendance à se frotter les mains face à l'explosion du nombre de candidats aux concours d'entrée dans la fonction publique. « *L'arrivée de ces jeunes sensiblement plus qualifiés qu'auparavant est stimulante pour une administration dont les métiers sont appelés à évoluer* », se félicite ainsi Claude Guillerm, directeur de l'Institut régional d'administration (IRA) de Metz. « *Le succès remporté par nos concours participe à la réhabilitation du service public. Et la fonction publique n'a plus de complexes à avoir par rapport à l'entreprise privée, y compris en ce qui concerne l'intérêt des métiers offerts et le niveau des rémunérations !* », renchérit Mme Claude Reisman, sous-directeur du personnel au ministère de l'économie et des finances.

Il est vrai que cette ruée, autant subite que spectaculaire, intervient après plusieurs années de vaches maigres pour une administration dévalorisée et déstabilisée, tant par la remise en cause de l'Etat-providence que la décentralisation ou la réhabilitation de l'entreprise privée. « *De sept ou huit candidats pour un poste dans les années 70, nous étions passés à deux ou trois candidats pour une place offerte au milieu des années 80* », rappelle le directeur de l'IRA de Metz. Une situation qui s'était traduite par le recrutement de fonctionnaires d'horizons très divers et d'une motivation pour la chose publique sans doute moindre, si on la compare à celle des lauréats d'aujourd'hui.

S'ils sont, dans le contexte actuel, d'abord soulagés de s'assurer ainsi la garantie de l'emploi, ces heureux élus se réjouissent aussi, observe Mme Reisman, « *de participer à une mission d'intérêt général et de ne pas avoir uniquement le nez sur le chiffre d'affaires d'une entreprise* ». Dans cet esprit, « *le concours de recrutement constitue*, ajoute-t-elle, *un gage supplémentaire d'égalité de traitement et de transparence par rapport au privé* ».

Une augmentation « déraisonnable »

Certains s'inquiètent toutefois des conséquences à terme de cette augmentation « *déraisonnable* » des candidatures qui aboutit à ce que les postes offerts soient occupés par des lauréats surdiplômés. Ainsi Gilbert Santel, directeur du personnel du ministère de l'équipement, redoute-t-il que « *cette situation ne conduise très vite à l'insatisfaction des lauréats* » si l'intérêt du travail, le déroulement de carrière ne se révélaient pas à la hauteur de leurs espérances. Conséquence de cette affluence de candidatures externes ? En 1992, tous les postes offerts aux concours internes n'ont pas été pourvus, les fonctionnaires en place redoutant sans doute de se retrouver désavantagés à terme du fait de la concurrence de lauréats externes plus qualifiés.

Paradoxalement, certains responsables du personnel s'inquiètent surtout de l'adaptabilité future de ceux qui embrassent aujourd'hui la carrière publique. « *Nous devons faire attention à ne pas créer un état d'esprit de fonctionnaires privilégiés appartenant à une caste immuable*, prévient Claude Guillerm. *L'administration, toutes fonctions publiques confondues, est appelée à évoluer plus rapidement que par le passé. C'est pourquoi nous devons absolument préparer ces jeunes fonctionnaires à gérer un avenir beaucoup plus fluctuant que ne le fut celui de leurs aînés...* »

Valérie Devillechabrolle

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15 Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206.806F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex : 261.311F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* », « Association Hubert-Beuve-Méry » Société anonyme des lecteurs du *Monde* Le Monde-Entreprises, M. Jacques Lesourne, gérant.

Reproduction interdite de tout article, sauf accord avec l'administration
PRINTED IN FRANCE

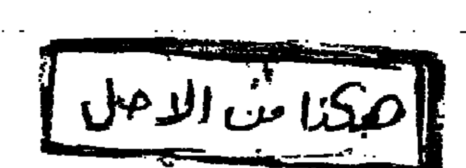
Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037

Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11. Microfilms : (1) 40-65-29-33

Le Monde PUBLICITE SA
Président directeur général : Jacques Lesourne
Directeur général : Michel Cros
Membres du comité de direction : Jacques Guiu. Isabelle Tsaïdi.
15-17, rue du Colonel-Pierre-Avia 75902 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 46-62-72-72
Télex MONDPUB 634 128 F
Telefax : 46-62-98-73. - Société filiale de la SARL *le Monde* et de Médias et Régies Europe SA.

Le Monde TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE
Le Monde - Documentation 36-17 LMDOC ou 36-29-04-56

Imprimerie du « Monde » 12, r. M.-Gunsbourg 94852 IVRY Cedex



De la promotion sociale à l'exclusion

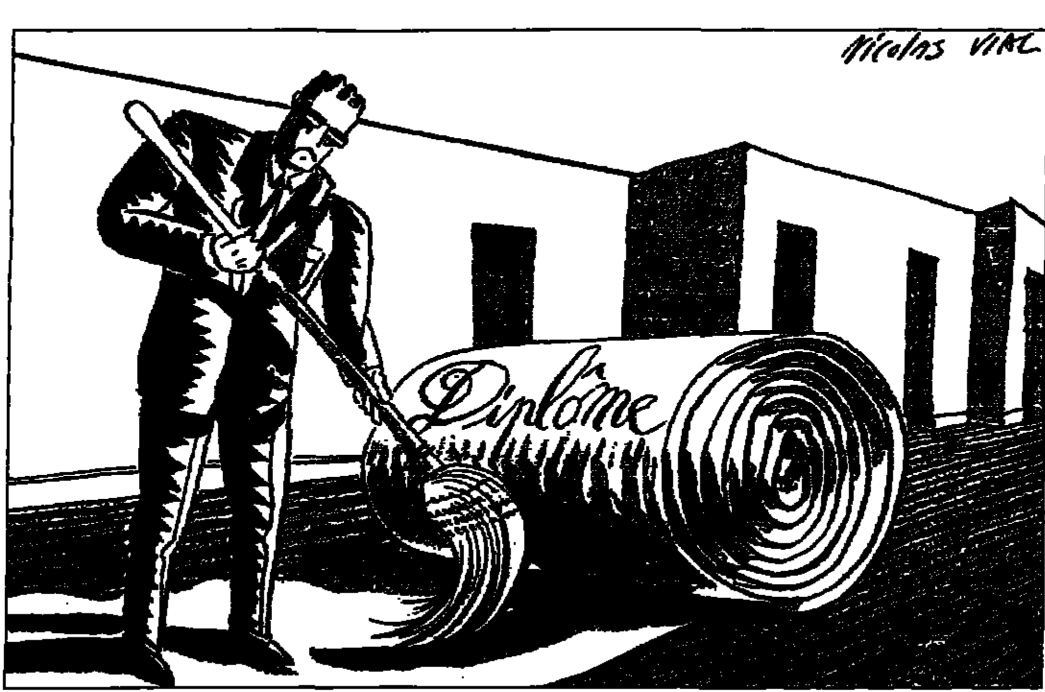
Le décalage entre diplôme et tâche requise accentue le désenchantement des nouveaux fonctionnaires

UN foyer d'élites : c'est le nouveau visage de la fonction publique. En effet, au concours destiné à pourvoir les postes les moins qualifiés, les jeunes sans diplôme, auxquels autrefois les emplois publics ouvraient la voie de la promotion sociale, se retrouvent, aujourd'hui, en concurrence avec des candidats bardés de diplômes qui ne leur laissent presque aucune chance d'être sélectionnés. Ce dysfonctionnement, constaté depuis environ trois ans, semble s'accentuer. Il touche également les emplois plus qualifiés. Ainsi, en catégorie B (niveau minimum requis : le bac) au concours interministériel de secrétaire administratif d'administration centrale, organisé en 1993 par le ministère de la fonction publique, sur trente lauréats, on comptait treize bacs, un bac + 2, six bac + 3, quatre bac + 4, cinq bac + 5 et un bac + 8. Salaire : 6 000 francs net par mois.

Cette compétition accrue, due à la rareté des offres d'emplois sur le marché du travail, renforce l'exclusion des personnes peu qualifiées, provoquée par les suppressions des effectifs décidées en 1983 qui ont fortement porté sur les catégories les plus basses, C et D.

Les accords Durafour, signés en 1990, qui accompagnaient la nécessaire requalification des emplois, ont aggravé la situation en programmant la disparition progressive de la catégorie D, qui était la plus modeste et la seule à laquelle on pouvait accéder sans passer de concours. *« Les tâches que remplissaient les agents de la catégorie D, telles que le nettoyage, existent toujours, mais elles sont désormais dévolues à la sous-traitance privée »*, constate Christian Mavet, directeur associé du cabinet Hay Management public.

Parallèlement, plus aucun diplôme n'est requis pour se présenter au concours de recrutement pour les emplois de catégorie C (sauf pour les agents techniques qui doivent avoir un CAP ou un BEP), ouverts auparavant à ceux qui détenaient au moins le BEPC. Mais au lieu de préserver les chances des moins qualifiés, on a observé l'effet inverse. Ainsi, au concours organisé en 1992 pour le recrutement d'adjoints administratifs au ministère de l'intérieur, sur quinze reçus, neuf avaient au moins le bac.



Une surqualification asphyxiante

L'exclusion touche notamment les personnes qui, à l'issue d'un contrat emploi solidarité (CES) dans la fonction publique, tentent leur chance au concours. Par exemple, en 1993, dans une préfecture qui offrait trois postes en catégorie C, trois cent vingt-deux candidats se sont présentés. Parmi eux, dix-huit avaient un bac + 3 et de nombreux autres un bac + 2. Ils ont pris les premières places, tandis que douze CES, non titulaires du bac, qui avaient travaillé pendant trois ans à la préfecture, sont arrivés très loin derrière. *« Nous avons dû prendre trois bac + 3, l'un comme standardiste de nuit et les deux autres pour faire du classement*, indique un sous-préfet. *Et que vont-ils essayer de faire ? Quitter au plus vite leur emploi. Et s'ils ne trouvent rien, ils vont s'aigrir, travailler le moins possible pour se venger d'une société qui n'a rien d'autre à leur offrir. De l'autre côté, nos douze CES, qui étaient des gens remarquables et avaient un profil parfaitement adapté, sont retournés au chômage. Le bilan est totalement négatif. Pour moi, ça a été une révélation dramatique. »* Interpellés par la population, les élus locaux tirent, eux aussi, la sonnette d'alarme. *« Dans une petite commune, tout le monde se connaît*, souligne André Fanton, député RPR du Calvados. *On sait qui est gardien de prison, qui est facteur, que le fils d'un tel a fait des études, et que tel autre a quitté le collège sans rien. Et quand par exemple, on apprend qu'un tel va devenir facteur alors qu'il a une licence, ça met les gens en colère. La réalité, c'est qu'aujourd'hui il faut être licencié en droit pour être facteur et que celui qui l'est, au début, il est content d'avoir un emploi, mais au bout de deux ou trois mois, il est furieux parce qu'il estime qu'il n'a pas fait des études pour pédaler toute la journée dans Lisieux. »*

Francine Aizicovici

Un phénomène européen

Les administrations sont convoitées dans tous les pays de la Communauté

« L'ATTRAIT de la fonction publique est loin d'être un phénomène propre à la France. A quelques rares exceptions près, tous les pays européens connaissent aujourd'hui la même tendance. » Bien qu'il reconnaisse volontiers que les statistiques sont trop rares pour traduire l'ampleur réelle du phénomène, Jacques Ziller, professeur de droit public et directeur de la recherche et des publications de l'Institut international d'administration publique (IIAP), est sûr de ses conclusions : *« La crise économique favorise partout en Europe un regain d'intérêt pour les métiers des administrations. »*

Et ce n'est pas Claudine Dupont qui va lui donner tort. Membre du secrétariat permanent au recrutement (SPR), la structure centralisée qui organise en Belgique les concours destinés aux futurs agents de l'Etat, elle suit depuis plusieurs années l'évolution des candidatures aux administrations du gouvernement fédéral. *« Il s'agit d'un mouvement pendulaire que nous connaissons bien. En période de crise, le nombre de candidats augmente. A l'inverse, dès que la situation économique s'améliore, les choses se stabilisent. »*

En avril 1992, l'Etat belge décide – et pour au moins deux ans – un blocage total des recrutements. Résultat : une importante réserve de lauréats reçus aux concours administratifs organisés avant la décision gouvernementale *« restent aujourd'hui sur le carreau »*.

Autre preuve d'une progression croissante de la demande : la surqualification des candidats. *« Depuis deux ans, il n'est pas rare de voir des universitaires s'inscrire aux examens de recrutement de facteurs des postes*, souligne Claudine Dupont. *L'exemple est peut-être extrême, mais il est révélateur. »*

Nuancer l'ampleur de la tendance

Moindre recrutement du secteur privé, besoin d'une plus grande sécurité de l'emploi : sur fond de difficultés économiques accrues, les deux facteurs agissent dans tous les pays de la Communauté et expliquent en grande partie l'attrait grandissant des métiers de la fonction publique. Mais d'autres paramètres interviennent également qui viennent, ça et là, nuancer l'ampleur de la tendance.

« D'un pays à l'autre, les instruments de mesures varient, souligne Jacques Ziller, *en fonction notamment du mode de recrutement, de la proportion des salariés de droit privé ou encore du plus ou moins grand prestige social lié à la fonction publique. »* Autant d'éléments que Jacques Ziller analyse dans son dernier ouvrage (1) et qui donnent des variantes à l'équation qui s'établit entre l'offre et la demande. En matière de recrutement, par exemple, les concours sur dossier organisés en Italie ou en Grèce laissent une large place à la logique de la recommandation. Au point que *« certains candidats ne se présentent même pas s'ils n'ont pas de relations »*, précise Jacques Ziller.

Autre facteur : le prestige social associé par tradition aux métiers des administrations. *« Dans certains cas, comme aux Pays-Bas, les métiers de la fonction publique n'ont jamais été très valorisés*, note Jacques Ziller. *Et personne ne se plaint aujourd'hui de l'absence de concours, preuve que les candidats ne sont pas trop nombreux. »* Signe des temps, malgré tout, de nombreux enseignants s'expatrient à l'étranger pour obtenir un emploi qu'ils ne trouvent plus aux Pays-Bas.

Enfin, la forte proportion d'agents qui travaillent avec un statut de droit privé – ils représentent 60 % des effectifs de la fonction publique en Allemagne et 80 % au Danemark – ne freine-t-elle pas, dans certains pays, l'ampleur de la demande en hypothéquant la sécurité de l'emploi ? *« Ces systèmes sont souvent très rigides et garantissent une forte protection des salariés*, explique Jacques Ziller. *En réalité, et par-delà les règles juridiques, deux éléments confèrent une plus grande sécurité aux emplois de la fonction publique : une forte présence des syndicats et, surtout, la garantie qu'une administration ne fait jamais faillite. »*

Olivier Piot

(1) *Administrations comparées. Les systèmes politico-administratifs de l'Europe des Douze*, de Jacques Ziller, éditions Montchrestien.

ÉCHOS

Femmes, argent, entreprise

■ « Femmes, argent, entreprise », sera le thème du colloque européen organisé par l'Institut de développement par l'économie sociale (IDES), qui aura lieu en présence de Simone Veil, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, le 20 janvier 1994 au Sénat, salle Clemenceau.
La journée s'articulera autour des thèmes suivants : évolution de la responsabilité des femmes dans l'économique et ses conséquences sur leur relation à l'argent ; femmes et création d'entreprise ; bilan du FGIF (fonds de garantie pour la création, la reprise ou le développement d'entreprises à l'initiative des femmes) mis en place à partir de février 1989.

► **Renseignement colloque : IDES tél. : 47-45-90-13 ou 47-45-90-04.**

De la formation à l'emploi

■ Organisée par le ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, les Entretiens Condorcet se dérouleront les 24 et 25 janvier 1994, à la Cité des sciences et de l'industrie de Paris-La Villette. Le thème général de cette cinquième édition, « De la formation à l'emploi », fournira le fil directeur à trois événements : onze ateliers, six tables rondes, et la cité de la formation, espace d'exposition consacré aux régions, aux entreprises et aux professionnels.

► **Renseignements : Entretiens Condorcet 94, BP 2017, 95215 Boulogne-Billancourt CEDEX. Tél. : 05-36-07-18.**

L'Europe en vidéoconférence : l'éducation du XXIe siècle

■ A l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'université Paris-Dauphine, l'Adetel, en collaboration avec Dauphine Espace Europe, organise une vidéoconférence sur le thème « Enseignement à distance et multimédia : une nouvelle donne pour l'éducation en Europe », mercredi 19 janvier 1994 après-midi. La retransmission faite par satellite (Eutelsat 2F1) permettra à neuf sites de formation européens de dialoguer entre eux et à un public de plusieurs milliers de personnes de suivre l'événement.

► **Adetel, université Paris-Dauphine, place du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny, 75775 Paris CEDEX 16. Tél. : 44-05-42-65.**

Nouvelles organisations du travail et syndicalisme

■ L'université d'Evry-Val-d'Essonne et Prospecta organisent un symposium international sur le thème « Nouvelles organisations du travail et syndicalisme », les 20 et 21 janvier 1994. Ce symposium réunira de nombreux chercheurs, universitaires et syndicalistes français et étrangers : Stephen Jefferys, sociologue à l'université de Keele, Tommy Nilsson, sociologue au Royal Institute of Technology, Daniel Richter, délégué central d'entreprise CFDT à Renault, Siegfried Roth, syndicaliste de l'IG Metall...

► **Prospecta, bd des Coquibus 91025 Evry Cedex. Tél. : 69-47-70-08.**

LIBRAIRIE

Gestion des ressources humaines

LA collection des « Cahiers français », éditée par la Documentation française, propose dans son numéro 262 un nouveau dossier entièrement consacré à la gestion des ressources humaines. Plus de trente textes et articles sont présentés, abordant chacun l'une des multiples facettes de la fonction personnelle. Parmi les contributions, *la Gestion des relations professionnelles* par Jacques Rojot, *les Rémunérations*, par Bernard Martory, *la Gestion prévisionnelle*, par Xavier Baron, etc.

Autant de pistes qui permettent d'explorer les différentes dimensions d'une profession et, surtout, d'une fonction dont le rôle n'a cessé de croître au sein de l'entreprise, et que Bernard Galambaud résume par le triptyque suivant : *« Acquérir de la main-d'œuvre, l'intégrer à l'entreprise et assurer son efficience. »* Au total, le dossier aborde divers domaines de réflexion autour des grandes questions que soulève aujourd'hui la gestion des ressources humaines (GRH).

Des problématiques que Jean-Yves Capul, directeur de la publication, précise dans son éditorial : *« En temps de crise et de chômage, comment mobiliser les salariés et développer leur sentiment d'appartenance à un travail collectif ? Comment concilier gestion individualisée des salariés et processus de travail collectif ? Enfin, comment organiser la gestion des ressources humaines lorsque c'est l'ensemble du management, et pas seulement la fonction personnel, qui est concerné par ces domaines ? »*

► ***Gestion des ressources humaines*, collection « Cahiers français », n° 262, La Documentation française, 29, quai Voltaire, 75007 Paris, 112 pages, 55 francs.**

TRIBUNE

L'aide à domicile pourrait créer plus d'emplois si...

par Marie-Thérèse Vis

EN cette période de crise que nous vivons, il est un secteur qui est et sera créateur d'emplois, c'est celui de l'aide à domicile. Pourquoi ? Les raisons sont multiples.

La grande majorité des personnes âgées affirment de plus en plus leur souhait de rester à domicile jusqu'au bout. De plus, l'augmentation de la longévité va de pair avec l'accroissement des cas de grande dépendance. Cela dit, la famille n'est pas toujours à proximité ni disponible pour assurer le soutien nécessaire. Les familles ont d'ailleurs elles-mêmes parfois des difficultés à assumer leurs responsabilités et à concilier vie familiale et vie professionnelle (maladie, séparation des parents...). En outre, le cumul des handicaps (chômage, alcoolisme, violence, isolement, dépendance...) est un facteur d'exclusion qu'il convient d'éviter. D'où des besoins d'aide, de conseil et de soins infirmiers pour tous les actes de la vie quotidienne. Enfin, les associations d'aide à domicile sont sollicitées pour des besoins qui vont du ménage à l'accompagnement de fin de vie, en passant par la garde d'enfant et le soutien de personnes handicapées.

Cette diversification des demandes et des publics s'accompagne d'exigences de plus en plus grandes : qualité du service, rapidité d'intervention vingt-quatre heures sur vingt-quatre, qui nécessitent des compétences professionnelles accrues. On peut constater que les besoins augmentent de façon considérable mais que les financements ne progressent pas proportionnellement. La prestation d'aide ménagère qui agissait au niveau de la prévention des handicaps liés à la vieillesse ne fait plus que pallier les besoins urgents de la grande dépendance. Depuis 1987, plusieurs dispositifs ont été lancés pour favoriser l'emploi dont les services aux personnes, appelés plus communément emplois familiaux, et demain les chèques-services. Les exonérations de charges de sécurité sociale pour les employeurs de plus de soixante-dix ans et l'allocation de garde d'enfant de moins de trois ans (AGED) permettent aux particuliers d'embaucher du personnel à un coût moindre que celui des associations, celles-ci ne bénéficiant d'aucune exonération actuellement (30 % des charges de sécurité sociale au 1er juillet 1993).

D'un certain point de vue, cette diversification des dispositifs d'aide à la personne apparaît comme un élargissement de l'offre faite aux particuliers et un appel à la responsabilisation de l'individu. Mais peut-on parler de véritable choix ?

Oui, à condition que le particulier puisse obtenir la même prestation au même coût, qu'il soit lui-même l'employeur ou que ce soit le service d'aide à domicile. Cette mesure représenterait une avancée certaine pour les personnes aidées mais elle apporterait également un plus aux salariés qui se retrouvent actuellement avec quatre ou cinq contrats de travail. Cette multiplication de contrats qui peuvent être rompus à tout moment suite à une hospitalisation ou à un décès crée un sentiment d'insécurité et confère un statut précaire aux aides à domicile. Si les associations les employaient directement, ces personnels travailleraient dans un meilleur climat de confiance et, de plus, ils pourraient prétendre à des formations qualifiantes et bénéficieraient d'un encadrement et d'un suivi.

Pour répondre aux besoins grandissants, les services d'aide et de soins à domicile sont tenus de relever un certain nombre de défis dans les décennies à venir et, pour cela, ils doivent se trouver les moyens leur permettant d'intervenir dans toutes les situations qui se présentent. Cela ne pourra se réaliser que par l'effort conjugué de l'Etat, les collectivités locales, les services d'aide à domicile et les consommateurs de services.

▶ **Marie-Thérèse Vis est présidente du Comité français des services d'aide à domicile.**

MANAGEMENT

Mécénat stratégique

Professionnalisme et partenariat deviennent les mots-clés de l'action des entreprises

LE mécénat individualiste et chien fou des années 80, tape-à-l'œil et pas toujours soucieux du résultat, s'efface au profit d'un professionnalisme plus sobre et plus intéressé. Plus question de jeter son argent par les fenêtres ! La crise est passée par là...

« Les entreprises consacrent aujourd'hui moins d'argent au mécénat », reconnaît Françoise Renault (1), directrice des études à l'Union des annonceurs (UDA). Pas vraiment riches et les yeux rivés sur le court terme, elles voient moins l'intérêt d'investir dans des actions de générosité dont les retombées se font généralement sentir à moyen terme ou à long terme. Et puis surtout, cela fait très mauvais effet d'ouvrir généreusement les cordons de la bourse, alors que les boulons sont serrés dans tous les services et que le couperet des licenciements menace à chaque instant.

Pourtant essentiel à la survie de nombreuses activités, ce type de financement ne risque-t-il pas de pâtir des excès de la décennie passée et des restrictions imposées par la crise ? En demandant à l'UDA un rapport sur son développement, Jacques Toubon, ministre de la culture et de la francophonie, manifeste lui-même ses inquiétudes face au désengagement des entreprises.

Etre utile

Pourtant, malgré la « sinistrose » de façade, ces dernières n'ont pas pour autant évacué les soutiens financiers de leur champ d'activités ; elles ont simplement modifié leurs préoccupations. *« Plus de solidarité, moins d'exploits individuels, le mécénat est l'image de l'évolution de notre société »*, constate encore Françoise Renault. Education, environnement, social et humanitaire, les grandes causes font même largement recette. Par contre, le sport, les exploits individuels et même la culture – surtout quand il s'agit de grandes messes – sont en retrait. Les thèmes sont trop émotionnels, pas assez proches des préoccupations immédiates du public.

Car le mécénat doit être utile : utile socialement, utile à l'entreprise. Plus question d'aller se fourvoyer dans des opérations de prestige. Plus question de se faire plaisir gratuitement. D'abord, comme l'ont montré les études de la Cofremca, les entreprises cherchent à agir dans leur sphère de compétence ou tout du moins dans les champs d'action relevant de leur responsabilité. Recherche de sens oblige. *« Communiquer sur la santé des adolescents et de la forêt est cohérent avec notre métier et correspond à notre capital marque »*, souligne, par exemple, Laurence Mine, responsable du mécénat aux AGF.

Proximité, implication locale

La professionnalisation est en marche. Les entreprises veulent même passer des « contrats de confiance » avec les différents publics concernés (partenaires extérieurs, clients, et même salariés) pour essayer de répondre avec efficacité et honnêteté à leurs attentes respectives. Ainsi, les AGF estiment que les actions de générosité doivent aussi contribuer à fidéliser leur clientèle en créant un capital sympathie que le produit assurance n'est pas toujours à même de susciter. Mercantilisme ? Laurence Mine s'en défend, car lier mécénat et rentabilité ne signifie pas pour autant qu'on puisse faire n'importe quoi : *« Les coups ne marchent jamais, l'éthique et les liens durables sont toujours indispensables »*, précise-t-elle.

D'ailleurs, les AGF ont noué depuis 1991 des liens privilégiés avec la Fondation de France pour ses actions auprès des adolescents. La Fondation valide les projets proposés par l'assureur, ce qui lui permet de ne pas s'égarer dans des actions peu crédibles. De leur côté, les hommes d'entreprise apportent dans la corbeille de la mariée leur savoir-faire en matière de promotion commerciale et marketing des opérations, une spécificité qui ne s'inscrit guère dans la vocation de la Fondation de France. En somme, un partenariat bien compris où chacun retrouve ses petits. Garant de crédibilité et d'efficacité, le partenariat est effectivement la voie privilégiée par les entreprises aujourd'hui, ce qui, bien sûr, donne une rente de situation aux associations bien installées et pénalise les porteurs de projets à risques. *« Les entreprises se mobilisent plus facilement sur des grosses opérations institutionnelles que sur des petits budgets »*, souligne Dominique Baré (1), président national de Mécénar, un observatoire spécialisé.

On joue aussi la proximité et l'implication locale pour être proche des réalités immédiates. Les Français n'accordent-ils pas aujourd'hui une attention particulière aux acteurs de la vie locale, comme le met en évidence la Cofremca ? Evidemment, du coup, la solidarité internationale passe davantage au second plan.

Enfin, les opérations doivent être « vendues » aux salariés pour éviter des réactions de rejet épidermique qui empoisonnent la vie déjà compliquée de l'entreprise. Pour François d'Harcourt, chargé du mécénat chez Elf, l'implication directe du personnel va même devenir une condition *sine qua non* de succès, comme le groupe pétrolier en a lui-même fait la démonstration l'an dernier.

Cible, efficacité, cohérence, etc. : *« En répondant à des critères précis, le mécénat s'intègre dans la stratégie de l'entreprise »*, commente Dominique Baré. Même le porteur de projet doit être capable de comprendre les attentes de l'entreprise et de développer une approche marketing cohérente pour susciter l'adhésion de son bienfaiteur.

Tant d'exigences assimilent le protecteur au sponsor, et le mécène risque ainsi de devenir une sorte de « monstre froid ». Pourtant, ses thèmes locomotives – partenariat et implication dans la vie locale – le hissent au rang de porte-parole généreux de l'entreprise citoyenne : *« Il montre que les entreprises ne sont pas de simples machines à fabriquer des produits, mais aussi des hommes et des femmes attentifs aux autres »*, met en avant François d'Harcourt.

Catherine Lévi

(1) : Extraits d'une conférence donnée dans le cadre de l'atelier mécénat/partenariat du Salon des associations, Devcom, organisé en décembre dernier.

INSERTION

L'archéologie au service de l'emploi

A Douai, depuis neuf ans, la recherche du passé s'efforce de redonner du travail

SOUS la pluie, en bottes dans la boue, des ouvriers fouillent la terre à la recherche de poteries, d'ossements ou de toutes traces laissées par l'homme au fil des siècles. Sur ce chantier de la Société archéologique de Douai (Nord), ils travaillent par tous les temps, sauf quand il gèle. Une contrainte due aux délais imposés par les budgets des aménageurs privés ou publics qui sont tenus de financer ces fouilles avant de construire. Les ouvriers préfèrent encore cette tâche ingrate au chômage de longue durée qu'ils ont connu. Embauchés en « contrat emploi-solidarité » (CES) d'un an, ils travaillent à mi-temps pour un demi-SMIC financé à 100 % par l'Etat.

La Société archéologique emploie ainsi cent à cent vingt CES par an, sur ses chantiers et dans ses bureaux, ainsi que des objecteurs de conscience et des détenus en placement extérieur *(lire l'encadré)*. Une véritable machine à insérer, mise en route il y a neuf ans. *« Ce n'est pas de la philanthropie,* reconnaît Pierre Demolon, vice-président de la Société archéologique de Douai. *Nous avons pensé que les CES étaient un bon moyen d'avoir des bras mis gratuitement à notre disposition. »* Mais la Société archéologique, dont le budget – de 5,5 millions de francs en 1992 – provient à 95 % de subventions, estimait aussi qu'elle avait des devoirs envers les CES. *« Les fonds publics qui font vivre les associations doivent revenir à la population,* ajoute Pierre Demolon. *Sinon c'est scandaleux. Aussi, en échange, nous avons voulu aider les CES à se remotiver et à se former. »*

Les stages de remise à niveau sont dispensés par la Société archéologique, ainsi que des formations aux fouilles et à l'archéologie. Et, au fur et à mesure qu'elle étend ses activités et se modernise, elle ajoute des stages : de restauration de bâtiments, d'informatique, de secrétariat et de technique de recherche d'emplois. Elle organise, en outre, un CAP d'ouvrier de fouilles et un diplôme de niveau 4, accessibles dans le cadre du crédit formation individualisé, et participe à la création d'une filière bac à bac + 4 à l'université d'Artois, dans le cadre du programme FORCE de la CEE.

Un souci, l'après CES

Aucune condition de niveau scolaire n'est exigée des candidats à un contrat CES. Ils sont sélectionnés en liaison avec le Centre communal d'action sociale et l'ANPE sur la seule base de leurs motivations à retravailler. Beaucoup parmi eux savent à peine lire et écrire. *« Nous les prenons du point zéro et nous leur apprenons tout »*, indique Merbah Bouchakour, responsable du personnel et de la formation, lui-même un ancien TUC, tout comme le comptable et la secrétaire. Salah Mezdour, professeur à la faculté des sciences économiques de Lille, assure des cours de remise à niveau en français. *« Certaines personnes sont motivées pour apprendre, d'autres pas du tout, et ont l'impression de n'avoir aucune perspective. J'essaye de les encourager. Mais ceux qui veulent trouver un emploi ne perçoivent pas la nécessité d'étudier le français. Certains font des efforts pour me faire plaisir. On sent que le courant passe. Nous avons beaucoup de choses à partager. »*

Pour compléter son engagement, la Société archéologique emploie un travailleur social chargé de résoudre les problèmes administratifs ou de logement des CES, d'assurer leur suivi pendant leur contrat, mais aussi neuf à douze mois après, et de leur rechercher des emplois. *« L'après-CES est notre souci permanent,* – insiste Pierre Demolon. *Si, une fois remotivés, formés, les gens se retrouvent sur un nouveau CES, on se moque d'eux. »* En 1992, 20 % d'entre eux ont obtenu un contrat à durée déterminée (CDD), 9 % un contrat à durée indéterminée (CDI). Près de 29 % ont suivi une formation, 23 % se sont retrouvés à nouveau au chômage, et 8 % sont dans une situation inconnue. Parmi les autres, environ 3 % ont eu un autre CES. Le cas échéant, la Société archéologique finance elle-même une formation complémentaire à une personne motivée ou même avance l'argent de la caution d'un appartement. *« Si nous ne le faisons pas, qui le fera ? »*, interroge Pierre Demolon. L'association distribue aussi des couvertures aux CES sans domicile fixe, des colis fournis par la Croix-Rouge et aussi des bons de charbon offerts par le quotidien *la Voix du Nord*.

L'encadrement joue un rôle particulier. Sur le chantier de restauration d'un ancien prieuré du dix-huitième siècle, construit sur une abbaye mérovingienne, à Wandignies-Hamage, près de Douai, acquis par la Société archéologique dans un état de délabrement qu'elle n'imaginait pas aussi avancé, le chef de chantier Elio Corazzo, soixante ans, adopte à l'égard des CES une attitude mêlant, dit-il *« un peu de paternalisme et de fermeté, comme avec des enfants »*. Il les vouvoie tous, ne se met pas en colère, et s'adapte à leur rythme. *« Ils vivent un drame financier quotidien, n'ont pas travaillé parfois depuis des années, ce qui les rend timorés. Mais quand on les responsabilise, ils reprennent goût à la vie. »* Pour Mohamed, Jacques, Jean-Pierre et les autres, cet emploi, qu'ils souhaiteraient bien sûr mieux rémunéré, leur permet de *« se remettre dans le bain »*. Ils ont entre vingt et cinquante-quatre ans, certains ont été peintres ou maçons, d'autres étaient manœuvres. *« On peut partager nos connaissances »*, souligne Hugues. *« Il y a un beau travail à faire,* se réjouit Michel, *c'est varié, on sera polyvalent. »* Jean-Baptiste, le plus âgé, estime que le petit groupe *« forme un club. On s'entraide et on espère tous trouver un travail définitif jusqu'à la retraite »*. Partout, les employeurs lui répondaient qu'il était trop âgé. *« Et nous, que nous n'avions pas assez d'expérience ! »*, s'indigne Christian, vingt-sept ans, qui se dit *« heureux d'avoir arrêté de boire depuis deux ans. Aujourd'hui, j'aide les autres »*.

L'alcoolisme touche en effet beaucoup de CES qui, s'ils sont surpris en train de boire, risquent une mise à pied. Aussi, des rencontres régulières ont-elles lieu avec l'association d'anciens buveurs, *Vie libre*, et avec des médecins. *« Je constate petit à petit que les CES discutent avec les gens de* Vie libre, souligne Annie Hacart, le travailleur social qui tient des permanences d'accueil individualisé. *Je m'attache à ne pas agresser la personne, à la laisser parler. L'écoute, c'est important. »*

Sur les chantiers de fouilles, anciens RMistes, détenus, professionnels et bénévoles passionnés venus de l'étranger travaillent ensemble, apparemment sans problème. Un melting-pot qui brise le sentiment d'exclusion.

F. A.

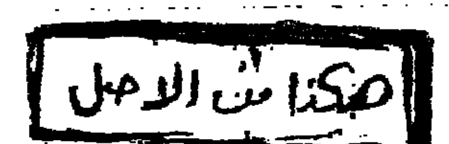
L'abbé, le juge et le prisonnier

EN 1986, dans le but de désengorger les prisons, le garde des sceaux encourage le développement des placements extérieurs, une mesure accordée sous certaines conditions, qui autorise des détenus à travailler à l'extérieur de la prison et, selon les cas, à ne pas y rentrer dormir. A Douai, EDF, Voies navigables de France et la Société archéologique accueilleront ainsi huit détenus, en tout, logés ensemble dans une maison louée pour l'occasion. Mais, après des déboires, le logement collectif est abandonné et seule la Société archéologique poursuit aujourd'hui les chantiers extérieurs. *« Elle accomplit un travail remarquable,* assure le juge de l'application des peines. *Mais, à part elle, les employeurs ne se bousculent pas. Je le déplore, car nous avons une dizaine de demandes de détenus qui ont mûrement réfléchi avant de prendre leur décision. »*

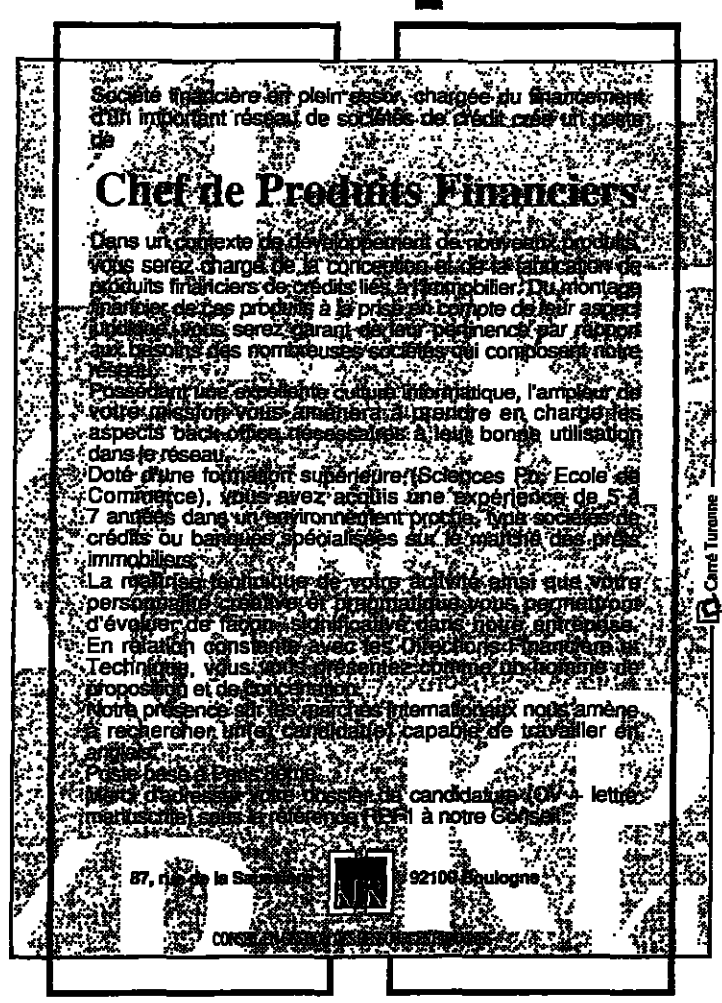
La Société archéologique en compte cinq, dont deux seulement logent hors de la prison. Ils travaillent en CES sur les chantiers de fouilles, mais à temps plein pour un demi-SMIC, et sont hébergés par l'abbé Hesse, aumônier général adjoint des prisons, dans un tout petit village. Ils n'ont pas le droit de sortir le soir, sauf autorisation, et rentrent dans leur famille le week-end. *« Je ne suis pas qu'un logeur,* souligne l'abbé Hesse. *Je joue un rôle éducatif. Le soir, mes pensionnaires viennent discuter avec moi, mais ils n'y sont pas obligés. Nous parlons de leur travail et, quand notre relation se renforce, ils me confient leurs soucis. Je leur dis ce que je pense, mais sans leur faire la morale. »*

Leur angoisse ? *« La peur du lendemain. Je découvre la fragilité des jeunes. La présence paternelle leur a souvent manqué. Beaucoup n'ont connu leurs parents qu'au chômage, et la notion de travail leur échappe complètement. Mais s'ils ont un bon environnement moral et affectif, ils tiennent. »* Les pensionnaires participent aux travaux ménagers et, s'ils le souhaitent, au dîner, avec les visiteurs ou les confrères qui viennent chez l'abbé Hesse. Au début, les jeunes se méfient, paniquent dès qu'ils sont mêlés à un groupe et n'arrivent pas à dormir les premières nuits. Mais peu à peu ils s'adaptent. Mohamed, vingt-trois ans, apprécie que l'abbé soit constamment *« à l'écoute de ses problèmes »*. Ancien toxicomane, il a été détenu pendant cinq mois avant d'obtenir un chantier extérieur. *« Je voulais me rattraper aux yeux de mon père et de ma famille que j'avais déçus. Ce travail m'a fait prendre conscience que l'on a une chance de s'en sortir même lorsque, comme moi, on est tombé à un niveau de délinquance assez bas. »* Des quatorze personnes que l'abbé Hesse a hébergées depuis 1989, aucune n'a commis de délit au cours de son séjour.

F. A.



— Banques - Assurances —



Société financière en plein essor, chargée du financement d'un important réseau de sociétés de crédit crée un poste de

Chef de Produits Financiers

Dans un contexte de développement de nouveaux produits, vous serez chargé de la conception et de la fabrication de produits financiers de crédits liés à l'immobilier. Du montage financier de ces produits à la prise en compte de leur aspect juridique, vous serez garant de leur pertinence par rapport aux besoins des nombreuses sociétés qui composent notre réseau.

Possédant une excellente culture informatique, l'ampleur de votre mission vous amènera à prendre en charge les aspects back-office nécessaires à leur bonne utilisation dans le réseau.

Doté d'une formation supérieure (Sciences Po, Ecole de Commerce), vous avez acquis une expérience de 5 à 7 années dans un environnement proche, type sociétés de crédits ou banques spécialisées sur le marché des prêts immobiliers.

La maîtrise technique de votre activité ainsi que votre personnalité créative et pragmatique vous permettront d'évoluer de façon significative dans notre entreprise. En relation constante avec les Directions Financière et Technique, vous vous présentez comme un homme de proposition et de concertation.

Notre présence sur les marchés internationaux nous amène à rechercher un(e) candidat(e) capable de travailler en anglais.

Poste basé à Paris-Sud.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (CV + lettre manuscrite) sous la référence [illegible] à notre Conseil.

87, rue de la Saussière [illegible] 92100 Boulogne

Carré Turenne



Membre du groupe ABN-AMRO, l'un des tout premiers groupes bancaires européens, NSM est une banque commerciale privée à forte vocation financière.

En synergie avec nos spécialistes de gestion patrimoniale, vous apporterez à notre clientèle de particuliers haut de gamme, un conseil de qualité en vous appuyant sur l'ensemble des produits de notre groupe.

Fort de votre dynamisme commercial, vous développerez votre portefeuille de clients.

Votre connaissance du tissu économique régional et votre talent de négociateur vous permettront d'établir auprès de prescripteurs locaux les relations de confiance indispensables à votre réussite dans cette mission.

A 30/35 ans, diplômé de l'enseignement supérieur ou de formation professionnelle équivalente, vous justifiez impérativement d'une expérience commerciale de 5 ans minimum en milieu bancaire.

Pour anticiper et satisfaire les attentes de notre clientèle, vous saurez mettre en avant votre maîtrise des techniques boursières et des valeurs mobilières ainsi que vos connaissances juridiques et fiscales.

Bien sûr, vous parlez l'anglais.

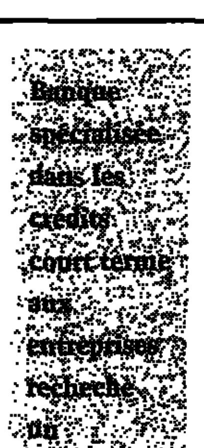
Votre évolution, à la mesure de votre talent, sera ouverte notamment en termes de management.

Isabelle Morenne vous remercie de lui adresser votre dossier de candidature (lettre, CV et prét.), sous la réf. APL/LM/01-94 NSM - 75410 PARIS Cedex 08.

NSM
Banque de Neuflize, Schlumberger, Mallet — GROUPE ABN AMRO

Le Pouvoir du Temps

MEDIAPA



Juriste de Banque Confirmé

Vous aurez :
- la reponsabilité de dossiers contentieux complexes, mettant en œuvre vos compétences en matière de droit et responsabilité bancaire, droit de la famille, droit des marchés.
- Vous serez en relation fréquente avec les représentants du monde judiciaire, avocats, etc.
- Votre rôle de conseil fera de vous l'interlocuteur privilégié des Directions de l'Exploitation et du Réseau.

Vous êtes :
- Diplômé universitaire (maîtrise en droit des affaires minimum), justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins 5 années en contentieux bancaire.
- Vous alliez rigueur, efficacité, sens de la négociation et capacité de décision.

Ce poste est basé à Paris.

Veuillez adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions sous réf. 57491 à EURO RSCG Carrières - 10, rue du Plâtre - 75004 PARIS, qui transmettra. Ne pas téléphoner merci.

EURO RSCG CARRIERES



Du risque maîtrisé naissent les opportunités

Consultant en stratégie de risques financiers et filiale de la Banque Demachy, Worms et Compagnie au sein du Groupe Messieurs Worms et Compagnie, Finindice est leader en France de la gestion indicielle de fonds d'investissements.



Ingénieur de Recherche

Finance

Nous avons pour vocation d'aider les Investisseurs Institutionnels et les Entreprises à élaborer une stratégie financière où la gestion du risque occupe une place centrale. Nous recherchons, pour seconder notre Directeur de la Recherche, un jeune Ingénieur Financier.

Vous aurez en charge la formalisation, puis la mise en œuvre d'un modèle de gestion reposant sur l'analyse de séries temporelles de données micro et macro-économiques. Vous serez bien sûr formé à nos méthodes de gestion indicielle et assurerez la gestion au jour le jour des portefeuilles qui seront basés sur ce modèle.

Vous avez 23-27 ans, une formation d'ingénieur de premier plan (ECP, Ponts, ...) éventuellement complétée d'un troisième cycle financier. Vous avez le goût et la maîtrise des statistiques, des mathématiques appliquées et de l'analyse financière. Votre connaissance de l'outil "micro" vous permettra de conduire vos propres développements, et vous parlez couramment l'anglais.

Merci d'adresser votre dossier de candidature complet (lettre + CV + photo) sous réf. IR1/LM à COPERS - 92 rue Jouffroy d'Abbans - 75017 PARIS.

copers

MEDIAPA



Groupe tertiaire de premier plan recherche

Chef du service assurances

Au sein de la Direction juridique et avec son équipe, il prendra entièrement en charge la gestion des assurances du groupe en France et à l'Etranger (évaluation des risques, négociation des contrats, gestion des sinistres) et les questions juridiques directement liées à l'exploitation (contrats, contentieux, recouvrement, etc.).

De formation supérieure (2e cycle en droit minimum), il a une expérience d'au moins 5 ans dans la gestion des assurances, en entreprise de préférence.

La pratique de l'anglais est un atout.

Veuillez adresser votre dossier en toute confidentialité (CV, photo, lettre manuscrite, prétentions) sous la référence LM 931.103 à Intuitu Personæ, 97 avenue de La Bourdonnais, 75007 Paris.

IP — INTUITU PERSONAE — JURIDIQUE & FISCAL

Membre CICF

Dans le cas d'une annonce domiciliée au « Monde Publicité », il est impératif de faire figurer la référence sur votre enveloppe, afin de transmettre votre dossier dans les meilleurs délais.

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.



BANQUE DE L'ENTREPRISE
GROUPE CEPME

CHARGE(E) D'AFFAIRES

De formation supérieure, vous avez une expérience de plusieurs années sur le marché des entreprises.

Rattaché(e) au Directeur Commercial, vous participerez au développement de la Banque de l'Entreprise et mettrez en œuvre vos compétences en matière commerciale et de suivi du risque.

Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions) au Service du Personnel - 28, rue Cambacérès - 75008 PARIS.

EURO RSCG CARRIERES

CONFEDERATION NATIONALE DU CREDIT MUTUEL

RESPONSABLE DU MARCHE AGRICULTURE

Le Crédit Mutuel, 252 milliards de Francs de dépôts, 8 millions de clients, 4 000 agences et 22 000 collaborateurs est le 5ème groupe bancaire français.

Son organisme central, la Confédération Nationale, recherche son Responsable du Marché de l'Agriculture.

Au sein de la Direction du Développement et en collaboration étroite avec nos Fédérations Régionales :
- Vous proposerez les orientations stratégiques permettant de conforter la position du Crédit Mutuel sur le Marché de l'Agriculture et participerez à l'élaboration et à la mise en oeuvre des actions retenues.
- Vous développerez la notoriété et la présence du Crédit Mutuel, 2ème Banque de l'Agriculture auprès des pouvoirs publics, des instances professionnelles et de la presse.

35/40 ans, de formation supérieure (Ecoles d'Agronomie, de Commerce...), votre expérience du Marché Agricole acquise au sein d'organismes *professionnels ou dans le secteur bancaire* vous a donné une parfaite connaissance de ce milieu.

Stratège mais aussi pragmatique, vos excellentes capacités relationnelles alliées à votre force de conviction seront des atouts déterminants pour réussir dans ce poste.

Merci d'adresser votre dossier de candidature sous référence 302/M à la DRHRS, Confédération Nationale du Crédit Mutuel, 88/90 rue Cardinet, 75017 PARIS.

Crédit Mutuel
la banque à qui parler

ADMINISTRATION DES ENTREPRISES



Filiale de la Générale des Eaux, le Groupe CGEA (33000 personnes dans 17 pays) prestataire de services auprès des collectivités locales et des entreprises privées dans le domaine de la propreté urbaine et du transport de voyageurs, recherche

RESPONSABLE DU SERVICE JURIDIQUE

NANTERRE (Hauts de Seine)

Rattaché au Directeur Général Adjoint, Directeur Administratif et Financier du Groupe, vous prendrez la responsabilité de l'ensemble des affaires juridiques (droit public, droit administratif, droit des sociétés...).
Vous interviendrez dans les problèmes liés aux relations contractuelles avec les collectivités locales et en particulier dans les projets de type concession de services publics, dans le domaine des fusions-acquisitions en France et à l'étranger, tout en développant un rôle de conseil auprès des opérationnels. Vous serez assisté dans votre mission par une équipe.

A 40 ans environ, de formation supérieure en droit, votre solide expérience s'est déroulée dans un contexte de Groupe, de services de préférence. Une expérience de l'international serait très appréciée.
Votre capacité à innover, votre pragmatisme et votre sens relationnel vous permettront de réussir dans un Groupe en forte évolution.

Merci d'adresser lettre + CV + photo obligatoire sous la référence 94.02 à CGEA DRH - 169, avenue Georges Clémenceau 92735 NANTERRE cedex.

CURRICULUM — MEDIA-SYSTEM

Qualités humaines et connaissances techniques au service de la maintenance

INGÉNIEUR GRANDES ECOLES (CENTRALE PARIS, ENSAM...)
EXPÉRIENCE TERRAIN 3 À 5 ANS
CONNAISSANCE DE LA MAINTENANCE INDUSTRIELLE

En Haute-Normandie, rejoignez notre Centre Nucléaire de Production d'Electricité. En tant qu'ingénieur attaché au Chef du service Maintenance, vous y exercerez votre métier dans un environnement technique et humain enrichissant

Vous assurez diverses missions liées à l'organisation, à l'amélioration du process et à l'évolution professionnelle des femmes et des hommes de l'entreprise. Force de proposition, vous savez écouter, convaincre, mener des projets et en suivre l'application. Dans le cadre de cette mission, vous assurez la supervision de la formation du personnel.

Votre domaine d'intervention peut vous amener à intervenir hors des horaires habituels lors de périodes d'astreinte.
Ce poste est évolutif.

Merci d'envoyer lettre, CV, photo et dernière rémunération à EDF, Centre nucléaire de production d'électricité de Paluel, Gestion des Ressources Humaines, Développement Social, BP 48, 76450 Cany-Barville.




EDF Electricité de France

EDF Production Transport
Centre Nucléaire de Production d'Electricité de Paluel 4 x 1 300 MW

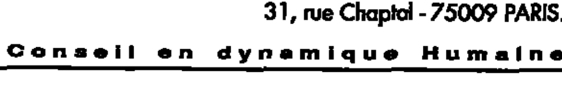
Nous sommes une maison d'Editions de premier plan en matière fiscale, juridique et sociale. En constante progression, nous recherchons notre :

Responsable logiciels juridiques

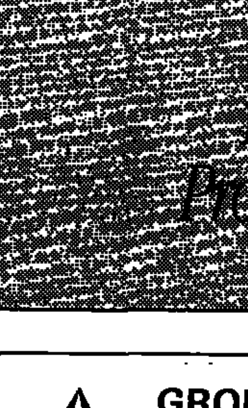
- Créée depuis 1986, notre activité éditoriale de logiciels juridiques et fiscaux se développe et se diversifie.
- Vos fonctions vous amèneront à :
  - Concevoir, réaliser et étendre nos produits logiciels juridiques,
  - Former et assister notre clientèle à nos produits et leurs développements,
  - Encadrer et animer une équipe de juristes.
- En liaison avec nos équipes techniques (juristes spécialisés, directions commerciale et marketing, développeurs), vous aurez une latitude et une autonomie importantes pour proposer, gérer et faire évoluer cette activité d'avenir pour notre croissance.
- A 30 ans environ, de formation juridique supérieure Droit des Sociétés, et après six ans au moins d'expérience en Entreprise ou Société de Service, vous avez acquis une solide pratique de la micro-informatique (cahier des charges, environnement Dos, Windows, réseaux) qui, ajoutée à vos qualités de management et de communication font de vous notre futur collaborateur pour une fonction évolutive et gratifiante.

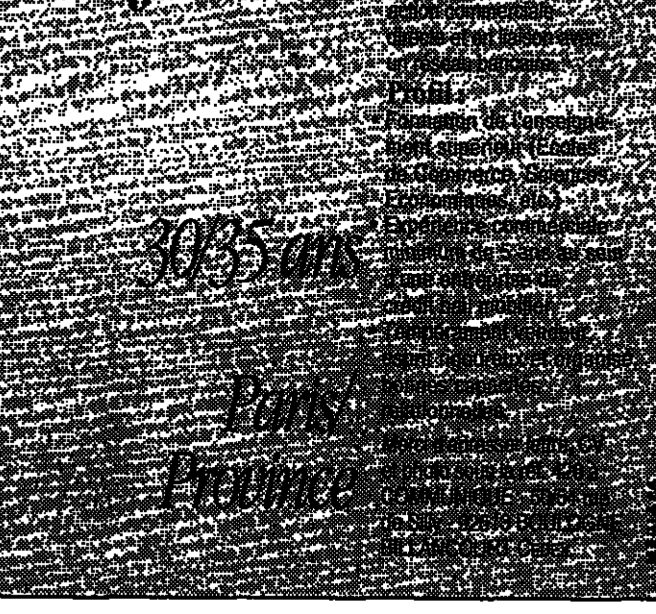
Merci d'adresser votre dossier de candidature (CV, lettre manuscrite et prétentions sous réf. 2753 à UN des TROIS - Ressources Humaines 31, rue Chaptal - 75009 PARIS.

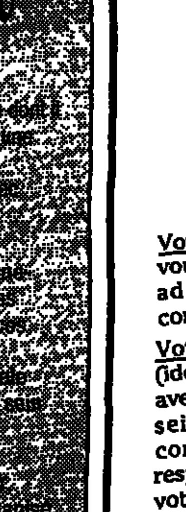


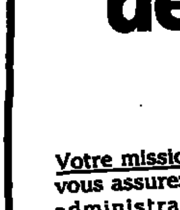


MAK











Premier groupe industriel de la Réunion - Sucres et dérivés - 900 personnes, 850 MF de CA - recherche

Directeur des ressources humaines

Votre mission : Directement rattaché au P.-D.G. du groupe, vous assurez les fonctions Personnel tant dans ses aspects administratifs et juridiques que, plus largement, de communication, organisation et formation.
Votre profil : Agé d'environ 35 ans, de formation bac + 4 (idéalement DESS droit social, gestion du personnel...), vous avez une expérience confirmée dans un poste équivalent au sein d'une structure importante. Votre aptitude à communiquer, votre capacité d'écoute, votre sens des responsabilités, votre esprit d'initiative, votre souplesse et votre fermeté seront des qualités appréciées. Une première expérience à la Réunion serait un plus important.
Merci d'adresser votre candidature, sous réf. RN040194A, à notre conseil : Jean-Louis Pagès, Florian Mantione Institut, 365 rue de Vaugirard, 75015 Paris.



à Rennes



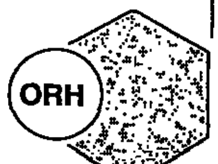
Créé en 1970, notre Groupe connaît un développement continu et harmonieux. Nous réalisons plus de 900 logements dans l'Ouest et en Ile de France, où notre professionnalisme est reconnu et notre rigueur appréciée. Dans le cadre du prochain départ en retraite de notre Secrétaire Général, nous recherchons notre

Responsable Juridique

A 30 ans ou plus, diplômé d'un 3ème cycle de Droit, votre expérience professionnelle, acquise de préférence dans le secteur de la promotion immobilière, vous assure une excellente connaissance des problèmes juridiques liés aux opérations de promotion. Aujourd'hui, vous voulez valoriser cette expérience dans un poste complet et évolutif.

Collaborateur immédiat de la Direction Générale, vous interviendrez à tous les stades des opérations en consultation, recherche, rédactions d'actes... Votre professionnalisme et votre rigueur seront vos principaux atouts pour cette opportunité de nature à intéresser une personnalité de premier plan.

Merci d'adresser votre lettre de candidature, CV et photo sous réf. RJ/OF à notre conseil : Olivier PLESSE **OUEST RESSOURCES HUMAINES - 32 rue Tronjolly 35000 Rennes** qui vous garantit discrétion et réponse. Les premiers entretiens pourront se dérouler à Paris.



GROUPE ALPHA

Conseil - Audit - Expertise

L'ÉCONOMIE SOUS L'ANGLE SOCIAL

Bordeaux, Clermont-Fd, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Paris, Rouen, Toulouse

Premier sur son marché, implanté nationalement et en croissance continue, notre groupe de 200 personnes s'adresse particulièrement aux Comités d'Entreprise. Nous leur apportons un diagnostic et des préconisations sur la situation de leur entreprise, notamment lors de restructurations, fusions, acquisitions, changements profonds de l'environnement concurrentiel.

Dans ce cadre, nous recherchons pour les bureaux indiqués :

► **2 CONSULTANTS CONFIRMÉS** (Lille, Lyon)
(Grandes Ecoles, IEP, Dauphine, 3e cycle...) et

► **1 EXPERT-COMPTABLE** (Lille)

L'expérience professionnelle pluridisciplinaire de 5 années au minimum, la maîtrise de l'analyse financière, la connaissance de l'économie industrielle devront leur permettre de donner une dimension nouvelle, créative et opérationnelle aux travaux qui leur seront confiés.

Au-delà de leur excellente technicité et de leur sens de l'organisation, nous apprécierons leur aptitude à la communication et nous saurons leur offrir diversité, formation et perspectives.

– Postes à pourvoir rapidement –

Envoyer CV, photo, lettre manuscrite, prétentions, ville postulée sous référence 8716, au Monde Publicité, 15-17, rue du Colonel-Pierre-Avia 75902 Paris Cedex 15.

Dans le cadre de son développement,

BREGGS *Consultants*

(13 millions de chiffre d'affaires en 1993)

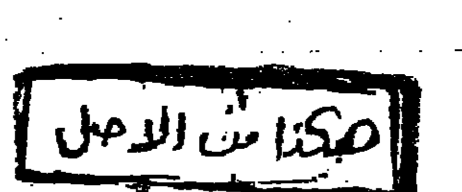
souhaite élargir son équipe.

BREGGS opère essentiellement dans les grands groupes des secteurs Banques et Assurances, Pétrochimie, Transports et Agro industrie, et ses domaines d'expertise sont la Stratégie, l'Organisation, les Systèmes de Management et d'Information et la Qualité.

Tout candidat devra être diplômé de l'enseignement supérieur (grandes écoles d'ingénieurs et commerciales, 3e cycles universitaires appliqués à l'économie et à la gestion de l'entreprise), disposer d'une expérience professionnelle de 3 ans minimum, pratiquer couramment l'anglais et démontrer les qualités d'ouverture et de mobilité propres au métier de conseil.

Ecrire à l'attention de Cécile de Visme

BREGGS, 2 *bis*, avenue Desfeux, 92100 Boulogne



ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

CONSEIL EN RESSOURCES HUMAINES

Nos activités de Conseillers de Direction couvrent un large éventail de prestations dans les domaines du développement des Ressources Humaines : la gestion des évolutions, l'intégration de nouvelles compétences, l'accompagnement de restructurations.

Nous intervenons auprès d'entreprises d'envergure internationale et nous recherchons un

Consultant de haut niveau

Vous êtes un professionnel du Conseil ; vos compétences et vos qualités de développeur vous ont permis d'acquérir une expérience diversifiée en Ressources Humaines.

Vous souhaitez valoriser votre potentiel au sein d'une structure de conseil de taille moyenne. Votre niveau de rémunération sera liée à votre réussite. Nous vous offrons la perspective de devenir à terme un de nos partenaires associés.
Anglais souhaité

Merci d'adresser votre dossier sous la référence M/260. Votre candidature sera traitée en toute confidentialité.



MILO R.H.
3, avenue des Ternes
75017 PARIS

Le marché de la communication mobile s'annonce comme l'un des plus porteurs de la décennie.

Le département Plan-Financement de la Direction Administrative et Financière crée un poste

Assistant Finance et Planification H/F

Vos responsabilités seront d'établir des simulations financières à moyen et long terme (10-15 ans) à partir de plans de développement afin de vérifier les équilibres financiers qui en découlent (modélisation et utilisation des outils informatiques). En outre, vous collaborerez à des études financières spécifiques et participerez à la mise en place d'un nouveau système de gestion financière.

Votre formation supérieure de type universitaire (DESS de Finance), complétée si possible par un cursus en informatique de gestion (Etude et Analyse), une première expérience (2 à 3 ans) en tant qu'analyste financier au sein d'une grande entreprise, la maîtrise d'Excel et la connaissance en systèmes experts, vous permettront d'être rapidement opérationnel.

Enfin, votre capacité d'abstraction et de projection, alliée à un esprit d'analyse et de synthèse, jamais départis d'un solide pragmatisme, sont autant d'aptitudes personnelles nécessaires pour votre intégration dans ce poste.

Si ce contexte vous intéresse, vous pouvez envoyer votre dossier complet (lettre manuscrite, C.V., photo) sous la référence LM359 à notre Conseil: Maÿlis POURQUIÉ
Oryade 16, avenue Hoche - 75008 Paris.

SFR
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU RADIOTÉLÉPHONE

Premier Opérateur Privé en Radiotéléphonie, filiale de la Générale des Eaux, avec un CA de 1300 MF et 340 personnes, SFR s'est engagé depuis 1988 à installer et exploiter les réseaux de radiotéléphonie.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU RADIOTÉLÉPHONE
Nos abonnés en veulent plus.

CEGOS CONSEIL RECHERCHE

CONSULTANTS

BANQUE/ASSURANCE

Vous avez une expérience des systèmes de pilotage et/ou de la maîtrise du changement et/ou des processus commerciaux, acquise impérativement au sein d'une Banque ou d'une Compagnie d'Assurances.

Réf. 8204/LM

INDUSTRIE

Vous avez une expérience des méthodes de conception et d'industrialisation et/ou de la maîtrise du changement et/ou des techniques d'Assurance Qualité, acquise impérativement au sein d'une Entreprise Industrielle.

Réf. 8205/LM

Diplômé d'une Grande Ecole ou de l'université (BAC + 5), vous avez nécessairement une première expérience allant de 3 à 5 ans maximum. Vous êtes motivé pour participer à des missions pluridisciplinaires et vous souhaitez acquérir une véritable compétence dans le domaine du management de l'Entreprise. Vous avez une pratique du travail en langue anglaise.

La CEGOS vous apportera un environnement qui exigera de vous le sens :
- du travail en équipe
- des réalisations concrètes
- du développement d'une clientèle

Vous appartiendrez à un grand Groupe indépendant de Conseil. Formation et Recrutement (500 consultants en Europe), au sein duquel vous pourrez valoriser votre expérience et disposer de réelles opportunités de carrière.

Merci d'adresser votre curriculum vitae accompagné d'une lettre de motivation manuscrite à l'attention de Marie-Françoise ALETTI - CEGOS Division Recrutement Tour Vendôme - 92516 BOULOGNE Cedex, en précisant la référence choisie.



CONSEIL
FORMATION
RECRUTEMENT

MMS INTERNATIONAL

STANDARD & POOR'S GROUP

MMS INTERNATIONAL est le leader de l'analyse en temps réel sur les marchés de change et de taux d'intérêt. Nos analyses sont suivies par plus de 36 000 opérateurs dans le monde entier, et distribuées par Reuter, Telerate, Bloomberg et Knight-Ridder à partir de nos 11 bureaux dans les principaux centres financiers.

Notre forte croissance en Europe nous amène à recruter 4 candidats ***autonomes et dynamiques ayant impérativement une parfaite maîtrise de l'anglais.***

UN ANALYSTE (H/F) MARCHÉS FINANCIERS (réf. LM01)

Jeune diplômé (bac + 5) Economie/Finance ou de préférence ayant 1 à 2 ans d'expérience sur les marchés de taux (français). La connaissance de l'espagnol et/ou du portugais sera un plus.

DEUX COMMERCIAUX JUNIOR (H/F)

Jeunes diplômés école de commerce ou université (maîtrise économie/finance...), de préférence avec une première expérience commerciale dans un environnement de salles de marchés. Pour la zone France et Benelux (réf. LM02), la connaissance du néerlandais sera un plus. Pour la zone France et Europe du Sud (réf. LM03) une excellente maîtrise de l'italien est indispensable et la connaissance de l'espagnol sera un plus. Des déplacements sont à prévoir pour ces deux postes.

UN ASSISTANT ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL (H/F) (réf. LMO4)

Jeune diplômé (BTS Secrétariat...), ou première expérience, très motivé et organisé. Il sera chargé de l'administration du bureau, du suivi des ventes. Excellentes connaissances de WORD et d'un tableur indispensables.

Merci d'envoyer votre candidature avec une photo et une lettre de motivation ***en anglais*** portant la référence du poste choisi sur l'enveloppe à :

MMS INTERNATIONAL - Personnel Dpt – 77, avenue des Champs-Elysées 75008 Paris

Cabinet de Consultants en qualité/satisfaction Clients

recherche, afin de consolider son expansion, dans le cadre de missions ponctuelles PARIS/LYON

INTERVENANTS EN ENTREPRISE

- Votre formation supérieure est complétée par une expérience confirmée de plusieurs années avec la clientèle, dans les secteurs d'activité suivants : automobile/transport - informatique/services aux entreprises - banque/assurance - hôtellerie/restauration/tourisme - équipements industriels.
- Vous avez le sens des relations humaines, de l'action et l'expérience d'animation de groupes de travail et/ou de formation.
- Rémunération à la vacation

Merci d'adresser lettre de motivation manuscrite, CV et photo sous référence 50 à MEDIAPA - 51, avenue Jean Jaurès 69361 LYON CEDEX 07 - qui transmettra.

Cadre Ressources Humaines

Nous sommes un groupe industriel français ouvert à l'international et occupons une place de premier plan dans le secteur des techniques de pointe. Nous recherchons, pour l'un de nos établissements industriels (3 000 personnes) situé en Normandie, un Cadre Ressources Humaines.

Vous déterminez les évolutions prévisibles des métiers et des besoins en effectifs, vous élaborez des outils et des méthodes d'évaluation et de gestion des compétences et vous assurez la mise en place d'une gestion individualisée des itinéraires professionnels.

A environ 30 ans, de formation à dominante "ressources humaines" (DEA/DESS, ESC ou IEP), vous avez acquis à travers vos réalisations professionnelles une bonne perception de la gestion prévisionnelle de l'emploi.

Votre aptitude à la conduite de projets, votre sens du dialogue, votre pouvoir de conviction et votre créativité seront, au-delà de votre savoir-faire, des éléments déterminants tant dans votre réussite immédiate que dans votre évolution ultérieure dans le métier "ressources humaines" au sein de notre groupe.

Merci d'adresser votre candidature (lettre, CV, photo) sous la réf. C65 AX à Olivier Chaumette - OC CONSEIL - 3 rue E. & A. Peugeot - Tour COROSA - 92500 Rueil-Malmaison.

OC CONSEIL
Ressources humaines
PARIS LONDRES BARCELONE DÜSSELDORF

CARRIÈRES INTERNATIONALES

УДАЧА УЛЫБАЕТСЯ ТОМУ, КТО УМЕЕТ ВЫБРАТЬ СВОЙ СОБСТВЕННЫЙ МИР

Ingénieurs Grandes Ecoles - La réussite sourit à ceux qui savent choisir leur propre univers

.Einkaufsdirektor



Stetige Innovation, neueste Produktionstechnologien, Total Quality, Integration der Lieferanten und aktive Mitwirkung der Mitarbeiter sind die fünf Säulen unserer Strategie und unseres Erfolges. Wir sind weltweit an der Spitze der Technologie auf dem Gebiet der Heizungs und Klimatechnik für Kraftfahrzeuge. In unserer Sparte erzielen 3 150 Mitarbeiter an 8 Standorten auf 3 Kontinenten einen Jahresumsatz von 3 Mrd FF. Wir suchen in diesem Rahmen einen Einkaufsdirektor - Klimasysteme Deutschland.

Sie sind in dieser Funktion unmittelbar dem Leiter der "Division Allemagne" unterstellt und verantwortlich für den weltweiten Einkauf von Produkten und Systemen für unsere Abnehmer aus der deutschen Automobilindustrie. Neben der stetigen Optimierung unserer Einkaufspreise, ein wesentlicher Beitrag für unsere Wettbewerbsfähigkeit und Betriebsergebnisse, erstreckt sich Ihre Aufgabe auf die aktive Integration unserer *Lieferanten*, die Beurteilung bzw. Bewertung Ihrer Leistungen und Betriebe sowie die Festlegung von gemeinsamen Aktionsplänen unter der Maßgabe einer stetigen Verbesserung ihrer Lieferantenleistungen nach Qualitäts-, Zeit- und Kostengesichtspunkten.

Für eine erfolgreiche Bewältigung dieser Aufgabe verfügen Sie über eine sehr gute Ingenieurausbildung, solide Einkaufserfahrungen in der industriellen Großserienfertigung (Automobil, Consumer Industrie, Kunststoffindustrie). Im Rahmen Ihrer persönlichen Entwicklung (Ihr Alter liegt zwischen 35 und 40 Jahren) konnten Sie idealerweise auch Erfahrungen in komplementären Funktionsbereichen, wie Forschung & Entwicklung, Produktion oder Qualitätswesen sammeln. Sie zeichnen sich ferner aus als soliden und respektierten Verhandlungspartner, mit ausgeprägter Entscheidungsfreudigkeit, guten Kommunikationsfähigkeiten und teamorientiertem Führungsvermögen. Die ausgeschriebene Position ist in Stuttgart angesiedelt. Die Fertigung unserer Komponenten erfolgt in Frankreich in der Nähe von Chartres und Le Mans, somit verteilt sich Ihr Einsatz auf beide Länder.

Pour ce poste, vous vous impliquerez dans l'animation de projets internationaux stratégiques. Vos compétences techniques pointues alliées à vos qualités d'animateur vous permettront de réussir au sein du Groupe. Vous maîtrisez suffisamment l'allemand et l'anglais pour une communication internationale efficace.

Valeo hat die deutsch-französische Personalberatung EuroTriade beauftragt, Ihre ausführlichen Bewerbungsunterlagen mit Einkommensvorstellungen und Angaben zur Verfügbarkeit unter der Kennziffer VL/FR 3 entgegenzunehmen. EuroTriade Deutschland-Frankreich - Potsdamer Straße 93 - 10785 BERLIN (Deutschland).

Le Groupe Valeo, par ses réalisations, son potentiel technologique, son implantation internationale, est l'un des principaux partenaires des constructeurs automobiles et de véhicules industriels dans le monde. Valeo compte près de 25 000 personnes réparties en dix branches d'activité. Le Groupe dispose de plus de 80 usines ou centres de recherche et réalise un chiffre d'affaires de 20 milliards de francs, dont plus de la moitié hors de France.



L'EQUIPEMENT AUTOMOBILE

EUROCONTROL

L'Organisation Européenne pour la Sécurité de la Navigation aérienne

recherche pour son Organisme Central de Gestion des Courants de Trafic Aérien (CFMU) à Bruxelles un (m/f)



COORDINATEUR - MAINTENANCE

(réf. AT/152/LM)

Tâches: assumer la responsabilité, au sein de la Division Maintenance, de la coordination de la maintenance de l'infrastructure des bâtiments (HVAC, Electricité, BMS), ainsi que d'importants systèmes informatiques et systèmes de communication pour le site principal de Bruxelles (environ 1000 personnes) et le site de Brétigny-sur-Orge dans les environs de Paris.

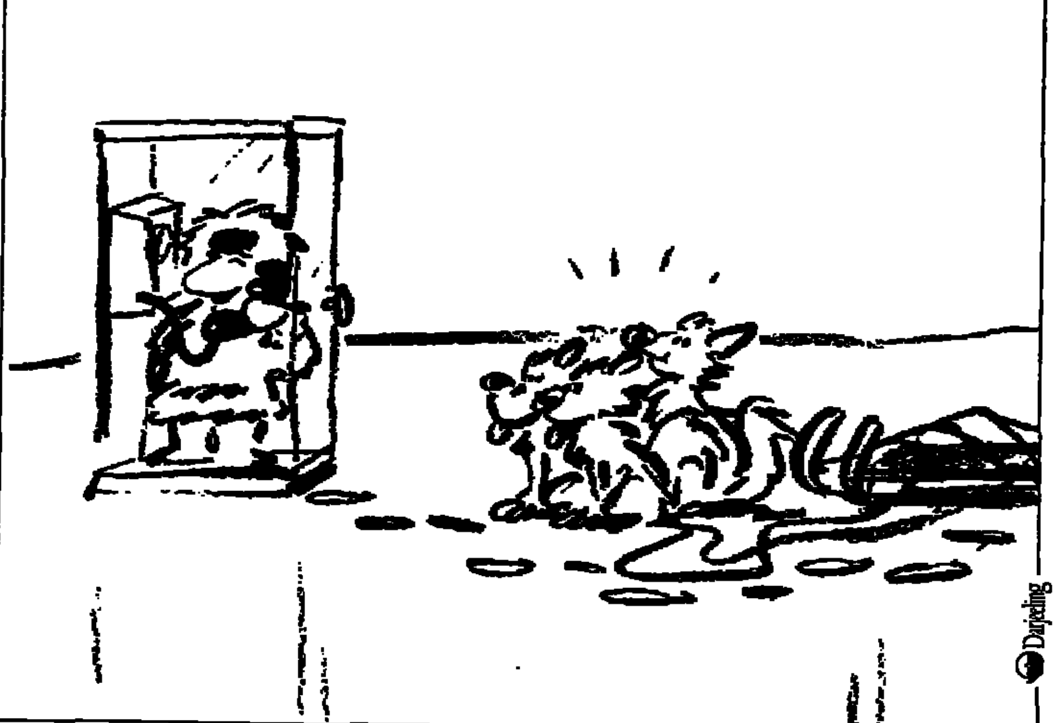
Qualifications: diplôme universitaire en électronique/électromécanique associé à une solide expérience pratique dans les domaines précités et dans la maintenance et la gestion de grands complexes et installations pour centres d'applications critiques.

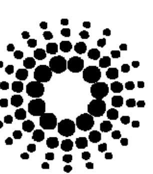
Une rémunération de niveau international particulièrement intéressante, doublée d'un régime de sécurité sociale et de pension, est proposée.

Les actes de candidature et des informations complémentaires peuvent être obtenus auprès de la Section de Recrutement, rue de la Loi 72, B-1040 Bruxelles (fax n° 32 2 729 39 72) pour renseignements uniquement en citant le n° de référence susmentionné.

Les actes de candidature dûment complétés, et mentionnant clairement le numéro de référence, devront parvenir à l'adresse ci-dessus au plus tard pour le 1 mars 1994.

Ce délai sera strictement appliqué et les candidats doivent s'assurer que leur acte de candidature arrivera à destination en temps utile.





European Synchrotron Radiation Facility

Grenoble - France

The ESRF has constructed a state of the art storage ring for 6 Gev electrons to be operated as the best high brilliance synchrotron radiation source in the field of X Rays from 1994 on. Financing of the ESRF is shared by 12 European countries.

The objective of the ESRF is to support scientists in the implementation of fundamental and applied research on the structure of condensed matter in fields such as:

Physics, Earth Sciences, Chemistry, Biology and Medicine Crystallography, Surface and Materials Sciences

The ESRF is recruiting now (m/f):

Safety Engineer (ref. 1102)

He/she will be responsible, within the Safety Group, for classical safety matters such as: site/building and infrastructure safety, personnel safety, training, etc., in order to insure a safe operation of the facility.

Maintenance Engineer (ref. 6106)

He/she will be responsible, within the Technical Services, for the definition and follow-up of maintenance programmes, analysis of equipment reliability and proposals for improvements to the site industrial networks.

❖ ❖ ❖

Qualifications and experiences: for both positions *an engineering degree or equivalent is required with at least 5 years' professional experience in safety (ref. 1102) or maintenance (ref. 6106) in a scientific or industrial facility. Maintenance engineer position requires in addition a good knowledge in electrotechnics and fluid mechanics/thermodynamics. The working language at the ESRF is English. A good knowledge of French is also required for those positions.*

These engineers will contribute to the continuous operation of the facility and work up to 15 % of their time outside normal working hours.

The ESRF offers you the opportunity to work in an international atmosphere and with high technology equipment. New staff coming from outside the Grenoble area benefit from installation allowances; non-French staff also benefit from an expatriation allowance in accordance with specific regulations.

Please send your curriculum vitae and a letter of application quoting reference number, before 31 January 1994, to the following address: ESRF - Personnel Service, BP 220, F-38043 Grenoble Cedex 9 FRANCE.



UTEN FÖRBINDELSE SKULLE VÄRDEN BLI GANSKE KALD

Ingenieurs Grandes Ecoles - Sans communication, le monde serait bien froid.

We are a leading company of Corporate Consulting Psychologists. For half a century, we are assessing, advising and developing executives and managers to increase both individual and organizational effectiveness.

We are looking for a (m/f)

CONSULTING PSYCHOLOGIST

Lic. or Ph.D.

Critical success factors for the job: professional maturity, understanding of organizational functioning, business orientation, flexibility, ability to work internationally, counselling skills at top management level.



Please write with curr. vitae to:
Gérard BEZIAT, Manager
RHR EUROPE COMPANY
Avenue Louise 375 B. 2 Louizalaan
1050 Brussels - Belgium

MEDIA PROJECT FOR THE CREATIVE

DOCUMENTARY

An initiative of the MEDIA Programme of the European Communities

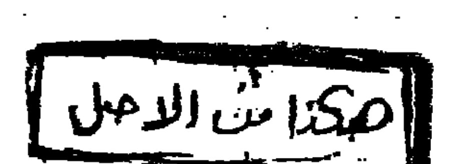
SECRETARY GENERAL

MEDIA Project for the Creative DOCUMENTARY seeks a new Secretary General.

The person appointed must have substantial experience within organisational structures and audiovisual industry, in particular the European documentary sector. A knowledge of English, Danish and French will be an advantage.

The Secretary General shall work out of DOCUMENTARY's office in Copenhagen.

Application before 15 February 1994 to:
DOCUMENTARY, Skindergade 29A,
DK-1159 Copenhague K,
tél. : 45-33-15-00-99*. fax : 45-33-15-76-76



SECTEUR PUBLIC

Ministère de l'Economie et Ministère du Budget

Nous recrutons, par concours, pour notre administration centrale

UN TRADUCTEUR
- première langue : allemand, seconde langue : anglais

UN TRADUCTEUR
- première langue : espagnol, seconde langue : anglais

Les épreuves consistent en des exercices de version, de résumé et de commentaire dans les première et deuxième langues, ainsi qu'en des exercices de terminologie générale dans la première langue.

Retirez votre dossier d'inscription aux Ministères de l'Economie et du Budget, Direction du Personnel et des Services Généraux, section concours, Télédoc 251, 139 rue de Bercy, 75012 Paris. *Renseignements complémentaires* : 40 24 75 02 (75.03 / 75.04 / 75.05).

Dates du concours : 14, 15, 16 mars. Date limite de retrait des dossiers : 11 février / date limite de dépôt : 18 février

safari

Le Conseil Général SEINE & MARNE

SON CHARGE DES AFFAIRES JURIDIQUES (H/F)

Rattaché au Sous-Directeur des Services Logistiques, vous serez chargé :
- d'une mission de conseil juridique pour l'ensemble de la Direction, de l'instruction et du suivi des dossiers de contentieux,
- des études juridiques se rapportant à l'action sociale,
- de la formation juridique des personnels de la Direction (administratifs et médico-sociaux).

Diplômé en droit public, vous avez une expérience significative des questions juridiques en collectivité territoriale, de préférence dans le domaine de l'action sociale.
Autonome et rigoureux, vous possédez une excellente capacité de rédaction, le sens des relations humaines et le goût du travail en équipe.

Adresser lettre et CV, avant le 2 février 1994, sous la référence CH/J, à Monsieur le Président du Conseil Général de Seine-et-Marne, Direction des Ressources Humaines, Bureau du Recrutement et de la Formation, Hôtel du Département, 77010 Melun cedex

safari

Le Département du PAS-DE-CALAIS

recrute par voie de mutation, de détachement ou d'inscription sur liste d'aptitude

Gestionnaire de son Restaurant Administratif *Attaché Territorial*

A la tête d'une équipe de 18 personnes (un chef de cuisine, des cuisiniers, un agent administratif et des agents de service), vous prendrez en charge, outre l'animation des effectifs et le suivi des relations avec les usagers, la gestion financière et administrative du restaurant (500 repas/jour en moyenne) :
engagement et liquidation des dépenses et recettes, comptabilité analytique et des stocks, régies d'avances et de recettes, compte administratif et rapport annuel d'activité, etc...

Vos atouts : des qualités d'acheteur et de négociateur, des aptitudes certaines à l'organisation, l'esprit d'initiative et le sens des contacts.
Des connaissances en informatique seront appréciées.

Renseignements : M. Yvon DELFORCE - Tél. 21 22 62 62, poste 2671.
Merci d'adresser lettre de candidature + C.V. avant le 31 janvier à M. le Président du Conseil Général du Pas-de-Calais - D.G.A.L. - Direction du Personnel Hôtel du Département - 62018 Arras cedex 9

safari

GRANDE VILLE
RÉSIDENTIELLE DE LA BANLIEUE OUEST
70 000 HABITANTS

RECHERCHE

JURISTE

pour sa Direction des Ressources Humaines

Conseil juridique interne en matière de personnel, vous serez chargé de l'élaboration des actes et contrats complexes, vous assurerez le suivi de la réglementation, gérerez les contentieux...

Titulaire d'un D.E.A. ou d'un D.E.S.S. de droit public, vous possédez une première expérience de la fonction personnel en collectivité territoriale.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV et photo sous référence JM à SAFARI, 17 Bd Poissonnière, 75082 Paris cedex 02 qui transmettra.

safari



MINISTERE DE LA JUSTICE

Protection Judiciaire de la Jeunesse recrute par voie de **concours national**

QUATRE VINGT-DOUZE EDUCATEURS (TRICES)

Date limite de retrait des dossiers d'inscriptions : **11 février 1994**.

Concours externe ouvert au niveau DEUG, DUT, diplôme équivalent ou diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé.

Concours interne ouvert aux fonctionnaires ou agents de l'Etat justifiant de 5 ans de service public.

N° VERT : 05 03 78 91

FORMATION RÉMUNÉRÉE

safari

CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-GARONNE

Une Collectivité Dynamique (952.962 hab.)
Un Pôle Universitaire • Des Industries d'Avenir
A Proximité de la Mer et de la Montagne

Recrute par voie de mutation ou de détachement

Directeur Adjoint Délégué à l'Insertion

Fonctionnaire des Collectivités Territ[illegible] Attaché Principal, Directeur Adjoint [illegible] ou Directeur Territorial.

Vos missions vous conduiront d'[illegible] du dispositif départemental de lutte contre la précarité et l'exclusion (d[illegible] globale des problématiques de l'insertion), d'autre part, à renforcer la [illegible]rvention du Conseil Général dans les dispositifs d'insertion.

Par ailleurs, vous prendrez en cha[illegible]rité du *Directeur de la Solidarité Départementale*, la préparation, la mise en [illegible] politiques d'insertion et la coordination des moyens établis dans ce domaine par le Départem[illegible]

Une connaissance a[illegible]on relative à l'action sociale, à l'emploi et à l'insertion est nécessaire, au même titre qu[illegible]érience de la gestion des Collectivités. Manifestant une grande capacité de décision et des [illegible] à l'arbitrage, vous possédez également le sens de l'animation et du travail d'équipe, ainsi qu[illegible]coute et du dialogue.

Merci d'adresser votre candi[illegible] manuscrite + CV + dernier arrêté + photo) avant le 28 février 1994 au Conseil Général de [illegible]aronne, Direction des Ressources Humaines, Place Saint Etienne, 31090 TOULOUSE [illegible]

safari

Le District de l'Agglomération Annécienne (120 000 habitants)
recrute
un Chargé de Mission Développement Économique (H ou F)

Ce cadre, chargé de mettre en œuvre le projet de développement économique de l'agglomération annécienne, devra posséder une formation supérieure et une expérience acquise soit dans :
- une collectivité territoriale,
- une S.E.M. ou une C.C.I.,
- une entreprise.

Le service étant en cours de création, il sera demandé au candidat retenu beaucoup d'initiatives.

Une excellente maîtrise de l'anglais écrit et parlé serait un plus important.
Contrat de trois ans éventuellement renouvelable.
Salaire : 220 000 à 250 000 F annuel brut (selon expérience).
Voiture personnelle indispensable.
Poste à pourvoir immédiatement.

CV + photo à adresser à M. le président du district de l'agglomération annécienne, 1, avenue Berthollet, BP 270, 74007 Annecy Cedex.

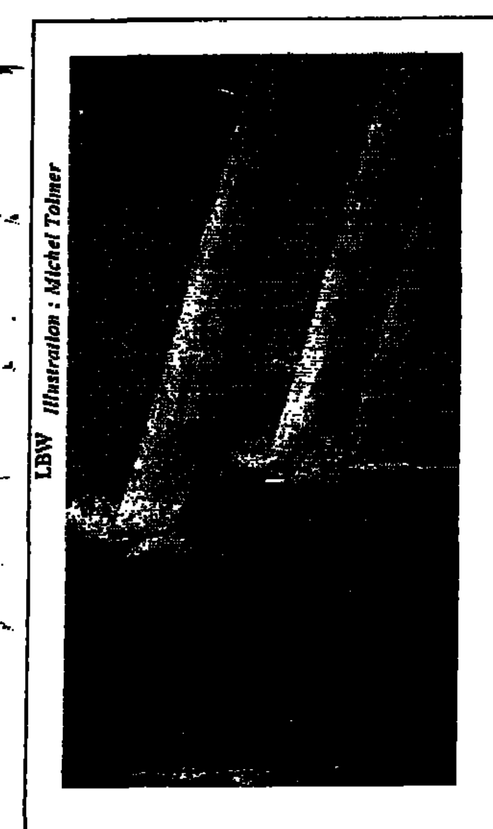
RESPONSABLE DU SERVICE DIFFUSION ARCHIVES DEPARTEMENTALES

Le Département de la Loire - 750.000 habitants, 800 agents, 2.100 millions de francs de budget - recherche pour ses archives départementales le responsable du service diffusion. Rattaché au directeur des archives, le titulaire du poste contribue à l'efficacité et au développement des archives départementales en assurant le suivi et la qualité des prestations de diffusion. Pour ce faire, il anime une équipe de cinq personnes, gère la diffusion et les délais de mise à disposition des documents, le fonctionnement autonome de la salle de lecture et contribue au développement des activités culturelles et éducatives des archives. Ce poste s'adresse à un candidat âgé d'au moins 30 ans, diplômé de l'enseignement supérieur bac + 3 ans minimum et possédant des compétences relationnelles développées. Il a une expérience significative d'encadrement d'équipe, si possible dans un secteur d'activités ouvert au public. Merci d'envoyer votre dossier de candidature en précisant votre niveau de rémunération actuel et en joignant une photographie à ***Monsieur le Président du Conseil Général de la Loire - Direction des Ressources Humaines - Hôtel du département - 2, rue Charles De Gaulle - 42022 Saint Etienne Cedex.***



PA Consulting Group

LE MONDE DES CADRES



LBW Illustration : Michel Tolmer

UN CHOIX QUI DETERMINE VOTRE AVENIR.

Une grande figure mondiale du conseil, 8 000 consultants dans le monde, une clientèle de qualité dans tous les secteurs de l'économie. Pour renforcer notre développement, nous recherchons des

CONSULTANTS

Organisation et Système de Gestion Réf. SG

Diplômé d'une grande école (d'ingénieur ou de commerce), vous possédez 2 à 3 ans d'expérience opérationnelle acquise en entreprise industrielle de préférence à un poste clé dans les domaines de la comptabilité, la gestion financière, le contrôle de gestion, la logistique industrielle et la gestion de production. Une expérience de mise en place de progiciels financiers : ORACLE, SAP, JDE, DBS serait un atout supplémentaire.

Vous interviendrez sur des missions d'organisation financière internationale, de Business process reengeneering, de conception de systèmes de gestion, de sélection et mise en place de packages.

Systèmes d'Information Réf. SI

Votre formation initiale (école d'ingénieur) est complétée par 2 à 3 ans d'expérience professionnelle en entreprise, banque, assurance, SSII réputée ou cabinet conseil.

Vous disposez d'une expertise opérationnelle acquise dans les domaines de la conception, l'ingénierie des systèmes d'information. La maîtrise d'une technologie avancée (Architecture client/serveur, LOO, GED) sera particulièrement appréciée.

Au sein de Price Waterhouse, vous participerez à des missions de schémas directeurs, d'audits d'efficacité et de pilotage de projets.

Chez Price Waterhouse, vous allez vous investir dans un environnement stimulant au sein d'équipes pluridisciplinaires qui servent les plus grandes entreprises françaises et multinationales. Pour ces deux postes, la pratique de l'anglais est indispensable.

Nous vous remercions d'adresser votre dossier de candidature sous référence choisie à Catherine VERDIER, PRICE WATERHOUSE MANAGEMENT CONSULTANTS, Tour AIG, 34 place des Corolles, 92908 PARIS La Défense 2 (Courbevoie).

Price Waterhouse Management Consultants



AGENCE CONSEIL EN COMMUNICATION

Spécialiste dans le domaine de la communication d'entreprise "Business to Business" et Ressources Humaines nous recherchons pour renforcer notre équipe un CHEF DE PUBLICITÉ SENIOR

Responsable du développement

Professionnel reconnu et autonome, capable de développer rapidement une clientèle significative, vous souhaitez rejoindre une structure souple, bien implantée dans son secteur d'activité et rattachée à un Groupe.

Nous vous proposons une rémunération non plafonnée liée à votre réussite et la perspective de devenir à court terme l'un de nos partenaires associés.

Merci d'adresser votre dossier sous la référence M/261 à notre conseil qui traitera votre candidature en toute confidentialité.



MILO R.H.
3, avenue des Ternes
75017 PARIS

METTRE EN PLACE ET OBTENIR LA CERTIFICATION ISO 9001

Notre objectif cette année : obtenir la certification. La politique de qualité a été définie. Nous avons rédigé certaines procédures, mis en place des actions. Nous recherchons le Responsable de l'intégrité des données qui va nous permettre de fédérer l'ensemble de l'entreprise pour atteindre la maîtrise totale de la qualité.
Homme de communication, apte à démontrer et à mobiliser les esprits pour permettre le travail en équipe, vous ferez preuve d'innovation. Vous définirez les objectifs de chaque intervention, méthode et démarche pour les atteindre. La trentaine BAC + 4, ou/et avec une grande expérience de l'entreprise, vous êtes un homme d'organisation, de gestion, passionné par la qualité et les normes ISO 9000 et l'informatique de gestion.

SÉLÉFRANCE

Merci d'écrire lettre + C.V. + prétentions sous référence SFC01 à SELEFRANCE CONSEIL - 72, rue Régnault - 75640 PARIS Cedex 13.

L'Association de Formation Professionnelle Polytechnique de la Ville de TOURS
recherche de suite :

UN DIRECTEUR

Le candidat devra justifier d'une expérience professionnelle d'au moins dix années, en partie acquise dans des postes de responsabilités hiérarchiques et d'un niveau BAC + 5.

Responsabilités du poste sous l'autorité du président de l'association :
- Directeur d'un Centre de Formation pour adultes, principalement en recherche d'emploi ;
- Relations avec les services publics d'État et avec les collectivités locales. Chambres consulaires, entreprises, et organismes socioprofessionnels ;
- Préparation et suivi du programme de formation (environ 1 000 stagiaires/an) ;
- Préparation et exécution du budget ;
- Gestion du personnel (100 salariés).

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV détaillé accompagné d'une photo en faisant connaître salaire actuel et prétentions.
Les candidatures devront être adressées pour le 24 janvier 1994, délai de rigueur, au siège de l'association, 14, boulevard Preuilly 37000 TOURS.

SECTEUR PUBLIC

Collectivités Territoriales - Ministères

RECRUTEMENT PAR CONCOURS DE PROFESSEURS ET DE MAITRES-ASSISTANTS DES ÉCOLES D'ARCHITECTURE

Des postes à pourvoir à la rentrée universitaire 1994 dans les écoles d'architecture sont ouverts par concours dans les domaines suivants :
- projet architectural,
- histoire de l'architecture et de la ville,
- sciences et techniques pour l'architecture (construction-informatique),
- espace et territoires (projet urbain – urbanisme – paysage),
- sciences humaines et sociales,
- arts plastiques et représentation.

Les candidats doivent :
- répondre à des conditions de diplômes (doctorat, architecte DPLG... pour les maîtres-assistants habilitation à diriger les recherches ou doctorat d'Etat pour les professeurs),
- avoir effectué des recherches et/ou publié dans le domaine concerné ou avoir une expérience de pratique professionnelle.

Les demandes de dossier ou de renseignements peuvent être faites jusqu'au 15 mars 1994 :



Ministère de l'équipement, des transports et du tourisme
Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme
Bureau des écoles d'architecture
Arche de la Défense paroi sud –
92055 PARIS LA DÉFENSE CEDEX 04
Tél : 40-81-90-51 – 40-81-92-25

QUOTIDIEN RÉGIONAL – Région Ouest

Pour conduire son développement
recherche

DES SECRÉTAIRES DE RÉDACTION expérimentés PQR
locales et informations générales, aptitude à l'encadrement

DES RESPONSABLES DE RÉDACTIONS
*locales *départementales *sportive

DES REPORTERS-PHOTOGRAPHES
expérimentés PQR, aptes à l'encadrement

Ecrire lettre manuscrite, CV, photo et prétentions à :
PLAGECOFI S.C., 47, rue de Mulhouse 21000 DIJON.

- A NOTER -

JEAN GOUTHIÈRE CONSEIL

Recherche et Sélection de cadres et dirigeants

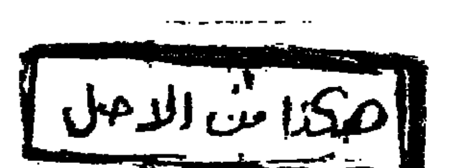
a transféré ses activités, depuis le 1er janvier 1994
30 rue Cambacérès - 75008 PARIS
Tél (1) 40.06.03.90 - Fax (1) 40.06.03.84

Pour passer vos annonces :



46-62-72-02
46-62-73-90

FAX : 46-62-98-74



DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS



INGENIEUR D'AFFAIRES SENIOR

Massif Central et Régions Limitrophes

Société de services solidement implantée sur le centre de la France concourt au développement du tourisme d'espace en partenariat avec les collectivités locales et les professionnels du tourisme. Pour renforcer nos équipes, nous recherchons un collaborateur H/F

De formation économique ou scientifique (niveau bac + 4/5), vous avez à votre actif une expérience de plus de 10 ans du montage d'opérations d'investissement, de préférence touristiques, en collaboration avec les collectivités locales.

Rompu à la négociation commerciale, vous conjuguez un tempérament de développeur à la capacité réelle à prendre en charge, en toute autonomie, des programmes d'aménagement, aussi bien au niveau administratif, technique, que financier. Vous possédez des qualités d'organisation, d'analyse, de synthèse, et des aptitudes au management, nécessaires à cette fonction.

Cette mission comprend la réalisation d'études de faisabilité préalables à des aménagements, le suivi et le montage d'opérations d'investissements, la prospection et la négociation d'affaires nouvelles.

Ce poste sera basé, après une période de formation à CLERMONT FERRAND, soit dans cette ville soit à LIMOGES.

Merci d'adresser votre dossier de candidature avec CV, photo et lettre de motivation, à l'attention de M. REGNIER - SOMIVAL - BP 28 63001 CLERMONT-FERRAND cedex 1.

SOMIVAL
DE L'IDEE A L'ACTION

ITA'AMP

CONSEIL EN CARRIÈRES

Dirigeants prêts à changer ?

Pourquoi attendre? Vous vous interrogez sur votre vie professionnelle ; vous avez le sentiment qu'il vous faut faire le point et vous êtes prêts à agir.

Les consultants de Forgeot, Weeks peuvent vous y aider très concrètement. Depuis 19 ans, ils ont ainsi conseillé et suivi plus de 8 000 dirigeants et cadres supérieurs. Y compris dans la prospection de la face cachée du marché.

Bilan de carrière, Outplacement?

De plus en plus souvent, les entreprises prennent en charge nos prestations.

Alors, n'hésitez plus : prenez rendez-vous pour un premier entretien exploratoire strictement confidentiel et sans frais.



Forgeot, Weeks

CONSEILS PERSONNELS EN EVOLUTION PROFESSIONNELLE

Paris : 128, rue du Fg St-Honoré, 75008. Tél. (1) 45.63.35.15
Genève : 9, route des Jeunes, 1227. Tél. 022.342.52.49
Bureaux associés : Londres, Zurich, Francfort

LES DIRIGEANTS

Directeur Général Commercial

EN PROVINCE 750 KF +

Près du Président de ce groupe fabriquant et commercialisant des produits de grande comsommation, réalisant un CA de plus de 500 MF avec une marge en constante progression, venez donner une nouvelle dimension à votre carrière : La Direction Générale Commerciale.

Nos produits sont vendus en France et à l'étranger par le biais de canaux de distribution différents nécessitant la mise en place d'équipes commerciales spécifiques et la prolongation de nos actions commerciales existantes en renforçant leur pénétration.

Vous proposez au Président une stratégie de développement commercial, puis mettez en oeuvre l'ensemble des actions nécessaires, allant du plan marketing à l'administration des ventes.

35/40 ans - Diplômé d'HEC ou de l'ESSEC, vous avez réussi un parcours commercial dans les produits de grande consommation et le moment est venu pour vous de prendre des responsabilités globales au sein d'une entreprise indépendante qui cherche un homme d'envergure.

Nous vous garantissons la plus grande discrétion.

Ecrire sous référence 4164 à EUROMESSAGES - BP 80 92105 Boulogne cedex, qui transmettra.

OKC CONTESSE

SECTEURS DE POINTE

Production - Informatique - Haute technologie

CABINET DE RECRUTEMENT

d'Ingénieurs, Cadres et Dirigeants dans les secteurs de haute technologie (notamment la micro-électronique) recherche un

CONSULTANT H/F

Vous avez une formation technologique de bon niveau (ingénieur électronicien par exemple). Votre expérience dans le milieu High Tech (si possible semiconducteurs) vous a donné un réseau relationnel important. Vous avez déjà mené des recrutements de haut niveau. Vous avez le goût de la démarche commerciale. Vous pouvez conduire des entretiens sans difficulté en Anglais. Poste basé à GRENOBLE.
Adressez votre dossier à Noël COMMUNOD qui l'étudiera en toute confidentialité.

MENWAY Consultants
25, rue Pierre Sémard - 38000 GRENOBLE.

A chaque homme sa voie — MENWAY CONSULTANTS

MEDIAPA

INGÉNIEURS NUCLÉAIRE

Société d'études spécialisée dans le secteur nucléaire recherche pour PARIS LYON MARSEILLE

Confirmés en technologie REP pour études de :

- FONCTIONNEMENT : contrôle-commande, conduite, ventilation, effluents, circuits auxiliaires. (Réf. 1)
- MAINTENANCE : approvisionnement de rechanges, outillages, soudage, générateur de vapeur. (Réf. 2)
- SÛRETÉ : fiabilité, analyses incidentelle et accidentelle, EPS (Réf. 3)

Si vous avez 3 ans de pratique, adressez lettre + CV en indiquant bien la référence choisie à PUBLIFOP 29, rue Bleue 75009 PARIS, qui transmettra.



Ingénieur d'études en assainissement

Besançon

BETURE

Nous sommes une Société d'ingénierie, filiale du groupe Caisse des Dépôts. De nouveaux marchés nous conduisent aujourd'hui à étoffer notre agence de Besançon.

Votre mission : en relation étroite avec notre Directeur d'Agence et en interface avec nos clients (collectivités, agences de bassin, administrations...), vous serez responsable des diagnostics, des études préalables, de l'exécution et du suivi de celles-ci dans les secteurs des réseaux d'assainissement, de la modélisation hydraulique/pollumétrique, de la gestion du suivi et du dépouillement de campagnes de mesures débits/pollutions, des stations d'épuration urbaines.

Votre profil : à environ 30 ans, universitaire ou ingénieur, vous êtes spécialise dans le domaine de l'assainissement et pouvez vous prévaloir, si possible, d'une expérience de l'épuration en secteur urbain et en réseaux. Vous êtes fort d'une première expérience réussie au sein d'un bureau d'ingénierie (traitant ce type de problèmes), d'une agence de bassin ou d'une station d'épuration.

Vous êtes rompu à l'analyse, à la gestion et au suivi d'un dossier et doublé d'un excellent sens relationnel voire commercial. Vous êtes familier de l'outil micro-informatique et maîtrisez les langues allemande et anglaise.

Le poste est basé à Besançon mais suppose de fréquents déplacements. Rémunération motivante au regard de la formation et de l'expérience.

Veuillez adresser votre CV + photo + rémunération actuelle et souhaitée à notre conseil en Ressources Humaines. *RH PARTNERS*, 16 rue d'Alsace, 25000 Besançon, sous la réf. FC0194H.
Vous pouvez consulter la définition de fonction sur le 3617 RHPARTNERS.

RH PARTNERS

MEDIA SYSTEM

CHEF DE PROJET EUROPEEN

ENTREPOTS

Notre Groupe mondialement implanté (7 Mds US$ de CA, 55000 personnes), bénéficie aujourd'hui d'une renommée internationale dans le secteur des produits de Grande Consommation. La construction d'une informatique européenne nous assure d'atteindre un niveau exceptionnel de performance et de productivité. Dans cette perspective, nous sollicitons une nouvelle compétence informatique à PARIS

Il est chargé de piloter au niveau européen, les études liées à la gestion des entrepôts et d'associer les différents acteurs à la réalisation d'objectifs ambitieux.

Pour réussir, le candidat (27-32 ans), de formation supérieure, a nécessairement une **expérience similaire de la fonction,** *connait bien UNIX et idéalement S A P R/3. Une très bonne* **maîtrise de l'anglais** *est indispensable. La pratique des méthodes type MERISE, dans un environnement de bases de données réparties, est un atout important pour réussir dans ce poste.*

Nous souhaitons examiner les candidatures de personnes de valeur et à fort potentiel, capables de porter un projet ambitieux. Si vous vous reconnaissez dans ce profil, nous vous remercions d'envoyer votre dossier complet (CV, lettre manuscrite, niveau de rémunération) sous la référence 1935 M à notre conseil : PLEIN CADRE, 160, avenue de Versailles, 75016 PARIS.

PLEIN CADRE
CONSEIL EN RESSOURCES HUMAINES

Groupe international, leader dans le domaine du secteur des systèmes de communication

Recherche dans le cadre de son développement :

INGENIEURS COMMERCIAUX GRANDS COMPTES

28/35 ans, de formation informatique ou commerciale, vous avez au moins 3/5 ans d'expérience dans le domaine de la prestation de services.

Votre démarche sera globale, de la recherche de nouveaux prospects à la finalisation des contrats.

Ces postes, à responsabilités, exigent de l'autonomie, de la rigueur, une excellente motivation ainsi qu'une grande disponibilité et une capacité de coordination.

Merci d'adresser votre candidature, sous la référence ICGC à NC Communication 108, rue Saint-Honoré - 75001 Paris, qui transmettra ou taper 3617 NC2 référence ICGC.

NC Communication

SECTEURS DE POINTE



Filiale commune de l'Office des Téléphones de Monaco, l'opérateur public de la principauté de Monaco, et de France Télécom, MONACO TELEPORT (CA = 100 MF) a pour vocation d'offrir aux entreprises des produits et des services de télécommunications à valeurs ajoutées sur le plan régional et international.

Directeur Technique
basé à Monaco

Ingénieur diplômé d'une Grande Ecole, vous avez au moins 10 ans d'expérience en application de l'informatique et/ou dans l'utilisation des télécommunications. Une expérience de réalisation et de conduite de projets est indispensable ; la connaissance des services de télécommunications à valeurs ajoutées serait appréciée.
Véritable coordinateur des opérations, vous concevez et validez les solutions techniques proposées à nos clients. Vous élaborez les devis et planifiez les travaux (choix et suivi des sous-traitants, délais, coût et qualité des services offerts).
En collaboration avec notre service Marketing, vous vous tiendrez régulièrement informé des nouveautés et des demandes du marché. Vous serez à même de conseiller les équipes commerciales dans l'élaboration de leurs propositions.
Ce poste nécessite des déplacements en France et à l'étranger.
Les entretiens auront lieu à Paris ou à Monaco.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) sous réf. AYC/A2/M à FT-FCR - DRHA - 124, rue Réaumur - 75002 PARIS.

EURO RSCG CARRIERES

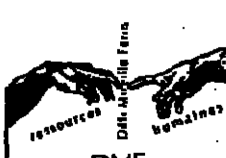
SANEF *La Société des Autoroutes du Nord et de l'Est de la France recherche pour sa Direction d'Exploitation de Senlis (Oise) un*

Chef de Service Télécommunications

Vous êtes chargé du développement du réseau télécoms et de l'organisation de la maintenance du réseau. Vous effectuez le suivi des prestations en maîtrise d'oeuvre et participez à la supervision de la réalisation du nouveau Schéma Directeur Télécommunications. Grâce à vos qualités relationnelles et managériales, vous savez former et motiver une équipe à des projets de haute technologie.
Diplômé d'une Ecole d'Ingénieur (ESME, ENSEA, ESEO, ESIEE, ISEP, ESIGELEC, ISEN...), vous avez une expérience d'environ 3 ans en gestion de projets télécoms.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (CV, lettre manuscrite et photo) sous référence SAN06T à :

DMF - 107 rue du Connétable - BP 424 - 60635 CHANTILLY Cedex.



GEC ALSTHOM

INGENIERIE DE CENTRALES ENERGETIQUES

RESPONSABLES DE CHANTIER A L'EXPORT
Coordination, Montage, Démarrage ...

GEC ALSTHOM est l'un des leader mondiaux dans la réalisation de centrales énergétiques et assume généralement la direction de groupements internationaux pour les études et la réalisation de ces projets. Leur pilotage est assuré par de petites équipes polyvalentes, en France ou en Angleterre, recouvrant la conception technique et la gestion des affaires. Les chantiers sont situés dans le monde entier. La direction d'un chantier regroupe les responsabilités d'un véritable patron d'entreprise coordonnant également les activités de consortium. Il travaille en liaison avec les équipes "affaires"...

Le groupe Centrales Energétiques de la Division Electromécanique cherche à intégrer de **futurs directeurs de chantier**. Ils prendront en charge au préalable des responsabilités au niveau de la coordination de chantier, du montage ou du démarrage de centrales.

Agés de 30 à 40 ans, les ingénieurs que nous recherchons ont participé à la réalisation de projets d'ensembles industriels ou de centrales à l'export. Ils peuvent aussi avoir une expérience de chantiers export, génie civil ou montage. Ils ont acquis une bonne connaissance de l'environnement des chantiers tant au plan technique qu'en ce qui concerne l'organisation générale, les relations avec les partenaires, les sous-traitants, les clients. La maîtrise de la langue anglaise est impérative. La connaissance de l'Espagnol serait un atout supplémentaire.

Pour recevoir de plus amples informations, merci d'adresser curriculum-vitae, lettre de motivation et rémunération à notre conseil

SOPHIADEL - 7, rue Jean de la Fontaine - 91450 SOISY SUR SEINE - Fax : (1) 69 89 36 83

LTA AMP

Where telecommunications count.*

NORTEL MATRA CELLULAR, joint-venture créée à l'initiative du Canadien Northern Telecom et de Matra Communication, se consacre aujourd'hui à la technologie de demain et s'ouvre au marché résolument croissant des systèmes de télécommunication cellulaire GSM.
Au sein de notre centre international de compétences, nous recherchons pour notre service Ingénierie radio électrique des Réseaux, un

CHEF DE PROJET INFORMATIQUE

Directement rattaché au chef de service de notre département Ingénierie radio électrique des réseaux, vous prenez en charge le développement informatique de l'outil de planification des réseaux cellulaires.
Responsable technique de la maîtrise d'œuvre, vous coordonnez les travaux de votre équipe de développeurs et des sociétés sous-traitantes, dans un souci constant de qualité et de respect des plannings établis.

Vous êtes bien-sûr à l'écoute permanente du marché. A 30/40 ans, titulaire d'un diplôme d'ingénieur option informatique, vous possédez une expérience significative de la conduite de projet et possédez de véritables qualités d'animateur d'équipe.
Outre votre maîtrise des problèmes de simulation numérique, bases de données et graphisme, des connaissances en réseaux mobiles et en ingénierie radio sont vivement souhaitées.

Pour ce poste à pourvoir très rapidement, l'anglais courant est indispensable.
Pour nous rejoindre et participer à notre croissance, merci d'adresser votre candidature (lettre, CV, photo et prétentions) sous réf. CPI à NORTEL MATRA CELLULAR
A. Commelin - BP 31
rue J.P.Timbaud
78392 BOIS D'ARCY CEDEX.

NORTEL MATRA CELLULAR

** Là où les télécommunications ont de l'importance*

Honeywell

LEADER MONDIAL EN CONTROLE INDUSTRIEL recherche pour assurer sa croissance en France

INGENIEURS GRANDS COMPTES

Vous prendrez en charge la vente de ses produits, systèmes et services auprès des grands comptes dans les domaines de la PÉTROCHIMIE, CHIMIE FINE, ÉNERGIE, TRAITEMENT DE L'EAU, AGRO-ALIMENTAIRE, FRANCE ET EXPORT.

Ingénieur Grandes Ecoles (option Génie Chimique / Informatique Industrielle) avec de préférence une formation complémentaire en Finance ou Gestion, vous avez une expérience réussie (5 à 10 ans) dans la vente de systèmes d'automatisme et régulation et/ou ingénierie ainsi que dans la gestion d'un portefeuille clients.

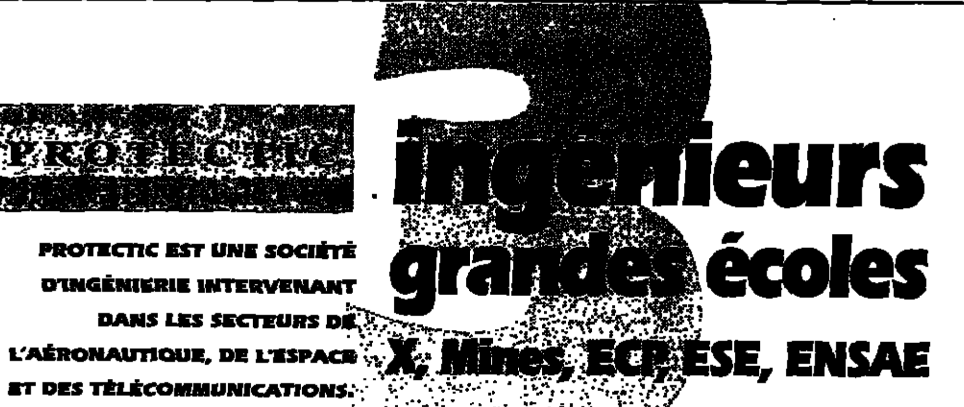
Vous parlez anglais couramment.

La rémunération attrayante sera basée sur un fixe selon profil + intéressement + véhicule de fonction.

Les postes sont basés en Région Parisienne et impliquent des déplacements fréquents en France et à l'Etranger.

PROTECTIC

PROTECTIC EST UNE SOCIÉTÉ D'INGÉNIERIE INTERVENANT DANS LES SECTEURS DE L'AÉRONAUTIQUE, DE L'ESPACE ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS. NOS DOMAINES DE COMPÉTENCES : ÉTUDES, CONSEIL, DÉVELOPPEMENT... PERMETTENT À NOS 40 INGÉNIEURS D'INTERVENIR AUPRES DE CLIENTS PRESTIGIEUX (AEROSPATIALE, CSEE, DÉFENSE NATIONALE, MATRA, THOMSON CSF... AUJOURD'HUI, DANS LE CADRE D'UN GRAND PROJET, PROTECTIC CHERCHE À S'ADJOINDRE LES COMPÉTENCES DE



Vous participerez à la définition et à la maîtrise d'œuvre de Systèmes Européens d'Information et de Commandement (SIC). Vous établirez les spécifications techniques liées à la mise en place de ce grand projet de défense aérienne.
A 30/35 ans, vous avez une expérience confirmée dans le domaine du contrôle et de la surveillance aérienne (5 à 10 ans minimum). Bien sûr, vous maîtrisez parfaitement la gestion de grands programmes et savez allier compétences techniques et aisance relationnelle. Une expérience dans l'intégration de grands systèmes serait appréciée.
Pour en savoir plus, contactez-nous du lundi au vendredi de 9 h à 17 h sans interruption.

notre numéro **(1) 42 27 40 27**

MEDIA SYSTEM

Vous êtes **INGENIEUR** H/F et vous voulez évoluer vers une activité de

Responsable de Conception

pour des projets d'installations industrielles en **FRANCE** et à **l'ETRANGER.**
Si votre expérience professionnelle est en accord avec l'une des activités décrites ci-dessous,

passez à l'action : écrivez-nous !

■ Dans une société chimique ou d'ingénierie, vous êtes responsable d'études de procédés dans le domaine de la **CHIMIE FINE** ou de **SPECIALITES,** depuis 10 ans au moins. De la proposition à la réalisation et au démarrage, vous maîtrisez les aspects procédés et systèmes en "batch".
Réf. 48-01

■ La manipulation et la formulation de **POUDRES,** appliquées aux industries de procédés ou manufacturières, sont des spécialités que vous maîtrisez depuis 10 ans au moins. Vous possédez une formation mécanique (AM ou équivalent) et vous êtes responsable d'études au sein d'une société de construction d'équipements.
Réf. 48-02

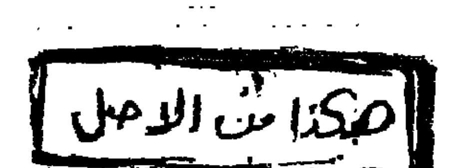
■ Le **GENIE BIOLOGIQUE** est votre spécialité acquise en réalisant des études de conception pour des installations industrielles dans le domaine **PHARMACEUTIQUE.** Vous travaillez au sein d'une société pharmaceutique ou d'une société d'ingénierie et vous avez une expérience de quelques années dans cette activité.
Réf. 48-03

Située dans une ville de la région RHONE-ALPES, agréable par son environnement, notre société a une forte notoriété et réalise 80 % de son CA à l'exportation.

Tous ces postes présentent les caractéristiques suivantes : • ce sont des créations qui répondent à notre croissance, • une réelle maîtrise de l'anglais est indispensable, une seconde langue étrangère (l'Allemand notamment) sera très appréciée, • des déplacements font partie de l'activité : plus ou moins fréquents selon les périodes, ils sont de courte durée.

Pour nous rejoindre, merci d'envoyer votre dossier de candidature (sans omettre de mentionner la référence de l'annonce sur l'enveloppe et dans votre courrier) à MEDIAPA 51, avenue Jean Jaurès - 69361 LYON CEDEX 07 - qui transmettra.

MEDIA SYSTEM



SECTEURS DE POINTE

SECTEURS DE POINTE

